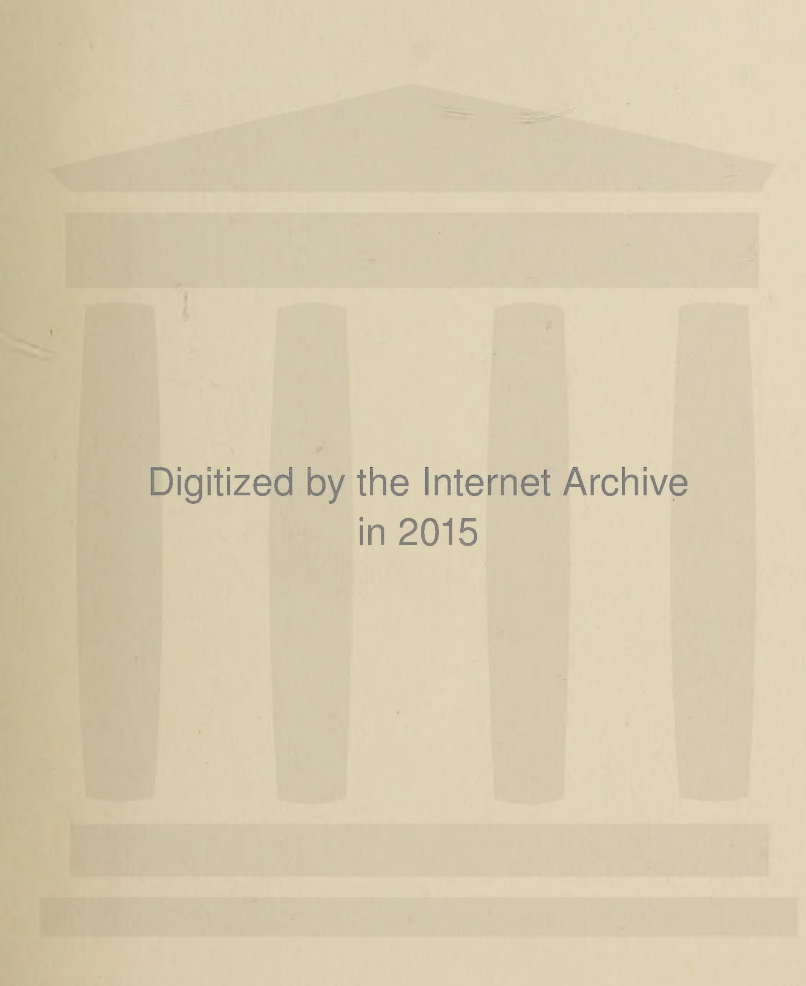

3 1761 09936547 0



JEAN-JACQUES ROUSSEAU

DU MÊME AUTEUR :

Schopenhauer : Les origines de sa métaphysique, 1 vol. in-8°, Alcan.

Henri Heine et son temps, 1 vol. in-12, Didot.

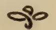
Diderot : L'homme et l'écrivain, 1 vol. in-12, Perrin.

Les Encyclopédistes, 1 vol. in-8°, Champion.

Jean-Jacques Rousseau : de Genève à l'Hermitage (1712-1757), 1 vol. in-8°, Fontemoing.

LOUIS DUCROS

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX

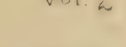


Jean-Jacques Rousseau



DE MONTMORENCY AU VAL DE TRAVERS

(1757-1765)





PARIS

E. DE BOCCARD, Éditeur

4, Rue Le Goff, 4

1917

AVANT-PROPOS

Dans un précédent volume, j'ai étudié Jean-Jacques Rousseau, de Genève à l'Hermitage, 1712-1757 ; — *je le suis, ici, de* Montmorency au Val de Travers, 1757 1765 ; — *dans un troisième et dernier volume, qui est sous presse, je l'accompagnerai* du Val de Travers à Ermenonville, 1765 1778.

Pour écrire cet ouvrage, qui embrasse la vie et les œuvres de Rousseau, je crois avoir lu, comme je le devais, tout ce qui s'est publié d'important sur mon auteur au dix-huitième siècle et de nos jours ; mais j'ai lu surtout Rousseau et je l'ai lu sans parti pris : *ce qui n'est pas sans doute un grand mérite, et ce que pourtant n'ont pas toujours su ni voulu faire ceux qui de tout temps ont parlé de lui. Déjà, au dix-huitième siècle, le comte de Barruel-Beauvert écrivait : « On ne peut s'exprimer modérément sur quelqu'un qu'il faut* adorer ou haïr (1). » *Et récemment, à l'occasion de son bi-centenaire, on disait de même à la tribune du Sénat : « il faut aimer ou haïr Rousseau. » Je crois, au contraire, qu'on peut aimer très sincèrement, comme je le fais, ce qu'il y a d'aimable en lui, et haïr franchement ce qu'il y a en lui de haïssable, — au risque, il est vrai, de mécontenter à la fois ses « amis » et ses « ennemis ». Le vieil historien de Genève, Senebier, écrivait déjà en 1786 : « Je vois les enthousiastes de Rousseau aussi mécontents que ses détracteurs ; tant mieux, j'aurai atteint mon but, j'ai constamment* souhaité d'être vrai (2). »

Pour m'efforcer moi-même d'atteindre ce but, je n'ai pas craint d'accumuler dans ce travail les textes de Rousseau. Je les ai cités, je crois, avec impartialité, en tous cas, avec le souci constant de

(1) Le comte de Barruel-Beauvert : *Vie de Jean-Jacques Rousseau*, 1789, p. 155.

(2) Senebier : *Histoire littéraire de Genève*, 1786, III, 252.

donner au lecteur, par des références précises, le moyen de me contrôler et de combattre mes conclusions : car je conclus, — partout où il m'a été possible de le faire, — et je dis nettement mon sentiment dans les nombreuses controverses que soulèvent la vie et l'œuvre de Rousseau. Si le critique, en effet, doit s'appliquer avant tout à être impartial, il n'est pas tenu, je crois, d'être impassible ; et, d'autre part, si un ouvrage d'histoire littéraire ne peut se passer désormais de références nombreuses et de citations précises, en revanche, références, citations et fiches, loin de nous dispenser de juger, ne doivent, je pense, servir qu'à cela.

Tout ce qui, dans ces volumes, porte la mention inédit *provient des manuscrits de la Bibliothèque de Neuchâtel ; et je ne terminerai pas cette courte préface, sans remercier bien sincèrement de leur très grande obligeance MM. les Conservateurs et Bibliothécaires des Bibliothèques de Genève et de Neuchâtel.*

L. D.

CHAPITRE PREMIER

ROUSSEAU A MONTMORENCY

Le 15 décembre 1757, « malgré le froid et la neige », Rousseau, qui a rompu successivement avec Grimm, Diderot, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot et Saint-Lambert, doit quitter précipitamment l'Hermitage, où il était, comme on sait, l'hôte de Mme d'Epinay. Il n'a plus d'amis et il est sans asile. Pour ce qui est du logement, un obligeant voisin lui vient d'abord en aide : un certain M. Mathas, procureur fiscal du prince de Condé, mis au courant de ses mésaventures, lui offre une petite maison à Montlouis, dans la forêt de Montmorency. Quant aux amis, il se consolera bien vite de les avoir perdus : il va trouver, chez le maréchal et la maréchale de Luxembourg, une hospitalité qui sera aussi glorieuse pour lui qu'honorable pour eux et, de toutes les surprises qu'il réserve à son biographe, voici l'une des plus piquantes : après avoir, dans ses deux Discours, exalté *la vertu* et maudit *les grands*, il va être, à Montmorency, l'hôte et l'ami d'une des plus grandes dames du temps et cette dame est, au su de tous, l'une des moins vertueuses de Paris ; la vie de Rousseau est aussi paradoxale et aussi pleine de contradictions que ses œuvres. Sans parler de l'auteur, l'homme, qui nous intéresse

Bibliographie : *Confessions*, P. I, L. X. — Grimm : *Correspond. littér.*, V. — Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau. Ses amis et ses ennemis*, t. I. — Bibliothèque de la Chambre des Députés : Lettres à Mme la Maréchale de Luxembourg (Manuscrit autographe de J.-J. Rousseau). — Sur Mme de Luxembourg : Bezenval : *Mémoires*, 1805, t. 1. Duc de Lévis : *Souvenirs et portraits*, 1815. — Sur Mme de Boufflers : *Revue historique*, mars 1905 ; *Revue de Paris*, 1er décembre 1909. — Aug. Rey : *J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency*, 1909.

seul en ce moment, est faible de caractère ; ce n'est pas sa raison, c'est *sa sensibilité* qui le mène — comme il arrive, sans doute, à la plupart des hommes ; — mais chez lui, on le sait, la sensibilité est plus vive que chez tout autre, et elle est encore surexcitée par les visions, vraies ou fausses mais toujours obsédantes, d'une imagination qui est elle-même exceptionnelle, puisque c'est l'imagination d'un artiste et d'un malade à la fois.

C'est cette extraordinaire sensibilité qui naguère, froissée outre mesure par des procédés, qui n'étaient certes pas toujours délicats, et qu'il a promptement jugés odieux, l'a brouillé avec ses meilleurs amis à l'Hermitage ; et c'est cette même sensibilité qui maintenant, caressée et choyée, va faire du fier citoyen de Genève l'hôte respectueux et attendri des châtelains de Montmorency, et le jeter « dans un nouveau tourbillon » au moment même où, tout meurtri de ses ardentes querelles avec les Grimm et les Diderot, il s'était juré de vivre désormais « dans une retraite absolue ».

L'ours toutefois ne se laissa pas tout de suite apprivoiser ; et même la façon dont il répondit aux premières avances du château est tout à son honneur. Le château de Montmorency appartenait au maréchal de Luxembourg, qui y venait tous les ans passer en deux fois cinq ou six semaines. Apprenant que Rousseau était leur voisin, les Luxembourg envoyèrent un valet de chambre le complimenter et « l'inviter à souper chez eux toutes les fois que cela lui ferait plaisir » : Jean-Jacques ne bougea pas, ce dont il convient de le féliciter. Sans doute il exagère, quand il dit qu'une telle façon de l'inviter à souper lui rappelait Mme de Bezenval l'envoyant jadis dîner à l'office : « les temps étaient changés, dit-il, mais j'étais resté le même. » Les temps étaient changés, cela veut dire qu'il était maintenant un auteur célèbre et, en cette qualité, il a raison, pour la dignité des lettres, de décliner une invitation faite dans les termes qu'il nous cite.

Bientôt, cependant, une visite au château devint obligatoire : le maréchal de Luxembourg en personne, avec toute sa suite, vint le voir dans son pauvre logis de Mont-Louis. « Je le reçus

avec peine », dit Rousseau. Et pourquoi cette peine? C'est que « mon plancher pourri tombait en ruine et que je craignais que le poids de la suite du maréchal ne l'effondrât tout à fait. Moins occupé de mon propre danger que de celui que l'affabilité de ce bon seigneur lui faisait courir, je me hâtai de le tirer de là pour le mener, malgré le froid qu'il faisait encore, à mon donjon tout ouvert et sans cheminée. Quand il y fut, je lui dis la raison qui m'avait engagé à l'y conduire ; il le redit à Mme la maréchale, et l'un et l'autre me pressèrent, en attendant qu'on referait mon plancher, d'accepter un logement au château. » Me sera-t-il permis de remarquer que ce plancher pourri rend à Rousseau un double service : il fait de lui l'hôte du maréchal et il lui fournit plus tard le moyen d'expliquer et de justifier, dans ses *Confessions*, son installation au château. Il sent très bien, en effet, que d'aller loger chez un maréchal de France, lui, le farouche citoyen de Genève, l'ennemi déclaré des grands et des riches, cela pourrait paraître aux lecteurs des *Confessions*, comme cela parut d'ailleurs au public de son temps, un assez piquant démenti à son attitude et à ses doctrines. N'écrivait-il pas précisément à cette date au maréchal, avec un peu d'emphase : « Je n'ignore pas que mon séjour ici, qui n'est rien pour vous, est pour moi d'une extrême conséquence. Je sais que, quand je n'y aurais couché qu'une nuit, le public, la postérité peut-être, me demanderaient compte de cette nuit. » On lui offrit de loger, soit au château même, soit dans un édifice isolé au milieu du parc, et qu'on appelait « le petit château » : il s'installa au petit château, très vraisemblablement le 15 mai 1759. C'est là, « dans une profonde et délicieuse solitude, qu'au milieu des bois et des eaux, au concert des oiseaux de toute espèce, au parfum de la fleur d'orange, *il* composa, dans une continuelle extase, le cinquième livre de l'*Emile* ». De mai 1759, au mois de juin 1762, Rousseau (si l'on excepte ses inquiétudes, assez vite dissipées, au sujet de l'impression de l'*Emile*), dut passer à Montmorency trois années délicieuses.

Ce qu'était Montmorency à cette époque, Grimm nous le dit dans sa *Correspondance littéraire* (15 juin 1762) : « La vallée, qui

s'étend depuis le coteau d'Enghien jusqu'à la rivière de la Seine, est une des plus agréables contrées des environs de Paris. Elle est fameuse pour ses cerises et d'autres fruits ; c'est un jardin de l'étendue de plusieurs lieues, rempli d'habitations délicieuses. »

A Montlouis, où il continuait à avoir son logement, il jouissait d'une jolie plate-forme plantée de tilleuls devant la maison, et qu'une étroite allée joignait à un cabinet, reste d'une tour carrée appelée « le donjon ». C'est dans ce donjon qu'il va écrire sa *Lettre à d'Alembert.* L'ensemble de son habitation (environ 15 ares), formait une terrasse « plus élevée que celle du château », et dont la vue s'étendait sur la vallée et l'étang de Montmorency ; à l'horizon se dessinait le château de Saint-Gratien, « retraite du vertueux Catinat ». Quant au « petit château », il parut à Jean-Jacques une « demeure enchantée..., il était d'une propreté charmante ; l'ameublement en était blanc et bleu. » Tous les matins il courait, au lever du soleil, respirer l'air embaumé du péristyle... ; il était là dans le paradis terrestre. »

Avec le bien-être et toutes les commodités de la vie, auxquelles il tenait doublement, en sa qualité de bourgeois authentique et de malade plus ou moins imaginaire, Rousseau trouva à Montmorency l'éclatante revanche de son amour-propre, à la fois humilié et blessé par le récent abandon de tous ses amis. Déjà, dans son humble maison de Mont-Louis, sait on bien qui venait le voir? Avec le maréchal, la maréchale elle-même, et aussi le duc de Villeroy, la comtesse de Boufflers, et « d'autres personnes de ce rang », c'est lui-même qui nous les présente ; et il nous fait remarquer que tous ces grands seigneurs et toutes ces grandes dames prenaient la peine, pour faire le pèlerinage de Mont-Louis, de gravir « une montée très fatigante », et l'on sent que cette montée doit le rehausser lui-même à nos yeux. Au reste, il est aussi dépaysé que possible chez les Luxembourg : parmi les gens du monde, il perd contenance ; s'il parle, il a peur qu'on se moque de lui ; il n'a pas d'esprit, ou, du moins, il n'a pas, ce qu'il méprise, ne pouvant l'attraper, l'esprit parisien. Il a toujours peur, en se souvenant de ce qu'il doit au maréchal de Luxembourg, d'oublier ce qu'il se doit à lui-même ; et, inversement, en

sauvegardant sa « dignité de pauvre », d'oublier le respect qu'il doit au rang de son noble protecteur. « Je suis toujours, écrit-il au maréchal (30 avril 1759), dans le doute de manquer à vous ou à moi, d'être familier ou rampant. »

C'est au milieu de ces perplexités que je l'imagine faisant, d'un pas assez peu pressé, le chemin qui le mène au château. Le maréchal (1), il est vrai, l'a mis bien vite à son aise : d'après ce que nous savons de lui, non-seulement par Rousseau, mais par les contemporains, il est affectueux, de manières simples, d'ailleurs esprit assez ordinaire : c'est un bon homme. Mais la maréchale est loin d'être une bonne femme ! Sœur du duc de Villeroy, elle avait d'abord épousé le duc de Boufflers et l'on sait que le comte de Tressan avait fait alors sur elle une chanson satirique dont le premier couplet est resté célèbre :

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'amour;
Chacun s'empressait à lui plaire
Et chacun l'avait à son tour.

S'il fallait en croire Bezenval, qui a fait d'elle un portrait atroce, ce n'est pas seulement à la cour que la maréchale aurait prodigué ses faveurs : Bezenval nous parle « d'histrions et de gens plus obscurs encore » (!), et il renonce à énumérer « le nombre prodigieux d'hommes dont Mme de Boufflers s'est passé la fantaisie. » Devenue veuve, elle se remaria en 1750 avec le maréchal de Luxembourg qui, disait-on, pour la connaître, n'avait pas attendu de l'épouser. Telle serait, si j'ose m'exprimer ainsi, la Messaline dont le vertueux citoyen de Genève va devenir pour un temps le plus intime ami. Dans tout ce qu'il nous dit d'elle, il ne souffle pas mot, et il faut lui en savoir grè, des scandales

(1) Le maréchal de Luxembourg (né en 1702) était le petit neveu de ce vainqueur de Neerwinden surnommé, pour ses nombreuses victoires, « le tapissier de Nôtre-Dame ». Il avait assisté en Bohême, comme maréchal de camp, à la défense de Prague et à la belle retraite de Belle-Isle ; puis, ayant suivi le roi en Flandre, comme aide-de-camp et lieutenant-général, il s'était distingué à Fontenoy et avait été fait maréchal en 1757. Il avait épousé, en premières noces, Mlle de Colbert-Seignelay, dont il avait eu une fille, la princesse de Robecq, mêlée à l'affaire des *Philosophes*, la comédie de Palissot ; et, en secondes noces, Mme de Boufflers, née de Villeroy.

de sa vie passée. Au reste, quand il entra en relations avec elle, Mme de Luxembourg s'était fort assagie : elle avait 52 ans. Elle était d'ailleurs restée « charmante, dit Rousseau, de ce charme à l'épreuve du temps, le plus fait pour agir sur mon cœur. » Mais elle avait un esprit terrible et c'est ce qui alarmait le timide Jean-Jacques. Tous les contemporains sont d'accord sur l'esprit de la maréchale de Luxembourg : Mme du Deffand, qui s'y connait, nous la montre « pénétrante à faire trembler » ; le duc de Lévis nous parle de sa « sévérité caustique ». On sait que Rousseau se plaint sans cesse d'avoir l'esprit lent : se le figure-t-on dans l'intimité d'une femme qui, sans crainte de blesser, se livrait, selon l'expression de Mme du Deffand, « à toute l'impétuosité de son caractère », et qu'enfin Walpole, qui la vit cependant bien plus tard (en 1765), nous dépeint en ces termes : « en voyant son agitation continuelle, on serait tenté de croire qu'elle a signé un pacte avec l'esprit malin et qu'elle s'attend à devoir le remplir dans une huitaine de jours. » On comprend mieux maintenant les transes de Rousseau en présence d'une personne qui, il le dit lui-même, « passait pour méchante » — c'est justement le mot que lui applique, à tort, je crois, Bezenval — ; « méchante et très grande dame », ajoute Rousseau, et tout cela « le faisait trembler. »

Dès la première entrevue, la perspicace maréchale eut vite fait de pénétrer son ombrageux voisin ; elle eut l'esprit d'être simplement aimable, de flatter l'*auteur*, qui lui trouva « une grâce exquise » et, ce qui était plus habile encore, de donner à l'*homme* « la douce impression qu'il ne lui déplaisait pas. » Rousseau ne fut pas seulement rassuré ; dès la première visite, il fut « subjugué. »

Grimm désormais et toute la coterie holbachique peuvent à Paris déclamer contre lui, le peindre sous les plus noires couleurs, l'appeler, comme ils feront, « un fourbe et un forcené », incapable de ressentir et indigne d'inspirer de l'amitié ; hôte et ami des Luxembourg, il a de quoi les confondre et même, j'en suis sûr, de quoi exciter leur jalousie. Grimm n'a-t-il pas écrit : « il nous avait remplacés par des gens du premier rang ; à Mont-

morency, sans aucune rivalité, il jouissait de l'encens de ce qu'il y a de plus grand et de plus distingué dans le royaume, sans compter une foule de femmes aimables qui s'empressaient autour de lui (1). » Ces gens de haut parage sont pour Rousseau d'une amabilité et d'une prévenance dont on ne pourrait se faire une idée, si on n'en avait pas les témoignages les plus curieux dans leurs lettres. Le maréchal oublie son rang dans ses promenades quotidiennes avec Rousseau, à qui il laisse prendre le ton familier, qui était si naturel à celui-ci, à cause de son caractère impétueux et de son manque d'éducation. Rousseau vient et part quand il veut ; on le connaît, on lui passe tout ; le maréchal et la maréchale le gâtent et le caressent et l'on peut dire : le dorlotent à l'envi l'un de l'autre. Le comte de Ségur a peint d'un trait fort juste les rapports entre les grands et les gens de lettres à l'époque qui nous occupe : « Les institutions étaient monarchiques et les mœurs républicaines. Les charges, les fonctions publiques continuaient à être le partage de certaines classes ; mais, hors de l'exercice de ces fonctions, l'égalité commençait à régner dans les sociétés. Les titres littéraires avaient même, en beaucoup d'occasions, la préférence sur les titres de noblesse. La cour seule conservait son habituelle supériorité ; mais comme les courtisans en France sont encore plus les serviteurs de la mode que les serviteurs du prince, ils trouvaient de bon air de descendre de leur rang et *venaient faire leur cour* à Marmontel, à d'Alembert, à Raynal, avec l'espoir de s'élever, par ce rapprochement, dans l'opinion publique. C'était cet esprit d'égalité qui faisait alors le charme des sociétés et de Paris et qui y attirait en foule les étrangers de tous les pays (2). » Voici, par exemple, ce qu'une très haute dame, la maréchale de Luxembourg, écrivait à un simple homme de lettres, à Rousseau : « j'ai beaucoup d'impatience de retourner à Montmorency ; mais ne craignez pas les importunités, je sais trop votre façon de penser..... Eh bien ! Monsieur, je vous propose de venir à l'hôtel du Luxembourg (à Paris) pour y manquer de tout : vous n'y aurez pas seulement

(1) Grimm : *Corr. litt.*, t. V., p. 100.
(2) de Ségur : *Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI.*

du sel sur une tuile. Si c'est la façon de vous y attirer, il n'y a rien que l'on ne fasse. »

En recevant de si charmants billets, et beaucoup d'autres du même ton, familiers et gracieux à la fois, Rousseau devait se dire qu'une société où l'on rencontrait, dans une même maison, un si bon seigneur et une si parfaite grande dame, n'était peut-être pas si affreuse qu'il se plaisait à le répéter dans ses livres ; et il pouvait faire aussi, à part soi, cette réflexion que, tout de même il était plus aisé à un roturier comme lui de vivre sur un pied d'égalité avec un maréchal de France qu'avec certains patriciens de sa connaissance que leur morgue avait confinés dans les « quartiers hauts » de la démocratique Genève. Car à qui donc pensait-il, si ce n'est à ses concitoyens, quand il faisait à ce moment même dans l'*Emile* cette fine remarque : « il n'y a pas de pays où les rangs soient gardés avec plus d'affectation que ceux où l'inégalité n'est pas grande et où chacun craint toujours d'être confondu avec ses inférieurs. » Au contraire le maréchal et la maréchale lui écrivent comme à un des leurs, comme à un ami un peu bizarre dont on ménage avec sollicitude les susceptibilités et les manies : « ce n'est pas moi, lui écrit Mme de Luxembourg, qui vous ai envoyé ni truffe, ni chapon, ni gâteau d'amandes ; je respecte trop votre façon de penser ; nous ne vous avons jamais donné que du gibier de la chasse de M. le maréchal. » Ainsi Rousseau faisait grâce au gibier, quand il avait été tué par un maréchal de France. « Quelle nouvelle j'ai apprise ! je partage votre douleur ; j'en suis même au désespoir. M. de Luxembourg ne sait pas le malheur. » Quel est donc ce grand malheur ? Rousseau aurait-il perdu sa Thérèse ? non, c'est son chien qui est mort : « Ce pauvre Turc ! quel dommage ! il y a bien des amis qui ne le valent pas ! » Hélas oui ! a dû s'écrier Rousseau en pensant à ces ingrats mortels, les Grimm et les Diderot. Et enfin qu'on nous permette de citer encore ces mots de la maréchale, à propos des lettres de Ximenès, c'est-à-dire de Voltaire, contre la *Nouvelle Héloïse* : « Voltaire ne serait pas capable d'avoir écrit un livre comme le vôtre. Nous ne voyons point dans ses ouvrages l'élévation, la force de génie qui est répandu dans cette

charmante *Julie.* » Etre mis au-dessus du premier homme de lettres de son temps et par une femme d'esprit, quelle joie pour son amour-propre ; et le dernier mot de la lettre, comme il dut aller à son cœur avide de caresses : « adieu, le plus aimable de tous les hommes et le plus aimé. »

Voilà donc ce qu'écrivait à l'ancien laquais des Gouvon et des Vercellis une grande dame dont ou pouvait dire que, sauf les membres de la famille royale, il n'y avait personne de plus distingué ni de plus titré dans tout le royaume de France ; voilà aussi plus qu'il n'en fallait pour tourner des têtes plus solides que celle du pauvre Jean-Jacques ; quand donc il nous apparaîtra plus tard à peu près fou d'orgueil, il faudra nous souvenir qu'il n'est pas seul responsable de cette folie. Notons enfin (ou rappelons) que, malgré ses défauts, Rousseau savait très bien, quand il le voulait, plaire aux femmes et leur inspirer (à Montmorency, comme il l'avait fait à la Chevrette), sinon de l'amour, du moins une amitié tendre ou passionnée.

Il goûtait pleinement le charme de cette hospitalité, à la fois amicale et princière, qui lui était comme une douce confirmation de ce qu'avait écrit, quelques années auparavant, son ami Duclos, dans ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle* : « plus on est grand, moins on s'avise de faire sentir une distance trop marquée. » Le danger ici était plutôt que l'homme de lettres oubliât trop complètement cette distance qu'on avait eu la délicatesse de ne jamais lui rappeler et que, par exemple, pour témoigner sa gratitude, « il passât les bornes », comme s'en accuse justement Rousseau, lui qui n'a jamais su, il le reconnait, « garder un milieu dans ses attachements ni remplir simplement les devoirs de société. » Un jour, par exemple, il reçoit chez lui, à Montlouis, la visite de je ne sais combien de princes, ducs et duchesses, et sentant bien à qui il doit toutes ces belles visites, il se jette au cou du maréchal et, pour lui exprimer la joie dont son cœur déborde : « ah ! s'écrie-t-il, M. le maréchal, je haïssais les grands avant que de vous connaître et je les hais bien davantage depuis que vous me faites sentir combien il leur serait aisé de se faire adorer ! » Et, en effet, rien n'est plus aisé ;

il n'ont, pour cela, qu'à offrir leur table et leur petit château. Rousseau ne nous dit pas ce que répliqua le maréchal à un compliment si bien... asséné.

Au reste ce qu'il y a de plus curieux dans ces rapports fréquents de Rousseau avec les Luxembourg, c'est la peine inouïe, et inutile, que se donne Rousseau pour s'adapter à un milieu qui n'est pas le sien : les vétilles prennent à ses yeux une importance considérable ; tantôt il se choque d'un mot insignifiant ou, dans un billet très banal, il devine les plus terribles sous-entendus ; tantôt au contraire une simple politesse le transporte d'admiration et le fait pleurer de tendresse. Pour se soutenir dans les bonnes grâces de la maréchale, il a imaginé, se défiant de son esprit de tous les jours, de lui lire, d'abord la *Nouvelle Héloïse*, puis l'*Emile*, et la maréchale est ravie, surtout de la *Nouvelle Héloïse* ; elle ne parlait plus que de Rousseau : « elle me disait des douceurs toute la journée, m'embrassait dix fois le jour »;... et, dès lors, Rousseau vécut dans les transes : qu'allait durer cet engoûment et combien de temps Mme la maréchale lui donnerait-elle à table la place d'honneur, à côté d'elle, et quels que fussent, paraît-il, les grands seigneurs invités ? Pour prévenir le refroidissement qu'il redoute, Rousseau pousse ce cri d'alarme, qui est, du reste, un cri du cœur : « la reconnaissance, écrit-il à Mme de Luxembourg, suffira-t-elle pour un cœur qui ne connait pas deux manières de se donner et ne se sent capable que d'amitié : d'amitié, Mme la maréchale ! Ah ! voilà le malheur ! Vous vous jouez, moi je m'attache. Que je hais tous vos titres ! que je vous plains de les porter ! que n'habitez-vous Clarens ? mais le château de Montmorency, mais l'hôtel de Luxembourg ! est-ce là qu'on doit voir Jean-Jacques ? est-ce là qu'un ami de l'égalité doit porter les affections d'un cœur sensible ? Vous m'oublierez, Madame, après m'avoir mis hors d'état de vous imiter. Vous avez beaucoup fait pour me rendre malheureux et pour être inexcusable. » Nous n'avons pas la réponse où la maréchale dut s'excuser, comme elle put, d'avoir un château et de n'habiter pas Clarens ; mais nous savons comment s'y prenait le maréchal pour se faire pardonner ses « bontés cruelles » (le mot est de Rousseau) pour le

«solitaire» qu'on oublierait trop vite. Lui, au contraire, ne devait jamais oublier ce que fit un jour ce « bon maréchal », et c'est longtemps après la mort de ce dernier que, dans ses *Confessions*, il nous a conservé le souvenir de l'événement mémorable que voici : Rousseau avait introduit chez les Luxembourg son compatriote Coindet qui s'était occupé des dessins de la *Nouvelle Héloïse*. Or un jour que Coindet était obligé de retourner à Paris de bonne heure, M. le maréchal dit après dîner à la compagnie : allons nous promener sur le chemin de Saint-Denis ; nous accompagnerons M. Coindet. « Le pauvre garçon n'y tint pas, sa tête s'en alla tout à fait. Pour moi, j'avais le cœur si ému que je ne pus dire un mot. Je suivais par derrière, pleurant comme un enfant, et mourant d'envie de baiser les pas de ce bon maréchal.»

Qui parle ici ? est-ce le citoyen de Genève? Non, c'est un petit bourgeois fourvoyé dans la société des grands seigneurs, qui s'exalte un peu à tort et à travers devant les faits et gestes les plus simples, aussi prompt à s'enthousiasmer quand il pense qu'on veut lui faire honneur ou à ses amis, qu'à se fâcher quand il se figure qu'on veut lui faire affront (1). Le prince de Conti s'avise-t-il un jour de lui envoyer du gibier : Jean-Jacques refuse fièrement cet humiliant cadeau. Mais voici que le prince vient le voir en personne, avec toute sa suite, et Rousseau reconnaissant a consigné pour la postérité les détails de cette auguste visite : « Au milieu de mes tracasseries littéraires, je reçus le plus grand honneur que les lettres m'aient attiré, et auquel j'ai été le plus sensible, dans la visite que M. le prince de Conti daigna me faire par deux fois, l'une au petit château et l'autre à Mont-Louis. Il choisit même toutes les deux fois le temps que M[me] de Luxembourg n'était pas à Montmorency afin de rendre plus manifeste qu'il n'y venait que pour moi... Pour comble de grâces, le prince voulut que j'eusse l'honneur de faire sa partie aux échecs. » Et Rousseau lui fit, lui, « l'honneur » de le gagner; car, en finissant la

(1) Stendhal apprécie un peu durement ce passage des *Confessions* : « Ce laquais parvenu, fait-il dire à Julien Sorel, est ivre de bonheur, si un duc change la direction de sa promenade pour accompagner un de ses amis. » (*Le Rouge et le Noir*, XXXVIII).

partie, il lui dit « d'un ton respectueux, mais grave : Monseigneur, j'honore trop votre Altesse sérénissime pour ne pas la gagner toujours aux échecs. » Échec et mat ! mais le prince se déclara sans doute battu et content, car « il était plein d'esprit et de lumières et il sentit, du moins je le pense, qu'il n'y avait que moi qui le traitasse en homme. » C'était, en tous cas, faire coup double : car c'était montrer au prince qu'en présence d'un joueur sérieux, il n'était qu'une mazette, et aux gens de sa suite qu'ils étaient de plats courtisans ; et de cette leçon de courage donnée aux flatteurs du prince, Rousseau, dans ses *Confessions*, se montre encore plus fier que de la leçon d'échecs qu'il a donnée au prince lui-même.

Les relations de Rousseau avec la comtesse de Boufflers méritent aussi qu'on s'y arrête un instant ; elles nous aident à mieux comprendre les singularités de Rousseau. La comtesse de Boufflers était mieux faite que personne pour goûter le *paradoxal* auteur de la *Lettre sur les spectacles* : « La comtesse de Boufflers, écrit Mlle de Lespinasse, vint dîner hier chez Mme Geoffrin ; elle fut charmante : elle ne dit pas un mot qui ne fût *un paradoxe.* » Le prince de Ligne, qui lui est favorable, dit aussi qu'elle était « un peu paradoxale », mais que, « dans un cadre de simplicité, elle faisait pardonner son sophisme et sa supériorité d'éloquence » ; et voilà donc une admiratrice née de l'éloquent auteur d'*Émile*, auquel elle écrit, en effet, qu'il « mérite des statues et les hommages de tous les humains. »

Malheureusement Mme de Boufflers ne se contentait pas d'être une lectrice passionnée de Jean-Jacques ; elle écrivait elle-même, ce qui était un bien moindre mérite aux yeux de Rousseau : une de ses « chances », nous dit-il, était d'avoir toujours dans ses liaisons une femme auteur. Il avait espéré « au moins chez les grands éviter cette chance » et voilà que la manie d'écrire, qui avait épargné Mme de Luxembourg, avait atteint Mme de Boufflers. Celle-ci fit une tragédie, mais en prose — que voilà bien les paradoxes de Mme de Boufflers ! — et naturellement elle la soumit au jugement de Rousseau. Rousseau se rappelant sans doute (il venait de le proclamer dans sa *Lettre sur les*

spectacles), qu'Alceste avait eu tort « de tergiverser et d'user de détours pour dire son avis à Oronte », donna ce qu'on lui demandait ; un éloge, certes, « mais modéré et tel, paraît-il, que le méritait l'ouvrage », et il ajouta ce qu'on ne lui demandait pas : un avertissement, et conçu en ces termes : « L'ouvrage, dit-il, avait un très grand rapport à une pièce anglaise assez peu connue, mais pourtant traduite, intitulée *Oroonoko*. » Et Rousseau, qui nous fait ce récit dans ses *Confessions*, a la bonhomie de nous informer qu'il n'a jamais averti de ce « plagiat » que la comtesse seule, c'est-à-dire la personne seule qui ne désirait pas être avertie.

On sait que la comtesse de Boufflers était la maîtresse du prince de Conti et qu'à ce titre elle faisait les honneurs du Temple, où se tenait la petite cour du prince, et c'est pourquoi Mme du Deffand, toutes les fois qu'elle parle de la comtesse, l'appelle « l'idole » (du Temple). Que Rousseau, malgré son austère humeur, ait fléchi le genou devant « l'idole », je ne songe pas à le lui reprocher : nous sommes au dix-huitième siècle et tout le monde faisait comme lui. Seulement tout le monde n'avait pas écrit l'*Émile*, et il y avait, dans l'*Émile*, certaine phrase que Mme de Boufflers n'eut aucun besoin, tant elle était précise, de se faire expliquer par l'auteur : c'est la phrase où il déclare sans ambages que « la femme d'un charbonnier est plus digne de respect que la maîtresse d'un prince. » Quand il avait écrit cette phrase terrible, Rousseau ne connaissait pas encore, et nous l'en croyons sans peine, Mme de Boufflers. Il ne songea pas à l'effacer lors de l'impression ; mais, quand parut le livre, il fit part de son émoi au chevalier de Lorenzi, un familier du prince, qui le rassura, dit Rousseau, en se moquant de son inquiétude. Qui sait si le chevalier ne se moquait pas un peu aussi, à part lui, des plaisants démentis que se donnait à lui-même cet homme étrange qui semblait prendre autant de plaisir à flageller le luxe et les vices des grands qu'à vivre dans la société, hélas ! si délicieuse, de ces grands et de leurs trop aimables maîtresses. Mme de Boufflers avait d'ailleurs, comme Rousseau, « la morale la plus austère » ; et Mme du Deffand, qui relève « ce constraste », entre

sa morale et sa conduite, ajoute que « le mot *drôle* semble fait exprès pour elle ». Mais par dessus tout, et tous ceux qui ont parlé d'elle sont unanimes sur ce point, la comtesse était souverainement « aimable » ; nous aurons bien des fois l'occasion de parler de cette charmante femme qui restera longtemps une des meilleures amies de Rousseau.

Le séjour à Montmorency (15 décembre 1757 — 9 juin 1762), fut marqué par une extraordinaire fécondité ; indépendant et heureux, et dans la pleine maturité de son talent, Rousseau, qui a commencé tard à écrire, semble vouloir regagner le temps perdu et donner au public des preuves éclatantes de la variété de son génie : moraliste, il compose la *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles* (à Montlouis, 1758) ; romancier, il termine la *Nouvelle-Héloïse*, commencée à l'Hermitage (1761) ; politique, il publie le *Contrat Social* (1762) ; éducateur enfin, il écrit l'*Émile* (1762). Je voudrais, non pas analyser, après tant d'autres, ces grandes œuvres, mais essayer de résoudre, à leur propos, les trois questions suivantes : Qu'est-ce qui, en chacune d'elles, peut s'expliquer par la vie et le caractère de Rousseau ? — Quelle est leur véritable originalité ? — Quel lien enfin les rattache les unes aux autres ? — Voyons d'abord la première en date : *la Lettre à d'Alembert.*

CHAPITRE II

LA LETTRE A D'ALEMBERT SUR LES SPECTACLES

C'est à l'occasion de l'article *Genève*, de l'*Encyclopédie*, comme chacun sait, que Rousseau a écrit sa *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles.* Dans cet article, rédigé par d'Alembert, on lisait deux choses qu'on ne s'attendait guère à y trouver (mais l'*Encyclopédie* est un livre à surprises) : d'une part, d'Alembert, fidèle à la tactique des Encyclopédistes, qui était de discréditer sournoisement le catholicisme en exaltant tout ce qui lui était contraire, se donnait le malin plaisir d'apprendre au lecteur français qu'on trouvait à Genève des gens qui ne croyaient ni à la révélation, ni à la divinité de Jésus-Christ, et qui ne se piquaient pas moins d'être de bons chrétiens, puisqu'ils étaient des ministres de l'Évangile ; et, d'autre part, s'adressant cette fois aux Genevois, il les exhortait chaleureusement à construire dans leur ville une salle de spectacle, afin qu'on pût dire de Genève qu'elle « réunissait à la sagesse de Lacédémone la politesse d'Athènes. »

Si nous en croyons les *Confessions*, c'est Diderot qui, lors de sa dernière visite à l'Hermitage, avait appris à Rousseau que « l'article *Genève*, concerté avec des Genevois du haut étage, avait pour but l'établissement de la Comédie à Genève ; les mesures étaient prises et cet établissement ne tarderait pas à avoir lieu. »

Bibliographie : *Confessions* II, 10. — D'Alembert : article *Genève* dans l'*Encyclopédie.* « Lettre à M. Jean-Jacques Rousseau », 1759 (dans ses *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, édit. 1821, t. IV). — Marmontel : « Apologie du théâtre » (*Mercure*, de novembre 1758 à janvier 1759). — La Harpe : *Lycée* (IIe P. l. I, ch. 6, Sect. 3). — Desnoiresterres : *Voltaire et la Société française au XVIII siècle.* T. V : *Voltaire aux Délices.* — Paul Janet : *La philosophie de Molière* : Rev. des Deux-Mondes, 1881. — Bergson : *Le rire*, 1900. — E. Rigal : *Molière*, 1908.

Occupé alors de ses démêlés avec Grimm et Mme d'Epinay, Rousseau « ne dit rien », pour le moment, sur ce projet qu'approuvait fort Diderot ; mais « indigné de tout ce manège de séduction contre sa patrie, il attendit avec impatience le volume de l'*Encyclopédie* où était cet article. »

Dès qu'il le connut, malgré son abattement et ses chagrins, malgré l'incommodité de sa nouvelle demeure (à Montlouis), il se mit à l'ouvrage avec acharnement. « Pendant un hiver assez rude, dit-il, j'allais tous les jours passer deux heures le matin et autant l'après-dînée dans un donjon tout ouvert (il existe encore), que j'avais au-bout du jardin où était mon habitation... Ce fut dans ce lieu, pour lors glacé, que, sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composai, dans l'espace de trois semaines, ma *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles.* » C'est « peu après son établissement à Montlouis » (décembre 1757), que Rousseau reçut le volume de l'*Encyclopédie* contenant l'article *Genève*, et c'est dès le mois de février 1758, toujours d'après lui, qu'il aurait composé sa *Lettre à d'Alembert.* On a objecté à son récit une lettre à Vernes, du 18 février 1758, où il ne parle qu'avec la plus grande indifférence de cet article *Genève*, qu'il trouve « peut-être indiscret, assurément pas offensant » pour les pasteurs genevois ; et il refuse de s'entremettre auprès de d'Alembert pour l'amener à rétracter ce qu'il a dit du socianisme, autrement dit du libéralisme, de ces mêmes pasteurs. De sa réplique à d'Alembert, pas un mot dans sa lettre à Vernes. C'est pourtant le récit des *Confessions* qu'il faut croire, car, dans une lettre à l'imprimeur Rey, datée du 1er mars 1758, Rousseau parle déjà d'un ouvrage qui est « prêt », et cet ouvrage est la *Lettre à d'Alembert* : Rousseau désirait que le livre fût imprimé dans le plus grand secret, d'abord par égard pour d'Alembert, qu'il prenait à partie et qu'il voulait instruire le premier de sa réplique, et aussi, sans doute, pour que, l'attaque étant imprévue, le succès en fût plus retentissant (1).

(1) L'ouvrage fut mis en vente à Paris, le 2 octobre 1758 (Bosscha : « Lettres de Jean-Jacques Rousseau à Marc-Michel Rey », 1858, p. 64).

Mais, s'il a écrit de verve et assez rapidement cette Lettre, Rousseau ne l'a pas improvisée sans notes et encore moins, comme il l'insinue, sans livres. En réalité, il a sous les yeux, quand il la rédige, son Montaigne naturellement, mais encore les *Réflexions* de Bossuet *sur la Comédie* et aussi le *Traité* du prince de Conti sur le même sujet (où il puisera une anecdote rapportée par Saint-Jean Chrysostome ; et ce n'est pas dans Chrysostome qu'il l'est allé chercher). Il a même un Platon : car, en vue de sa *Lettre sur les Spectacles*, il a composé, avec un livre des *Lois* et un livre de la *République*, un traité, d'ailleurs sans grand intérêt, sur l'*Imitation théâtrale*. Il a donc pris son temps pour fourbir ses armes avant de partir en guerre : maintenant pourquoi s'est-il décidé à guerroyer ?

Pour deux raisons, je crois, dont l'une était certainement le dépit de voir Voltaire installé à Genève, ou aux portes de Genève. Que l'article de l'*Encyclopédie* eût été inspiré par Voltaire qui, dès son installation aux Délices (en février 1755), avait tout fait pour attirer à ses représentations théâtrales les riches Genevois, Rousseau n'en doutait nullement ; et il croyait même, à tort ce me semble, que certaines parties de l'article avaient été écrites par Voltaire. Le croyait-il vraiment ? il savait trop bien que rien ne ressemblait moins à la prose agile et amusante de Voltaire que l'ennuyeuse correction du géomètre d'Alembert. Mais ce qu'il savait aussi c'est qu'on allait, si l'on établissait un théâtre à Genève, représenter sans trêve, et aux applaudissements de la foule, les *Zaïre*, les *Mahomet* et les *Mérope* de « cet homme arrogant, opulent, d'une brillante faconde » (ainsi en parlent les *Confessions*), de cet homme enfin qui, du jour où il s'était fixé à Genève, était devenu « l'idole des femmes et des jeunes gens. » Dès ce jour, Rousseau avait estimé que « Genève était perdue » ; en tous cas, perdue pour lui, qui avait pourtant plus de droits que tout autre d'y tenir le premier rang : n'était-il pas, en effet, « le citoyen de Genève » par excellence ? — et voilà pourquoi « la Comédie est une école de mauvaises mœurs. » On m'accordera, du moins, après les aveux des *Confessions* (et nous aurions pu nous en passer), que, si Voltaire n'avait pas été

en 1758, comme il s'appelait lui-même, « le Suisse Voltaire », Rousseau aurait moins frémi « d'indignation » à l'idée qu'un théâtre allait s'établir à Genève : peut-être même y aurait-il laissé jouer le *Devin du village*, de J.-J. Rousseau.

Il n'oublie sans doute pas, dans sa *Lettre à d'Alembert*, d'admirer, très sincèrement d'ailleurs, les tragédies de M. de Voltaire et, en particulier *Zaïre*, « cette pièce enchanteresse » ; mais seuls les lecteurs naïfs peuvent se méprendre sur ses sentiments à l'égard de « l'illustre auteur de *Nanine* », qu'il loue même au point de formuler ce souhait, fait pour le désarmer d'avance : « s'il nous faut absolument un théâtre, que M. de Voltaire s'engage à le remplir toujours de son génie et à vivre autant que ses pièces. » Est-il façon plus aimable, et plus adroite, de cacher son jeu ?

On connaît la thèse qui fait le fond de la *Lettre sur les Spectacles* : le théâtre est condamnable, parce qu'il corrompt les bonnes mœurs. Rien sans doute n'est plus facile que de montrer comment Rousseau, pour aboutir à cette thèse, n'avait qu'à développer les conséquences de ses œuvres antérieures, à savoir de ses deux *Discours*. Dans son premier *Discours*, en effet, il a attaqué *la littérature*, et, dans son second, *la société*, parce que ce sont deux choses *artificielles*. Or ce qu'il y a de plus artificiel, à la fois dans la littérature et la société, c'est bien le théâtre : les sentiments y sont feints, et les gens qui sont sur la scène jouent des personnages qui leur sont étrangers : nous voilà donc aussi loin que possible de l'homme de la nature, qui a seul, comme on sait, les sympathies de Rousseau.

Que Rousseau ait compris tout de suite que sa *Lettre sur les Spectacles* se rattacherait aisément à ses écrits antérieurs, et qu'en conséquence elle contribuerait à donner plus de consistance à son œuvre et, par là même, un air plus sérieux au rôle de Caton le censeur qu'il affectait de jouer, tout cela n'est point douteux. Il se disait sans doute aussi, toujours plus préoccupé de frapper fort que de frapper juste, que le meilleur moyen de scandaliser le public — et d'enlever le succès —, c'était de condamner hardiment le plaisir même dont ce public raffolait le

plus, le plaisir de la comédie. Rousseau a évidemment pensé à tout cela, tandis qu'il écrivait sa Lettre à d'Alembert ; mais ce n'est pas, je crois, cet ensemble de considérations, ce n'est pas, comme on l'a dit, le dessein arrêté de « poursuivre sa croisade contre la civilisation » qui l'a *déterminé* à écrire cette Lettre. Saint-Marc Girardin veut que Rousseau n'ait fait, en l'écrivant, « que suivre la pensée qui avait inspiré ses autres ouvrages », et il affirme que « le dépit et la jalousie contre Voltaire n'y furent pour rien. » Sans être aussi catégoriques que Saint-Marc Girardin, les modernes critiques sont trop enclins, selon moi, à nous représenter Rousseau comme conduit, *par la seule logique*, de ses deux Discours à sa Lettre sur les Spectacles ; et ils prêtent ainsi au développement de sa pensée et de ses œuvres plus de systématisation préméditée qu'il n'y en eut en réalité. Assurément, des deux Discours à la Lettre sur les Spectacles, Rousseau n'a pas changé, et il est naturel qu'on retrouve dans la Lettre certaines idées des Discours. Mais ce n'est pas, je crois, pour être conséquent avec lui-même, et parce qu'il était bon logicien, que Rousseau a écrit la Lettre à d'Alembert. Il ne faut pas oublier que jusqu'ici les ouvrages de Rousseau, bien loin d'être le fruit naturel de la méditation solitaire, ont été provoqués par des faits extérieurs, tels que des sujets mis au concours par une Académie. Il en va de même, je crois, pour la Lettre à d'Alembert : Rousseau n'eût peut-être pas songé à écrire un livre contre les spectacles, s'il n'eût pas espéré, par ce livre, barrer le chemin à Voltaire, qui était en train de faire la conquête de Genève.

Mais enfin pourquoi tient-il tant à lui disputer cette conquête, et depuis quand donc Genève est-elle si chère à son cœur ? depuis quatre ans exactement, c'est-à-dire depuis son dernier séjour, qui dura quatre mois, dans sa ville natale. Ce séjour, c'est, avec l'établissement de Voltaire aux portes de Genève, le second fait, et comme la seconde raison déterminante de la *Lettre à d'Alembert ;* et d'ailleurs, on va le voir, ces deux raisons, pour ainsi dire, se conditionnent l'une l'autre : en termes plus clairs, si l'installation de Voltaire aux Délices est, en 1758,

insupportable à Rousseau, *c'est surtout* parce que Rousseau a fait, quatre ans plus tôt, un séjour en Suisse, sur l'importance duquel on ne saurait trop insister. Quand, en effet, il est retourné à Genève en 1754, Rousseau n'a pas seulement retrouvé son pays, *il s'est retrouvé lui-même,* le Suisse et le Genevois de jadis, celui qui écoutait, et se rappelle maintenant — il va en parler dans sa *Lettre à d'Alembert* —, les leçons de patriotisme de son père : « Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays... » ; et ainsi, avant même d'en revendiquer le titre, il a senti renaître en lui tous les fiers sentiments démocratiques du « citoyen de Genève ». Il avait fait, sans doute, avant 1754, d'Annecy et de Chambéry, plusieurs voyages et de rapides séjours à Genève ; mais, s'il n'avait jamais pu voir « les murs de cette heureuse ville sans attendrissement », c'étaient là des émotions fugitives, qui s'évanouissaient à mesure que disparaissaient à l'horizon les murs de cette ville, où il n'était alors qu'un passant inconnu.

Au contraire, en 1754, il est connu de tous, et « tous les états » fêtent à l'envi l'auteur célèbre, qui est l'honneur de la cité. « Les principales liaisons qu'il fait alors à Genève », il les énumère dans ses *Confessions* (II, 8), et nous y lisons les noms de pasteurs tels que Vernes et Moultou et de patriotes et démocrates, tels que De Luc et Marcet, c'est-à-dire de partisans, les uns, des vieilles mœurs calvinistes, les autres, des vieilles libertés genevoises. Voilà quels sont désormais ses amis (et nous les retrouverons plus tard); c'est dans leur société qu'il sent se rallumer, « son zèle patriotique » ; il exalte dans sa pensée cette Genève qu'il voit d'ailleurs plus belle et plus austère qu'elle n'est à cette heure : c'est cette Genève-là dont il faut à tout prix défendre l'antique et saine rudesse à la fois contre l'envahissement du luxe et les empiètements de l'aristocratie ; or c'est cette Genève-là qui finira par sombrer, si on laisse dans ses murs un Voltaire implanter son théâtre et promener ses baladins !

Ce n'est donc pas seulement l'homme qui craint de n'être plus prophète dans son pays, c'est aussi le patriote, qui a écrit la *Lettre à d'Alembert*: la jalousie seule ne l'eût pas rendu si

éloquent ; et surtout elle n'eût pas fait passer dans son œuvre « cette douceur d'âme qu'on y respira, dit-il, et qui n'était point jouée. » Son patriotisme ne l'était pas non plus, et la meilleure preuve en est, ce me semble, le cas que font encore, de tout ce qui touche Genève dans la *Lettre à d'Alembert,* ceux qui en sont les meilleurs juges, les Genevois d'aujourd'hui : « Notre prédilection, dit l'un d'eux, va, parmi tous ses ouvrages, à la *Lettre à d'Alembert,* parce que celui-là nous paraît le plus genevois (1). »

Ce qui est purement genevois, dans cette Lettre, à savoir : que croient exactement les pasteurs, et le théâtre est-il bon pour Genève ? nous le négligerons pour ne nous occuper que de ce qui est d'un intérêt universel : le théâtre est-il bon en soi ? Je voudrais montrer que la *Lettre à d'Alembert,* malgré les justes critiques qu'on en a faites de tout temps, reste une œuvre intéressante et même suggestive, et qu'elle mérite mieux que la mention dédaigneuse et sommaire par laquelle on la désigne couramment dans les histoires littéraires : « le paradoxe de Rousseau sur le théâtre (2). » Déjà Grimm avait porté sur elle ce verdict qu'on a reproduit depuis, comme s'il était sans appel : « tout cela est très *beau* et très *faux.* » Or Grimm a deux fois tort : non seulement on peut lui rappeler ce qu'avait dit, et ce qu'avait eu raison de dire, au siècle précédent, son grand prédécesseur en critique : « rien n'est *beau* que le vrai » ; mais je crois encore qu'un esprit non prévenu reconnaîtra aisément que tout n'est *pas faux* dans la Lettre à d'Alembert. Je voudrais, non certes l'analyser après tant d'autres, mais marquer ce qui, d'une part, en fit l'originalité au dix-huitième siècle, et ce qui en fait, je crois, même aujourd'hui, l'intérêt et le mérite.

Quand Babouc sortit du temple où l'on avait religieusement dormi en écoutant « un mage qui parlait dans une machine élevée », il entra au théâtre où l'on écoutait dans un profond silence : « l'amour de la vertu et les dangers des passions y

(1) B. Bouvier : *J.-J. Rousseau*, 1912, p. 193.

(2) Par exemple : « On est fixé depuis longtemps sur ce qu'il faut penser des paradoxes de Rousseau (sur la Comédie). Marmontel, mieux que personne, avait sur le moment (dans son *Apologie du théâtre*, dont je parlerai plus loin), démoli cet échafaudage de sophismes ». (Lenel : *Un homme de lettres au* XVIIIe *siècle, Marmontel*, 1902, p. 161).

étaient exprimés par des traits si vifs et si touchants, que Babouc versa des larmes. Il ne douta pas que ces héros et ces héroïnes, qu'il venait d'entendre, ne fussent les prédicateurs de l'empire. » Ainsi, ce n'est pas seulement de Diderot, mais de Voltaire et même de tous les philosophes du dix-huitième siècle qui ont fait des pièces de théâtre, qu'on peut dire, suivant le mot amusant de Faguet, qu'ils ont prétendu remplacer la chaire chrétienne par le trou du souffleur. Cependant cette chaire chrétienne était toujours debout, et ceux qui l'occupaient continuaient, comme l'avaient fait au siècle passé les Bourdaloue et les Bossuet, et comme le voulait d'ailleurs leur saint ministère, de tonner contre la comédie et les comédiens. Que va faire Rousseau? Se bornera-t-il, tout compte fait, à rééditer, comme on l'a dit, et à affaiblir en les délayant, les anathèmes des prédicateurs et des écrivains ecclésiastiques contre le théâtre? Non pas. C'est au nom des vérités de la foi, c'est en citant les Pères et les Conciles, que ces écrivains condamnent le théâtre : ce n'est pas parce qu'il est contraire à la religion, c'est uniquement parce que, à tort ou à raison, peu importe pour le moment, il le trouve contraire à la morale, que Rousseau blâme le théâtre. Le débat désormais n'a plus lieu entre les écrivains sacrés et les auteurs dramatiques, mais entre ceux-ci et un simple moraliste ; ce débat s'est, comme on dit, sécularisé, et cela seul donne à l'écrit de Rousseau une portée que n'avaient pas les écrits ecclésiastiques. Par exemple, aux anathèmes lancés par les évêques contre le théâtre, les auteurs dramatiques pouvaient toujours répondre, avec l'auteur de la Préface de *Tartuffe :* « Si l'on veut blâmer toutes les choses qui ne regardent pas directement Dieu et notre salut, il est certain que la comédie doit en être. » Or il ne s'agit plus, avec Rousseau, de ce qui peut au théâtre offenser Dieu, mais simplement de ce qui blesse la morale. Je conviens d'ailleurs que Rousseau, sur certains points, se rencontre avec les orateurs sacrés ; mais cela était inévitable, puisqu'on ne fait pas son salut en dehors de la morale ; et je conviens encore que Rousseau a emprunté à ces mêmes écrivains, et notamment à Bossuet, certains arguments, qu'il présente d'ailleurs à sa manière ; mais,

encore une fois, il ne parle pas en chrétien ; il prétend parler simplement en honnête homme, et en homme qui se sépare aussi bien du clergé que des philosophes. Ici encore, comme sur d'autres questions plus importantes, telles que la religion même, il « fait bande à part ». C'est, ce me semble, ce qu'on n'a pas assez dit, et c'est pourtant ce que devait suggérer au lecteur cette phrase de la *Lettre à d'Alembert* : « Tout est problème encore sur les effets du théâtre, parce que les disputes qu'il occasionne ne partageant que les gens d'église et les gens du monde, chacun ne l'envisage que par ses préjugés. »

Quand Voltaire entendit parler d'un ouvrage qu'aurait écrit Rousseau contre le théâtre, il écrivit à Thieriot (17 septembre 1758) : « Qu'est-ce qu'un livre de Jean-Jacques contre la comédie? Jean-Jacques est-il devenu Père de l'Eglise ? » C'est que Voltaire ne croyait pas qu'il fût possible de condamner le théâtre autrement qu'au nom de la religion. Tout de même Jules Lemaître, rappelant que Pascal, Bossuet et Bourdaloue avaient, avant Rousseau, réprouvé le pouvoir corrupteur de la comédie, ajoute que tous ces docteurs et orateurs chrétiens parlaient « au nom d'un dogme. Mais, lui, Rousseau, au nom de quoi condamne-t-il les trop douces impressions qu'on peut recevoir du théâtre ? » — Il les condamne au nom de la conscience morale, quand il croit que ces « impressions » peuvent blesser la conscience ; et, pour avoir ce droit-là, il n'est pas besoin d'être un « docteur chrétien », puisqu'il suffit d'être un honnête homme. Qu'il ait eu tort de condamner les auteurs qu'il prend à partie ; c'est une tout autre question, que j'aborderai tout à l'heure, mais je tenais à établir nettement la position que Rousseau a prise, et avait le droit de prendre, entre l'église, d'une part, les gens du monde et les philosophes de son temps, de l'autre, parce qu'en prenant cette position, et qu'il l'ait d'ailleurs bien ou mal défendue, il faisait déjà œuvre originale dans sa *Lettre à d'Alembert*.

Dieu me garde de vouloir discuter ici l'éternelle question des rapports du théâtre et de la morale ! Je voudrais seulement dégager ce qu'a dit d'intéressant et de curieux, sur cette question, l'auteur de la *Lettre sur les Spectacles*. Le théâtre, pour

employer les termes de Rousseau, « est-il bon, est-il mauvais en soi? » — Il est mauvais, c'est ce que prétend Rousseau; mais, qu'on y fasse attention, pour le prouver, il faut d'abord qu'il réfute les partisans de la morale au théâtre : or, dans sa réfutation, il devance et il *approvisionne* de fort bons arguments tous ceux qui, sans aller jusqu'où il va (le théâtre est mauvais en soi), ne croient, pas plus que lui, que le théâtre soit, comme l'affirmaient Voltaire et les philosophes, ni puisse même devenir, comme le proclamait Diderot, moralisateur (1).

Au sujet de *la tragédie*, Rousseau s'amuse à railler sa prétention fameuse « de purger les passions » : est-ce en les excitant? ou bien serait-ce parce que la peinture des passions, et des souffrances qui les accompagnent, suffit pour nous les faire éviter ? Consultez donc votre cœur à la fin d'une tragédie : le trouble et l'attendrissement que vous sentez en vous-même, et qui se prolonge après la pièce, annoncent-ils une disposition bien prochaine à surmonter vos passions? La tragédie, dites-vous, mène à la pitié par la terreur; soit! mais voyons ce que vaut cette pitié sans cesse invoquée. Valérius Atticus, accusé calomnieusement par l'ordre de Messaline, qui voulait le faire périr, se défendit devant l'empereur d'une manière qui toucha extrêmement ce prince, et même, au dire de Tacite, arracha des larmes à Messaline elle-même. Elle entra dans une chambre voisine pour se remettre après avoir, tout en pleurant, averti Vitellius à l'oreille de ne pas laisser échapper l'accusé : « Je ne vois pas au spectacle une de ces pleureuses de loges, si fières de leurs larmes, que je ne songe à celles de Messaline pour ce pauvre Valérius Atticus. »

Pour ce qui est de *la comédie*, « le plaisir même du comique étant fondé sur un vice du cœur humain », la malignité, n'est-il pas plaisant que ceux qui reprochent à Rousseau ses *paradoxes*

(1) Emile Deschanel (*Le Théâtre de Voltaire*, 1886, p. 364), écrit ceci : « Rousseau, avec toute l'éloquence qu'il déploie *au service* (!) de cette thèse du théâtre éducateur, contribue, *sans le vouloir* (!!) à mettre en évidence mieux que personne le principe contraire : que le théâtre est une chose et que la morale en est une autre, et qu'on a tort de vouloir les unir. » Oui, Rousseau a mis en évidence ce principe : seulement ce n'a pas été sans le faire exprès.

soutiennent eux-mêmes celui-ci : c'est en caressant un vice du cœur humain qu'on mène les hommes à la vertu. Mais Rousseau n'insiste pas sur « la nature » de la Comédie, et préfère étudier certains auteurs comiques : ils nous occuperont tout à l'heure.

Au fond, son principe est le suivant : le théâtre n'a pas le pouvoir, qu'on lui attribue, de changer les sentiments ni les mœurs ; car il ne peut que *suivre*, sauf à les embellir, les uns et les autres ; « un auteur, qui voudrait heurter le goût général, composerait bientôt pour lui seul », ce qui me paraît incontestable (1). Prenez une pièce franchement immorale ; je défie bien l'auteur de s'en excuser autrement que par ceci : ma pièce reproduit les mœurs du temps, elle est au goût du jour, et c'est bien pour cela qu'on l'applaudit. Dans toute cette partie de sa discussion (le théâtre n'est pas moral *par essence*), il me semble que nous sommes aujourd'hui de l'avis de Rousseau et il est évident que Rousseau est ici parfaitement sincère. S'il s'en était tenu là ! S'il s'était contenté de dire : ni moral, ni immoral *en soi*, le théâtre peut être l'un ou l'autre selon les auteurs et aussi selon les époques ; en parlant ainsi, il aurait exprimé ce que pense tout esprit sensé et ce qu'il pensait très certainement, lui qui écrivait, dans cette même *Lettre à d'Alembert* : « Il y a partout mélange de bien et de mal. On abuse de tout : axiome trivial, sur lequel on ne doit ni tout rejeter, ni tout admettre. » Le malheur, c'est qu'il s'était obligé à « tout rejeter » du théâtre, puisqu'il fallait empêcher à tout prix que Genève, c'est-à-dire Voltaire, eût son théâtre ; et, sans barguigner, il pourfend les uns après les autres, d'abord les auteurs de tragédies, puis les auteurs de comédies, comédien supérieur lui-même, car il se pénètre si bien de son

(1) Voici, à la fois, la preuve et l'illustration de ce qu'avance Rousseau : « Dans le *Cid* espagnol, Diègue raconte que, voyant son ennemi étendu sans vie, il a porté la main à sa blessure et a lavé (à la lettre) avec le sang la place du soufflet sur sa joue ; et il arrive la joue encore teinte de ce sang. C'est sauvage. Mais ne voyez-vous pas comme *chaque peuple apporte aux représentations de la scène un degré de dureté ou de susceptibilité qui répond à son genre de tournoi national* et qui peut se mesurer au caractère de ses jeux favoris ? » (Sainte-Beuve : *Nouveaux Lundis*, VII, 274), c'est la thèse même que développe longuement Rousseau.

rôle que par moment, il finit, j'en jurerais, par croire aux extravagances qu'il déclame ; il se laisse ravir à ses belles et harmonieuses périodes ; la passion fait le reste et il prend au sérieux ses plus absurdes exagérations.

Celui qui parle de Rousseau navigue perpétuellement entre deux écueils : d'un côté, il risque d'être dupe d'un trop habile orateur ; mais, d'un autre côté, il peut le soupçonner à tort de n'être pas droit, toutes les fois qu'il paraît trop adroit, ou qu'il est emphatique et outré. C'est ce qui est arrivé pour la *Lettre à d'Alembert,* où l'outrance manifeste de la thèse, qu'il soutient parfois comme une gageure, a fait méconnaître la part de vérité et même de sincérité que renferment ses prétendus « paradoxes » sur les comédies qu'il critique. Voici, par exemple, le *Légataire universel* : qu'y voyons-nous ? « dans l'appartement d'un oncle qu'on vient de voir expirer, dit Rousseau, son neveu, l'honnête homme de la pièce, s'occupe, avec son digne cortège, de soins que les lois paient de la corde. Les tours les plus punissables y sont rassemblés comme à plaisir avec un enjouement qui fait passer tout cela pour des gentillesses. » Et le bon Laharpe de s'écrier, d'accord, ne l'oublions pas, avec les idées régnantes, *que combat Rousseau* : « Voilà une leçon bien frappante des dangers qui peuvent assiéger la vieillesse infirme d'un célibataire. » Mariez-vous donc avant de vieillir, c'est bien la leçon que nous donne le moraliste, lequel, en l'occurrence, s'appelle Regnard. Le malheur est que, suivant Sainte-Beuve, « cette leçon se perd dans le rire ; on oublie de la tirer. » Je le crois bien ! mais, et c'est là le point, oublie-t-on aussi de réfléchir ? « La folie de la forme emporte le fond », dira-t-on, d'accord avec Sainte-Beuve : l'emporte-t-elle tout à fait ? et sans nier l'efficacité du rire pour « faire passer », comme on dit, les pires équivoques et en atténuer le venin, ne peut-on, après avoir ri tout son saoûl, comme au *Légataire,* penser tout de même à ce qui vous a fait rire et être quelque peu honteux d'avoir tant ri ? « Il faut, disait Joubert, que la Comédie nous fasse rire décemment. » Jules Lemaître écrit : « Il n'y a que Jean-Jacques pour prendre au tragique l'immoralité du *Légataire.* » Il a tort certes de prendre au tragi-

que une chose qui est comique, et qui l'est en perfection. Mais d'avoir noté le premier et regretté les vilenies qui font tout le sujet du *Légataire*, c'est de quoi il convient, je crois, de louer Rousseau ; et si, comme il est possible, et comme le dit encore Lemaître, « cela est tout genevois et tout protestant », il n'y a alors qu'à féliciter Genève et le protestantisme d'avoir donné à Rousseau la délicatesse de sens moral qui lui a dicté sa juste critique du *Légataire*. Rousseau dit encore, à propos de la même pièce : « pour savoir mettre un fripon sur la scène, il faut un auteur bien honnête homme. » Cet honnête homme, il est certes dans Molière, mais le sent-on assez dans certaines de ses comédies ? et j'arrive aux pages les plus souvent citées, et les plus décriées, de la *Lettre à d'Alembert*.

Rousseau, voulant faire la critique de la Comédie française, va droit à Molière, et il faut reconnaître que cela ne manque pas de crânerie. Voici d'abord l'*Avare* : « c'est, dit Rousseau, un grand vice d'être avare et de prêter à usure ; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille insultants reproches, et, quand ce père irrité lui donne sa malédiction, de répondre, d'un air goguenard, qu'il n'a que faire de ses dons ? » — Mais, réplique Saint-Marc Girardin, il n'y a rien au contraire de plus moral que cette scène, et la preuve, c'est que j'en pourrais faire un beau sermon : « Si je voulais, dans un sermon, dépeindre l'avarice et la rendre odieuse ; si je disais que cette passion fait tout oublier : l'honneur, l'amitié, la famille ; que l'avare préfère son or à ses enfants ; que ceux-ci, réduits, par l'avarice de leur père, aux plus grandes nécessités, s'habituent bientôt à ne plus le respecter et que cette révolte des enfants est le châtiment de l'avarice du père ; si je disais cela dans un sermon, qui s'en étonnerait ? qui s'aviserait de prétendre, qu'en parlant ainsi, j'encourage les enfants à oublier le respect qu'ils doivent à leurs parents ? Eh bien ! Molière, dans la scène de l'*Avare*, qu'accuse Rousseau, n'a pas fait autre chose que mettre *en action* le sermon que j'imagine. »

L'auteur du *Cours de Littérature dramatique* a tort de dire qu'il

« imagine » ce sermon ; car emprunter n'est pas imaginer, et Saint-Marc Girardin emprunte le sien à Marmontel, qu'il a oublié de citer. « Supposons, dit Marmontel dans son *Apologie du théâtre,* que, dans un sermon, l'orateur dît à l'avare... Je demande à M. Rousseau si cette leçon serait scandaleuse. Eh bien ! la comédie de Molière n'est autre chose que cette morale *en action.*» *En action,* le mot se trouve dans les deux auteurs et ils ne sentent pas que ce mot renverse toute leur argumentation. Dans un sermon, on ne *voit* pas un fils en face de son père, on ne l'entend pas lui parler et se moquer de lui, et c'est cette « action » précisément, c'est ce spectable qui est pénible. La leçon que fait le sermonnaire à l'avare, nous la trouvons méritée ; elle nous choque un peu, faite par un fils à son père, parce que, si avare qu'il soit, un père est toujours père, en présence de son fils.

Et voici maintenant un mari : Dandin a fait « une sottise », c'est lui qui le reconnaît. Il a voulu, lui bourgeois campagnard, épouser une « demoiselle » ; il mérite donc d'être puni, mais non pas, n'étant que vaniteux, par le déshonneur. On nous dit (1) : « l'adultère, dans *George Dandin,* n'est qu'une menace ; il est peut-être un projet, il n'est pas un fait ; » pas encore, mais il le sera demain : vous n'avez qu'à écouter Clitandre roucouler avec Angélique. A coup sûr, il n'a pas avec elle, comme on disait du temps de Molière, « les derniers engagements » ; il n'a donc que les avant-derniers, et l'on sait la distance des uns aux autres ! le parterre rit donc... de ce qui va échoir à George Dandin. Il me semble dès lors que la critique de Rousseau n'est pas si fausse: « quel est le plus criminel, d'un paysan assez fou pour épouser une demoiselle, ou d'une femme qui *cherche* à déshonorer son époux ? Que penser d'une pièce où le parterre applaudit à l'infidélité (disons seulement : ne s'indigne pas de l'infidélité), au mensonge, à l'impudence de celle-ci, et rit de la bêtise du manant puni ? »

Je n'oublie pas le moins du monde, — mais on l'a tant démontré ! — que Rousseau se fourvoie çà et là dans sa critique de

(1) E. Rigal, *Molière*, II, 139.

Molière ; que parfois il a l'air, ou fait semblant, de ne pas comprendre. Ce que je voulais seulement montrer, parce qu'on l'a trop méconnu, c'est que, *comme moraliste*, il a porté sur la comédie, et sur Molière lui-même, certains jugements qui ne manquent pas de justesse, ni peut-être de profondeur. Ainsi il exagère sans doute, mais, qu'on veuille bien y réfléchir, il n'a pas tout à fait tort, quand il avance que Molière, « pour multiplier ses plaisanteries, trouble tout l'ordre de la société, renverse les rapports les plus sacrés sur lesquels elle est fondée, tourne en dérision les respectacles droits des pères sur leurs enfants et des maris sur leurs femmes. » C'est exagéré tant qu'on voudra : ce n'est pas complètement faux. A-t-il tort encore quand il voudrait que, toutes les fois que Molière fait rire, « les honnêtes gens ne rougissent pas d'avoir ri. » Ce qui m'incline à croire que, dans ces deux passages, malgré son parti pris, Rousseau a vu juste, c'est que je retrouve, sous une forme plus mesurée, les deux mêmes critiques chez un des plus intelligents admirateurs de Molière : « de quel droit, dit M. Rigal, voudrait-on prendre au sérieux ce qu'il y a maintenant d'utile et de généreusement révolutionnaire dans les œuvres de Molière, si l'on ne prenait pas au sérieux ce qu'il y a de nuisible et d'anarchique ? Or Molière a travaillé à libérer la famille, mais il a travaillé aussi à la détruire... Ce qui me gâte souvent Molière, c'est le rire mauvais, le rire de scandale que j'entends retentir dans le parterre. Certaines plaisanteries portent trop, certaines théories sont trop approuvées ; les manquements aux mœurs trouvent trop de complaisants et de complices... Et qu'on ne me dise pas que j'abuse contre Molière de cette attitude des spectateurs. Les rires qui me choquent, Molière les a entendus quand il jouait ; il les a pressentis quand il écrivait... Deviner ce qui était de nature à plaire au public a été son plus extraordinaire talent. Dès lors ne doit-on pas le rendre responsable des moyens qu'il a employés pour plaire (1) ? » Ce sont « ces moyens de plaire » que Rousseau a prétendu juger : et il a eu tort sans doute de trop généraliser

(1) E. Rigal : *Molière*, I, 181.

et d'outrer ses critiques ; pourtant si l'on admet que, même à la comédie, et même quand il s'agit de Molière, la morale ne perd pas ses droits, alors, comme *moraliste*, Rousseau avait parfaitement raison de reprocher à Molière les scènes qu'il a visées dans sa *Lettre à d'Alembert*, car Molière lui-même, pour les excuser, n'aurait pas trouvé autre chose que le mot fameux de Rousseau : « Il fallait bien faire rire le parterre ! » Ce mot nous mène au *Misanthrope*.

Que le lecteur se rassure : je ne réfuterai pas, étant déjà bachelier, « le paradoxe de Rousseau sur le *Misanthrope*. » Et je ne prétends pas non plus démontrer que Rousseau a dit la vérité, qui la dira jamais tout entière? sur Alceste, ce caractère si vivant, et par là si complexe. Mais deux choses me paraissent intéressantes, même après tout ce qu'on a écrit sur ce sujet si rebattu : c'est d'abord de chercher comment Rousseau s'est peint lui-même, avec ses préoccupations *actuelles*, dans le jugement qu'il a porté sur la pièce de Molière ; et ensuite, puisqu'on a tant insisté sur ce qu'avait d'erroné ce jugement, c'est de montrer qu'il n'est peut être pas aussi faux qu'on le prétend d'ordinaire.

Et d'abord, quand Rousseau écrivit sa *Lettre à d'Alembert*, il venait de quitter l'Hermitage, après s'être brouillé avec Grimm, Diderot et Mme d'Epinay. C'est après les scènes les plus violentes qu'il avait rompu avec ses meilleurs amis. Mais il se ressaisit très vite et bientôt il fut tout à la joie de vivre enfin à sa guise et de se sentir à l'abri des critiques et des conseils dont il pensait pouvoir se passer désormais. Ce sentiment de l'indépendance reconquise lui a fait rédiger son nouvel ouvrage avec un tel plaisir que son style s'en est ressenti : ce style s'est détendu, il est moins amer et moins violent que dans son précédent ouvrage, le *Discours sur l'inégalité*. Rousseau s'en rendait très bien compte, car il a écrit dans ses *Confessions*, à propos de sa *Lettre à d'Alembert* : « C'est ici, car la *Julie* n'était pas à moitié faite, le premier de mes écrits où j'aie trouvé des charmes dans le travail. » Disons aussi, ce que ne dit pas Rousseau, que la *Lettre à d'Alembert* se ressent du voisinage de

sa *Julie* : c'était la même plume qui peignait les grâces de Julie et traçait certaines pages attendries de la *Lettre à d'Alembert*.

Ainsi Rousseau s'est affranchi d'amitiés devenues gênantes ; mais il ne s'est pas, en écrivant, affranchi de lui-même, je veux dire de sa manie de parler de lui et de ses aventures personnelles dans les écrits qui, par leur sujet, semblent être les plus étrangers à sa personne. C'est ce qu'il a fait tout naturellement dans l'ouvrage qui nous occupe : « plein de tout ce qui venait de m'arriver, dit-il dans les *Confessions*, encore ému de tant de violents mouvements, mon cœur mêlait le sentiment de ses peines aux idées que la méditation de mon sujet m'avait fait naître; mon travail se sentit de ce mélange. Sans m'en apercevoir, j'y décrivis ma situation actuelle : j'y peignis Grimm, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot, Saint-Lambert, moi-même. » Il s'est peint surtout lui-même, mais il est curieux de relever aussi ce qui, d'une part, dans sa critique du *Misanthrope*, a été écrit volontairement à l'adresse de ses anciens amis ; et ce qui, d'autre part, à mesure que les vers de Molière lui revenaient à l'esprit, devait, je crois, évoquer à ses yeux les torts, tantôt des uns, tantôt des autres ; car tous les torts étaient, comme on pense, du côté de ses amis. Alceste, dit-il, doit prévoir le mal que lui fera sa franchise : « qu'une femme fausse le trahisse (et la femme fausse ici n'est pas Célimène, mais Mme d'Epinay), que *d'indignes amis* le déshonorent. » — Alceste et ses amis sont ici oubliés, mais non pas Grimm, sa bête noire, ni Diderot qui a trahi le secret de son amour pour Sophie ; et justement, quand il parle de Diderot et de sa trahison dans les *Confessions*, il s'écrie : « et toi aussi, Diderot, *indigne ami !* » — Rousseau continue : tout cela, « il doit le souffrir sans murmurer », mais non sans flétrir publiquement les coupables, car dans le monde des lettres on devinait aisément quelles personnes étaient visées par Rousseau. On s'est trompé, ce me semble, quand, sur la foi du passage cité plus haut, on a cru voir Saint-Lambert parmi « les faibles amis qui abandonnent » l'auteur ; car Rousseau envoya sa *Lettre sur les Spectacles* à Saint-Lambert, qu'il considérait encore comme son ami et dont il venait de recevoir, « au nom de Mme d'Houdetot et

au sien, un billet plein de la plus tendre amitié. » Pour Mme d'Houdetot, l'identification est facile. « Hélas, s'écrie l'auteur des *Confessions* parlant de sa Lettre à d'Alembert, on y sent trop que l'amour, cet amour fatal dont je m'efforçais de guérir, n'était pas encore sorti de mon cœur. » C'est, je crois, à Mme d'Houdetot qu'il pensait dans la *Lettre à d'Alembert* quand il opposait aux fades propos et à la froide galanterie dont on poursuit les femmes, « cette passion *terrible*, son trouble, ses égarements, ses palpitations, ses transports, ses brûlantes expressions. » C'est ainsi, moins la sensualité du langage qui trahit le dix-huitième siècle, mais c'est bien avec ces expressions brûlantes qu'Alceste, en cœur vraiment épris, parlait à Célimène de ce qu'il appelait, lui aussi, « son attachement *terrible* » :

Morbleu ! faut-il que je vous aime,
Mon amour ne se peut concevoir, et jamais
Personne n'a, Madame, aimé comme je fais.

Mais c'est Grimm surtout, l'infâme Grimm, qui obsède Rousseau. Il a absolument besoin de quelqu'un pour décharger sa colère et alors, se tournant vers Philinte, *il le prend pour Grimm* et lui reproche son abominable égoïsme. Philinte n'est-il pas, en effet, « de ces gens si modérés qui trouvent toujours que tout va bien ; qui, autour d'une bonne table, soutiennent qu'il n'est pas vrai que le peuple ait faim ; qui, le gousset bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres. » Mais où donc Philinte, chez qui nous ne soupçonnions pas une âme si noire, a-t-il tenu ces méchants propos ? dans le salon de Mme d'Epinay, apparemment, un jour qu'Alceste, je veux dire Rousseau, s'était échauffé sur les misères du peuple, de façon à s'attirer quelque froide plaisanterie de Grimm, qui avait mis les rieurs de son côté :

Les rieurs sont pour vous, Madame,

avait pu dire avec amertume en se tournant vers Mme d'Epinay, Rousseau, qui savait son *Misanthrope*, et qui n'aimait pas la plaisanterie, surtout quand il déclamait.

Si Rousseau abhorre Philinte parce qu'il l'a pris pour Grimm,

il met aux nues Alceste, parce que dans Alceste il a vu Rousseau. Il s'est flatté, à coup sûr, car il n'a pas la noblesse d'âme de l'homme aux rubans verts ; mais il lui ressemble cependant par plus d'un trait. Passionné et « atrabilaire » comme lui, il adore comme lui la contradiction :

Eh ! ne faut-il pas bien que Monsieur contredise !
A la commune voix veut-on qu'il se réduise ?

« Lorsque parut le programme de l'Académie de Dijon, écrit Diderot (*Œuvres*, III, 18) Rousseau vint me consulter sur le parti qu'il prendrait : le parti que vous prendrez, lui dis-je, c'est celui que personne ne prendra. »

Et ses vrais sentiments sont combattus par lui
Aussitôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui.

Malheur à ceux qui embrasseront avec trop de zèle les idées de l'*Émile* : ils seront, par l'auteur de l'*Émile*, rabroués d'importance.

Que d'autres vers du *Misanthrope* s'appliquent à Rousseau ou à ses amis encombrants de la veille !

Ah ! morbleu ! mêlez-vous, Monsieur, de vos affaires.

et « Monsieur » s'appelait naguère Diderot, l'importun conseiller, « l'intervenant » Diderot !

Eh quoi ! vous iriez dire à la vieille Emilie...

que de dures vérités, même offensantes, Rousseau s'était permis d'écrire à Mme d'Epinay... pour lui prouver son amitié !

Au fond Rousseau est, comme Alceste, un orgueilleux. Le mot d'Alceste : « Je veux qu'on me distingue » pourrait lui servir de devise, et rien ne saurait mieux convenir à son caractère que ce propos d'Eliante sur Alceste :

Dans ses façons d'agir il est *fort singulier*.

Ainsi Rousseau avait, quoi qu'on ait dit, bien des raisons de se reconnaître dans Alceste, *et c'est justement pour cela* qu'il ne pardonne pas à Molière d'avoir rendu Alceste ridicule. Qu'il

n'ait pas toujours bien compris ce qui prête à rire dans Alceste, je l'accorde et ne prendrai pas la peine de le démontrer après tant d'autres. Sur deux points seulement, et assez importants, j'appellerai l'attention du lecteur. Quand Rousseau applaudit Alceste parce qu'il s'insurge contre les bienséances et « les communs usages », contre ce que nous appelons, d'un mot, la politesse, ses applaudissements sont sincères ; il partage vraiment « le courroux » d'Alceste contre « les mœurs du temps » et la preuve de sa sincérité, la voici : Rousseau n'a jamais bien compris la politesse française, laquelle surprend toujours un peu les étrangers par ce qu'ils y croient voir de complaisance excessive et de flatterie à l'adresse du prochain. Rousseau, on le sait, n'avait pas l'usage du monde et il était incapable de l'acquérir, étant venu trop tard à Paris ; et comme il avait, en outre, dans le caractère cette « raideur » que Philinte reproche à Alceste, il était plus frappé qu'on ne l'était autour de lui, il était choqué par ce qu'il y a toujours et forcément de mensonger dans les plus simples formules de politesse. Un parfait homme du monde n'était pas pour lui très différent d'un parfait hypocrite ; et c'est, je crois, assez ingénument que, dans sa réponse au roi de Pologne, qui avait réfuté son premier *Discours*, il écrivait : « Mon adversaire, plutôt que de passer condamnation sur le mal que je pense de votre vaine et fausse politesse, aime mieux excuser *l'hypocrisie*. » Ainsi, c'est contre l'hypocrisie et contre le mensonge qu'Alceste se met en courroux, et l'on vient nous dire que ce n'est pas de sa franchise, mais de ses emportements déplacés, que Molière a voulu nous faire rire ! Mais (ainsi raisonnait Rousseau), on a toujours raison de s'emporter, et « d'éclater », contre le vice, et quand Alceste flétrit tous les commerces honteux de semblants d'amitié, il parle simplement en honnête homme ; Alceste, dit Rousseau « est un homme de bien qui déteste (avec raison) les mœurs (corrompues) de son siècle. » Et ici je cite textuellement la phrase qu'on a tant reprochée à Rousseau : « Vous ne sauriez me nier deux choses : l'une, qu'Alceste, dans cette pièce, est un homme droit, sincère, estimable, un véritable homme de bien; l'autre, que

l'auteur lui donne un personnage ridicule. C'en est assez, ce me semble, pour rendre Molière inexcusable. »

Je ne dirai certes pas à mon tour que Molière est inexcusable de nous avoir fait rire d'Alceste, car je ferais rire moi-même à mes dépens ; je dirai pourtant que je ne vois pas, dans ces paroles de Rousseau, l'énormité et le non sens qu'y relèvent avec indignation la plupart des critiques. Oui ou non, Alceste est-il honnête homme ? — il l'est autant qu'on peut l'être. Oui ou non, cet honnête homme est-il ridicule ? il l'est, et Molière a voulu qu'il le fût. Mais ici interviennent les distinctions connues ; elles ont *toutes* été faites par les contemporains de Rousseau qui réfutèrent sa *Lettre sur les Spectacles* : par d'Alembert, par Marmontel, par Lessing et par La Harpe. C'est dans ces auteurs qu'on trouvera toute la substance des réfutations classiques du « paradoxe de Rousseau ». Je n'en retiendrai, pour le discuter brièvement, que ce qui va au fond même de la question.

Molière a-t-il ridiculisé la vertu ? Reprenant la thèse de Rousseau, dans les termes mêmes où il l'a posée, Marmontel interpelle ainsi Rousseau : « Vous ne sauriez me nier deux choses : l'une, qu'Alceste est un homme passionné, violent, insociable ; l'autre, que, dans sa vertu, Molière n'a repris que l'*excès*. » Et La Harpe répètera : « le ridicule porte, non sur ce qu'Alceste est droit, sincère, homme de bien, mais sur des travers réels qui tiennent à l'*excès* de ses bonnes qualités. » A quoi je réponds : la vertu peut-elle être *excessive*, et, dans ce cas, ne l'appelle-t-on pas charité, dévoûment, héroïsme? mais tenons nous en à la seule vertu qui est en cause ici : la franchise mérite-t-elle vraiment son nom, si elle ne paraît pas *excessive* aux lâches ou simplement aux gens timorés ? qu'on veuille bien y réfléchir : nous ne songeons pas le moins du monde à louer un homme de sa franchise, s'il ne dit que des vérités qui ne coûtent rien à dire ou, suivant l'expression courante, s'il ne dit pas aux gens leurs vérités ; mais, dans ce dernier cas, il ressemble fort à Alceste qui irait dire à Dorylas qu'il assomme le monde par ses vantardises. Etre franc ne signifie pas seulement dire ce qui est, mais le dire quand il y a quelque danger à le dire. Vous ne serez

pas *vertueux*, c'est-à-dire ici vous ne serez pas franc ou, si l'on aime mieux, personne ne songera à parler de votre franchise, parce que vous aurez appelé un chat un chat ; mais on en parlera si vous osez dire à Rollet qu'il est un fripon.

Voici maintenant une autre distinction, celle-ci présentée pour la première fois par Lessing : « Nous pouvons rire à *propos* d'un homme sans pour cela rire de lui. Toutes les chicanes de Rousseau ne proviennent que de ce qu'il n'a pas suffisamment réfléchi à cette distinction. » J'ai beau y réfléchir moi-même, je ne réussis pas à y voir ce qu'y voit un critique contemporain, auteur d'une édition critique de la *Lettre à d'Alembert :* « une observation très juste qui suffit à elle seule pour renverser toute la thèse de Rousseau. » M. X. dit devant vous une sottise : Vous pouffez. M. X. se fâche. — Pardon, je ne ris pas de vous, je ris *à propos de vous.* » Pensez-vous que M. X. se contente de votre « distinction » ?

Paul Janet, dans une étude intéressante sur la *Philosophie de Molière,* dit ceci : « Alceste est risible, mais pourquoi l'est-il ? voilà la question. Par exemple, vous me demandez si vous avez fait un bon sonnet. Est-ce ma faute s'il est mauvais ? vous ai-je demandé de me le lire ? Si j'ai exagéré en disant qu'on est pendable après l'avoir fait, n'en êtes-vous pas cause en me fatiguant de cette lecture ? Le tort ne vient donc pas de moi, mais du *milieu* dans lequel je suis obligé de vivre, des habitudes du monde. C'est *le monde,* au fond, qui a tort, ce n'est pas Alceste. » — « Tant mieux, morbleu ! » ce serait écrié Rousseau, s'il avait pu lire Janet, c'est tout ce que je demande. Et Janet conclut : « Alceste, c'est la grandeur d'âme enveloppée de toutes parts dans le réseau de ce qu'on appelle les convenances, la mode, les habitudes reçues, en un mot, ce réseau de la *vie mondaine,* où viennent s'embarrasser, s'user, *s'effacer tous les caractères,* se glacer à la longue toutes les chaleurs de l'âme, s'émousser tous les courages et toutes les *vertus.* » — « Allons, ferme, poussez ! » aurait répliqué Alceste — Rousseau, vous refaites mon premier et mon second *Discours* contre les déplorables vices de la société.

Et voici une « distinction » nouvelle, ce sera la dernière: Alceste, dit encore Janet, est quelquefois plaisant et *risible*; il n'est pas *ridicule*. Lorsque nous rions de lui, c'est un rire sympathique et générenx qui n'a rien d'humiliant pour lui (il s'en fâche pourtant); si d'autres personnages, comme Célimène et les marquis, croient avoir le droit de le persifler, ce n'est pas avec notre connivence (mais alors Molière aurait manqué son but!) ou, du moins, si nous rions avec eux, ce n'est pas avec les mêmes sentiments qu'eux. » Je le crois, et je crois même que nous rions moins qu'eux, mais c'est simplement parce que nous ne sommes pas leurs contemporains : pour toute espèce de raisons, historiques et sociales, le code des bienséances n'est plus si impérieux, ni si précis, que du temps de Molière, et nous jugeons avec bien plus d'indulgence, si même nous le remarquons, tel manquement aux lois de la politesse qui eût offusqué les hôtes du salon de Célimène; en sorte qu'ayant désappris en partie les règles de la bonne société, nous nous rapprochons de Rousseau, qui ne les avait jamais apprises et que, comme lui dans certains cas tout au moins, nous nous étonnons que la conduite d'Alceste prête si fort à rire, qu'elle soit même seulement « risible », comme le veut Janet; encore que je ne voie pas, comme lui, une sensible différence entre *le risible* et *le ridicule*, le risible étant, d'après Littré, « ce qui est digne de nos moqueries. »

Mais, encore une fois, et pour en finir avec ce qui est la vraie question : *de quoi* rions-nous? La Harpe conclut ainsi la discussion contre Rousseau : « donc le ridicule d'Alceste ne porte que sur ce qui est outré, déplacé, répréhensible. Rien ne fait mieux voir à la fois et la force de la vertu et celle du talent de Molière, puisqu'en faisant rire des défauts réels, il fait toujours *respecter la vertu* et ne permet pas que le ridicule aille jusqu'à elle. » — Est-ce bien sûr? Quand un homme vertueux nous paraît ridicule, même pour des travers qui n'ont *aucun rapport* avec la vertu, est-ce que la vertu de cet homme n'en est pas un peu offusquée à nos yeux et notre estime pour lui n'en est-elle pas légèrement diminuée? Mais si les travers qui nous font rire

sont inséparables et, pour ainsi dire, *dérivent* de sa vertu même, est-ce qu'alors le rire, qui s'attaque aux travers, n'atteint pas, — aussi peu qu'on voudra, mais c'est encore trop, — la vertu elle-même, qui pourtant ne devrait jamais exciter en nous qu'un seul sentiment : le respect ? M. Bergson a écrit dans son étude sur *Le rire* : « Nous rions d'Alceste. On dira que ce n'est pas l'honnêteté d'Alceste, qui est comique, mais la forme particulière que l'honnêteté prend chez lui et, en somme, un certain travers qui nous la gâte. Je le veux bien, mais il n'en est pas moins vrai que ce travers d'Alceste, dont nous rions, *rend son honnêteté risible*, et c'est là le point important. »

Molière pouvait-il faire autrement ? « Molière, dit Faguet, s'est toujours moqué des honnêtes gens, et avec raison, puisqu'il était auteur comique. » *Toujours* est excessif, puisque Molière nous fait rire aussi d'Harpagon et de Tartuffe, dont l'honnêteté laisse à désirer ; mais si l'on met le *plus souvent* à la place de *toujours*, l'assertion est vraie et Rousseau s'en fût contenté, et réjoui. « Les honnêtes gens et leurs travers, dit Faguet, voilà la matière de la comédie ». Nous allons donc à la comédie pour nous moquer des honnêtes gens et Rousseau n'a donc pas tort de prétendre que « le plaisir du comique est fondé sur un vice du cœur humain. »

Rousseau a encore vu très juste lorsque, à propos du *Misanthrope*, il a dit de Molière : « Ayant à plaire au public, il a consulté le goût le plus général de ceux qui le composent : sur ce goût, il s'est formé un modèle, et, sur ce modèle, un tableau des défauts contraires, dans lequel il a pris ses caractères comiques et dont il a distribué les divers traits dans ses pièces. Il n'a donc point prétendu former un honnête homme, mais un *homme du monde* ; par conséquent, il n'a point voulu corriger les vices, mais les ridicules (1). » Tout cela est parfaitement vrai et l'on

(1) « La comédie, dit encore le moraliste Joubert, ne corrige que les travers et les manières » et il ajoute, comme a fait Rousseau : « elle les corrige aux dépens des mœurs. » C'est en historien des mœurs que M. Lavisse parle ainsi de la morale « très modeste de Molière : on ne trouve point, dans tout son théâtre, un devoir qui commande un renoncement à soi, même un effort qui coûte... » *Histoire de France*, VII, 114.

saisit en même temps ici la raison profonde qui devait pousser comme fatalement Rousseau à combattre l'auteur du *Misanthrope*. La morale de Molière est essentiellement mondaine ; il est le défenseur de la vie sociale, de la civilisation, de la société polie. Le « mondain » Voltaire l'appellera très justement « le législateur des bienséances du monde », et Chamfort dira, à propos des rôles de raisonneurs, tels que Cléante et Philinte, que « la réunion de ces rôles formerait un cours de morale à l'usage de la société. » Or, les bienséances, la civilisation et la société même, on sait que Rousseau a déclaré la guerre à ces institutions funestes.

Que Rousseau donc, et c'est par là que je veux terminer, s'attaquât à l'homme qui avait mis au service de ces institutions son rare génie et son incomparable adresse à ridiculiser les originaux, c'est évidemment ce que l'original Jean-Jacques avait de mienx à faire ; car, remarquons-le, si Molière et Philinte avaient raison de se moquer de l'insociable Alceste, alors Grimm et tous les Encyclopédistes n'avaient pas tort de déclarer l'émule d'Alceste parfaitement ridicule et c'est Rousseau qui leur répond, par la bouche d'Alceste :

> Par la sambleu ! Messieurs, je ne croyais pas être
> Si plaisant que je suis.

Je suis très loin, je le sais, d'avoir dit tout ce qu'on peut dire sur la *Lettre à d'Alembert*. Mais j'aurais voulu ne pas redire, au moins dans les mêmes termes, ce qui en a été dit tant de fois : j'ai donc essayé de renouveler (comme je l'ai pu), ce sujet rebattu. Une remarque encore sur un simple détail où l'on a, ce me semble, fait tort à Rousseau ; c'est à propos de *Bérénice*. « Jean-Jacques, dit Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*, I.) n'a pas craint de soutenir que Titus serait *plus intéressant*, s'il sacrifiait l'empire à l'amour et s'il allait vivre avec Bérénice dans quelque coin du monde après avoir pris congé des Romains : une chaumière et son cœur ! Geoffroy remarque avec raison que Titus serait sifflé s'il agissait ainsi au théâtre. »

Est-ce bien sûr ? D'ailleurs, Rousseau ne dit pas : Titus serait plus *intéressant* s'il épousait Bérénice. S'il eût cédé, il

convient qu'on l'eût « moins estimé ». Mais il dit : on souhaite qu'il cède ; et pourquoi ? parce qu'on ne s'intéresse plus qu'à l'amour de Bérénice, qu'on la souhaite donc heureuse, même aux dépens de Titus et de sa gloire ; Titus épousant Bérénice serait moins estimable sans doute, mais c'est là un point très secondaire pour le spectateur qui *souhaite* au fond du cœur que *l'amour triomphe du devoir*. N'est-ce point ce souhait déçu qui faisait dire à Mme Bossuet écrivant à Bussy-Rabutin (5 août 1671) : « Tenez, Monsieur, voilà la *Bérénice* de Racine que je vous ai promise. Je vous défie, tout révolté que vous puissiez être contre l'amour, de la lire sans émotion, et, quelque entêté que vous soyez de la gloire, de ne vouloir pas *un mal enragé à Titus de la préférer à une si aimable maîtresse.* » Rousseau, s'il l'eût connue, eût certainement cité cette lettre, qui justifiait son ironique conclusion : « Ne voilà-t-il pas une tragédie qui a bien rempli son objet, et qui a bien appris aux spectateurs à surmonter les faiblesses de l'amour ? »

CHAPITRE III

LA NOUVELLE HÉLOÏSE

Nous sommes en 1756 : Rousseau est à Paris, il y est célèbre, il vit dans la société des gens de lettres et des financiers ; il ne songe plus guère à Chambéry ni aux Charmettes, qu'il a quittées il y a quatorze ans, lorsqu'un beau matin il reçoit la visite de Venture, de ce chevalier d'industrie dont il s'était « engoué » jadis, ébloui par sa faconde et sa vie aventureuse. « Je ne pensais à rien moins », dit-il, et il le reçut assez froidement. Mais, Venture parti, le souvenir de tout ce qui se rattachait à Venture lui revint à l'esprit, ou mieux, lui remonta au cœur : il avait vu Venture pour la première fois à Annecy en 1730, il y avait vingt-six ans : c'était l'année où, Mme de Warens étant absente, il avait fait à Thônes, avec Mlle Galley et Mlle de Graffenried, cette excursion charmante dont il nous a laissé un si poétique récit. Il revoit alors les deux jolies promeneuses et il revit en pensée « cette romanesque journée de Thônes » ; et, peu à peu, se laissant aller au fil de ses souvenirs, il pense avec mélancolie à ce qu'était alors pour lui et pour son jeune cœur cette Mme de Warens qui depuis, hélas ! est tombée si bas. « Toutes ces

Bibliographie : Grimm, *Corresp, littér.*, IV. — Marmontel : *Essai sur les romans.* — Fréron : *L'Année littéraire*, 1761, II. — D'Alembert : *Œuvres*, 1822, IV. — Chateaubriand : *Essai sur les Révolutions.* — W. Coxe : *Quatre voyages en Suisse* (1776-1786). — Töpffer : *Du paysage alpestre* (*Mélanges*, 1852). — Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, VIII, XII. *Chateaubriand et son groupe littéraire* (1881, I). — Rod. Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875. — Texte : *Jean-Jacques Rousseau et le Cosmopolitisme littéraire*, 1895. — De Reynold : *Jean-Jacques Rousseau et les paysages suisses* (Revue de Fribourg, janvier 1905). — D. Mornet : *Le Sentiment de la nature en France, de Jean-Jacques Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, 1907.

tendres réminiscences lui font verser des larmes sur sa jeunesse écoulée » ; mais, ce moment d'attendrissement passé, il retourne à ses travaux et à ses relations mondaines : ce n'est pas, en effet, en plein Paris, dans la société de d'Holbach et des Encyclopédistes, qu'il a le loisir de rêver aux Charmettes et à « sa pauvre maman. »

Quelques mois à peine après cette visite inattendue de Venture, qui brusquement a fait revivre pour lui un temps bien cher à son cœur, puisque c'est le temps de sa jeunesse, le voici à l'Hermitage. Il s'y établit le 9 avril 1756 et il y va mener enfin la vie de ses rêves; deux choses, en effet, sont nécessaires à son bonheur : avant tout, la paix dans l'indépendance : « me voilà donc enfin chez moi, maître d'y couler mes jours dans cette vie *indépendante*, égale et *paisible* pour laquelle je me sentais né »; et ensuite la solitude à la campagne : l'Hermitage « est *solitaire* plutôt que sauvage », car la Chevrette est à deux pas, et Paris à quatre lieues. Pleinement heureux dans « cette retraite charmante », il se livre, avec toute la fougue de son âme, à ce qu'il appelle « son délire *champêtre* ». De ce délire-là il va, par une pente toute naturelle, glisser dans ce qu'il nommera à plusieurs reprises un « *tendre* délire », et c'est de ce second sentiment ou, comme on dit aujourd'hui, de cet état d'âme, que va naître la *Nouvelle Héloïse*.

Quand on passe son temps à se promener solitaire à la campagne, et qu'on est poète et romanesque, on se prend à imaginer une humanité digne d'habiter les beaux lieux qu'on aime à parcourir : sur le Lignon les bergers ne sont-ils pas tous parfaits, ces bergers idylliques dans la société desquels Jean-Jacques se plaisait tant à vivre dans sa première enfance et auxquels il n'a cessé de rêver toute sa vie. Pour le moment il peuple sa solitude « de sylphides et de créatures parfaites » ; mais quels traits va-t-il donner à ces « êtres d'élite », dont la séduisante image le suit et l'exalte dans ses promenades et ses rêveries, tandis qu'il pense avec une douce tristesse à lui-même et à sa jeunesse écoulée? Il a, depuis quatre ans, passé la quarantaine, c'est-à-dire, « il a passé le temps d'aimer », et il l'a passé sans avoir

aimé ! Et pourtant, il le sent plus que jamais à l'ivresse et à l'exaltation auxquelles il est en proie, il a une âme ardente, expansive, « pour qui vivre, c'est aimer » ; et il se voit, hélas ! atteindre aux portes de la vieillesse « et mourir sans avoir vécu ! » Eh bien ! ce que la vie lui devait, et ce qu'elle ne lui a pas donné, il a assez d'imagination pour se le donner à lui-même ; assez d'imagination, et assez de *mémoire* aussi : car, pour créer ces êtres selon son cœur, dont il a besoin pour bercer sa mélancolie dans la plus belle saison de l'année « sous des bocages frais, au chant du rossignol, au gazouillement des ruisseaux », il n'a qu'à laisser parler *les souvenirs* qu'a réveillés dans son cœur la récente visite de son ancien ami, Venture ; et, puisqu'il est trop vieux pour rien espérer de l'avenir, il apaisera son besoin d'aimer en le reportant sur les femmes qu'il a connues, et en les revoyant et en les faisant plus belles et plus séduisantes quelles n'étaient : car le souvenir les a embellies et idéalisées. Et peu à peu, autour de la figure transfigurée de la chère maman, de cette femme « angéliqne », viendra se grouper tout un essaim de jeunes filles qui auront le visage de Mlle Galley ou de Mlle de Graffenried, et les délicates attentions des gentilles écolières du temps jadis pour leur jeune maître bien aimé. Son âme se fondra à ces tendres réminiscences ; il nous l'a dit lui-même, « il versait des larmes qu'il aimait à laisser couler ». C'est dans cet état d'esprit qu'il écrivit les premières lettres de la *Nouvelle Héloïse ;* et, quand vint l'hiver, il se mit à les recopier avec amour, « sur du beau papier doré, avec de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, et de la non-pareille bleue pour coudre les cahiers » ; c'est qu'il cousait, avec les rêveries de son imagination, les pages dorées de sa jeunesse : « les plus belles choses qu'un auteur puisse mettre dans un livre, dira Chateaubriand, sont les sentiments qui lui viennent par réminiscence des premiers jours de sa jeunesse. »

Essayons donc de déterminer quelle a pu être *la part du souvenir* dans la fiction imaginée par Rousseau. On sait les données du roman : deux jeunes filles, Julie d'Etange et Claire d'Orbe, sont liées par la plus tendre amitié ; elles ont le même profes-

seur, un jeune homme, Saint-Preux, qui est, dès les premières pages du livre, l'amant de l'une d'elles, de Julie. A qui a pensé Rousseau quand il a imaginé les deux amies ? Aux trois femmes dont nous avons parlé tout à l'heure, et, tout d'abord, aux deux jeunes filles de Thônes, M[lle] Galley et M[lle] de Graffenried, vers lesquelles, on l'a vu, la visite de Venture avait ramené sa pensée. Cette journée de Thônes avait été pleine pour lui de sensations exquises : or, Rousseau se souvient des faits passés presqu'uniquement par les sensations qu'il en a éprouvées, et personne n'a plus que lui *la mémoire de la sensibilité.* Sa sensibilité, pendant cette promenade de Thônes, n'avait pas été émue seulement par le charme imprévu de la rencontre, par la grâce et l'enjoûment des deux jeunes filles, mais aussi par la beauté d'un paysage matinal qu'il revoyait encore et dessinait, d'un trait si poétique et si sûr à la fois, trente ans après, tandis qu'il écrivait le livre IV des *Confessions.* Que, du reste, en peignant les deux amies, Claire et Julie, il se soit souvenu de Clarisse Harlowe et de miss Hove, c'est ce qu'ont dit tous ses critiques et ce qui n'a pas besoin d'être démontré, Richardson se trouvant alors dans toutes les mains et étant, comme on sait, l'idole du plus intime ami de Rousseau, de Diderot. Mais il est une femme que nous devons, plus que toute autre, retrouver dans son livre : M[me] de Warens avait eu une telle action sur sa vie, elle avait exercé une séduction si souveraine sur son âme et ses sens à la fois, qu'il était impossible que, voulant créer une femme selon son cœur, il ne la fît pas un peu à l'image de celle qui avait été pour lui la révélation de la femme, de ses charmes et de ses faiblesses ; et, de fait, il y a dans la *Nouvelle Héloïse,* telle phrase, tel trait de caractère, tel site même, qui n'ont pu se trouver que sous la plume de l'ami de M[me] de Warens. Le portrait de M[me] de Warens n'est sans doute fixé nulle part, mais son souvenir est épars çà et là dans tout le livre et il est intéressant de l'y chercher si l'on veut voir comment, chez Rousseau, la fiction se rattache à la réalité.

Et d'abord Rousseau a donné, à Claire et à Julie à la fois, quelques-uns des traits de caractère de M[me] de Warens. Claire est gaie, rieuse, étourdie ; M[me] de Warens, nous disent les

Confessions, « prenait tout en gaîté; mes fureurs la faisaient rire aux larmes ». Les saillies et les badinages de Claire et le ton vif de ses propos lui rappelaient sans doute mainte « folie » de sa chère maman ; lorsque, par exemple, celle-ci était distraite par Rousseau tandis qu'elle surveillait ses fameuses drogues sur le feu : « si tu me les fais brûler, je te les ferai manger. » Mais, c'est surtout en Julie que revit le souvenir de Mme de Warens : Julie est, par certains côtés, une Mme de Warens plus jeune et idéalisée. Sans vouloir pousser trop loin ce parallèle, qui deviendrait aisément faux, l'auteur étant essentiellement romanesque et les deux amies n'étant à l'origine que des « sylphides », créées pour enchanter et consoler l'imagination d'un quadragénaire, on peut faire pourtant, entre l'ancienne amie de Rousseau et l'héroïne de son livre, plusieurs rapprochements qui sont vraiment instructifs, car ils éclairent d'un jour nouveau certaines pages du roman et ils nous fournissent *en même temps* une preuve inattendue, et d'autant plus significative que Rousseau l'a donnée sans y songer, de l'influence profonde et ineffaçable exercée par la bonne dame des Charmettes sur le disciple à qui elle avait appris tant de choses.

Julie, nous dit Rousseau, unit « une vive sensibilité à une inaltérable *douceur* » ; ce qu'il aime surtout en elle, c'est « cette pitié *si tendre* à tous les maux d'autrui » ; or cette même pitié, il avait eu des raisons personnelles de la chérir chez celle qui avait été pour lui, suivant ses paroles, « la plus *tendre* des mères ». Quand elle parle, Julie a « cette voix touchante qu'on n'entend pas sans émotion » ; et, tandis qu'il écrivait ces lignes, Rousseau se figurait sans doute entendre la voix de cette chère maman lorsque, après quelque nouvelle et longue absence, il retournait chez elle et qu'il se demandait en tremblant comment on allait l'accueillir ; il arrivait, c'était assez son habitude, pauvre et désemparé : « Je tressaillis au premier son de sa voix. Pauvre petit, me dit-elle en me caressant, te revoilà donc ! » Julie est raisonneuse et elle n'aime rien tant que moraliser : « Quand elle moralisait, dit Rousseau de Mme de Warens, elle se perdait quelquefois un peu dans les espaces. » Ainsi fait Julie,

et il est besoin parfois que la rieuse Claire la ramène sur terre et la rappelle à la prosaïque réalité. On sait que Mme de Warens se piquait de théologie et s'occupait avec prédilection de questions religieuses ; disciple de Magny, elle professait un libéralisme très large : ce sera la religion de Julie, et quand, à ses derniers moments, elle accueillera le pasteur, ce sera surtout à titre d'ami.

Julie enfin a un grave défaut : elle est sensuelle ; Rousseau lui prête souvent un langage trop peu chaste pour une jeune fille, et l'on sait d'ailleurs qu'elle succombe dès les premières pages du roman. Les contemporains de Rousseau, Voltaire naturellement, et les Encyclopédistes, se sont égayés, ou ont feint de se scandaliser de cette promptitude de Julie à combler les vœux de son amant. Elle s'emporte même jusqu'à faire certaines avances à Saint-Preux et c'est elle qui lui donne le premier rendez-vous : ainsi Mme de Warens avait fait les premiers pas quand elle avait prémédité d'initier Rousseau aux voluptés de l'amour. On peut saisir ici et noter avec précision ce qu'a eu de fâcheux pour Jean-Jacques, j'entends pour l'écrivain, la fréquentation de Mme de Warens et, par exemple, cette initiation, si l'on peut dire, aux réalités de l'amour que Rousseau a pris le soin, dont on l'eût volontiers dispensé, de narrer copieusement aux lecteur des *Confessions* : Mme de Warens avait pu s'offrir sans rien perdre, aux yeux de Rousseau, de sa noblesse d'âme, sans cesser d'être « un ange » ; et c'est pour cela que Rousseau n'a pas hésité, dès le début de son histoire, à jeter la sublime Julie dans les bras de son amant. Cette faute de goût, je veux dire cette étrange interversion des rôles, dès les premières scènes d'amour, qui dépare le roman, c'est bien, je crois, Mme de Warens qui en est responsable. Je sais bien qu'il entrait dans le plan de Rousseau de faire tomber Julie pour la relever peu à peu par les efforts d'une vertu plus méritoire, aux yeux de l'auteur, que la pure innocence ; mais ce que je reproche ici à l'auteur, ce qui me choque particulièrement dans ce fâcheux début, c'est que, de dépeindre une jeune fille si pressée de se donner, cela n'a rien coûté, on le sent trop, ni au sens moral, ni à la délicatesse du favori de Mme de Warens.

Dans la suite du livre, quand Julie s'est relevée et qu'elle est devenue la vertueuse épouse du baron de Wolmar, Rousseau s'est peut-être encore souvenu des Charmettes ; mais ç'a été alors pour préserver Julie des imprudences et des gaspillages qui avaient ruiné Mme de Warens et dont il avait été jadis le témoin attristé. Que de fois il nous a dépeint, dans les *Confessions*, cette maison de Chambéry où manquaient l'ordre et l'économie, où la maîtresse, non contente de dissiper sa fortune en folles entreprises, se laissait duper et piller par maint chevalier d'industrie ; et maintenant elle était réduite à la pire misère : eh bien ! il fera de Julie, par regret de ce qui aurait pu être aux Charmettes, une femme économe et une parfaite ménagère ; il prendra, d'ailleurs, d'autant plus de plaisir à la peindre ainsi qu'il satisfera par là cet amour de l'ordre, des comptes bien tenus, qui est un des traits les plus essentiellement bourgeois de son caractère. Et nous comprenons mieux alors pourquoi il s'est tant plû à nous décrire longuement, minutieusement, sans nous épargner l'ennui des détails, ce ménage modèle des Wolmar.

Et Mme d'Houdetot? C'est, on s'en souvient, pendant qu'il était plongé tout entier dans son roman que la charmante Sophie vint tourner la tête au philosophe : la retrouverons-nous donc, elle aussi, dans la *Nouvelle-Héloïse?* et la réalité, cette fois présente, et même brûlante, va-t-elle inspirer et enflammer la fiction ? C'est le contraire qui arriva : c'est la fiction qui ajouta son charme poétique aux attraits, déjà si captivants, de la réalité. Mme d'Houdetot, en effet, n'apparut à Jean-Jacques, pour enflammer son cœur — et ses sens, comme en témoignent de reste les *Confessions*, — qu'après l'achèvement de la quatrième partie de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est-à-dire après la description de l'Elysée et la promenade fameuse sur le lac, alors que Julie est depuis longtemps Mme de Wolmar. Mme d'Houdetot n'a donc pas pu suggérer à Rousseau, comme on se plaît sans cesse à le répéter, quelques traits de sa Julie : mais c'est au contraire Julie qui, sous les traits de Mme d'Houdetot, apparut brusquement à Jean-Jacques, toute rayonnante à la fois de vive jeunesse et d'idéale poésie, et Pygmalion se jeta, éperdu d'amour et d'en-

thousiasme, aux pieds de sa Galatée. « Oui (fait dire Rousseau à son *Pygmalion*), digne chef-d'œuvre de mes mains et de mon cœur ; c'est toi, c'est toi seule (et ici : « C'est bien toi, ma *Julie* ») ; je t'ai donné tout mon être, je ne vivrai plus que pour toi. » C'est ce qu'il pouvait dire, du moins dans les premiers transports de sa passion pour Mme d'Houdetot, puisqu'il l'aimait alors en poète et en amant à la fois : « je vis Julie en Mme d'Houdetot et bientôt je ne vis plus que Mme d'Houdetot, mais revêtue de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur » (*Confessions* II, 9). Mais on sait qu'à la fin la Galatée de l'Hermitage se déroba et Rousseau fut replongé dans la triste situation où il a peint Pygmalion au début de sa « scène lyrique » : « Ce n'est plus que de la pierre : je ne ferai jamais rien de tout cela. » C'est qu'un autre en avait fait déjà sa maîtresse; et, de même que, dans le roman, Julie appartenait maintenant à Wolmar, dans la réalité Sophie (Mme d'Houdetot), « était » à Saint-Lambert ; de sorte que Rousseau, en face de Sophie, ressemblait en un sens à Saint-Preux en présence de Mme de Wolmar. C'est grâce à cette analogie entre la fiction et la réalité qu'on peut, dans les livres de la *Nouvelle-Héloïse* qui sont *postérieurs* à l'apparition de Mme d'Houdetot, le cinquième et le sixième, trouver un ou deux traits qui peuvent s'appliquer à Mme d'Houdetot. Par exemple, quand Saint-Preux écrit à Claire : « elle vit, mais non pas pour moi ; elle vit pour mon désespoir » (V, 9), on peut croire que Rousseau n'a pas pu s'empêcher de songer à celle qui ne voulait vivre que pour Saint-Lambert. Il me paraît aussi que c'est beaucoup moins à Claire ou à Julie qu'à la complaisante et décevante Sophie qu'allaient ces plaintes harmonieuses de Saint-Preux : « Femmes, femmes, objets chers et funestes, que la nature orna pour notre supplice, qui punissez quand on vous brave, qui poursuivez quand on vous craint, dont la haine et l'amour sont également nuisibles et qu'on ne peut ni rechercher ni fuir impunément. Beauté, charme, attrait, sympathie, être ou chimère inconcevable, abîme de douleurs et de voluptés; beauté, plus terrible aux mortels que l'élément où l'on t'a fait naître, malheureux qui se livre à ton calme trompeur ! C'est toi qui

produis les tempêtes qui tourmentent le cœur humain. » (VI, 7) Moins heureux, en effet, que son Saint-Preux, Rousseau n'avait connu, on le sait, avec Mme d'Houdetot, que les orages et les tourments d'une passion, tolérée d'abord, encouragée peut-être par de molles complaisances, puis tout à coup réprimée par un brusque rappel de l'amant averti.

Quant à Saint-Preux, ce serait trop peu de dire qu'il est Rousseau lui-même, car il est, à lui seul, plusieurs Rousseau, trois au moins : il est d'abord Rousseau *tel qu'il était réellement*, avec les défauts et les qualités que nous lui connaissons : sérieux et passionné, égoïste et sophiste, et le reste ; il est ensuite Rousseau *tel qu'il croyait être*, c'est-à-dire, par sa bonté native, par la fierté d'une âme éprise de Plutarque et de l'antiquité, par son enthousiasme pour la vertu, un être à peu près sublime ; et il est enfin Rousseau *tel qu'il aurait voulu être*, non pas meilleur, ce n'était pas possible, mais mieux connu, et, dès lors *aimé*, comme il le méritait, d'un amour infini, d'un amour qui fût, si l'on peut dire, capable de tout, hors d'oublier l'objet aimé : l'amour de Julie en un mot. Cet amour et son histoire, c'est la part de la fiction et c'est le roman même : mais nulle part peut-être Rousseau ne s'est peint avec plus de vérité et plus d'ingénuité que dans ce roman, parce que jamais on ne se trahit mieux et on ne fait mieux connaître le fond de son âme, que lorsqu'on raconte avec sincérité comment on voudrait vivre et à quelles conditions on serait heureux.

On pourrait dire que, dans ses *Confessions*, Rousseau a souvent écrit le roman de sa vie, mais que, dans son roman de la *Nouvelle Héloïse*, qui est le roman de son cœur, il a écrit des confessions d'autant plus sincères qu'elles sont involontaires. Par exemple, pour être pleinement heureux, il ne suffit pas à Saint-Preux d'être aimé ; il faut encore qu'une main le dirige dans la vie ; mais cette main doit être une douce main de femme ; « dès cet instant, écrit-il à Julie, je vous remets pour la vie l'empire de mes volontés ; disposez de moi comme d'un homme qui n'est plus rien et dont tout l'être n'a de rapport qu'à vous. » Et il a de même « pour les avis de Claire des déférences coûteuses », c'est

Claire qui en parle ainsi, et elle ajoute, s'adressant à son amie : « nous avons pris une si grande habitude de *le gouverner*, que nous sommes un peu responsables de lui à notre propre conscience » (IV, 8). Voilà les deux guides que souhaitait sa faiblesse de caractère, et voilà sans doute aussi comme il se consolait, en rêvant le contraire, de voir son ménage et parfois sa conduite dans les mains de deux femmes beaucoup moins poétiques que Claire et Julie. Mais, puisqu'enfin Saint-Preux acceptait si volontiers d'être « gouverné » par des femmes, nous comprenons mieux pourquoi Rousseau subit les deux Le Vasseur, mère et fille, et pourquoi aussi, dans son entourage, on les appelait « les gouverneuses. » Et enfin s'il n'a pas imaginé, pour Saint-Preux, de plus grand bonheur que d'être aimé d'une patricienne, c'est, suivant une expression de son roman, parce qu'il a voulu « venger enfin des rigueurs de la fortune le mérite oublié », celui de Rousseau, s'entend. Et ainsi le valet qui jadis, malgré « son mérite » et sa science du latin, devait servir à table la jolie Mlle de Breil, va prendre sa revanche de tous ses affronts subis et de ses soupirs étouffés, et nous verrons la noble Julie d'Etange, en dépit des préjugés de caste, tomber, éperdue d'amour, dans les bras d'un pauvre professeur.

Ainsi, des souvenirs et des rancunes, des rêves surtout, rêves d'amour et de bonheur, voilà l'inspiration du roman. Maintenant ces rêves et ces souvenirs, Rousseau a-t-il su les incarner en de vivants personnages ? Le roman est bien divisé matériellement en six parties ; mais moralement, pour le développement du récit, il comprend deux moitiés bien distinctes et que Rousseau aurait pu intituler : la première, *Julie d'Etange* et la seconde, *Mme de Wolmar*. Dans la première, et dès les premières lignes, Saint-Preux déclare son amour à Julie, qui l'aime elle-même et se donne à lui ; mais Julie doit, pour obéir à son père, épouser M. de Wolmar et, dès lors, elle fait le bonheur de Wolmar et le malheur de Saint-Preux. Comme d'ailleurs Claire ne vit que pour son amie Julie, c'est Julie, on le voit, qui est le centre et l'âme de tout le roman. Voyons donc qui est Julie.

Musset, dans *Namouna*, comparant Julie à Manon, trouvait

celle-ci bien plus vivante; naturellement! Prévost l'avait sans doute rencontrée tandis qu'elle descendait du coche d'Arras et elle lui avait paru « si charmante » qu'aussitôt l'inflammable abbé « s'était avancé vers la maîtresse de son cœur. » Mais Rousseau, ce n'est pas dans la réalité, c'est, suivant ses propres expressions, « dans l'empyrée », dans le monde idéal peuplé par lui, à l'Hermitage, d'êtres selon son cœur », qu'il a puisé *la première idée* de son héroïne, et c'est pour cela qu'elle ne nous est pas familière, comme Manon, dès les premières pages du livre ; nous n'apprenons à la connaître que lentement, au cours du récit : c'est que Rousseau lui-même, très probablement, n'a vu que peu à peu se préciser, dans sa rêveuse imagination, ce qui n'était d'abord que « la plus ravissante image de l'amour ». Insensiblement cette « créature parfaite », qu'il avait demandée « au pays des chimères », il lui a donné des traits empruntés à la réalité, c'est-à-dire, au souvenir des femmes qu'il a connues et aimées. Et alors il a eu devant lui, non plus, comme il l'a appelée d'abord, je ne sais quelle « sylphide », ou, comme l'a appelée Musset, « une ombre vaine », mais bien une figure vivante : la preuve qu'elle vit, c'est que, dès qu'elle parut, au milieu du dix-huitième siècle, hommes et femmes en raffolèrent ; or, on n'aime dans un roman que ce qui vit ou paraît vivre.

Veut-on la voir ? Elle est blonde — naturellement : « Mlle de Breil, nous dit Rousseau, avait sur son visage cet air de douceur des *blondes* auquel mon cœur n'a jamais résisté. » Julie a cette particularité que « ses sourcils sont plus châtains et ses cheveux plus *cendrés* » — et Mme de Warens n'avait-elle pas « des cheveux *cendrés* d'une beauté peu commune » ? Julie, et c'est ce qui la distingue, cette fois, de toute autre personne, a, sous l'œil droit, une tache presque imperceptible et aussi une très mince cicatrice sous la lèvre ; enfin une légère sinuosité, qui sépare le menton des joues, rend leur contour moins régulier et plus gracieux. Elle plaît et séduit sans être d'ailleurs régulièrement belle et même sans éclipser ses compagnes ; et Claire lui dit avec une grande franchise : « mille femmes sont plus belles que toi et ont autant de grâce. » D'où lui vient donc son charme irrésis-

tible ? de sa voix touchante, qui semble être le son de son âme, c'est-à-dire d'une âme à la fois tendre et passionnée qui n'existe que pour aimer et se donner. Saint-Preux, à la lecture de ses lettres, s'écrie : « à chaque mot, n'entend-on pas ta voix charmante ? » Nous de même, en lisant Rousseau, en écoutant chanter ses phrases, pleines d'harmonie et de tendresse, nous croyons entendre la douce voix de Julie, cette voix si prenante que, suivant le mot de Claire, « tous les cœurs volent au devant du sien. »

La doctrine de Rousseau dans l'*Emile*, c'est que « la femme est faite spécialement pour plaire à l'homme » ; et c'est dans cet unique but, c'est pour le bonheur d'Emile qu'il élèvera Sophie. Julie de même, dans la première inspiration du roman, n'a été créée que pour faire la joie et la consolation de Rousseau, pour apaiser cette soif d'aimer qui le dévore à l'Hermitage ; elle aura donc ce qui me paraît avoir particulièrement séduit Rousseau dans les femmes qu'il a aimées. Quand il parle de Mme de Warens, il se rappelle « son regard *doux*, son air caressant et tendre » ; la première fois qu'il vit Thérèse, il fut « frappé de son regard vif et *doux* qui pour lui n'eut jamais son semblable. » Mme d'Houdetot enfin pourquoi l'a-t-il si passionnément aimée? Elle n'était point belle, nous dit-il lui même, mais « sa physionomie était à la fois vive et douce, et son caractère était angélique ; la douceur d'âme en faisait le fond. » Ainsi aménité du caractère, douceur du regard et de la physionomie, voilà ce que recherche dans toute femme ce cœur si extraordinairement ombrageux et sensible, qu'un rien froisse et meurtrit, que « les duretés d'un ami occupent la nuit, à la promenade, partout. » Et c'est pourquoi Julie, étant la femme de ses rêves, aura par dessus tout « une inaltérable douceur. » Tout le monde autour d'elle l'adore, et « sais-tu, lui dit Claire, quelle en est la cause? C'est cette âme tendre et cette douceur d'attachement qui n'a point d'égale ; c'est le don d'aimer, mon enfant, qui te fait aimer. »

Et enfin Julie ne ressemble pas seulement à telle ou telle femme ou jeune fille, elle ressemble encore et surtout à

Rousseau, car Rousseau était parfaitement incapable de donner à ses personnages *une âme* qui fût *foncièrement* différente de la sienne, pour la bonne raison qu'il ne connaissait bien que Rousseau, ne s'étant jamais sérieusement intéressé qu'à Rousseau. Les femmes, par exemple, qu'il a rencontrées, pourquoi aurait-il perdu son temps à les étudier, puisqu'à première vue, on le sait, il a fait leur conquête? un conquérant n'a pas besoin d'être un psychologue (1). A-t-on remarqué que, lorsqu'il nous présente une des nombreuses femmes ou jeunes filles dont il a plus ou moins troublé le cœur, ce n'est guère que *leur physique* qu'il nous dépeint et qui semble l'avoir préoccupé ? Ce qu'il dit de ses jeunes écolières de Chambéry est à cet égard caractéristique. Voici Mlle de Millarède : c'est une brune très vive, mais un peu maigre. Mlle de Menthon, très mignonne, avait au sein une cicatrice qui donnait bien des distractions à son professeur. (Le professeur Saint-Preux s'en serait-il souvenu, quand il remarquait chez Julie cette légère cicatrice qui lui était restée sous la lèvre ?) Mlle de Challet, elle, était une fille faite : grande, belle carrure, de l'embonpoint ; sa sœur enfin était la plus belle femme de Chambéry. Et, plus tard, il nous donnera de Mme d'Epinay le signalement que voici : « Elle était fort maigre, fort blanche et de la gorge comme sur ma main. »

Nous sommes, on l'a vu, minutieusement renseignés sur les attraits physiques, et j'en ai omis, de Julie d'Etange ; nous le sommes un peu moins sur *les particularités* de son caractère et de son esprit. Elle est intelligente, cultivée, surtout enthousiaste

(1) Que Rousseau fût un mauvais psychologue, c'est ce dont il convenait implicitement lui-même quand il disait : « Il n'y eut jamais d'homme moins *curieux* de ce qui ne le touche en aucune sorte, *ni de plus mauvais observateur*, quoiqu'il ait cru longtemps en être un très bon, parce qu'il croyait toujours bien voir quand il ne faisait que sentir vivement. » (deuxième *Dialogue*). Le moraliste, comme Rousseau, connaît l'homme en général, « le cœur humain », comme on disait au dix-septième siècle ; il ne distingue pas assez les hommes les uns des autres, parce qu'il n'est pas « curieux » des particularités, des différences de caractère : « il est plus aisé, dit La Rochefoucauld, de connaître l'homme en général que de connaître un homme en particulier. » Et Rousseau lui-même faisait cet aveu à Bernardin de Saint-Pierre : « Je crois connaître l'homme ; mais pour les hommes, je ne les connais pas. »

de la vertu – puisque Rousseau était tout cela ; sensible, cela va sans dire, pitoyable et bonne. Pour qu'elle ne soit pas tout à fait sans défauts, on l'a faite un peu gourmande, et d'ailleurs prêcheuse à souhait, et nous savons encore de qui elle tient ces deux travers-là. Mais elle a un autre défaut qui est bien plus conséquent, et que Rousseau lui a peut-être donné sans s'en douter, car il la voulait à peu près parfaite — mais ici encore il l'a faite à son image — et ce défaut, c'est la faiblesse de caractère, cette faiblesse qui lui fera commettre, comme à Rousseau lui-même, ses fautes les plus graves, et peut-être même la première et la plus grave de toutes, s'il est vrai, comme elle l'écrit à Claire, que « c'est la pitié qui l'a perdue. »

Maintenant tous ces traits un peu trop vagues ne lui donneraient pas un bien grand relief et ne réussiraient pas à faire d'elle un personnage bien vivant, ce à quoi d'ailleurs Rousseau n'était pas fort habile, comme tous les écrivains qui ne savent pas se déprendre d'eux-mêmes. Comment donc, par quels procédés, Rousseau est-il parvenu, lui si peu psychologue et si peu créateur d'âmes, à faire vivre Julie, à nous faire croire à Julie, à nous intéresser à elle et à nous inquiéter pour elle, depuis le moment où elle baigne de ses pleurs sa première lettre à Saint-Preux, jusqu'au jour où, sur son lit de mort, elle envoie à son amant un dernier adieu ? Si elle vit pour nous, c'est parce que Rousseau, à force de penser à elle dans sa solitude de l'Hermitage, et de l'évoquer dans ses rêves, l'a, pour ainsi dire, animée de toute l'ardeur de sa jeunesse près de finir qui lui remontait au cœur, et l'a comme illuminée du feu de ses désirs et de ses amours inassouvis. Aussi, voyez comme il s'émeut, s'attendrit et s'enflamme encore toutes les fois que, dans ses œuvres, il lui arrive de parler de *sa* Julie ! Il sait qu'il a mis en elle le meilleur de lui-même, ce qu'il y avait dans son cœur, malgré ses susceptibilités et ses rancunes, de chaude affection pour ceux qu'il était en train d'aimer, d'enthousiasme sincère pour la beauté morale et les héroïques vertus. Et, c'est pourquoi Julie, malgré ses défaillances, est éprise de grandeur, s'exalte au souvenir des belles actions qu'elle a lues

dans le Plutarque de Saint-Preux et qu'elle rappelle à son amant malheureux pour relever son courage ; mais surtout elle trouve dans son cœur ces accents tour à tour passionnés et tendres que Rousseau a appris non seulement à ses contemporains, mais encore à ceux qui, après lui, devaient prêter aux femmes, pour parler comme l'auteur d'*Atala*, « ces paroles magiques qui endorment toutes les douleurs. » Qu'on me permette, pour qu'on la connaisse mieux, de la faire parler un instant : « Je le sens, mon ami, le poids de l'absence m'accable. Je ne puis vivre sans toi, je le sens. Je parcours cent fois le jour les lieux que nous habitions ensemble et ne t'y trouve jamais. Je t'attends à ton heure ordinaire, l'heure passe et tu ne viens pas. Ah ! si tu savais quel pire tourment c'est de rester, quand on se sépare, combien tu préfèrerais ton état au mien ! » Et, quand elle croit avoir à se plaindre de son amant, quelle délicieuse tendresse elle sait mettre dans ses reproches : « Et toi aussi, mon doux ami ! toi, l'unique espoir de mon cœur, tu viens le percer encore quand il se meurt de tristesse ! »

Je voudrais, par ces courtes citations, faire sentir ce qui, dans la *Nouvelle-Héloïse*, a ému et ravi les lecteurs du dix-huitième siècle, habitués à la prose brillante, mais un peu sèche et, pour ainsi dire, toute intellectuelle, des écrivains les plus lus alors et les plus justement admirés. Les contemporains d'ailleurs ont vu, aussi bien que nous, tous les défauts du roman. Rousseau en somme nous raconte une histoire absurde, et même assez fâcheuse, puisqu'elle aboutit à une espèce de ménage à trois : Saint-Preux entre M. et Mme de Wolmar, c'est presque Rousseau vivant entre Claude Anet et Mme de Warens, et, plus tard, rêvant de vivre entre Saint-Lambert et Mme d'Houdetot, c'est-à-dire, partageant tantôt la couche et tantôt seulement le cœur de celle qu'il aime. Saint-Preux, du reste, sauf de courtes révoltes, est très aise de voir Julie, qu'il aime toujours, au bras de Wolmar : « il faut, disait à ce propos Fréron, que les philosophes soient des êtres bien supérieurs aux autres hommes pour soutenir de sang-froid une pareille vue. » Le philosophe Wolmar lui-même est si supérieur aux autres qu'il ignore les faiblesses

humaines, la jalousie par exemple ; l'on sait que c'est lui qui, sachant tout le passé de Julie, fait venir Saint-Preux sous son toit : il est sublime, mais il est fou. Et il n'est pas le seul qui, voulant faire l'ange, fait la bête. Tous ces gens-là, disait avec raison Grimm, « tiennent dans toutes les occasions une conduite exactement opposée à ce que tout homme raisonnable et sensé en attend » (*Correspond. littér.* IV, 344).

De toutes ces personnes, c'est celle qui devrait être la plus sage, c'est la mère de Julie, qui commence la série des sottises et qui, par là, est cause de tout. Elle qui sait, ou doit savoir, que sa fille est une âme passionnée et faible, — les deux choses vont souvent ensemble, témoin Rousseau —, s'avise de lui donner pour maître un jeune homme enthousiaste et beau parleur. Quand elle s'aperçoit enfin de ce qu'elle appelle « sa fatale illusion », sa fille est déshonorée. Saint-Preux pourtant est loin d'être « l'infâme et odieux corrupteur » que flétrit Marmontel dans son *Essai sur les romans*. Il est jeune, il aime Julie et il a le droit d'écrire à la mère de Julie : « Si je pus abuser un jour de votre estime, je m'abusai le premier moi-même. » Son « crime » n'est pas, pour cela, comme il le prétend, tout à fait « involontaire », et il n'en est pas moins une très vilaine action, puisque Julie n'a pas vingt ans et qu'elle est son élève. Quant à Julie, si sa jeunesse même est son excuse, il est toutefois étrange, comme le fait observer Fréron, que, bien née et chaste, ce soit elle qui donne la première à son amant un baiser, le premier baiser de l'amour ! et il nous déplait de même qu'elle soit si pressée d'indiquer à Saint-Preux — et avec si peu de honte, puisqu'elle parle si bien — ce « hameau solitaire, près des coteaux fleuris d'où part la source de la Vevayse », qui doit abriter leur bonheur. On oublie cependant, en les excusant par « le délire de la passion », ses coupables complaisances ; mais ce qu'on a le plus de peine à lui pardonner, c'est que, maîtresse de Saint-Preux, elle consente à devenir la femme de Wolmar : pourquoi ne lui dit-elle pas la vérité ? Quelqu'ingéniosité qu'ait déployée Rousseau pour la mettre dans une situation qui fasse excuser son silence (la parole de son père à dégager), Julie reste inex-

cusable d'avoir trompé un honnête homme, et c'est Rousseau lui-même, le Rousseau des *Rêveries* qui, en cette occurrence, va apprécier sa conduite : « les choses qu'il importe à un homme de savoir (et la virginité de sa fiancée est de celles là sans doute) ne sont peut-être pas en grand nombre ; mais elles sont un bien qui lui appartient et dont on ne peut le frustrer sans commettre le plus inique de tous les vols » (4me *Promenade*). Et voilà pourtant ce qu'a fait, par faiblesse encore, par folle condescendance pour son père, la divine Julie ! Eh bien ! et c'est une nouvelle surprise, elle n'est pas si coupable qu'elle en a l'air : la suite nous apprend, en effet, que Wolmar, quand il a demandé la main de Julie, n'ignorait rien de ce que Julie a accordé à Saint-Preux. En sorte que si Julie ne reste pas moins blâmable de s'être tue, puisqu'elle ne savait pas Wolmar si bien instruit, elle est, *de fait*, moins coupable, puisqu'elle n'a fait aucun tort à Wolmar ; pour reprendre le raisonnement de Rousseau, « elle ne lui vole aucun bien », puisque la chasteté de sa femme et même le cœur de sa femme (car Wolmar sait aussi que Julie aime toujours Saint-Preux), ne sont pas des biens, en tous cas ne sont pas ce qu'ils devraient être, les biens suprêmes, pour ce mari philosophe. Mais dès lors tout l'odieux, dont l'auteur avait maladroitement chargé Julie, passe, si j'ose dire, avec le reste, sur la tête de Wolmar, puisque Wolmar a le ridicule courage d'offrir son nom, et la cruauté d'infliger ses caresses à la malheureuse Julie.

Mais non, Julie ne sera pas malheureuse : Rousseau ne veut pas que « le sage Wolmar » ait eu tort de l'épouser : « Je dessinai, dira-t-il dans les *Confessions*, les deux caractères de Wolmar et de Julie dans un ravissement qui me faisait espérer de les rendre aimables tous les deux et, qui plus est, l'un par l'autre. » Il n'a réussi qu'à moitié : il n'a su, de son Wolmar, faire qu'un solennel imbécile ; mais il est vrai que Julie reste aimable jusqu'à la fin malgré ses fautes et, ce qui est cent fois pire, au moins pour le lecteur, malgré son intarissable *prêcherie*. Sa grâce est la plus forte ; cette grâce fut souveraine sur les contemporains qui, après avoir eu pour Julie d'Etange les yeux de

Saint-Preux, gardèrent toute la ferveur de leur sympathie à Mme de Wolmar. Voyons-donc, sans nous arrêter aux détails du récit, ce que le mariage a fait de Julie : il en a fait une tout autre personne. Julie, nous dit expressément Rousseau dans ses *Confessions*, qui « est née avec un cœur aussi tendre qu'honnête, se laisse vaincre à l'amour étant *fille* ; mais elle retrouve, étant *femme*, des forces pour le vaincre et elle redevient *vertueuse* » ; c'est là toute la philosophie du roman. Dans une très belle lettre, encore que trop longue (elle a plus de vingt pages), Julie explique loyalement à Saint-Preux le changement profond qui vient de se faire en elle : elle était partie pour la cérémonie nuptiale jurant dans son cœur un amour éternel à son amant ; la solennité de la cérémonie, la présence des siens, de M. et Mme d'Orbe qui sont des époux fidèles, et, plus encore, la présence de Dieu dans ce temple si simple qu'il remplit de sa majesté, tout cela fait une telle impression sur elle qu'elle frémit à l'idée du parjure qu'elle allait commettre ; et quand le pasteur, écrit-elle à Saint-Preux, « me demanda si je promettais obéissance et fidélité à celui que j'acceptais pour époux, ma bouche *et mon cœur* le promirent. Je le tiendrai jusqu'à la mort ». Et en effet elle tiendra jusqu'à sa dernière heure ce qu'elle vient de promettre à l'église, et c'est l'objet de la seconde partie, où l'on voit Mme de Wolmar, épouse fidèle, et même épouse aimante et mère dévouée, effacer et racheter les fautes de Julie d'Etange.

Une aussi radicale et surtout une aussi *brusque* métamorphose est-elle vraisemblable ? Oui, pour Rousseau, mais pour lui seul. Les contemporains s'en sont étonnés et Fréron l'appelle « le miracle de la bénédiction nuptiale » ; et si je cite souvent Fréron, c'est parce que, de tous les contemporains, il est celui qui a le mieux parlé de la *Nouvelle-Héloïse*. Un catholique de ce temps, un janséniste, par exemple, eût expliqué aisément cette conversion de Julie qui paraît, en effet, miraculeuse tant elle est inattendue : il y aurait vu un effet de la grâce. Mais Rousseau, comment a-t-il pu imaginer une aussi subite conversion, lui qui ne croit pas aux miracles ? le plus naturellement du monde, et il vaut la peine de le montrer, car la façon même dont il a

conçu cette transformation de Julie nous fait, je crois, mieux comprendre ses procédés de composition et même certains traits de son caractère. Rousseau n'est pas historien, je veux dire : il n'est pas attentif au progrès des choses, ici à la lente évolution d'un caractère. Un esprit systématique comme le sien ne s'intéresse pas à l'histoire d'une âme ; et c'est pourquoi Julie se donne à Dieu, comme elle s'est donnée à son amant, dans un brusque élan de l'âme, car il n'y a pas eu plus de gradation dans son amour et dans sa chute qu'il n'y en a aujourd'hui dans son retour à la vertu. La veille de son mariage, elle écrivait à Saint-Preux : « Ce triste cœur te restera jusqu'à mon dernier soupir. » Et le lendemain de son mariage : « tout est changé entre nous, Julie de Wolmar n'est plus votre ancienne Julie ; . . . . Oublions tout le reste et soyez l'amant de mon âme. » A-t-elle donc elle-même tout oublié ? Rousseau l'affirme et sait-on pourquoi ? parce que Julie, c'est, au fond, je l'ai dit, Rousseau lui-même et que Rousseau s'est transformé ou, du moins, a cru se transformer aussi rapidement que Julie. Qu'y a-t-il en somme dans la conversion de Julie ? une grande émotion ressentie à l'église et, à la suite de cette émotion, la volonté et le serment de renoncer à l'amour et de se donner à son époux et à Dieu. De même Rousseau, à la suite de ses premiers succès, qui brusquement l'avaient rendu célèbre, avait, sous le coup de l'émotion, pris, et très sincèrement, la résolution de renoncer à ses mauvaises habitudes de vie et de devenir l'homme de ses nouveaux principes et c'est ce qu'il appelait un peu prématurément, sa grande réforme morale. Ainsi être ému, regretter son passé, s'enthousiasmer pour le devoir et la vertu, c'était, pour Rousseau, devenir un autre homme ; et c'est, de même, pour Julie, « se sentir renaître et commencer une autre vie. » Admettons donc, puisqu'il le faut pour la suite du récit, que Julie a eu, comme Rousseau, son chemin de Damas. Julie est morte et mort son coupable amour : Rousseau nous convie maintenant à admirer une honnête femme qui s'appelle Mme de Wolmar.

Mais que va faire Saint-Preux ? Ce que ferait Rousseau en un

cas semblable : il se plaindra avec éloquence, voyagera — comme Rousseau, l'éternel nomade, — visitera Paris, et, dans les salons, se sentant étranger et méconnu, il dira beaucoup de mal des Parisiennes et il critiquera sincèrement la comédie française, car il a lu la *Lettre à d'Alembert.* Il se sera muni, du reste, d'un protecteur qui le conduira à Londres, comme fera un jour pour Rousseau Hume, « son cher patron » : ce protecteur, Mylord Edouard, qui est surtout un ami, fera à Saint-Preux « une pension » que Saint-Preux, qui est, paraît-il, délicat, ne veut point « irrévocable » : ainsi Rousseau acceptera plus tard, non pour lui, certes ! mais pour Thérèse, et justement d'un autre Mylord (Mylord Maréchal) une pension de six cents livres. Quand Rousseau a écrit dans ses *Confessions* qu'il « s'identifia » avec Saint-Preux, il ne croyait peut-être pas si bien dire. Ce ne sont-là d'ailleurs que de menus détails que je me suis amusé à relever parce qu'ils m'ont paru curieux ; mais le fond du caractère, c'est bien, chez l'auteur comme chez son héros, le manque d'énergie, la soumission et le plaisir de se sentir soumis à des gens qui vous aiment, ici, dans le roman : à Julie et à Claire d'abord, puis à Mylord Edouard et enfin à Wolmar lui-même. Du reste Rousseau a donné aussi à Saint-Preux son ardente et fine sensibilité, son intelligence des beautés de la nature, ce qui nous vaudra des tableaux admirables, son goût de la discussion et, cela va de soi, de la prédication, et enfin, pour notre plus grand plaisir, la flamme de son éloquence, les emportements et les adresses de sa dialectique, toutes les passions de son âme et toutes les séductions de son génie. Les femmes qui « s'enivrèrent de son livre » n'avaient pas tout à fait tort de croire que son roman était sa propre histoire, puisque c'était l'histoire, ou, tout au moins, le rêve de son cœur, et qu'il s'en était « enivré » lui-même tout le premier au milieu de ce qu'il a appelé ses « brûlantes extases » de l'Hermitage et de Montmorency. La fiction ici reflétait si bien la réalité que plus d'une lectrice, émue par les accents de Saint-Preux, dut répéter le cri que Jean-Jacques lui-même avait arraché naguère à Mme d'Houdetot dans le bosquet d'Eaubonne : « non, jamais amant n'aima comme vous. »

Jamais, en effet, dans le roman français, et jamais aussi dans le siècle de l'esprit et de la galanterie qu'était le siècle de Crébillon et de Voltaire, la passion n'avait parlé un si brûlant et même un si noble langage : c'est ce qui enchanta les lecteurs de la *Nouvelle-Héloïse* dans cette première partie où la passion est souveraine. Des *trois* choses qui ont fait la grande originalité du roman, *l'éloquence de la passion*, le *relèvement moral* de Julie et, pour me servir du terme consacré, le *sentiment de la nature*, ce sont les deux premières qui ont surtout impressionné les lecteurs du dix-huitième siècle. Je dirai tout à l'heure, à propos de la seconde partie, le but moral de l'œuvre et comment il fut compris par le public ; mais ce furent surtout, comme il fallait s'y attendre, les accents nouveaux que Jean-Jacques avait appris à l'amour, qui firent le grand, le prodigieux succès de la *Nouvelle-Héloïse*. Les cœurs frissonnèrent et s'attendrirent tour à tour et les larmes coulèrent des yeux, « douces larmes » et « larmes délicieuses », comme le répètent à l'envi les épîtres brûlantes qui furent alors écrites à Rousseau et qu'on ne peut lire soi-même sans émotion dans les manuscrits conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel (1). Les gens de lettres eurent beau railler et protester : les uns, comme Voltaire, au nom de la langue française ;

(1) M. Mornet en a donné de curieux extraits dans « Les admirateurs inconnus de la *Nouvelle-Héloïse* » : *Revue du mois* 1909, I, 535. Voir aussi de ce même auteur : « *L'influence de J.-J. Rousseau au XVIII*me *siècle* » dans les *Annales J.-J. Rousseau*, VIII. On y peut joindre ces témoignages-ci : « Tout à coup je deviens attentif, je m'enflamme,.. je me crois dans les bosquets de Clarens, je lis le volume d'une haleine et, quand j'apprends qu'il y en a six, mon cœur palpite de joie » (Mercier. *Mon bonnet de nuit*, 1784). Et, du même : « je te relirai, roman divin » (*Songes philosophiques*, 1768). « Il y a, dira à son tour Rivarol, des pages, dans la *Nouvelle-Héloïse*, qui ont été touchées d'un rayon de soleil. » Voici enfin un témoignage inédit : un certain François, ancien cornette de cavalerie, est « fou de *Julie*... Le croirez-vous, j'ai été trois jours sans oser lire la dernière lettre de M. de Wolmar à Saint-Preux : Julie ou morte ou mourante était une idée que je ne pouvais soutenir... qui vous lit (écrit-il à Rousseau) et n'adore pas la vertu est un monstre. » Rien ne pouvait être plus doux que ces derniers mots au cœur de Jean-Jacques. Voilà donc ce que Voltaire, qui ne put jamais digérer le succès de la *Nouvelle-Héloïse*, affectait d'appeler encore en 1770 une espèce de vogue : « On ne croira pas un jour, écrivait-il dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, à l'article *Bourreau*, que de tels ouvrages aient eu une espèce de vogue. Elle ne ferait pas honneur à notre siècle, si elle avait duré. » En réalité elle alla grandissant jusqu'à la fin du siècle.

d'autres, comme Grimm, au nom des « convenances » ; d'autres, comme Marmontel, au nom de « la morale », et tous, sans en rien dire, au nom de leur jalousie ; « dans le public, dit avec raison Rousseau, il n'y eut qu'un avis » et j'ajoute : chez les femmes il n'y eut qu'un rêve, celui d'être aimées d'un Saint-Preux. Marmontel, qui veut montrer tout le mal que fait aux âmes des lectrices « l'odieux et l'infâme Saint-Preux », nous confirme à quel point cet infâme a touché les cœurs, lorsqu'il écrit en maugréant : « c'est à peine si la plus sévère oserait se promettre de n'être pas une Julie s'il y avait pour elle un Saint-Preux (1). » N'est-il pas curieux de rapprocher cette aigre censure de Marmontel, que le succès de la *Nouvelle-Héloïse* a subitement rendu si pudique, du naïf témoignage que Rousseau recevait de son vieil ami Roguin : « les femmes les plus sages voudraient être Julie, pourvu que ce fût le tendre, constant et délicat Saint-Preux qui les eût fait tomber (2). »

Le roman de Rousseau était venu à son heure : quand il parut (en 1761), le siècle avait, pour ainsi dire, comme Rousseau, dépassé la moitié de son âge : à force de raisonner avec les

(1) Rousseau dit, dans ses *Confessions*, qu'à l'apparition de la *Nouvelle-Héloïse*, « les sentiments furent partagés chez les gens de lettres. » En effet, le *Mercure* et l'*Année littéraire* furent *pour*, les *Encyclopédistes* furent *contre*. Je parlerai ailleurs du méchant pamphlet de Voltaire : « Lettres sur la Nouvelle-Héloïse ou Aloïsia » ; Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* (IV, 432) fut singulièrement injuste, ainsi que Marmontel dans son *Essai sur les romans considérés du côté moral*. (*Œuvres*, 1819, III, 598). Il y eut, dans le camp encyclopédique, une exception, ce fut d'Alembert, lequel s'exprime ainsi : « Je crois que le mérite de ce roman ne peut être bien senti que par des personnes qui aient aimé avec autant de passion que de tendresse, peut-être même que par des personnes dont le cœur soit actuellement pénétré d'une passion profonde, heureuse ou *malheureuse*. » (Œuvres, édit. Belin, 1822, t. IV, 461), d'Alembert pense évidemment, en écrivant ce dernier mot, à une autre Julie (à Julie de Lespinasse) à « cette injuste et cruelle amie », dont il avait, pour son malheur, souhaité d'être le Saint-Preux. — L'ouvrage « fini » dès le 24 octobre 1758 (à Rey), avait paru en février 1761.

(2) Mendelssohn, parlant de la *Nouvelle-Héloïse*, écrit en 1761 que c'est « un ouvrage qu'on s'arrache des mains en Allemagne et dont on parle dans toutes les sociétés. » Mendelssohn a beau trouver de l'affectation et de l'emphase dans Rousseau, on dit partout autour de lui que « le langage de la passion, dans la *Nouvelle-Héloïse*, est sublime, inspiré, divin. » Quant au récit de la mort de Julie, on trouve que « c'est un chef-d'œuvre. » (*Mendelssohn's gesammelte Schriften*, Leipzig, 1844, IV.

Philosophes, de rire avec Voltaire, et de se débaucher avec les romanciers licencieux et les conteurs libertins, tels que Crébillon fils ou le chevalier de Boufflers, dont *Aline* précisément avait paru l'année même de la *Nouvelle-Héloïse,* on avait perdu l'habitude d'aimer, j'entends : avec son cœur. « L'amour s'éteint, disait, dans ses curieux cahiers, d'Argenson ; ce siècle est tourné à la paralysie du cœur ; les hommes d'aujourd'hui n'ont plus de passions. » Sainte-Beuve, citant ces phrases expressives de d'Argenson, trouve avec raison qu'elles expliquent le succès de Rousseau « venant apporter au siècle ce dont il manquait le plus, un flot de vrai sentiment ; » (1) — ce dont il manquait le plus et ce dont maintenant, pour avoir trop longtemps méconnu les besoins du cœur, il était le plus avide ; en sorte que, comme par un inconscient et providentiel accord, le siècle et l'auteur avaient trouvé, dans la *Nouvelle-Héloïse,* l'un en la lisant, aussi bien que l'autre en l'écrivant, et suivant les expressions mêmes de l'auteur, de quoi « apaiser *leur* soif d'aimer. » C'est qu'ici il ne s'agit plus d'un caprice, de ce qu'on appelait alors « une passade », c'est-à-dire, suivant le mot de Duclos, « d'une chose qui ne tire pas à conséquence. » Saint-Preux aime de toute son âme, car il sait que « le véritable amour ne peut se passer du cœur ». Il sait encore que « toute grande passion est sérieuse » et que, lorsqu'elle s'empare d'une âme, elle l'occupe tout entière et pour toujours. Au début de leur liaison, Julie avait écrit à Saint-Preux : « Je vois, mon ami, par la trempe de nos âmes et par le tour commun de nos goûts, que l'amour sera la grande affaire de nos vies. » Il est l'unique affaire pour Saint-Preux qui, au moment de partir pour Paris, écrit à sa maîtresse : « Je t'en donne aujourd'hui ma foi qui ne sera point violée. J'ignore, dans la carrière où je vais m'essayer pour te complaire, à quel sort la fortune m'appelle ; mais jamais les nœuds de l'amour ni de l'hymen ne m'uniront à d'autres qu'à Julie d'Etange ; je ne vis, je n'existe que pour elle et mourrai libre ou son époux. » Et ce serment de fidélité, Saint-Preux le tiendra jusqu'à la fin : d'un bout à l'autre du roman, il ne vit et ne respire que pour

(1) *Causeries du Lundi,* XII, 129.

Julie, — comme des Grieux, sans doute, et je ne l'oublie pas, pour Manon ; mais Prévost n'est pas, comme Rousseau, un grand écrivain, et si la passion parle toute pure dans *Manon Lescaut*, elle n'y parle pas le langage éloquent *et élevé* qu'elle parle si souvent par la bouche de Julie et de Saint-Preux.

Chateaubriand revisant, pour ainsi dire, en 1826, cet enthousiasme pour Rousseau qui lui avait inspiré en 1797 son *Essai sur les Révolutions*, ne peut se tenir pourtant d'admirer « une soixantaine de lettres de la *Nouvelle--Héloïse*, qu'il faut relire, dit-il, comme je fais à présent même, à la vue des rochers de la Meillerie. Là, placé dans la véritable nature de son talent, Rousseau arrive à *une éloquence de passion inconnue avant lui.* » (1) Ce qui, avant lui, n'était pas moins inconnu dans la littérature, et ce qui fut certainement une nouveauté de la *Nouvelle-Héloïse*, c'était qu'un roturier pût être un héros de roman et fût aimé d'une patricienne. Je n'oublie pas que d'autres romanciers, comme Marivaux, ont peint avant Rousseau, et selon l'expression de Brunetière, « les conditions médiocres » (2) ; par exemple, la boutique d'une lingère dans *Marianne* et la maison bourgeoise des demoiselles Habert dans le *Paysan parvenu* ; mais aucun romancier, pas même Marivaux, n'a donné dans son livre à un plébéien la place d'honneur et le rôle prépondérant que Rousseau a donnés dans le sien à Saint-Preux. C'est une figure assez déplaisante que le Jacob du *Paysan parvenu* ; quant à Marianne, elle nous est bien présentée comme une orpheline sans famille et sans nom, mais elle ne manque pas d'être, à la fin du livre, d'une illustre origine, tout comme, chez Prévost, cet enfant naturel, Cléveland, qui se trouve finalement avoir pour père le maître de l'Angleterre.

Quant à Richardson, si lu et si admiré à cette époque, et dont Rousseau certes s'est inspiré (3) (encore qu'on ait, je crois, exagéré sa dette envers l'auteur de *Clarisse Harlowe* et de *Paméla*),

(1) *Essai sur les Révolutions*, édit. de 1826, I, 121.
(2) *Etudes critiques*, III, 143.
(3) Voir, sur ce point, Texte : *Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, 1895.

on sait combien ses Harlowe sont pleins de morgue nobiliaire ; et si Paméla, elle, n'est qu'une servante, elle garde, même mariée à son seigneur et maître, les sentiments les plus humbles, sinon les plus serviles : Saint-Preux est, de par son amour, l'égal de Julie d'Etange, car l'amour ne connaît pas les distinctions sociales ; est-ce que le cœur d'un bourgeois n'aime pas aussi bien que le cœur d'un gentilhomme, et est-ce que, pour une femme, la noblesse des sentiments ne vaut pas la noblesse du nom ? Saint-Preux a l'âme fière, il est instruit, il a des vertus, cela suffit : il est digne d'épouser Julie d'Etange. Quand *la nature* a créé deux êtres l'un pour l'autre, tout ce qui les empêche de s'unir n'est que « préjugé insensé ». Si le gendre que je vous propose, dit Mylord Edouard au baron d'Etange, qui est entiché de noblesse, « ne compte point, comme vous, une longue suite d'aïeux toujours incertains, il sera le fondement et l'honneur de sa maison, comme votre premier ancêtre le fut de la vôtre. Combien de grands noms tomberaient dans l'oubli, si l'on ne tenait compte que de ceux qui ont commencé par un homme estimable ? On voit, je l'avoue, beaucoup de malhonnêtes gens parmi les roturiers ; mais il y a toujours vingt à parier contre un qu'un gentilhomme descend d'un fripon. » Sans doute, cet Anglais a une singulière façon d'amadouer M. le baron d'Etange ; mais ce qui importe ici, c'est la nouveauté de la situation qu'a imaginée Rousseau, et dont il a su, en somme, dégager tout le pathétique. Comme il réussit, par exemple, à nous apitoyer sur la détresse de Saint-Preux, quand Saint-Preux est obligé de reconnaître que le préjugé social est le plus fort : « hélas ! l'amour, qui rapproche tout, n'élève pas la personne ; il n'élève que les sentiments. » Et quand il lui faut quitter pour jamais Vevey et la maison de Julie, quelle scène émouvante que celle de son départ dans la lettre célèbre que Claire adresse à Julie, et qui clôt la première partie : « Quoi, m'a-t-il dit avec une espèce de fureur, je partirai sans la revoir ! quoi ! je ne la verrai plus !... »

L'amour est, ou veut être, supérieur aux *préjugés sociaux* : il respecte les *lois sociales* et, ce qui est ici même chose, *les lois*

morales. Un simple professeur a pu croire qu'il avait le droit d'aimer et d'épouser Julie d'Etange ; mais Mme de Wolmar est sacrée pour Saint-Preux. Quand Saint-Preux apprend le mariage de Julie, il ne renonce pas à son amour, qui est « invincible », mais il renonce à Julie, et il s'éloigne en gémissant : « Ah ! Julie, crois-moi, tu chercheras vainement un autre cœur ami du tien ; mille t'adoreront sans doute, le mien seul savait t'aimer. » Il n'y a donc pas d'adultère dans la *Nouvelle-Héloïse*, et ce n'est pas là, dans le siècle des *Bijoux indiscrets* et du *Sopha*, sa moindre originalité. C'est tout à fait à tort que l'on fait parfois remonter à Rousseau la responsabilité de tant de romans fameux où les Romantiques, comme, par exemple, George Sand, devaient mettre au-dessus des lois humaines et diviniser la passion. Dans la seconde partie de la *Nouvelle-Héloïse,* au contraire, la passion s'immole au devoir et à la vertu. Rousseau, qui ne l'avait pas, à vrai dire, complètement oublié dans la première partie et jusque dans les orages de la passion, se souvient surtout dans la seconde partie qu'il est moraliste, et même, hélas! quelque chose de plus : la parole ayant été donnée aux Genevois pour prêcher, l'auteur de la *Nouvelle-Héloïse* prêche abondamment : il prêche de préférence, pour que ses homélies aient sans doute plus d'efficace, par la jolie bouche de Julie « la charmante prêcheuse », c'est Claire qui l'appelle ainsi, mais Claire lui donne fort bien la réplique : Rousseau ne nous a-t-il pas avertis dans sa *Seconde Préface* que « tout ce qui approche Julie doit lui ressembler ? » Tout le monde donc à Clarens, où est la nouvelle habitation de Julie, moralise et disserte à l'envi : mais sur quoi ? Sur les questions les plus prosaïques comme sur les plus philosophiques et les plus hautes, et c'est ce qui a singulièrement élargi en France le cadre du roman. Prédicateur et peintre tout à la fois, dans cette seconde moitié de la *Nouvelle-Héloïse,* c'est à son siècle tout entier que Rousseau adresse ses exhortations morales et dédie les riants tableaux qu'il trace de la vie édifiante qu'on mène à Clarens. A tous, aux croyants comme aux athées, et aux philosophes comme aux gens du monde, ce qu'il prêche, ce n'est

rien de moins qu'une nouvelle manière de penser et de vivre. Aux philosophes qui ne savent que raisonner, il dit — en passant seulement ici, car c'est dans l'*Emile* qu'il s'est réservé de faire leur procès : — la raison seule ne donne pas la *vérité* ; « il y a une foule de choses dont il est impossible de rendre raison, parce qu'on ne les aperçoit que par sentiment » ; on les nie alors et l'on devient athée, comme Wolmar, que Julie désespère de ramener à Dieu, parce que « la preuve intérieure et de sentiment lui manque et que celle-là seule peut rendre invincibles toutes les autres. » Et la raison n'explique pas davantage *nos actions*, parce que ce n'est pas elle qui nous fait agir : « si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit. » Dans la *Nouvelle-Héloïse*, comme d'ailleurs dans toutes ses œuvres, Rousseau aurait pu prendre pour devise ce mot d'un livre qu'il aimait à lire et à citer, je veux dire la Bible : « c'est du cœur que procèdent toutes les sources de la vie. »

Mais c'est surtout aux gens du monde que s'adresse la seconde moitié de la *Nouvelle-Héloïse*. Ces Parisiens et ces Parisiennes, qu'il vient de quitter avec joie pour aller habiter l'Hermitage, il veut leur démontrer que leur civilisation tant vantée, leurs salons où tout est « compassé », leurs théâtres où l'on ne fait que discourir, que tout cela est contraire au naturel, est funeste à l'originalité et au bonheur même. Fuyez donc les salons, si vous voulez être vous-mêmes, vivre d'une vie intérieure, être non plus « l'homme de l'homme », c'est-à-dire, un être factice, mais un être vrai, « l'homme de la nature ». Et fuyez aussi les grandes villes, fuyez ce Paris, où vous vous entassez au péril de votre santé et de votre moralité, et allez vivre en province ; résistez à « ce torrent de maximes empoisonnées », répandues par les gens de lettres et les philosophes, qui ne cessent de « crier que, pour remplir ses devoirs de citoyen, il faut habiter les grandes villes. C'est ainsi que, pour faire briller les capitales, se dépeuplent les nations et que l'Europe court à grands pas vers sa ruine » (deuxième *Préface*). Voici des gens qui habitent « une petite ville au pied des Alpes » : ils sont pleinement heureux. Que font-ils donc ? Ils ne perdent pas leur temps à

dire des riens et à « écouter une poignée d'impertinents babillards ». Ils sont très occupés : le mari, Wolmar, à surveiller les travaux des champs ; sa femme, à gouverner la maison. Et voici cette maison de Clarens que Rousseau offre à l'admiration de son siècle : j'y aperçois d'abord, comme le firent sans doute les contemporains, deux choses essentielles, dont l'une est comme la marque propre de Rousseau, et dont l'autre est la caractéristique même de l'époque. Montrons d'abord ce qui est propre à Rousseau : la maison de Clarens est la maison d'un bourgeois aisé ; c'est celle que Rousseau a toujours rêvée pour lui-même ; on n'y manque de rien, mais il n'y a ni luxe, ni superflu. « Les maîtres de cette maison jouissent d'un bien médiocre » ; mais ils sont vraiment riches, puisqu'ils ont « l'abondance dans le nécessaire. » Ce qui frappe les yeux dans ce ménage, c'est avant tout qu'il est bien ordonné : « mon seul principe actif, dit Wolmar, est le goût naturel de *l'ordre.* » Ajoutez-y ce que Mylord Edouard appellerait dans sa langue le *comfort* : si M. et Mme de Wolmar délaissent leur magnifique château d'Etange, c'est parce qu'il est « incommode » ; leur maison de Clarens, au contraire, n'est pas faite pour être vue, mais pour être habitée : des logements bien distribués, avec des meubles simples et *commodes*. Partout on a substitué *l'utile* à l'agréable ; plus de ces tristes ifs qui couvraient les murs, et, à leur place, de bons espaliers ; on a même (comment Julie a-t-elle souscrit à cette hécatombe ?) planté deux rangs de noyers à la place des vieux tilleuls qui bordaient l'avenue. Ainsi des goûts bourgeois et surtout la vertu bourgeoise par excellence : l'amour de l'ordre, de l'exactitude, qui fait régner partout l'aisance et, par elle, entretient la gaîté.

Où donc Rousseau a-t-il pris l'idée de cet heureux ménage de Clarens ? dans ses goûts naturels, à coup sûr, et dans son éternel rêve d'une vie paisible parmi les occupations et les plaisirs champêtres. C'est ici, avec tous les traits essentiels, la maison blanche aux contrevents verts du quatrième livre de l'*Emile.* Mais cette maison rêvée, il la trouvait aussi dans ses *souvenirs :* car cette vie bienheureuse, il l'avait vécue aux Charmettes. Là

aussi on avait, comme dans l'*Emile*, une basse-cour et des vaches, et, comme à Clarens, on y faisait gaiement les vendanges avec de braves gens : « les vendanges et la récolte des fruits (aux Charmettes) nous amusèrent le reste de l'année et nous attachèrent de plus en plus à la vie rustique au milieu des bonnes gens dont nous étions entourés. » Ainsi la vie qu'on mène à Clarens, c'est la vie qu'a vécue ou rêvée Rousseau ; et c'est donc, Rousseau étant toujours l'antipode de ce qui se fait, le contraire de la vie que mènent les Parisiens, même quand ils vont à la campagne, car ils y portent avec eux Paris et toutes les habitudes de Paris (5me partie, l. VII) ; et, de ce que les sérieuses jouissances qu'on goûte à Clarens diffèrent du tout au tout des frivoles plaisirs chers aux Parisiennes, c'est une raison de plus, pour Rousseau, de vanter à ses contemporains et de leur faire admirer l'existence qu'on mène à Clarens : la vie de Julie « est un exemple unique que les femmes aimeront en dépit d'elles. » (1)

(1) Je ne crois pas qu'on puisse dire, avec Faguet, que « Clarens, c'est encore et extrêmement souvenirs du château de Chevrette, seulement ce sont souvenirs renversés, Chevrette étant odieux à Rousseau... » (*Rousseau artiste*, 91). Rousseau, arrivé à la Chevrette en avril 1756, a commencé la *Nouvelle-Héloïse* dès le mois de juin de la même année et, au printemps de 1757, il a déjà écrit l'Elysée de Julie, donc tout ce qui concerne la maison de Clarens. Or, au printemps de 1757, il se trouve parfaitement bien à l'Hermitage ; par exemple, il écrit *alors* à Mme d'Epinay : « Je vous aime dans ma solitude ; mais vous, au milieu de tant de distractions, songez-vous un peu à moi ? » Ce n'est qu'en septembre 1757, donc *après* la description de la maison de Clarens, qu'il sera question du voyage, à Genève, de Mme d'Epinay, lequel va brouiller Rousseau avec ses amis et lui rendre alors seulement la Chevrette odieuse. Je ne crois pas non plus que ce soit « un peu avec le château de Montmorency qu'il a fait Clarens et avec M. de Luxembourg surtout qu'il a fait l'ineffable Wolmar » (*ibid.*, 95), parce qu'il a décrit Clarens et imaginé Wolmar avant d'aller à Montmorency.

« La *Nouvelle-Héloïse*, a-t-on dit avec raison, est une œuvre suisse par l'exacte peinture qu'elle nous donne de l'existence que menait alors (et que continuait à mener à Chambéry la *vaudoise* Mme de Warens), dans les petits manoirs champêtres, l'aristocratie suisse et en particulier l'aristocratie vaudoise », et l'on cite à l'appui les *Lettres de Lausanne*, de Mme de Charrière, rééditées récemment par M. Philippe Godet. « Le petit monde que ces Lettres nous révèlent, comme c'est bien le monde de Julie d'Etange, de Claire d'Orbe, de Wolmar ? Comme ces châteaux de l'Isle, de Sévery, de Corcelles ressemblent à la demeure de Clarens ! » De Reynold : « J.-J. Rousseau et la Suisse », dans les *Annales J.-J. Rousseau*, VIII, 161.

Ce que nous avons trouvé jusqu'ici dans l'idylle de Clarens, ce sont les souvenirs et les goûts *personnels* de Jean-Jacques. Or voici, et c'est le second trait à relever, quelque chose qui dépasse la personne de Rousseau : si tout le monde est heureux à Clarens, c'est, sans doute, parce qu'on y vit la vie véritable, j'entends celle qui convient à l'homme, « la condition naturelle à l'homme étant de cultiver la terre et de vivre de ses fruits » ; pourtant le bonheur des hôtes de Clarens a une cause plus profonde : c'est la *bonté de Julie.* Julie ne saurait se plaire à Clarens, si elle voyait autour d'elle des malheureux, car « son cœur bienfaisant lui ferait éprouver les maux qu'elle ne pourrait soulager. » Non contente d'aimer son mari, et de se livrer tout entière « à l'occupation qui est le plus de son goût, savoir l'éducation de ses enfants », elle étend, pour ainsi dire, à tout son voisinage l'enceinte de sa famille ; et, grâce à sa sollicitude partout présente, « toutes les maisons où elle entre offrent bientôt un tableau de la sienne. » M. et Mme de Wolmar prennent un tel soin de tous ceux qui les servent, que Saint-Preux compare « des maîtres si chéris à des pères et leurs domestiques à leurs enfants. » Enfin, les mendiants et les vagabonds eux-mêmes, quelques objections que puisse faire Saint-Preux, n'implorent jamais en vain l'assistance de Julie : « un demi-crutz et un morceau de pain ne coûtent guère plus à donner et sont une réponse plus honnête qu'un : Dieu vous assiste ! Comme si les dons de Dieu n'étaient pas dans la main des hommes et qu'il eût d'autres greniers sur la terre que les magasins des riches. »

Ce qui rend la vie à Clarens si paisible et si douce, c'est que tout le monde y est pitoyable et bon à l'exemple de Julie ; car qu'y a-t-il de plus contagieux que la bonté ? L'esprit donc qui anime tout ce petit monde de Clarens, c'est *l'esprit même du dix-huitième siècle* dans ce qu'il eut de plus généreux ; et Rousseau ici n'est plus un penseur isolé comme tantôt, quand il prêchait le retour à la terre, et comme toujours, quand il blâme tout ce que prisent ses contemporains ; mais, qu'il le veuille ou non, il est bien ici de son temps, et même il tend la main à ses pires ennemis : à un Voltaire, par exemple, pour qui les juifs

sont aussi « nos frères » ; de même que, pour Julie, « les pauvres sont tous des frères » ; et à un Diderot qui, comparant son siècle au moyen âge, a écrit cette noble parole : « on dit : le siècle de la chevalerie ; ah ! si l'on pouvait dire : le siècle de la bienfaisance et de l'*humanité !* » La maison de Julie est précisément l'asile de la bienfaisance et de l'humanité : « Si l'on ne doit rien au gueux qui mendie, au moins se doit-on à soi-même de rendre honneur à l'*humanité* souffrante ou à son image et de ne point s'endurcir le cœur à l'aspect de ses misères. » Mercier, qui n'est que l'interprète du sentiment public au dix-huitième siècle, écrivait que « le grand crime, c'est la dureté du cœur : » ce crime-là est inconnu à Clarens, parce que, parmi les nombreuses vertus qu'on y pratique, il en est une qui les inspire toutes, de même qu'elle a inspiré les meilleures œuvres du dix-huitième siècle, et c'est l'humanité. C'est ce qu'a très bien fait comprendre à Doudan son admiration même pour la *Nouvelle-Héloïse :* « Sous cet humble toit de Clarens est tout l'idéal du dix-huitième siècle ; que le pauvre y frappe hardiment, il y sera reçu comme un ami ; que l'homme malheureux ne craigne point d'y chercher des cœurs compatissants, il n'y trouvera point l'altière sagesse qui ne sait pas consoler. On y raisonne avec témérité, mais les âmes y sont bonnes, l'opinion ne les a point endurcies. Qui ne voudrait des amis tels que Saint-Preux, Claire ou Julie (1) ? »

Si à Vevey, dans la première partie de la *Nouvelle-Héloïse*, la passion régnait en maîtresse, et si les accents nouveaux que lui avait appris Jean-Jacques, avaient, on l'a vu, retenti dans tant de cœurs ; à Clarens, dans cette seconde moitié de la *Nouvelle-Héloïse*, la passion s'avoue vaincue par le devoir et aussi, car Julie est dévote à sa manière, par la piété ; et, après avoir été le poète, tour à tour fougueux et tendre, de l'amour, Rousseau est maintenant l'apôtre des vertus familiales et le ministre d'une religion qui est déjà celle du Vicaire savoyard. Les réflexions ou, plus exactement, les élévations morales de cette seconde partie devaient apaiser dans l'âme des lecteurs,

(1) Doudan : *Mélanges et lettres* (1877, IV, 452).

comme elles avaient fait dans l'âme de Julie, les tempêtes qu'avait soulevées la passion dans la première partie. Rousseau montrait maintenant à ses lecteurs le chemin de la sagesse : c'était le chemin de Clarens. Les lecteurs, et surtout les lectrices, firent en pensée le pèlerinagea uquel il les conviait, et des femmes innombrables s'exercèrent, et réussirent peut-être en partie, à vivre comme avait vécu Mme de Wolmar. Les témoignages de ce succès moral de Rousseau sont aussi abondants que sincères, depuis les lettres d'une marquise inconnue qu'on pourrait intituler, dit le *Mercure* d'août 1761 : « Pouvoir d'un bon livre sur un bon cœur », jusqu'au mot fameux de Mme Roland : « La femme qui a lu la *Nouvelle-Héloïse* sans se trouver meilleure après cette lecture n'a qu'une âme de boue. » Rousseau a été, malgré ses faiblesses et ses fautes, le plus grand prédicateur du dix-huitième siècle, et aussi le plus écouté. Mais, et c'est encore là un trait que j'aurais voulu mettre en évidence dans cette seconde partie de la *Nouvelle-Héloïse,* s'il a eu sur tant d'âmes, naïves ou sérieuses, une action morale incontestable, c'est parce que, moraliste merveilleusement adapté au siècle de la sensibilité et de l'humanité, il a fait prêcher la vertu par *le cœur,* si compatissant et si tendre, de sa chère Julie (1).

La dernière nouveauté de la *Nouvelle-Hélcïse,* c'est le *paysage* où se déroule toute l'histoire ; et donc, après le *poète éloquent de l'amour* et après *le moraliste,* c'est maintenant *le peintre de la nature* que nous devons considérer. On sait que Rousseau reproche à Richardson de n'avoir pas rattaché le souvenir de ses personnages à quelque localité précise dont on aurait aimé à reconnaître les tableaux. Lui, au contraire, il a voulu placer ses récits « dans un lieu réel capable de lui faire illusion sur la réalité des personnages qu'il y voulait mettre » : il a choisi, sur les bords du lac de Genève, Vevey et Clarens. Et ainsi, ce que le

(1) Bien plus tard, Stendhal marquera l'influence *morale* de la *Nouvelle-Héloïse* sur lui-même par ces mots de son journal : « Je pouvais encore, après cette lecture, faire des coquineries, mais je me serais senti un coquin. » (*Vie de Henri Brulard.* Champion, I, p. 212).

lecteur de Richardson ne peut pas faire, le lecteur de la *Nouvelle-Héloïse* le fera aisément : il pourra se donner le plaisir de retrouver, sur les lieux mêmes, les sites peints par Jean-Jacques. Justement, quinze ans après la *Nouvelle-Héloïse*, un voyageur célèbre, William Coxe, parcourut la Suisse et, arrivé à Vevey, il écrit : « J'ai observé les sombres et obscurs rochers de Meillerie et je suis convaincu, d'après ce que j'ai pu découvrir de la rive opposée, que, si j'avais été de ce côté, j'aurais reconnu la place même où Saint-Preux conduisit Julie... Le lieu de la scène est si bien indiqué qu'il n'est pas un seul petit endroit dont il soit fait mention dans ces lettres qui ne ressemble parfaitement à la description qui en est faite (1). » De ce que les personnages du roman étaient ainsi situés et comme naturalisés dans des lieux connus, il est résulté cette double conséquence : d'abord ces personnages en paraissent plus vivants et plus vrais, la réalité donnant comme un soutien à la poésie ; et inversement, les aventures de Saint-Preux et de Julie n'ont pas seulement rendu célèbres Vevey, Clarens et les bords du lac ; elles ont encore communiqué au pays quelque chose de leur charme et de leur séduction, je ne sais quoi d'idéal et de romanesque : la poésie ici s'est emparée de la réalité jusqu'à la pénétrer et en devenir inséparable, si bien qu'on ne peut plus aller à Vevey et à Clarens sans penser aux amours et aux infortunes de Julie et de Saint-Preux, et Clarens est devenu désormais et pour toujours ce qu'il était pour le grand poète qui en a parlé après Rousseau : « Clarens, doux Clarens, s'écrie Byron, berceau de l'amour sincère ; on respire dans ton air le souffle de la pensée jeune et passionnée ; tes arbres ont leurs racines dans le sol de l'amour ; ses couleurs se reflètent sur les neiges de tes glaciers. » Ainsi sont liées, d'un lien indissoluble, la poésie et la réalité :

Et *Julie* et *Clarens*, sur l'aile du génie,
Montent, d'un vol égal, à l'immortalité.

Maintenant pourquoi Rousseau a-t-il choisi ce pays et ces

(1) William Coxe : *Quatre voyages en Suisse*, 1776, 1779, 1785, 1786. Le récit de son premier voyage « Lettres à M. W. Melmooth sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse », fut traduit et annoté par Ramond, en 1781.

lieux précis plutôt que d'autres ? Il avait passé son enfance sur les bords du lac de Genève et, depuis, il avait eu beau errer de par le monde, en Italie, en Savoie, à Paris, son imagination et son cœur le ramenaient sans cesse vers ce lac souriant, le seul endroit de la terre où il se disait qu'il pourrait vivre pleinement heureux. Ses voyages mêmes, loin de son pays, lui avaient servi à l'estimer à son prix ; car s'il n'avait jamais quitté la Suisse, il est probable qu'il n'aurait pas songé à l'admirer et à la peindre ; ainsi Saint-Preux a des accents émus pour parler de sa patrie ; c'est qu'il vient de faire le tour du monde : « L'instant où des hauteurs du Jura je découvris le lac de Genève fut un instant d'extase et de ravissement. »

Mais le lac est vaste : des villes et des villages en grand nombre sont parsemés sur ses bords ; pourquoi donc Rousseau a-t-il choisi Vevey pour y mettre la maison de Julie ? C'est d'abord que Vevey est dans le pays de Vaud et que Vaudois et Vaudoises ont le caractère plus aimable et plus gai, la physionomie plus avenante que les Genevois, et que c'est, avant tout, de douceur, d'amabilité et de grâce que devait être fait le charme des deux amies, Claire et Julie. C'est ensuite que Vevey était le lieu de naissance de Mme de Warens : elle avait été élevée au Basset, dans le Châtelard, un peu au-dessus de Vevey. Au-dessous de l'actuel château des Crètes est un plateau recouvert de beaux châtaigniers : ce sont les restes, deux fois séculaires, d'un bosquet d'arbres plus vaste et plus touffu appelé autrefois dans la contrée « le bosquet de Clarens » : dès que parut la *Nouvelle-Héloïse*, chacun reconnut ce bosquet pour celui où Julie et Saint-Preux échangent leurs premiers baisers (1).

Enfin il y avait à ce choix une raison esthétique : le pays est merveilleux et presque féerique. Dans une note de son *Childe Harold* (chant III), Byron écrit : « En juillet 1816 j'ai fait un voyage autour du lac de Genève ; j'ai examiné avec attention tous les lieux célébrés par Rousseau dans sa *Nouvelle-Héloïse*, et je puis affirmer qu'il n'a rien exagéré. Il serait difficile de voir

(1) C'est l'opinion de M. de Montet dans : *Mme de Warens et le pays de Vaud*, 1891, p. 4, 5.

Clarens et tous les lieux qui l'entourent, Vevey, Chillon, Bouveret, Saint-Gingolf, la Meillerie, Evian et le Rhône, sans être obligé d'avouer que ces sites étaient on ne peut mieux *adaptés* aux personnages et aux événements dont Rousseau a peuplé ces lieux. » Adapter les lieux aux personnages, c'était bien ce qu'avait prétendu faire Rousseau ; « je dirais volontiers à ceux qui ont du goût et qui sont sensibles : allez à Vevey, visitez le pays, examinez les sites, promenez-vous sur le lac et dites si la nature n'a pas *fait* ce beau lac *pour* une Julie, pour une Claire et pour un Saint-Preux. » (I,4). En quoi ce paysage est-il « fait pour » les personnages de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est ce que je voudrais montrer.

Dans la *Nouvelle-Héloïse*, Rousseau a *un double but*, car il est à la fois romancier et moraliste : il veut d'abord peindre toutes les tendresses et les voluptés de l'amour, c'est la part du romancier ; et, en second lieu, ne perdant jamais de vue l'objet moral de son livre, il veut dresser, en face de la société corrompue, amollie et lâche, des héros de la volonté et de la raison, tels que mylord Edouard et le baron de Wolmar, et des âmes, sensibles et tendres sans doute, mais restées fières et vertueuses : Saint-Preux, Claire d'Orbe et Julie d'Etange. Il lui faut donc un paysage qui, par ses deux caractères, de *grandeur* et de *grâce*, réponde à la double inspiration de l'auteur, c'est-à-dire à la haute ambition du moraliste et à toutes les tendresses d'âme du romancier. La *grandeur* et la *grâce*, voilà bien, ce me semble, ce qui caractérise le paysage dont on jouit de Vevey : autour du lac qui finit à l'Ouest, « se dressent, imposantes et fières, les Alpes vaudoises et valaisannes. Au centre du massif vaudois, trône le grand Muveran ; par dessus un chaos de rocs chenus, il dresse vers le ciel son front colossal. Il s'équilibre : d'une part, avec les âpres pyramides des Diablerets, de l'autre, avec la dent de Morcles qui élance, au-dessus de la vallée du Rhône, une double pointe acérée (1). » Voilà pour la *grandeur*, et voilà, ce que souhaitait Jean-Jacques, de quoi « élever l'âme. » (*Confessions*, II, 9). Mais il fallait (au romancier) une nature, si possible,

(1) Rodolphe Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875, p. 363.

aussi aimable, aussi pleine de caresses que le cœur de sa Julie, aussi radieuse que la gaîté et le sourire de Claire ; Rousseau avait (détail significatif), songé d'abord aux îles Borromées ; il les avait écartées comme trop arrangées par la main des hommes. Mais il retrouvait, à Clarens, quelque chose de sa chère Italie, de cette Italie dont il cite à chaque pas les poètes dans son roman ; car, de tous les sites de la Suisse, Clarens et Vevey, « où la nature semble sourire » (*Nouvelle-Héloïse*, IV, 17), sont ceux qui rappellent le plus l'Italie. On peut admirer ici, dans le golfe de Montreux-Clarens, « la courbe gracieuse du lac et ses eaux veloutées, qui ont le rejaillissement lumineux des mers méridionales (1). » Clarens, avec ses plages azurées, avec la douceur de son ciel, avec ses collines qui la préservent de la froide bise, « le doux Clarens », comme l'appelle Byron, est, pour les touristes venus des pays septentrionaux, un acheminement et une préparation à l'ardent soleil de l'Italie. Et enfin, comme réunissant et résumant ces deux caractères du paysage, *grandeur* et *grâce* : dans le fond, à l'ouest, s'élève dans le ciel la Dent du Midi, avec ses hautes cimes qui lui font une couronne aérienne de dentelles et de glaciers. Elévation morale et tendresse souriante, ce sont là les deux sentiments qui animaient Rousseau, tandis qu'il traçait les plus belles pages de sa *Nouvelle-Héloïse*, et ce sont aussi les deux sentiments qu'on éprouve quand on se laisse aller au charme de ce paysage qui est à la fois *grandiose* et *gracieux*.

Ai-je tout dit sur Vevey ? Rousseau, parlant du court séjour qu'il fit à Vevey en 1730, écrit : « Je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages » ; et, après avoir énuméré toutes les raisons qu'il a d'aimer le pays de Vaud (souvenir de Mme de Warens qui y était née, de son père qui y avait vécu, de Mlle de Vulson, qui avait eu les prémices de son cœur), il ajoute ceci : « il y a, ce me semble, quelqu'autre cause, encore plus secrète et plus forte que tout cela. » Cette autre cause, il ne la dit pas et ne s'en rend peut-être pas très

(1) Rodolphe Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875, p. 363.

bien compte, mais je crois la connaître : c'est le sentiment de repos et de détente qu'il éprouvait après tant de vagabondages et de déboires ; cette détente, elle se manifeste par ce qu'il appelle : « la plus douce mélancolie; je m'attendrissais et pleurais comme un enfant » ; c'est là la détente des nerfs, c'est le repos trouvé à l'improviste après les fatigues du chemin et toutes les mésaventures d'une vie aventureuse ; et, en effet, il n'y a peut-être pas d'endroit au monde où l'on se repose si délicieusement qu'à Vevey, dans cette paisible petite ville, où les habitants ont l'air heureux, travaillent sans s'agiter, où le lac est si riant et l'air si doux !

Mais Vevey, Clarens, les bords du lac, il ne suffit pas de dire que c'est là un cadre merveilleusement approprié aux personnages, aux scènes et à l'inspiration même de la *Nouvelle-Héloïse* ; il faut dire encore que *ce n'est qu'un cadre pour Rousseau*. Il y a, en effet, un principe qui doit dominer toute étude sur le sentiment de la nature dans Rousseau et ce principe, c'est que Rousseau *ne peint jamais la nature pour elle-même*, mais, *par rapport à ses personnages*, quand il écrit un roman, et *par rapport à lui-même*, quand il parle en son nom. La nature, dans tous ses livres, est à l'arrière plan ; au premier plan apparaît toujours l'homme, avec les aventures de son cœur ou les inquiétudes de sa pensée, que cet homme s'appelle Saint-Preux, Emile ou Jean-Jacques. « Rousseau a usé du paysage comme en peut user un peintre d'histoire » ; c'est là un mot très juste de Victor de Laprade, qui n'a pas toujours aussi bien compris l'auteur d'*Emile* (1).

Le paysage n'est pour Rousseau que le fond du tableau ; le vrai et le seul sujet de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est l'histoire de Julie et de Saint-Preux. Mais comme Julie et Saint-Preux, aussi bien d'ailleurs qu'Emile ou le Vicaire Savoyard, c'est toujours Rousseau, il s'ensuit qu'on peut dire en dernière analyse que la nature n'intéresse Rousseau que dans ses rapports avec lui-même. Et, dès lors, pour déterminer exactement ce que va être

(1) Victor de Laprade : *Le sentiment de la nature chez les modernes*, 1870, p. 204.

pour lui la nature, il n'y a qu'à se rappeler qui est Rousseau et quelles ont été les grandes émotions de sa vie. Il va voir, et c'est-à-dire il va peindre la nature comme la peut voir et peindre un homme de son caractère, qui a eu la destinée que nous connaissons. Ce qu'il demande à la nature, à partir du moment où il s'avise de la peindre, c'est de lui faire oublier les blessures d'amour-propre et les maux de toute sorte, réels ou imaginaires, douloureux toujours pour son extrême sensibilité, que lui ont faits les hommes vivant en société, ses amis d'un jour et ses ennemis de toujours ; de là cette première conséquence : les paysages dont il a besoin, pour panser ses blessures et rasséréner son âme assombrie, ne doivent pas seulement être situés et le tenir loin des habitations humaines, ils doivent encore être plaisants à l'œil. Pourquoi, par exemple, de tous les lieux où il a séjourné, aucun ne l'a rendu, selon son expression, « si véritablement heureux » que l'île de Saint-Pierre ? c'est parce que cette île était, d'une part, « séparée du reste du monde » et que, d'autre part, égayée par « la verdure, les fleurs et les oiseaux », elle n'offrait à ses yeux que de « riantes images. » (cinquième *Promenade*).

Il sait, sans doute, admirer à la rencontre des sites très sauvages ou tout à fait solitaires, comme la Meillerie ; mais, nous le verrons, il n'aime pas s'y attarder. Ce qui lui plaît infiniment en Suisse, c'est qu'on y trouve « des clochers parmi les sapins, des troupeaux sur des rochers, des manufactures dans des précipices, des ateliers sur des torrents. Ce mélange bizarre a je ne sais quoi *d'animé, de vivant*... qui fera toujours de ce pays un spectacle unique en son genre, mais fait seulement pour des yeux qui sachent voir », — et pour des cœurs qui, sans doute, aiment la nature, mais non point aride et déserte, égayée au contraire et animée par le bruit de l'eau courante et par le chant des oiseaux : a-t-on remarqué que, dans presque tous les paysages de Rousseau, il y a des oiseaux dont il note avec joie le ramage et le battement d'ailes ? Nous sommes dans l'Elysée de Julie, c'est-à-dire, dans le jardin idéal rêvé par Rousseau : « Tout ce que vous voyez, dit Julie à Saint-Preux, n'est que la

nature végétale et inanimée ; et, quoi qu'on puisse faire, elle laisse toujours une idée de *solitude qui attriste.* Venez la voir *animée et sensible* : c'est là qu'à chaque instant du jour vous lui trouverez un attrait nouveau. » Saint-Preux entend bientôt « un ramage bruyant et confus » : ce sont les oiseaux à moitié apprivoisés par Julie.

Rousseau ne sent pas ce qu'il peut y avoir de poésie dans le silence même et la désolation d'un paysage d'hiver. Quand il se voit, à Motiers, en face « des glaces, des rochers nus, des noirs sapins couverts de neige », la seule impression qu'il en ressente, c'est que tout cela « a un air presque effrayant » (au maréchal de Luxembourg, 28 janvier 1763). Il est étrange, au premier abord, qu'il ait prêté si peu d'attention à ce qu'il y a de plus grandiose et de plus beau en Suisse : je veux parler des glaciers. Eh quoi ! de Neuchâtel et du Colombier, où il allait si souvent, de l'île de Saint-Pierre, où il a séjourné, il a pu contempler les cimes neigeuses de l'Oberland empourprées par les derniers feux du soleil couchant et, au lieu de ce cri d'admiration qu'arrache aux moins poétiques d'entre nous le spectacle de tant de grandeur unie à tant de finesse aérienne et de virginale pureté, tout ce qu'il trouve à dire, et encore dans une note négligemment jetée au bas d'une page, c'est que « ces montagnes sont si hautes, qu'une demi-heure après le soleil couché leurs sommets sont encore éclairés de ses rayons, dont le rouge forme sur ces cimes blanches une belle couleur de rose qu'on aperçoit de fort loin. » (*Nouvelle-Héloïse*, IV, 17). Puisqu'il a, comme il s'en vante, « des yeux qui savent voir », et qu'il soigne particulièrement, dans ses peintures, tout ce qui est à l'arrière-plan, comment n'a-t-il pas vu que les Glacières des Alpes, comme il les appelle, lui offraient, pour ses paysages, un de ces fonds de tableau dont on n'hésite pas à dire aujourd'hui qu'ils sont sublimes ? C'est qu'il était de son temps, du temps où les glaciers étaient encore un objet d'effroi pour les plus hardis marcheurs, où le Mont-Blanc s'appelait, sur les cartes géographiques, la Montagne maudite. Ce mot de « sublime », que nous avons prononcé plus haut, on le trouve appliqué *pour la première fois* aux sommets des Alpes

par Coxe, quinze ans seulement après la *Nouvelle-Héloïse*, dans le premier de ses *Quatre voyages en Suisse :* « Quelles masses de montagnes se trouvent ici (à la Grimsel) les unes sur les autres ! quelle perspective affreuse, déserte et *en même temps sublime* ! elle ressemble assez aux ruines de l'univers (1). » On peut même dire que Coxe a été le premier, au moins dans la littérature, à admirer le Mont-Blanc : « ce qui a attiré surtout notre attention, c'est le Mont-Blanc élevant sa tête altière de la manière la plus majestueuse fort au-dessus de tous les objets qui nous environnaient. » Ce n'est que onze ans plus tard, en 1787 (un an après le guide justement célèbre, Jacques Balmat), que l'intrépide naturaliste, de Saussure, après des difficultés et des dangers inouïs, posait enfin un pied vainqueur sur la cime du Mont-Blanc : « Je n'en croyais pas mes yeux ; il me semblait que c'était un rêve lorsque je voyais sous mes pieds ces cimes majestueuses, ces redoutables aiguilles, le Midi, l'Argentière, le Géant, dont les bases mêmes avaient été pour moi d'un accès si difficile et si dangereux (2). »

Quand on dit que Rousseau a révélé la Suisse aux lecteurs de la *Nouvelle-Héloïse*, il faut ajouter aussitôt qu'il n'a peint, parce qu'il n'a connu, qu'une partie de la Suisse, qu'il importe de bien délimiter. Ce qu'il connaît à fond, c'est « Genève et sa campagne, le pays de Vaud, le Jura et le Chasseral, un peu le plateau fribourgeois, les Alpes valaisannes et les lacs italiens. Il n'a guère dépassé Bienne et Fribourg. La Suisse allemande, il

(1) W. Coxe : « Lettres à M. W. Melmooth sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse. » C'est le premier voyage de Coxe traduit et admirablement annoté par Ramond, publié en 1776 (p. 139). Comparer les derniers mots de Coke sur « les ruines de l'univers » avec ce que dit trois ans plus tard de Saussure, parvenu au sommet du Mont-Blanc : « il me semblait que j'avais survécu seul à l'univers et que je voyais son cadavre étendu sous mes pieds. »

(2) De Saussure : *Voyages dans les Alpes*, 4 vol. in-4°, Neuchâtel, 1779-1796, et : *Relation abrégée d'un voyage à la cime du Mont-Blanc*, Genève 1787. Sayous a publié de très intéressants extraits intitulés : *Voyages dans les Alpes, Partie pittoresque des ouvrages de M. H. B. de Saussure*, 1 vol. in-12, Fischbacher. Mais c'est dans l'original in-quarto qu'il faut lire l'émouvant récit de Saussure. Il voudrait gravir les cimes inaccessibles qui l'attirent et semblent le défier ; pendant vingt-sept ans, il nourrit cet audacieux projet, qui était, dit-il, « un continuel sujet de souci et d'inquiétude pour ma famille. C'était devenu pour moi une espèce de maladie : mes yeux ne rencontraient pas le

l'ignore ; il ne connaît que la Suisse latine (1) ». Cette Suisse ainsi limitée, il l'a parcourue dans son étendue, mais non pas dans toute sa hauteur : des trois zones superposées, qui composent le paysage de la Suisse alpestre, Rousseau, comme le rappelle Sainte-Beuve (2) d'après Töpffer, n'a guère pratiqué que « la zone la plus basse, celle qui comprend les jardins du bas, les collines, les abords cultivés des gorges et les tapis des premières pentes : elle finit où finissent les noyers. C'est le paysage savoyard ou celui du canton de Vaud » : et c'est, on l'a vu, celui-là même qu'il a donné pour cadre à sa *Nouvelle-Héloïse*. La seconde région, propre celle-ci à la Suisse, est « plus austère, plus difficile, souvent dénudée ; les sapins, les mélèzes envahissent les pentes, revêtent les ravins, bordent les torrents ... ; ce n'est plus le charme agreste, c'est le règne sauvage. »

Rousseau s'y est aventuré une seule fois, avec Saint-Preux, à

Mont-Blanc que l'on voit de tant d'endroits de nos environs (de Genève) sans que j'éprouvasse une espèce de saisissement douloureux... Il vint enfin ce moment si désiré et je me mis en marche le 1er août (1787), accompagné d'un domestique et de dix-huit guides. » Après des fatigues et des dangers de toute sorte surmontés par son indomptable courage, le voici enfin au sommet ! il va sans doute crier victoire : non, il éprouve un sentiment auquel il ne s'attendait pas : « au moment où j'eus atteint le point le plus élevé de la neige qui couronne cette cime, je la foulai aux pieds avec une sorte de colère. » C'était sa revanche sur l'ennemi, qui l'avait si longtemps défié et bravé, et qu'il n'avait vaincu qu'au péril de sa vie.

(1) De Reynold : « J.-J. Rousseau et les paysages Suisses (*Revue de Fribourg*, janvier 1905).

(2) *Causeries du lundi*, VIII, 117. On sera peut-être curieux de lire un fragment tout au moins du joli passage de Töpffer où Sainte-Beuve a puisé sa description sommaire des « trois zones » de la Suisse : ce passage se trouve dans une étude de Töpffer intitulée : *Du paysage alpestre*, 1843, et est insérée dans ses *Mélanges* 1852, p. 283 La zone basse, celle que préfère et que peint Rousseau, est, dit Töpffer, « celle des scènes agrestes, des bouts de chemins creusés d'ornières, bordés d'orties, ombragés ici par les branches folles d'une haie libre, là par le transparent feuillage des noyers, plus loin par une muraille dont le lierre relie les pans ébranlés, par une chaumière basse, par la forge enfumée d'un maréchal ferrant : des attelages sont auprès. C'est celle des manants, des ânes, des rosses à tous crins, des charriots attelés de bœufs qui rampent avec lenteur sur le flanc des coteaux brûlés ou qui, le soir, s'attardent dans les boues d'un chemin creux... Telle est cette zone basse qui ceint les Alpes de Savoie, et sur la lisière de laquelle Genève est assise. » Et telle est aussi la recherche et l'accumulation des détails pittoresques chez un auteur qui est, comme Töpffer, un peintre paysagiste, c'est-à-dire *tout le contraire* de ce qu'était Rousseau.

la Meillerie ; mais c'est, notons-le, parce qu'il avait besoin d'un paysage dont la désolation s'accordât avec la tristesse de son héros, éloigné momentanément de Julie. Au reste, Saint-Preux, dans son court exil de Meillerie, dans le Valais, s'il a dépeint admirablement, et le premier, l'impression qu'on éprouve sur les hautes montagnes, « où l'air est pur et subtil et où les méditations prennent un caractère grand et sublime », là même il retrouve avec plaisir, au milieu de beautés sauvages, toutes nouvelles pour lui, les traces de la nature cultivée, des vignes et des fruits excellents ; et, parmi ces torrents éternels, ces immenses rochers qui pendent sur sa tête, et ces abîmes dont il n'ose sonder la profondeur, tout à coup « *une agréable* prairie vient *réjouir* ses regards » (I, 22). Dix ans plus tard, quand il reviendra, cette fois avec Mme de Wolmar, à Meillerie, et qu'il reverra les noirs sapins et le torrent formé par la fonte des neiges, il admirera sans doute « ces sortes de beautés qui ne plaisent qu'aux âmes sensibles et paraissent horribles aux autres », mais *d'où* les admire-t-il ? d'une esplanade « qui étale les charmes d'un séjour riant et champêtre », car « les ruisseaux qui filtrent des rochers roulent sur la verdure en filets de cristal et la terre humide et fraîche est couverte d'herbes et de fleurs » (IV, 17). Ainsi ce qui est absolument désert, aride et sauvage n'est pas pour le séduire et le retenir. La région d'en bas, avec ses vignes verdoyantes et les eaux bleues du Léman, voilà le domaine où se plaît et se fixe l'imagination de Rousseau ; voilà le pays de ses rêves et de ses plus doux souvenirs : « J'aimais à lui faire admirer (à Julie) les riches et charmantes rives du pays de Vaud, où la quantité des villes, l'innombrable foule de peuples, les coteaux verdoyants et parés de toutes parts forment un tableau ravissant. » (IV, 17).

Ce pays, à la fois riant et varié, essayons maintenant de préciser, car c'est là l'essentiel, comment il l'a vu et de quelle façon il a su le peindre. Très ordinairement il le peint à grands traits, de façon à nous en donner *une vue d'ensemble*, et cet ensemble est toujours un paysage *accidenté :* « jamais pays de plaine ne fut beau à mes yeux. » Ce sera un ravin, de grands arbres, un

frais ruisseau ou, mieux encore, un lac, son lac bien aimé et, dans le lointain, quelque haute montagne pour fermer l'horizon ; par exemple : « des noirs sapins étaient à droite ; à gauche un grand bois de chênes ; au-dessous l'immense plaine d'eau que forme le lac ; plus loin, les riches coteaux du pays de Vaud ; la cime du majestueux Jura couronnait le tableau. » (*Nouvelle-Héloïse*, IV, 17). Ceci est une vue de ce qu'on appelle *la grande nature ;* mais c'est avec les mêmes yeux que Rousseau contemple, et avec la même largeur de pinceau qu'il peint ce quelque chose de plus humble et de plus familier, que nous appelons simplement *la campagne :* « qu'on regarde les prés, couverts de gens qui fanent et chantent, et les troupeaux épars dans l'éloignement... ; l'aimable et touchant *tableau* d'une allégresse générale semble en ce moment étendu sur la surface de la terre » (*ibid.*, V, 7).

Il est intéressant de se demander *pourquoi* il affectionne ces vues d'ensemble et pourquoi on trouve chez lui tant de *tableaux*. C'est sans doute et avant tout, comme nous l'avons vu, parce que son principal objet, c'est de peindre ses personnages ou lui-même et qu'il ne s'occupe donc de la nature que pour la mettre, par *le sens général* qu'il donne à ses paysages, en harmonie ou, suivant les nécessités du récit, en contraste avec les sentiments qu'il éprouve lui-même, ou qu'il donne à ses personnages. Mais lui-même, puisque ses personnages se ramènent à lui invariablement, quand il est dans la campagne ou au sein de la grande nature, qu'y fait-il ? il y promène ses rêveries. Or, un rêveur ne s'attache pas aux menus détails d'un paysage ; il subit l'impression d'ensemble qui se dégage d'un site, gai ou triste, et c'est précisément cette impression que nous communique Rousseau en mettant sous nos yeux les traits seuls qui l'ont frappé et qui suffisent à donner un sens au paysage qui l'a ému. Et je crois enfin que sa façon de peindre peut s'expliquer aussi par sa façon de composer ses ouvrages : il travaille, comme on sait, en marchant, armé de « son crayon » ; quand il s'arrête, ce n'est évidemment pas pour noter les menus détails du paysage ; il s'arrêterait à chaque pas. Mais, de même que, lorsqu'il écrivait

son premier Discours, il s'était arrêté au pied d'un arbre, à Vincennes, pour écrire au crayon tout ce qu'il avait construit dans sa tête, à savoir cette prosopopée de Fabricius qui est tout d'une venue; de même, quand il erre dans la forêt de Montmorency et compose sa *Nouvelle-Héloïse*, s'il suspend sa promenade, c'est, j'imagine, pour fixer tantôt la vision qu'il s'est donnée des bords du lac de Genève, tantôt ce site de Meillerie dont il a dans sa tête arrêté les grandes lignes; et ce qu'il écrit alors, ce ne sont pas des traits isolés, il les eût oubliés au cours de sa promenade, c'est un ensemble, dont les traits se tiennent et s'appellent l'un l'autre, c'est un *tableau*.

Mais, pour si largement faits que soient ses tableaux, ils ne sont ni vagues ni ternes : Rousseau, s'il ne les recherche pas, ne dédaigne ni la couleur ni les traits pittoresques ; ceux-ci ne me paraissent pas aussi complètement absents de son œuvre qu'on l'a dit, encore qu'ils y soient trop rares pour notre goût, qu'ont rendu difficile en pareille matière les disciples même, ne l'oublions pas, de Jean-Jacques, les Bernardin de Saint-Pierre, les Chateaubriand et tant d'autres coloristes (1).

(1) Si l'on veut se rendre bien compte de ce qui manquait encore à la palette de Jean-Jacques et du progrès réalisé, dans l'art de peindre, par son premier disciple, on n'a qu'à comparer deux « levers de soleil », pris, l'un dans Rousseau, l'autre dans Bernardin de Saint-Pierre; ou tout simplement on n'a qu'à relire cette phrase du début du *Vicaire savoyard* : « Les rayons du soleil levant rasaient déjà les plaines et, projetant sur les champs par longues ombres les arbres, les coteaux, les maisons, enrichissaient de mille accidents de lumière le plus beau tableau dont l'œil humain puisse être frappé. » Or ces « mille accidents de lumière », que Rousseau confond dans une énonciation générale et vague, les voici distingués les uns des autres et notés avec précision par un vrai coloriste : « J'ai admiré souvent le lever et le coucher du soleil. C'est un spectacle qu'il n'est pas moins difficile de décrire que de peindre. Figurez-vous à l'horizon une belle couleur *orange* qui se nuance de *vert*, et vient se perdre au zénith dans une teinte *lilas*, tandis que le reste du ciel est dans un magnifique *azur*. Les nuages qui flottent çà et là sont d'un beau *gris de perle*. » (Bernardin de Saint-Pierre : *Voyage à l'île de France*, 1773). Mais ce qui est plus curieux encore que ce rapprochement, pourtant instructif, c'est le passage suivant des *Etudes de la Nature*, qui va nous montrer que le disciple savait bien mieux regarder que le maître : « Jean-Jacques Rousseau me disait un jour que, quoique le champ des couleurs célestes soit le bleu, les teintes de jaune, qui se fondent avec lui, n'y produisent pas la couleur verte, comme il arrive dans nos couleurs matérielles, lorsqu'on mêle ces deux nuances. Mais je lui répondis que j'avais aperçu plusieurs fois du vert au ciel sur l'horizon de Paris. » (Dixième étude.)

Quand Rousseau peint ses paysages de la *Nouvelle-Héloïse*, des *Confessions* et des *Rêveries*, il est loin des pays dont il parle, il ne les voit qu'en souvenir. Or nous savons que ce dont il se souvient, c'est, avant tout, les sentiments éprouvés dans les lieux qu'il a habités ou parcourus : « mon seul guide fidèle, dit-il dans les *Confessions*, est la succession des sentiments qui ont marqué la succession de mon être. » C'est donc toujours à travers ses *émotions*, ravivées sans doute et altérées à la fois par la mémoire, mais peu importe, qu'il voit les paysages qu'il dessine : « Je ne sais voir qu'autant que je suis ému » (au maréchal de Luxembourg, 20 janvier 1763). Il en résulte que la nature chez lui est essentiellement *sentimentale ;* ce qui ne l'empêche pas d'être, *en même temps* pittoresque dans bien des passages, comme ceux qu'on va lire ; et je dois insister ici parce qu'on refuse habituellement à Rousseau le sens du pittoresque.

A-t-on remarqué que, lorsque nous sommes très fortement émus, certains *détails matériels* se gravent si profondément dans notre âme que plus tard ils ressuscitent avec le souvenir de de l'émotion dont ils sont désormais inséparables? C'est ainsi, j'imagine, que Rousseau, dont la sensibilité est si souvent secouée par une vive émotion, et dont la mémoire est essentiellement affective, a pu revoir en esprit, avec, çà et là, certaines précisions pittoresques, les endroits où il a si cruellement souffert de « ses maux », et ceux aussi « qui lui ont laissé mille impressions charmantes qu'il aime sans cesse à se rappeler » (*Confessions*, II, 7). Voyez-le, par exemple, dans ce chemin qui côtoie la Saône, passant, à la belle étoile, la nuit que sa description rendra célèbre : « Il avait fait *très chaud* ce jour-là ; la soirée était charmante ; *la rosée* humectait l'herbe *flétrie* ; *point de vent* ; le soleil, après son coucher, avait laissé dans le ciel des vapeurs *rouges*, dont la réflexion rendait l'eau *couleur de rose* ; les arbres des terrasses étaient chargés de rossignols *qui se répondaient l'un à l'autre*. » (*Confessions*, I, 4). Qui ne connaît son arrivée à l'Hermitage ? je n'en citerai qu'un trait : « Quoiqu'il fît froid, *et qu'il y eût même encore de la neige*, la terre *commençait à végéter ;* on voyait des *violettes et des primevères* ; les bourgeons des arbres

commençaient à *poindre.* » Le voici maintenant sur le chemin de Chambéry, heureux de revoir bientôt Mme de Warens et jouissant du plus grand plaisir qui soit à ses yeux, celui de faire route à pied par un beau temps dans un beau pays. Il s'arrête au Pas de l'Echelle : « au-dessous du grand chemin taillé dans le roc court et bouillonne, dans des gouffres affreux, une petite rivière qui paraît avoir mis, à les creuser, des milliers de siècles. Appuyé sur un parapet, j'avançais le nez et je restais là des heures entières, entrevoyant de temps en temps cette *écume et cette eau bleue,* dont j'entendais *le mugissement* à travers *les cris des corbeaux qui volaient de roche en roche* et de broussaille en broussaille à cent toises au-dessous de moi. » (*Confessions*, I, 4). Un jour il va faire une promenade avec Mme de Warens sur la côte opposée aux Charmettes, le jour de saint Louis, par le plus beau temps du monde : « il avait plu depuis peu, point de poussière, et des *ruisseaux bien courants* ; un petit vent frais *agitait les feuilles.* » Mais le récit même de son installation aux Charmettes me paraît fournir une preuve curieuse de cette faculté que nous avons tous, mais Rousseau plus qu'aucun autre, de lier, sans le vouloir, à nos émotions, de menus faits matériels dont le souvenir peut faire plus tard, en les poétisant, des détails pittoresques et charmants : « En marchant elle vit *quelque chose de bleu dans la haie* et me dit : voilà *de la pervenche encore en fleur...* Je jetai seulement en passant un coup d'œil sur celle-là, et près de *trente ans* se sont passés sans que j'aie revu de la pervenche ou que j'y aie fait attention. » Puis il rappelle son excursion à Cressier (en 1764) avec du Peyrou, et le cri de joie qu'il pousse en regardant un buisson : « ah ! voilà de la pervenche ! Du Peyrou s'aperçut du transport, mais il en ignorait la cause... Le lecteur peut juger, *par l'impression d'un si petit objet,* de celle que m'ont faite tous ceux qui se rapportent à cette époque. » (*Confessions*, I, 6.)

Dans la *Nouvelle-Héloïse,* Julie s'émeut à l'idée de voir son amant partir pour la montagne à l'approche de l'hiver, car elle voit « déjà *blanchir* la dent de Jamau » ; et, arrivé dans les montagnes du Valais, Saint-Preux lui écrira « qu'on n'aperçoit plus

de verdure, l'herbe est *jaune et flétrie*, les arbres sont dépouillés » (I,26). Enfin, dans la promenade fameuse que Saint-Preux fait sur le lac avec Julie, Rousseau, ressuscitant évidemment certaines impressions qu'il a gardées de sa tournée de sept jours sur le lac avec ses amis de Genève en 1754, nous fait entendre « *le bruit égal et mesuré des rames, le chant assez gai des bécassines* », et il nous fait voir, « avec le ciel *serein* (1), les doux rayons de la lune et le *frémissement argenté de l'eau* » (IV, 17).

Voilà comment Rousseau peint quand il est ému — et il l'est toujours. S'il *ne décrit pas* proprement, et s'il ne peint pas la nature pour elle-même, mais pour prolonger son émotion ou bercer sa rêverie, cependant les sentiments qu'il éprouve ne lui voilent pas complètement certaines particularités des sites : par exemple, la fraîcheur ou les frissons de l'eau, pour laquelle il a, comme on sait, une vraie passion, les plantes particulières à chaque lieu et qu'il se plaît à nommer, surtout à partir du jour où il se fait botaniste, l'aspect et même la couleur des montagnes qu'il aime à contempler dans le lointain, comme ces « montagnes bleuâtres » qui ferment l'horizon à l'île de Saint-Pierre.

De tous les paysages que je viens de citer, on pourrait dire qu'ils ne sont que les *souvenirs émus* de Rousseau. En voici un qu'il a *inventé* de toutes pièces : l'Elysée de Julie, c'est, non pas, comme l'a affirmé Rousseau, le premier en date, mais grâce au succès de la *Nouvelle-Héloïse*, le plus célèbre des jardins anglais mis à la mode par la littérature française du dix-huitième siècle, laquelle fait souvent si bon marché de nos admirables parterres à la française (2). Chose curieuse, dans ce jardin *rêvé* par Rousseau, les détails *pittoresques* abondent. Dès l'entrée, Saint-Preux s'aperçoit que la porte « est masquée par des aunes et des coudriers » ; il est frappé d'une « agréable sensation de fraîcheur que d'obscurs ombrages, une verdure animée et vive, des fleurs éparses de tous côtés, un gazouillement d'eau courante et le

(1) Il l'est toujours chez Rousseau, qui semble avoir banni les nuages de tous ses tableaux.

(2) Voir, sur les jardins, dans la littérature du dix-huitième siècle, le chapitre si curieux et si documenté de M. Mornet, dans l'ouvrage cité plus haut, p. 218.

chant de mille oiseaux, portent à son imagination autant qu'à ses sens. » Nous éprouvons nous-mêmes, en lisant ces lignes, une sensation de fraîcheur et de vie, qui va se préciser, et que Rousseau rattache tout de suite, pour que notre illusion soit complète, à un fait réel, une plaisanterie enfantine dont il évoque très habilement le souvenir : « c'est ici, dit Julie à Saint-Preux, le même verger où vous vous êtes promené autrefois, et où vous vous battiez avec ma cousine à coup de pêches. » Mais le verger depuis a été métamorphosé par les soins de Julie, et Saint-Preux prend plaisir à fouler « le gazon verdoyant, *épais, mais court et serré*, et mêlé de *serpolet, de thym, de marjolaine.* » Un joli ruisseau « coule doucement entre deux rangs de *vieux saules qu'on a souvent ébranchés*. Leurs têtes creuses et *demi-chauves*, forment des espèces de vases d'où sortent des *touffes de chèvrefeuilles*, dont une partie s'entrelace autour des branches et dont l'autre tombe avec grâce le long du ruisseau » ; et ce ruisseau a pour lit « une couche de glaise couverte d'un pouce de gravier du lac. » Enfin, à l'ombre des hêtres et des acacias, une multitude d'oiseaux « vient voltiger, courir, chanter, s'agacer, se battre » et becqueter « le mil, le tournesol, le chenevis et les pesettes », qu'a fait semer à leur intention la prévoyante Julie. Voilà, certes, un fouillis de détails, et je suis loin d'avoir tout dit : c'est le fouillis luxuriant d'un jardin anglais et il y a, ce me semble, un peu trop de désordre, et comme un encombrement voulu dans cette peinture où l'on souhaiterait en la lisant, comme dans le jardin lui-même, plus d'air et de clarté.

Au charme « élyséen » de toutes ces surprises laborieusement préparées, qui ne sont après tout que l'art un peu puéril de jouer à la nature, je préfère le paysage simple et naturel du Val de Travers que Rousseau a dessiné, de Motiers, pour le maréchal de Luxembourg. Ce paysage, et c'est ce qui en fait l'attrait singulier dans l'œuvre de Rousseau, n'est pas fourni par *la mémoire*, comme ceux de la Nouvelle-Héloïse, des Confessions et des Rêveries, *ni inventé* comme l'Elysée de Julie ; il est *pris sur le vif* et il va donc nous apprendre comment Rousseau décrit, non plus ce qu'il voit dans son souvenir ou dans son imagina-

tion, mais ce qu'il voit de ses yeux et quel peintre il sait être de la réalité. Son tableau du Val de Travers est si exact et si vrai, qu'on le retrouve tout entier quand on visite Motiers. Ici il a su joindre à cette impression d'ensemble dont il se contente d'ordinaire, la précision et le pittoresque des détails dont il n'est pas toujours, il le faut reconnaître, assez curieux. C'est d'abord une première vue sur le vallon formé par les deux montagnes qui sont des branches du Jura ; la direction du vallon coupant obliquement le cours du soleil, la hauteur des monts jette toujours de l'ombre par quelque côté sur la plaine ; partout des chemins unis et de larges pelouses d'un beau vert sur les bords de la rivière.

Cette rivière, c'est la Reuse, qui a sa source au-dessus du village de Saint-Sulpice, à l'extrémité occidentale du vallon, se creuse un lit qui devient bientôt précipice et va se perdre dans le lac de Neuchâtel. Sainte-Beuve, comparant, en une belle page de son *Chateaubriand* (1), les différentes façons de peindre de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et de Chateaubriand, estime que Rousseau, comme Buffon, a dans ses peintures « l'expression large, simple et naturelle, mais *générale* », et il cite la cinquième *Promenade* qui, en effet, lui donne presque raison. Il eût, je crois, modifié son jugement s'il se fût souvenu des lignes suivantes : « cette Reuse est une très jolie rivière, claire et brillante comme de l'argent, où les *truites* ont de la peine à se cacher dans les touffes d'herbes. On la voit tout à coup sortir de terre à sa source, non point en petite fontaine ou ruisseau, mais toute grande et déjà rivière, comme la fontaine de Vaucluse, *en bouillonnant à travers les rochers*... On voit très peu d'arbres dans la vallée ; ils y viennent mal et ne donnent presque aucun fruit. L'*escarpement* des montagnes, étant *très rapide*, montre en divers endroits *le gris des rochers* ; *le noir des sapins coupe ce gris* d'une nuance qui n'est pas riante et ces sapins si grands, si beaux, quand on est au-dessous, ne paraissent au loin que des arbrisseaux... Sitôt que le soleil se couche, il *laisse à*

(1) *Chateaubriand et son groupe littéraire*, 1861, I, 230.

peine un crépuscule et la hauteur des monts, interceptant toute lumière, fait passer presqu'à l'instant du jour à la nuit. » Et n'oublions pas le *napel*; mais gardons-nous d'en faire un bouquet : « Vous voyez une très belle plante, haute de *trois pieds*, garnie de jolies *fleurs bleues* qui vous donnent envie de la cueillir; mais à peine l'a-t-on gardée quelques minutes qu'on se sent saisi de maux de tête, de vertiges, d'évanouissements, et l'on périrait si l'on ne jetait promptement le funeste bouquet (28 janvier 1763). » Voilà certes de la précision, de la couleur et de la vie ; et l'on doit reconnaître, quand on lit tout entière cette lettre au maréchal de Luxembourg, que Rousseau, quand il avait un paysage sous les yeux, en savait voir les détails intéressants aussi bien que les grandes lignes. S'il ne faut pas, sans doute, exagérer l'importance de cette lettre, il n'en faut pas, non plus, méconnaître la très réelle nouveauté : car au dix-huitième siècle on rencontrerait difficilement, dans les œuvres et dans la correspondance des écrivains connus, l'équivalent d'une peinture si vivante et si finement détaillée. On aurait beau, par exemple, feuilleter toutes les lettres écrites par Voltaire, de son beau château de Ferney : on n'y trouverait pas le pendant de la jolie description du Val de Travers.

Il est vrai, d'ailleurs, comme je l'ai reconnu tantôt, que cette *description* est à peu près unique dans l'œuvre de Rousseau : il est trop ému pour *décrire* ; et même, de mêler toujours ses émotions à ses tableaux, c'est ce qui a fait au fond sa grande originalité, et c'est ce qu'il nous reste à montrer brièvement. Ce n'est pas par réflexion et procédé artistique, c'est *très spontanément* que Rousseau a associé aux émotions de son cœur les champs et les bois, « l'or des genêts et la pourpre des bruyères ». Ce que nous disons en effet parfois, avec Horace, de notre ami le plus cher, il le pouvait dire de la nature : elle était la moitié de son âme. De toutes ses amitiés, elle est la seule dont il n'ait jamais douté et il en a gardé jalousement le culte jusqu'à son dernier jour. Depuis « les douces heures de son enfance », depuis cette époque lointaine où « il a vu pour la première fois le majestueux et touchant lever du soleil et (remarquez

l'association) où il a senti les premières *émotions* du cœur », jusqu'au soir de sa vie, jusqu'à ces années de Paris où il allait, avec Bernardin de Saint-Pierre, contempler la Seine du haut du Mont-Valérien ou herboriser à Romainville, il n'a cessé d'admirer et d'aimer la nature, de l'admirer avec des yeux sans cesse émerveillés et de l'aimer d'un cœur toujours ému : il n'est pas étonnant qu'il l'ait associée à ses joies et à ses tristesses. Aussi est-ce lui, Rousseau, qui a eu la gloire de commencer ce dialogue, que poursuivront sans fin tous les poètes après lui, entre l'homme qui confie à la nature ses joies et ses peines, et la nature qui se réjouit avec l'homme ou qui berce et console sa douleur. Innovation d'une portée vraiment incalculable : car, en faisant ainsi converser, avec les voix de la nature, nos tristesses et nos rêveries, ce n'est pas seulement une nouvelle corde que Rousseau a ajoutée à la lyre des poètes ; il n'est pas exagéré de dire que c'est aussi une corde de l'âme humaine qui était muette et que, le premier, Rousseau a fait frémir et résonner. C'est elle qui va retentir dans le *Lac* et la *Tristesse* d'*Olympio* avec ces mêmes accents de mélancolique éloquence que faisait entendre Saint-Preux quand il rappelait à Julie, parmi les sauvages rochers de Meillerie, parmi « ces lieux *tout pleins d'elle* », le charme envolé pour jamais de leur jeunesse et de leur amour.

La nature a été pour Rousseau une consolatrice à la fois et une inspiratrice : elle l'a consolé « des injustices des hommes » et lui a inspiré ses chefs-d'œuvre. Il puise, dans son commerce avec elle, des sentiments élevés et des idées *sérieuses* ; une de ses originalités est, on l'a vu, d'avoir, au dix-huitième siècle, pris l'amour au sérieux, et c'est en partie pour cela que ses deux amants il les a fait vivre et s'aimer à la campagne. Il sait, en effet, qu'on aime mieux, plus sérieusement et plus profondément, devant un beau paysage qu'entre les quatre murs d'un salon, que, devant les grands spectacles de la nature, l'âme s'exalte et qu'on est alors plus pleinement l'un à l'autre. Il a donc, le premier, *associé l'amour à la nature* : partout où il porte ses pas solitaires, Saint-Preux met Julie de moitié dans les impressions que lui font éprouver les paysages qu'il a sous

les yeux : « Je ne faisais pas un pas que nous ne le fissions ensemble; je n'admirais pas une vue sans me hâter de vous la montrer. Tous les arbres que je rencontrais vous prêtaient leur ombre, tous les gazons vous servaient de siège. » (I, 23). La nature n'est là que le cadre rêvé pour l'amour : la voici maintenant qui va être quelque chose de plus, comme la confidente et la complice des deux amants, tant elle paraît se mettre à l'unisson de leurs cœurs. Saint-Preux est seul et triste; c'est l'hiver, et il « trouve partout dans les objets *la même horreur* qui règne au-dedans de lui... Toute la nature est morte à mes yeux comme l'espérance au fond de mon cœur. »

Mais n'est-ce pas là une illusion de l'amour et la nature prendrait-elle vraiment part à nos douleurs et à nos joies ? Cet air, triste ou gai, que nous lui trouvons parfois, n'est-ce pas nous qui le lui prêtons gratuitement, et même est-elle seulement poétique pour ceux qui ne sont pas poètes ? Rousseau a prévu l'objection et il y a répondu avec profondeur : « c'est dans le cœur de l'homme qu'est la vie du spectacle de la nature » (*Emile*, III). Eh bien ! cette nature inerte, animons la de notre vie et réchauffons la des passions de nos cœurs ; ne semble-t-elle pas nous attendre et nous appeler par « le murmure des eaux qui nous inspire une langueur amoureuse et par le chant des oiseaux qui semble avoir plus de tendresse et de volupté ? » Il manque quelque chose à cette fête du mois de mai : il y manque la présence de deux êtres qui s'aiment : « ô Julie ! hâtons-nous; portons le sentiment du plaisir dans les lieux qui n'en offrent qu'une vaine image ; allons animer toute la nature : elle est morte sans les feux de l'amour » (I, 38). Il semble qu'il y ait alors, entre la nature et les êtres qui aiment, comme un échange et un enrichissement réciproque : « ces retraites délicieuses, dit Julie, ajoutaient au plaisir que nous goûtions d'être ensemble ; elles recevaient *à leur tour* un nouveau prix du séjour de deux amants. » (I, 13). Et même, pour valoir tout son prix, la nature ne doit-elle pas emprunter la voix et le regard de l'être aimé ? « Hors vous seule, dit Saint-Preux à Julie, je ne vois rien dans ce séjour terrestre qui soit digne d'occuper mon âme et mes sens.

Non, sans vous la nature n'est plus rien pour moi ; *mais son empire est dans vos yeux*, et c'est là qu'elle est invincible. » (I, 10).

Ainsi plus tard, Alfred de Vigny :

> Je dirai qu'ils sont beaux quand tes yeux l'auront dit.

Les lieux où l'on a aimé *ne gardent-ils rien* des émotions dont ils furent témoins et qu'ils ont peut-être inspirées ou encouragées ? et ne vont-ils pas, quand nous les reverrons, nous retracer et nous faire revivre ces émotions anciennes dont notre cœur, qui débordait alors, les avait comme imprégnés ? « En revoyant ces lieux, après si longtemps, j'éprouvai combien la présence des objets peut ranimer puissamment les sentiments violents dont on fut agité près d'eux ;.. ô Julie, voici le lieu où soupira jadis pour toi le plus fidèle amant du monde, voici le séjour où ta chère image faisait son bonheur. Voilà la *pierre où je m'asseyais* pour contempler au loin ton heureux séjour ». Ainsi s'attristera *Olympio* :

> La *borne du chemin*, qui vit des jours sans nombre,
> Où jadis, pour m'attendre, *elle aimait à s'asseoir*

Comme si elle avait pitié de nos agitations et de nos tourments, la nature insinue dans nos âmes la paix bienfaisante de ses solitudes. Saint-Preux qui a quitté, désespéré, la maison de Julie, sent peu à peu, dans les montagnes du Valais, seul au milieu des rochers, des sapins et des chênes, « le calme renaître » dans son âme : « j'admirais l'empire qu'ont sur nos passions les êtres les plus insensibles et je méprisais la philosophie de ne pouvoir pas même autant sur *l'âme* qu'une suite d'*objets inanimés.* » Ainsi dira Lamartine :

> Objets inanimés, avez-vous donc une âme,
> Qui s'attache à notre âme ?.....

Comme Saint-Preux, Rousseau connaît et il apprendra aux générations à venir les charmes de la solitude. Ici, pourtant, il importe de distinguer : quand certains poètes, misanthropes ou pessimistes, s'enfoncent dans la solitude, ils n'y font que nourrir leur tristesse, comme Sénancour, ou qu'accentuer leur

pessimisme, comme de Vigny. Rousseau tout au contraire : comme Saint-Preux encore, il oublie ses infortunes parmi les bois et les montagnes, « il s'oublie lui-même », tant le spectacle qu'il a sous les yeux « ravit ses sens et son esprit » ; tant il est réconforté et rasséréné « par le seul enchantement du paysage ». D'où vient cela ? et pourquoi la nature, même solitaire, n'apporte-t-elle à Rousseau que joie et réconfort ? C'est, je crois, parce qu'il l'a aimée au temps de son insouciante jeunesse, dans ces années de libre et gai vagabondage dont il regrettait plus tard, dans ses *Confessions*, de n'avoir pas fait de journal. Il *a associé* alors la nature aux jouissances qu'il goûtait, et qu'il retrouve encore dans ses voyages à pied, à savoir : « le grand air, le grand appétit, la bonne santé qu'on gagne en marchant, la liberté du cabaret, l'éloignement de tout ce qui fait sentir la dépendance » et, par-dessus tout, je crois, le plaisir, quand on est romanesque, — et qui ne l'est pas à vingt ans ? — « de disposer en maître de la nature entière, de s'entourer d'images charmantes et de s'enivrer de sentiments délicieux » (*Confessions*, I, 4). Quand la fatigue et la faim le gagnaient, il « mettait à un bon déjeuner deux pièces de six blancs », — s'il les avait encore, et mangeait avec d'autant plus d'appétit que son esprit romanesque « sentait qu'un nouveau paradis l'attendait à la porte ». Et il repartait *toujours seul*, mais de si joyeuse humeur qu'il « allait chantant tout le long du chemin », comme ce jour où, ayant entonné gaiement une cantate de Batistin, il était accosté par ce bon M. Rolichon qui lui demandait copie de sa cantate et l'en récompensait par de si opportunes « lippées. » Ainsi, ce n'est pas seulement, comme on a coutume de dire, par misanthropie, que Rousseau recherchait la solitude ; il la recherchait et l'aimait parce qu'il la peuplait de toutes les chimères de son imagination et des plus chers souvenirs de sa jeunesse.

D'ailleurs, hâtons-nous de l'ajouter, il n'était jamais tout à fait seul dans la nature ; car, en vrai protestant, il s'y sentait toujours en tête à tête avec Dieu. Et sa croyance, inébranlable, en Dieu et en la Providence, non seulement l'a préservé du pessi-

misme, l'œuvre d'un Dieu bon ne pouvant être mauvaise, mais encore, et ceci est plus intéressant, a en partie déterminé l'aspect particulier sous lequel il s'est plu à voir et à peindre la nature. Lamennais a dit avec justesse : « Il se mêle toujours quelque chose de nous aux lieux que nous voyons. L'impression physique que nos sens en reçoivent se transforme en dedans de nous et y suscite une *image idéale* en harmonie avec nos pensées, nos sentiments, *notre être intime* (1). » Précisément l'image que Rousseau se fait de la nature est en conformité avec ce qu'il y a de plus intime en lui : l'idée qu'il a de Dieu. Celui qu'il prie par ces seuls mots : « ô grand Être ! » manifeste, à ses yeux, *sa grandeur* par *l'ordre* qu'il fait régner dans ce vaste univers. Ce que Rousseau, en déiste fervent, admirera donc, ce qu'il se plaira tout particulièrement à contempler dans la nature, c'est un ensemble harmonieux, un beau « tableau » ; c'est un payage à la fois *large* et *bien ordonné*, où éclatent et la grandeur de Dieu et le sage dessein de sa Providence. Il dit, dans une note très significative de la *Nouvelle-Héloïse :* la « véritable *magnificence* n'est que *l'ordre* rendu sensible dans *le grand ;* ce qui fait que de tous les spectacles imaginables, le plus magnifique est celui de la nature » (V, 2). D'autres peintres de la nature, les musiciens ou les coloristes, sont plus sensibles aux harmonies ou aux cou-

(1) Lamennais : *Esquisse d'une philosophie,* VIII, 2. Veut-on retrouver « l'être intime » de Rousseau jusque dans les pages où l'on s'attend le moins à le voir paraître, qu'on relise sa lettre célèbre sur les vendanges (*Nouvelle-Héloïse,* V, 7). Il s'y moque des Parisiens qui « croient aller à la campagne et qui n'y vont point parce qu'ils portent Paris avec eux ». Mais lui, Rousseau, il ne se borne pas à emmener avec lui, au milieu des vendangeurs, l'ami (qu'il est) de la nature riante et animée (« tout conspire à donner à ce charmant spectacle un air de fête ;... c'est le tableau d'une allégresse générale qui semble en ce moment étendu sur la surface de la terre ») ; mais, ce qui est plus grave, il a mené aussi avec lui, et c'est bien ici « son être le plus intime », l'utopiste qui rêve d'une égalité conforme à l'état de la nature : « la douce égalité qui règne ici (entre maîtres et ouvriers), rétablit l'ordre de la nature, forme une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, et un lien d'amitié pour tous. » Et enfin cet air de fête lui-même, qu'il a répandu partout dans son tableau des vendanges (« partout on chante, on rit » en vendangeant, et, le soir, c'est le feu d'artifice) ; tous ces agréables détails servent à démontrer (les paysages de Rousseau *démontrent* très souvent une idée morale), que le travail de la campagne est « la première vocation de l'homme et qu'il rappelle tous les charmes de l'âge d'or. »

leurs; d'autres, les panthéistes, poursuivent dans la nature le mystère de la vie universelle : Rousseau, lui, sans être insensible à tout cela, prête surtout son attention et réserve son enthousiasme à *la magnificence* de certains spectacles. Ce sera, par exemple, dans le Vicaire Savoyard, les fertiles rives du Pô vues du haut d'une colline, avec l'immense chaînes des Alpes à l'horizon, c'est-à-dire « le plus beau *tableau* dont l'œil humain puisse être frappé. On eût dit que la nature étalait à nos yeux toute sa *magnificence* pour en offrir le texte à notre entretien » (*Émile*, IV). Veut-on voir pourquoi il affectionne tant les levers de soleil ? c'est parce que « nul homme ne résiste à un spectacle si *grand* et si beau. » Et c'est aussi parce que, seul la nuit dans sa chambre (qu'on se rappelle sa conversation avec Mme d'Epinay), il lui est arrivé de partager les doutes des philosophes; mais que le soleil se lève et il va, en même temps que les vapeurs de la nuit, dissiper les brouillards de sa pensée « en lui exposant la scène brillante et merveilleuse de la nature. » Aussitôt, ainsi le fait parler Mme d'Epinay, « je retrouve mon Dieu, je l'admire, je l'adore et je me prosterne en sa présence. » De même, à l'Hermitage et à Montmorency, lorsqu'il avait, durant ses fréquentes insomnies, ressassé douloureusement ses amers soupçons et tous ses griefs contre ses « faux amis », le soleil levant, j'imagine, venait souvent chasser toutes ses idées noires, et il avait alors devant lui une belle journée pour se promener allègrement dans la campagne. Est-ce qu'on ne devine pas tout cela dans sa belle Lettre à Malesherbes, la troisième, où, après avoir parlé, sans les préciser, des « douleurs qui lui font tristement mesurer la longueur des nuits », il en vient à décrire les temps qu'il se rappelle le plus volontiers; ces temps sont ceux de ses promenades solitaires; et comment alors commençaient ces journées qu'il appelle délicieuses ? « il se levait avec le soleil » et s'enfonçait joyeux dans la forêt.

Plus tard, quand il a été décrété à Paris et à Genève, chassé d'Yverdon et maltraité à Motiers, et quand, sous le coup de tant d'infortunes, il a perdu cette force de réaction et cette relative possession de soi qu'il avait encore à Montmorency avant la

condamnation d'*Émile*, alors ses descriptions de la nature deviennent moins vives et moins riantes : il n'y a pas de lever de soleil dans son tableau de l'île de Saint-Pierre. Ce n'est plus le temps où, levé dès l'aurore, il doublait, d'un pas rapide, « certain coin » derrière lequel il se mettait à l'abri des importuns et « courait retrouver ses bosquets. » Maintenant il est las et ne cherche, après tant d'orages, que le repos et la paix et, s'il se peut, l'oubli des hommes ; il trouve tout cela à Saint-Pierre, et il y trouve même quelque chose de plus, à savoir la rêverie moderne : c'est ce que je tâcherai de montrer quand j'étudierai plus loin les *Rêveries du Promeneur solitaire*, et j'aurai ainsi épuisé l'analyse de tous les sentiments, fort divers, on le voit, dont la fusion harmonieuse a formé ce que l'on se contente trop souvent d'appeler, d'un terme un peu vague, le sentiment de la nature dans Rousseau.

CHAPITRE IV

L'ÉMILE

De tous les hommes qui tenaient une plume au dix-huitième siècle, s'il en était un qui fût, par ses antécédents, comme prédestiné à ne jamais écrire un traité d'éducation, c'était Rousseau. Qui dit éducation, en effet, dit forcément règle, discipline et méthode, et de ces trois choses Rousseau n'en avait pas connu une seule : *la règle* d'abord, dont les enfants acquièrent la première notion dans la vie de famille, c'est de quoi Rousseau enfant n'avait jamais entendu parler dans la maison du frivole et désordonné Isaac Rousseau, son père. Pour *la discipline*, ce n'est pas, plus tard, sur les grands chemins que le vagabond Jean-Jacques risquait de faire cette utile connaissance ; et, quant à *la méthode* enfin, qui doit présider à des études bien faites, ce n'est pas elle qui avait guidé Rousseau dans les lectures, même sérieuses et obstinément poursuivies, qu'il avait pu faire dans sa très libre Université des Charmettes. Il avait été, il est vrai, un an précepteur ; mais, comme on pouvait s'y attendre, et comme il en fait l'aveu lui-même, il avait été un précepteur détestable : on ne peut qu'être de son avis, si on lit le « Projet

Bibliographie. — Rousseau : *Émile ou de l'Éducation*, 1762 ; *La Nouvelle-Héloïse*, P. V. L. III. — Le manuscrit Favre de l'*Émile* (*Annales J.-J. Rousseau*, VIII). *Confessions*, II, 9. — Grimm : *Corresp. littér.*, V, VI. — A. Grotz : *J.-J. Rousseau et l'éducation*, conférence faite à Strasbourg, 1874.— Compayré: *Hist. critique des doctrines de l'éducation*, 1879, II. id. : *J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature*, brochure, Delaplane. — Fontaine : Les idées pédagogiques de Rousseau avant l'*Émile* (*Annales de la Faculté des Lettres de Lyon*, 1884, II). — Faguet : *Le dix huitième siècle*, 1890 ; id. : *Rousseau penseur*, 1912. — J. Morley : *J.-J. Rousseau*, London, 1891. II. — Vial : Rousseau éducateur, dans : *Jean-Jacques Rousseau. Leçons faites à l'École des Hautes-Études sociales*, Alcan, 1912.

pour l'éducation de M. de Sainte-Marie » (1741), encore que ce traité nous montre en germe quelques-unes des idées (justes ou fausses), qu'il développera dans l'*Émile*. Jeune encore (il avait 28 ans), et surtout très peu maître de lui, comme il nous l'apprend, il n'avait guère pu, dans son très court et très orageux préceptorat, étudier ses élèves. Comment donc a-t-il eu l'idée d'écrire sur l'éducation ?

Il a varié sur les circonstances qui l'auraient poussé à écrire l'*Émile*. Il a dit, dans ses *Confessions*, et on a répété après lui, qu'il avait « travaillé vingt ans à l'*Émile*, et mis trois ans à l'écrire. » L'ouvrage s'étant imprimé dès 1761, supposé qu'il eût commencé à l'écrire « trois ans » auparavant, en 1758, il y aurait donc « travaillé » dès 1738 ; mais à cette date il était encore aux Charmettes, et ce n'est que onze ans plus tard (1749), qu'il a composé son premier Discours. Peut-être a-t-il, par ces « vingt ans de travail », chiffre approximatif, voulu faire allusion à son préceptorat chez Mably et au « Projet » dont j'ai parlé plus haut et qui fut écrit, en effet, vingt ans avant l'*Émile*. D'après les *Confessions* et la préface d'*Émile*, c'est pour complaire à Mme de Chenonceaux qu'il aurait écrit son Traité ; or, il n'a connu Mme de Chenonceaux que vers 1750, ce qui rend encore inadmissibles les vingt ans de préparation. S'il a composé, comme il le dit dans les *Confessions*, le cinquième livre de l'*Émile* à Montmorency (en 1759), et qu'il ait bien mis trois ans à écrire son ouvrage, il l'aurait commencé vers 1756.

Enfin, il a affirmé que c'était le souvenir de sa faute envers ses enfants qui l'avait poussé « à méditer le thème de l'éducation » et à écrire l'*Émile*. Je crois que c'est seulement *pendant* qu'il était en train d'écrire l'*Émile* que l'idée vint à Rousseau qu'il effacerait par là la grave faute qu'il avait commise ; il se dit, ce sophisme était bien dans sa tournure d'esprit, qu'en témoignant *par écrit* sa sollicitude à l'enfance, il montrait surabondamment quel tendre père il aurait pu être, si les circonstances l'avaient permis. La dette qu'il n'avait pas su payer à ses propres enfants, il se persuada insensiblement qu'il l'acquittait par ce grand service rendu aux enfants des autres : l'*Émile*, en

effet, était si bien écrit, il respirait un tel amour de l'enfance et de la vertu, qu'on serait bien forcé, pensait-il, non pas seulement d'admirer, mais d'aimer l'auteur d'une si belle œuvre ; et l'écrivain donc rachèterait amplement les faiblesses de l'homme. Ainsi raisonnait, je crois, Rousseau, tandis qu'il travaillait à l'*Émile* ; en quoi, d'ailleurs, est-il besoin de le dire ? il se trompait : on ne rachète pas une telle faute par un livre, ce livre fût-il un chef-d'œuvre.

Je ne pense pas, on le voit, que ce soit, comme il l'a dit, le souci de réparer sa faute qui lui ait *inspiré* l'idée d'écrire l'*Émile*. Outre que le souvenir de cette faute n'était pas peut-être (j'aurai occasion de le montrer), particulièrement douloureux lors de la composition de son livre, il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque Rousseau, et bien que le mot fût pour lui déplaire, était essentiellement, par métier, par goût et par soif de réputation, un homme de lettres : or, en cette qualité, il était tout naturel qu'il se préoccupât des questions qui étaient à l'ordre du jour. Précisément on discutait et on critiquait de toutes parts le système d'éducation qui était alors en usage. Sans parler de l'abbé de Saint-Pierre, dont les « projets » étaient, comme on sait, dans les mains de Rousseau, ni de Locke, traduit en français, et très lu, particulièrement par Rousseau, qui s'en inspirera largement, il y avait celui que Rousseau appelait dédaigneusement « le pédant Crouzas » ; il y avait l'abbé Pluche, que le précepteur des enfants de M. de Mably avait fait lire à ses élèves, et La Condamine et Bonneval, tous connus de Rousseau. Enfin, dans le milieu philosophique, qu'avait fréquenté Rousseau, chacun se mêlait de juger, c'est-à-dire de blâmer l'éducation courante, aussi bien d'Alembert sans sa *Préface* de l'Encyclopédie, que Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, et Voltaire un peu partout. A l'Hermitage même, Rousseau était appelé, après Duclos, à dire son avis sur le plan d'études suivi par le fils de Mme d'Epinay laquelle, comme on sait, se fera pédagogue elle-même la plume à la main ; en outre, lors de son intimité avec Diderot, Rousseau avait très certainement entendu bien des fois son ami déclamer à son habitude et tonner contre

l'enseignement des collèges. Enfin, dix ans avant l'*Emile*, Duclos avait écrit : « La plupart des hommes qui pensent sont si persuadés qu'il n'y a point de bonne éducation que ceux qui s'intéressent à leurs enfants songent d'abord à se faire un plan nouveau pour les élever (1). » Voilà, ce me semble, comment Rousseau, porté, pour ainsi dire, par le courant de l'opinion publique, avait été tout naturellement amené, « à méditer », comme il disait lui-même, « le thème de l'éducation. » Il pensait sans doute, lui qui démêlait si finement les chances de succès de ses discours ou de ses livres, que, si les dissertations des doctes, tels que Crouzas, étaient peu lues, c'est parce qu'elles étaient mal écrites ; et que, si les critiques de ses anciens amis, les philosophes, étaient sans portée, c'est parce qu'elles étaient vagues et surtout purement *négatives*. Il voulut donc écrire un livre qui, d'une part, éclipserait toutes les dissertations pédantes et s'imposerait à l'attention du public par les charmes du style, — en quoi il ne se trompait guère — ; et qui, d'autre part, apprendrait aux philosophes eux mêmes la supériorité d'un esprit original et inventif sur ces critiqueurs impuissants de l'Encyclopédie, qui ne savaient que démolir et étaient incapables de rien construire. C'est pour eux qu'il écrira superbement dès la première page de son livre : « la littérature et le savoir de notre siècle tendent beaucoup plus à détruire qu'à édifier. On censure d'un ton de maître ; pour proposer, il en faut prendre un autre, auquel la hauteur philosophique se complait moins. » Il avait dit plus haut : « il n'y a qu'un cri contre la pratique établie, sans que personne s'avise d'en proposer une meilleure. » Voyons donc quelle pratique il propose et, puisqu'il se pique, lui, « d'édifier », entrons dans son édifice.

Ce qui frappe les yeux tout d'abord, c'est que cet édifice est bâti sur des ruines. Il fallait s'y attendre : autrement destructeur que ces Encyclopédistes, dont il raillait tantôt la critique inféconde, et qui se bornaient en définitive à vouloir réformer les abus de la société, c'est la société elle-même que Rousseau

(1) Duclos : *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, 1751, p. 33.

voudrait saper par la base. Déjà une conversation curieuse qu'il avait eue à l'Hermitage avec Mme d'Epinay, à propos de l'éducation du jeune d'Epinay, nous fait pressentir quel sera le principe inspirateur et comme le postulat de l'*Émile:* « pour faciliter votre ouvrage, dit Rousseau, il faudrait *commencer par refondre tout la société.* » On cite quelquefois ce mot de Rousseau, mais en passant, et sans en montrer toute la portée. Il y faut voir tout autre chose qu'une boutade, car il révèle le fond même de la pensée de Rousseau — et de l'*Émile*, comme je vais essayer de le montrer.

Il me semble que, lorsqu'on étudie ce livre, l'étude qu'on en fait est toujours trop dispersée et qu'on se perd un peu dans les broussailles, ce qui empêche de voir la forêt, c'est-à-dire l'ensemble et les grandes lignes de l'ouvrage. Je voudrais, si possible, en abordant cette œuvre un peu touffue, éviter cet écueil. Pour procéder avec méthode, et *m'en tenir à l'essentiel*, je commencerai par rechercher *le but* qu'a poursuivi Rousseau, et qu'il n'a pas suffisamment précisé, et je me demanderai ensuite *par quel chemin* il est allé à ce but, en ne m'occupant que des *idées directrices* de l'ouvrage.

Rousseau nous prévient de la difficulté de notre étude : « l'*Émile*, écrit-il, ce livre tant lu, si peu entendu et si mal apprécié » (*3me Dialogue*). Comment donc l'appréciait-il lui-même ? Il écrit à Philibert Cramer (Motiers, 13 octobre 1764) ; « pouvez-vous croire que le livre de l'*Émile* soit un vrai traité d'éducation ? » Qu'est-ce donc ? « c'est un ouvrage assez philosophique sur ce principe, avancé par l'auteur dans d'autres écrits, que *l'homme* est naturellement bon. Pour accorder ce principe avec cette autre vérité, non moins certaine, que *les hommes* sont méchants, il fallait, dans l'*histoire* du cœur humain, montrer l'origine de tous les vices » ; (ainsi l'homme bon, les hommes méchants ; et l'origine *historique* de la méchanceté des hommes, c'est la naissance des sociétés). L'*Émile* est comme la contre-épreuve du *Discours sur l'inégalité*. Dans le *Discours*, Rousseau a affirmé que c'est la société qui a corrompu les hommes ; dans *Émile*, il nous montre un homme élevé loin de la société : il

est exempt de vices et de mauvaises passions. Son idée est donc celle-ci : si les hommes étaient élevés comme Émile, ils resteraient innocents et vivraient heureux, et le monde serait meilleur. Ce rêve, qu'il caresse sans l'exprimer bien nettement, dans l'*Émile,* le voici à la fois conté et vécu par son imagination :

Rousseau : « Figurez-vous *un monde idéal* semblable au nôtre et néanmoins tout différent... Les passions y sont, comme ici, le mobile de toute action ; mais plus vives, plus ardentes, ou seulement plus simples et plus pures ; elles prennent par cela seul un caractère tout différent... Les habitants du monde idéal dont je parle ont le bonheur d'être maintenus par la nature, à laquelle ils sont plus attachés, dans cet heureux point de vue, où elle nous a placés tous et, par cela seul, leur âme garde toujours son caractère original... Les préjugés ont sur eux peu de prise, l'opinion ne les mène point. Ainsi bornés de toutes parts par la nature et par la raison, ils s'arrêtent et passent la vie à en jouir, en faisant chaque jour ce qui leur paraît bon pour eux et bien pour autrui, sans égard à l'estimation des hommes et aux caprices de l'opinion...

Le Français: Mon cher M. Rousseau, vous m'avez bien l'air d'être un des habitants de ce monde-là.

Rousseau : J'en reconnais un, du moins, sans le moindre doute, dans l'auteur d'*Émile...* » (*1er Dialogue*).

On voit quelle est, dans l'esprit de Rousseau, la portée de l'*Émile.* Il la précise encore dans cette phrase : « Si sa doctrine pouvait être aux autres de quelque utilité, *c'était en changeant les objets de leur estime* et retardant peut-être ainsi leur décadence, qu'ils accélèrent par leurs fausses appréciations. » (*3me Dialogue*). Ainsi, c'est par un véritable renversement des valeurs qu'il prétend changer le monde ; et cette secrète ambition, qui s'accorde parfaitement avec le propos tenu à Mme d'Epinay, et que j'ai rappelé plus haut, nous fait comprendre ce mot de l'*Émile* sur les maximes qui le font si différent des autres ouvrages : « Ces maximes sont de celles dont la vérité ou la fausseté importe à connaître et *qui font le bonheur ou le malheur du genre humain.* » (*Préface*).

Qu'on ne se hâte pas de taxer Rousseau d'outrecuidance : c'est bien plutôt, je crois, sa clairvoyance qu'il faut admirer ici. Il a très bien compris qu'un pédagogue réformateur est incomplet s'il n'est pas en même temps sociologue : en effet, toute réforme radicale de l'éducation doit entraîner avec elle, si l'on veut épargner à l'enfant des déceptions et des révoltes à son entrée dans le monde, une réforme correspondante des lois et des mœurs et comme un revirement de l'opinion sur les choses qu'estiment ou réprouvent les hommes en société. C'est ce qu'à la fin du siècle comprendra très bien et exprimera avec vivacité Sénac de Meilhan, dans ses *Considérations sur l'esprit et les mœurs* (1787, p. 302) : « Que peut-il résulter de ces livres (sur l'éducation) lorsque les mœurs sont en contradiction avec les principes (inculqués aux enfants) ? Un souper de Paris, la crainte du ridicule, l'exemple détruisent en une semaine tous les soins de l'éducation la plus éclairée, dirigée par les meilleurs principes. » Maintenant, que sa réforme de la société soit peut-être chimérique, c'est ce dont Rousseau, pour peu qu'on le presse, conviendra aisément, car il sait, et même il dit expressément que c'est seulement un idéal « qu'il rêve », en politique comme en pédagogie : c'est affaire à nous de nous rapprocher, le plus que nous pourrons, de l'idéal proposé à nos efforts. L'*Émile*, en somme, c'est une *utopie sociale*, enveloppée dans un *roman pédagogique*. J'ai fait entrevoir l'utopie ; voyons le roman.

Que son livre fût plutôt un roman qu'un traité didactique, c'est ce dont Rousseau avait conscience, quand il écrivait, *à propos justement d'éducation*, au prince de Würtemberg : « La comparaison de ce qui est à ce qui doit être m'a donné l'esprit romanesque » ; et peut-être même faisait-il plus de cas de ce qu'il y avait de romanesque que de ce qu'il y avait de pratique dans son livre. Ne disait-il pas dans sa *Lettre à Beaumont* : « Quand il n'y aurait pas un mot de vérité dans cet ouvrage (l'*Émile*), on en devrait honorer et chérir *les rêveries* comme *les chimères* les plus douces qui puissent flatter et nourrir le cœur d'un homme de bien. »

L'*Émile* est un roman à trois personnages, dont deux, Émile et son précepteur, l'élève idéal et le précepteur unique, occupent seuls les quatre premiers livres. Et le romanesque est encore dans le tissu de l'ouvrage : c'est l'histoire édifiante d'un homme de la nature, depuis sa première enfance jusqu'à son mariage. A ce moment surgit le troisième personnage, l'épouse, qui est, comme dans tout roman idéaliste, l'épouse parfaite, jusqu'à ce que l'on peut appeler la catastrophe du roman : la chute de Sophie et (tout finissant bien dans un roman idéaliste), son relèvement par la vertu, laquelle est, dans la doctrine de Rousseau, plus belle, parce qu'elle est plus méritoire, que la simple innocence (1).

Maintenant cette perfection, qui est le partage de ces êtres d'élite, on va vous montrer *par quels chemins* ils l'ont atteinte : à vous de voir dans quelle mesure vous pouvez vous rapprocher d'eux : « Je montre le but qu'il faut qu'on se propose ; je ne dis pas qu'on y puisse arriver ; mais je dis que celui qui s'en approchera davantage aura le mieux réussi. » Il s'agit donc, on a souvent eu tort de l'oublier, d'un pur idéal proposé à nos efforts. Quant aux difficultés d'exécution, Rousseau s'en rend parfaitement compte : « elles sont innombrables », déclare-t-il expressément ; mais, de son point de vue, il estime qu'il n'a pas à s'en occuper.

Et pourtant ce romancier parle, c'est le cas de le dire, d'un ton de *maître*, et jamais pédagogue n'a prescrit plus impérieusement les règles à suivre, ni assuré l'exécution de ces règles par plus de recettes précises et de recommandations minutieuses. Il tient au moindre détail : qu'on en oublie un seul, nous parût-il futile, il nous arrête par ce terrible mot, qui revient sans cesse : « tout est perdu ; inutile d'aller plus loin. » En veut-on un exemple ? « Si, dit-il au précepteur, Émile vous voit entrer avec plus

(1) Voulant m'en tenir à ce qui est l'essentiel dans l'*Émile*, je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de raconter le roman des amours d'Émile et de Sophie, ni de disserter sur le Ve livre et l'éducation de Sophie, ce livre étant, comme on l'a dit très justement, « la partie morte de l'œuvre » (B. Bouvier, *J.-J. Rousseau*, 294). On pourra lire sur Sophie : Gréard : *L'Education des femmes. Etudes et Portraits*, 1886 (p. 217-250). Faguet : *Propos littéraires*, 2e série.

d'égard dans la boutique d'un orfèvre (qui fait du superflu, luxe coûteux), que dans celle d'un serrurier (qui fait des choses nécessaires), alors abandonnez le reste de votre éducation ; vous avez perdu quatorze ans de soins. »

Mais dès lors voici le danger : c'est que le lecteur, un père par exemple, en présence de ces préceptes si précis et si impératifs, ne songe qu'à les appliquer religieusement à son enfant et dans toute leur intégrité ; car il est bien prévenu « qu'une telle éducation n'est bonne que dans son tout. » Mais ce tout, ce système, il finit par le trouver impraticable : c'est qu'il a oublié qu'il s'agissait d'un roman ; il a voulu appliquer à un enfant en chair et en os l'éducation « d'un élève imaginaire ». Son échec n'eût pas le moins du monde déconcerté Rousseau : « Vous dites très bien qu'il est impossible de faire un Émile » (à Cramer, 13 octobre 1764) (1). Le lecteur n'avait donc pas compris l'auteur ; mais à qui la faute ? à l'auteur, sans nul doute, qui n'a pas dit clairement ce qu'il voulait au juste ; et j'ajoute, sans hésiter, que, s'il ne l'a pas dit, c'est parce qu'il ne le savait pas.

Tantôt nous rencontrons, et nous approuvons, des préceptes pleins de sens, appuyés sur des observations pleines de finesse, (sur la première enfance en particulier) ; tantôt nous suivons avec confiance un raisonnement qui nous paraît irréfutable, tant il est bien déduit ; puis, chemin faisant, sans que nous nous soyons aperçus que nous avons dévié, tant l'auteur a glissé lui-même, comme par une pente naturelle et sans le vouloir, vers un terrain moins sûr, nous voilà, à sa suite, en plein pays de rêves. Ce ne sont plus, comme tout à l'heure, des réalités bien observées, de ces « faits », comme il s'en vante si souvent, sur lesquels il prétend bâtir ; nous sommes, bien loin des faits et des hommes, dans une solitude peuplée de « douces

(1) C'est dans le journal, soi-disant fondé à Strasbourg, en novembre 1765, pour renseigner le public sur les faits et gestes de Rousseau, qu'on trouve l'anecdote suivante, souvent citée, et parfois inexactement : « Ce 12, M. Angar a été lui rendre visite et lui a dit : « Vous voyez, Monsieur, un homme qui a élevé son fils suivant les préceptes qu'il a eu le bonheur de puiser dans votre *Émile*. Jean-Jacques a répondu à M. Angar : tant pis, Monsieur, pour vous et pour votre fils, tant pis. » (Grimm, *Corr. litt.*) VI, 435.

chimères », et nous lisons quelque chose comme les Rêveries d'un pédagogue solitaire. Dès lors, le dessein précis de l'ouvrage nous échappe, *comme il a échappé* à son auteur. Pas plus ici que dans son premier et son second *Discours* (ni même peut-être que dans sa *Lettre à d'Alembert* et son *Contrat Social*), Rousseau n'a vu et, en tous cas, n'a dit nettement le but qu'il poursuivait.

D'où vient donc cette ambiguïté irritante dans les œuvres de Rousseau ? de ce qu'il y a en lui un rêveur et un logicien et qu'*il met sa logique au service de ses rêveries*. Si parfois les témérités de sa dialectique l'effraient lui-même (« Je me laisse quelquefois entraîner à la force des conséquences »), c'est parce qu'il est parti, non des faits, ou de principes certains, mais de ses chimères ; et à la fois, et dans la même page, il se laisse emporter à la fougue de sa logique et se laisse ravir au charme de ses rêves, qui sont « si doux au cœur de l'homme de bien. » Il rêve donc, au lieu de commencer par observer ; puis, et c'est là le danger, il raisonne à perte de vue sur des rêveries ; et ces rêveries s'expriment en formules impérieuses et tranchantes, car il y a dans ce rêveur un dogmatique intraitable. C'est parce qu'il a mêlé et confondu des opérations de l'esprit si différentes que la rêverie et la dialectique, que ses conclusions sont à la fois incertaines et décevantes. Puisqu'il s'agit ici d'éducation, on peut dire qu'il est un exemple vivant, et le plus illustre qu'on puisse invoquer, de l'insuffisance de son propre principe éducatif : *la nature* l'avait plus richement doué qu'aucun de ses contemporains ; mais, non par sa faute, il n'avait pas appris ce que la nature n'enseigne pas, et ce que *l'éducation par les hommes* lui aurait sans doute inculqué : la discipline de ses admirables facultés.

Maintenant, oublions et l'utopie sociale qui est au fond et le roman qui l'enveloppe, et considérons le contenu proprement *pédagogique*. Il est très touffu et très mêlé. Si l'on veut s'en faire une idée un peu nette, il y faut, je crois, distinguer ces trois choses, qui sont d'ailleurs d'inégale importance : d'abord les *emprunts* de Rousseau ; puis les remarques et *récits* qui ne tiennent pas à sa méthode ; enfin, et c'est le principal, sa *méthode même* et tout ce qui en découle.

Il ne me paraît pas utile d'insister sur le premier point : les emprunts que Rousseau a faits à ses prédécesseurs, et particulièrement à Montaigne et à Locke, ont été mainte fois signalés, depuis le pamphlet un peu sot de dom Cajot « Les plagiats de J.-J. R. » publié en 1765, jusqu'au petit livre judicieux de M. Villey : « L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau » (1911). La plupart des auteurs qui ont parlé de l'*Émile* ont relevé, plus minutieusement que méthodiquement, ce que Rousseau doit à ses devanciers. Mais il ne suffit pas de rapprocher des passages analogues ; il faudrait, si l'on veut estimer justement la dette de Rousseau envers ses devanciers, comparer ce qu'ils avaient dit avec ce qu'a dit Rousseau et noter avec précision ce que Rousseau a ajouté, soit à leurs conseils un peu terre à terre, comme ceux de Locke, soit à leurs saillies, vives mais un peu brèves, comme celles de Montaigne. Le détail en serait infini, et l'on n'arriverait qu'à constater, une fois de plus, que si Rousseau n'a pas tout inventé, il a tout enflammé et transformé.

Il y a, en second lieu, dans l'*Émile*, où les digressions abondent, des observations isolées, et très fines, sur le caractère des enfants, des récits très vivants et des descriptions magnifiques, comme le lever du soleil ou le décor merveilleux du *Vicaire Savoyard*. Mais nous parlons ailleurs du conteur et du peintre qu'est Rousseau ; car tous ces jolis traits et ces belles pages ne se rattachent pas directement à sa méthode, et c'est celle-ci qui fait l'originalité de son livre. Ce livre est écrit pour prouver qu'il n'y a qu'une seule bonne éducation : l'*éducation de la nature*. Examinons donc de près ce principe de Rousseau ; essayons d'abord de le préciser ; puis voyons ce qu'il a su en tirer ; et négligeant les détails, tenons-nous toujours aux grandes lignes de l'ouvrage.

Le point de départ de Rousseau est celui-ci : l'enfant a en somme trois maîtres : l'homme, la nature, les choses. Il ne faut pas, dans une bonne éducation, que leurs leçons se contrarient ; comment donc les accorderons-nous ? l'un de ces trois maîtres n'est pas sous notre dépendance : c'est la nature ; tandis que

nous pouvons agir sur les deux autres : les hommes et les choses. C'est donc sur ces deux autres que, pour obtenir l'harmonie, indispensable à une bonne éducation, nous devons peser, de façon à faire d'eux les auxiliaires de la nature, qui reste la souveraine maîtresse.

Mais qu'est-ce enfin que cette Nature, dont le nom est sans cesse à la bouche et l'amour dans le cœur de Rousseau ? Il se rend compte lui-même, dans l'*Émile*, qu'il conviendrait enfin de « fixer ce mot de nature qui a un sens trop vague ». Il a même plusieurs sens dans ses œuvres et Rousseau passe d'un sens à l'autre sans prévenir le lecteur et sans distinguer, je crois, lui-même, les différentes choses qu'il exprime par ce mot magique. Et pourtant il est indispensable, surtout ici où l'éducateur doit bien connaître son guide, de fixer, non pas précisément, comme le dit Rousseau, *le sens* de ce mot *nature*, mais bien, pour éviter les méprises, *les différents sens* qu'il lui donne tour à tour (1).

Le plus souvent le mot *nature* n'est pour Jean-Jacques qu'une pure négation ; il prend le contre-pied des usages et de toutes les conquêtes de la civilisation et, ce qui est naturel, pour lui, c'est tout simplement ce qui est anti-social. En sorte que, sans le concept de société, il n'aurait pas le concept de nature ; et nous arrivons ainsi à cette conclusion divertissante, qui l'aurait fait sursauter, que je crois vraie pourtant : ce n'est pas la nature qui est primitive, au moins *dans l'esprit de Jean-Jacques*, mais c'est la société.

Qu'est-ce donc qui dans ce sens, *le plus fréquent chez Rousseau*, sera naturel en matière d'éducation ? *le contraire* de ce qui s'enseigne : « prenez le contre-pied de ce qui se fait, dit l'*Émile*, et vous ferez presque toujours bien. » Il n'aura garde d'y manquer : lui qui est si fier de « se sentir tout au rebours des autres hommes », il goûtera un profond plaisir à élever son Émile contrairement à toutes les pratiques suivies jusqu'à lui. L'élève de

(1) Voir, sur ce point, Höffding : *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie*, traduit par de Coussange, 1912, p 107. Sur « l'importance essentielle de l'idée de *nature* à l'époque de Rousseau », voir Masson : *La Religion de Rousseau*, t. I, 259.

Rousseau ne doit, pas plus que son précepteur, ressembler à personne ; ils sont l'un et l'autre d'espèce unique pour la bonne raison que Rousseau, qui ne peut pas se déprendre de lui-même, s'est peint, tantôt dans le maître, et tantôt dans l'élève. Il s'est dédoublé ; et celui qui a écrit « Narcisse ou l'amant de lui-même » s'est donné, dans l'*Émile*, la satisfaction de se regarder tour à tour dans deux miroirs — qui ne l'enlaidissent pas.

Mais je me hâte de dire que Rousseau a donné à ce concept de nature des sens plus *positifs* et il faut, malgré la difficulté, essayer de les distinguer, si l'on veut s'orienter dans ses œuvres et, en particulier, dans l'*Émile*.

Il a d'abord de la nature, comme l'a justement remarqué Höffding, une conception qui est, sinon théologique, du moins analogue à celle des théologiens. Dans cette conception, l'homme est considéré, à l'origine du monde, comme la créature d'un Dieu bon qui a imprimé en lui un caractère de « majestueuse simplicité ». (Préface du second Discours). C'est l'idée chrétienne de l'homme avant la chute ; et il y a cette différence, entre Rousseau et la théologie chrétienne, que le péché originel des théologiens, qui a fait perdre à l'homme sa primitive innocence, est remplacé, chez Rousseau, par le péché social, qui a causé les mêmes malheurs. On peut dire, quoi qu'en eût pensé Rousseau, que c'est là une conception surnaturelle de l'homme naturel ; et c'est bien cette conception qui a dicté à Rousseau la première phrase de l'*Émile* : « tout est bien *sortant de la main de l'auteur des choses* ; tout dégénère entre les mains de l'homme. »

A partir de son premier Discours, et depuis lors, Rousseau a d'ailleurs exprimé une idée un peu différente de ce même homme primitif, une idée qu'on peut cette fois appeler *naturelle*, en en ce sens qu'il l'emprunte, non plus aux théologiens, mais plutôt aux naturalistes. Les premiers hommes sont ici non pas seulement comparés, mais presque assimilés aux animaux ; ils n'ont que des instincts et des besoins physiques. Or cette conception naturaliste, nous la retrouvons dans l'*Émile* où l'enfant, dans son premier âge, n'étant doué que de sensations, n'est

pas autre chose qu'un petit animal. En grandissant, il progressera de la même manière et passera par les mêmes étapes que la primitive humanité ; et, faussant cette idée très juste par ses exagérations coutumières, Rousseau, qui prend plaisir à se répéter, nous donnera une seconde édition, réduite à la taille d'Émile, de son Discours sur l'inégalité.

Et voici, je crois, un troisième sens du mot *nature :* quand Rousseau nous parlait de l'homme primitif et innocent, il avait devant les yeux la suite des temps ; et cet homme primitif et pur, il le comparaît et l'opposait aux hommes, de plus en plus méchants, qui se sont succédé sur la terre. Maintenant il ne pense plus qu'au temps présent, et c'est dans l'âme même de *ses contemporains* que, non plus historien, mais psychologue, il va puiser l'idée de nature qui sera l'idée maîtresse de l'*Émile*. La nature, cette fois, c'est l'ensemble de « nos dispositions primitives naturelles. » Plus explicitement : « nous naissons sensibles et, par là même, disposés à rechercher les objets qui produisent en nous des sensations agréables et à fuir les objets qui ont un effet contraire ; puis nous jugeons ces objets, d'abord selon la convenance ou la disconvenance que nous trouvons entre eux et nous, et enfin sur l'idée de bonheur et de perfection que la raison nous donne. Ces dispositions, *avant qu'elles s'altèrent par nos opinions*, c'est ce que j'appelle en nous la nature. » Ainsi il ne s'agit que de retrouver en nous ces dispositions premières, avec nos jugements et nos idées rationnelles sur le bonheur, sans y mêler « nos opinions », entendez par là toutes les idées que nous avons héritées de nos ancêtres, celles que nous nous sommes faites par nos lectures, nos conversations, par toute notre vie enfin dans la société de nos semblables. Quand nous nous serons dépouillés, comme d'autant de vêtements d'emprunt, de toutes ces idées acquises, nous ressusciterons en nous la pure nature ; et cela paraît aussi simple à Rousseau que d'ôter à Mascarille ses canons, ses plumes et sa petite oie : « allons, faquin, qu'on emporte toutes ces hardes », — et Mascarille aussitôt apparaît, ainsi l'homme naturel, « dans sa vertu toute nue. » Il est bien certain d'ailleurs que l'enfant, si on le prend

dès sa naissance, est aussi près que possible de la nature ; il ne s'agit donc, pour le maintenir dans cet état quasi naturel, que de l'éloigner de tout contact corrupteur, ou civilisateur, c'est tout un, avec la société proprement dite, et avec ces petites sociétés que sont la famille et le collège : c'est aussi ce que fait Rousseau en isolant son élève.

Avons-nous enfin épuisé tous les sens du mot *nature* chez Rousseau ? il en reste encore un, c'est le quatrième, le plus simple du reste et le plus souvent usité : c'est tout bonnement le monde extérieur, la nature physique, et c'est bien de cette nature seule qu'il s'agira dans l'*Émile*, quand Rousseau mettra son élève en contact direct avec les choses ; quand il lui montrera du doigt le soleil levant ou le ciel étoilé, bref, quand il ne voudra lui apprendre à lire, pour prendre son expression, que « dans le livre de la nature. »

La nature, on le voit, dit bien des choses à Rousseau. Reconnaissons que ce n'est pas toujours sa faute, mais peut-être bien celle de la langue, s'il a employé le même mot pour des choses fort différentes ; il devait, du moins, avertir le lecteur et commencer par s'assurer lui-même du sens qu'il attachait ici ou là à ce mot, puisqu'il en a fait un usage si fréquent et même si abusif.

Et maintenant entendons simplement par ces mots « la nature de l'enfant » ce que tout le monde entend et ce que d'ailleurs pratiquement, dans ses conseils pédagogiques, a le plus ordinairement entendu Rousseau ; et voyons comment il va diriger et, suivant le mot que lui a si souvent reproché le purisme de Voltaire, « éduquer » son Émile. Dès le début, son principe, l'éducation de la nature, l'a admirablement inspiré. Il commence l'éducation d'Émile, et ce n'est pas à mon sens un mince éloge, par le commencement : observer la nature de l'enfant, étudier, non l'homme dans l'enfant, mais l'enfant lui-même : « la nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. Si nous voulons pervertir cet ordre, nous produirons des fruits précoces qui n'auront ni maturité, ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre : nous aurons de jeunes docteurs et de vieux enfants » (*Émile*, l. II).

Il prend l'enfant, comme on sait, dès sa naissance, et il abonde en préceptes judicieux sur les soins à donner à la première enfance : laisser au petit enfant la pleine liberté de ses mouvements, comme le veut la nature ; plus de maillots, ni de lisières ; qu'il s'ébatte et joue en plein air ; et surtout, puisque la nature nous a doués d'un corps et d'une âme, exerçons et aguerrissons le corps *afin* de fortifier l'âme : « il faut préparer de loin le règne de la liberté. » Je rappelle seulement, ce que chacun sait, que, dans son premier livre, Rousseau ne craint pas d'entrer dans des détails d'hygiène, qu'on dédaignait, parce qu'on les trouvait vulgaires et rebutants, et qui avaient bien cependant leur importance : tout est important dans l'éducation.

Sur l'allaitement des enfants par leurs mères, on a tout dit, et je crois qu'on a même trop dit. Que Rousseau ait donné en cette affaire d'excellents conseils que les mères ont très bien fait de suivre, c'est indéniable ; mais on avance couramment que, par là, il a rallumé les foyers éteints et restauré la vie de famille ; peu s'en faut enfin qu'on ne le loue d'avoir au dix-huitième siècle appris aux mères l'amour maternel. Rien n'est plus exagéré : les vertus familiales fleurissaient en France avant l'apparition de l'*Émile* ; ne voyons-nous pas, par exemple, dans les *Mémoires* de Marmontel, comment au dix-huitième siècle, dans une petite ville du Limousin, un enfant était élevé dans sa famille avec une « inexprimable tendresse ? » Il convient donc de préciser ici, pour rester dans le vrai, le service rendu par Rousseau à la société de son temps : ce service, d'ailleurs réel, fut limité à une infime fraction de la société française, l'aristocratie parisienne. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage souvent cité de M[me] de Staël : « C'est l'éloquence de Rousseau qui ranima le sentiment maternel *dans une certaine classe de la société ;* il fit connaître aux mères ce devoir et ce bonheur ; il leur inspira le désir de ne céder à personne les premières caresses de leurs enfants. » (*Lettres sur les écrits et le caractère de Rousseau*). On sait, en effet, que, dans les grandes maisons, les enfants étaient laissés aux mains des nourrices et des gouvernantes.

Observez l'enfant ; vous verrez que « les premières facultés qui se forment en nous sont les sens ; c'est donc les premières qu'il faut cultiver », et Rousseau écrit sur l'éducation des sens des pages justement célèbres parce qu'elles sont d'un fin observateur. A mesure que l'enfant grandit, et que ses facultés se développent, proportionnez votre enseignement à ses facultés ; partez toujours de l'enfant et demandez-vous sans cesse ce qu'il est capable d'apprendre, c'est-à-dire de comprendre ; c'est là ce que j'appelais tantôt commencer par le commencement. Aujourd'hui, commençant par la fin, on rédige des programmes où l'on fait entrer, comme on peut, tout ce qu'il paraît utile de connaître à une époque donnée ; puis l'on s'aperçoit, trop tard, que ce savoir encyclopédique, on ne réussit pas à « l'entonner » dans un jeune esprit dont n'a pas tout d'abord mesuré la capacité.

Maintenant de quoi instruirons-nous peu à peu Émile, et qu'est-ce que la nature, sans maître, peut lui apprendre ? Tout : il ne s'agit, après avoir, bien entendu, écarté les livres, que de mettre l'enfant en présence des choses : très naturellement l'enfant les interrogera et insensiblement il arrivera de lui-même à les connaître ; « n'enseignons jamais à l'enfant ce qu'il peut apprendre de lui-même ». Ce qu'on apprend ainsi, on ne l'oublie plus ; nul ne le sait mieux que l'autodidacte Rousseau, lequel prête à Émile son intelligence et, peu s'en faut, son génie, tant il lui fait trouver tout seul de choses difficiles à connaître. Il n'en reste pas moins que son précepte, si on ne le pousse pas à l'extrême, est le plus favorable qui soit au plein épanouissement de l'intelligence ; et le but suprême de l'instruction n'est-il pas de former un homme intelligent ? le former ? L'éducateur intervient donc ? il le faut bien, et Rousseau s'en rend compte. Il sait, par son second *Discours*, que l'humanité a mis des siècles à trouver l'explication des phénomènes les plus simples, et c'est en quelques années que l'enfant doit parcourir le long chemin qui a conduit l'humanité à l'invention des sciences. Le précepteur interviendra donc, mais le moins possible, et *en se cachant*. C'est alors que Rousseau imagine ces petites tricheries,

ces scènes machinées dont on s'est si souvent moqué. On a certes eu raison de railler ces petites comédies où le précepteur souffle les acteurs à l'insu de l'élève ; mais ce qu'on ne voit pas assez, c'est que Rousseau ne prétend nous donner là que des indications, des exemples de ce qu'on peut faire en suivant sa méthode ; et, conformément à cette méthode, les stratagèmes pédagogiques dont il se sert ne sont pour lui que des moyens de rapprocher les choses de l'enfant, de mettre, pour ainsi dire, la nature à sa portée et de l'offrir à ses prises. Le professeur n'est ici qu'un préparateur ; car, quoi qu'il fasse, il reste toujours, selon une expression de Rousseau, « le ministre de la nature. » Il n'en est pas moins vrai d'ailleurs que, ce que le précepteur fait, il devrait le faire ouvertement.

Rousseau qui ne veut pas (il n'a pas tort), qu'on raisonne avec les enfants, ne veut pas non plus qu'on leur prêche l'obéissance (ce qui est moins bien trouvé). L'enfant fera-t-il donc tous ses caprices ? Non, il doit céder, mais seulement à la force — puisque *la nature* ne connaît que la force : que le maître soit donc pour lui comme une force de la nature qui commande à sa faiblesse. Après la force, et quand l'enfant sera plus grand, « employez la ruse » ; c'est la recommandation expresse de Rousseau. Si je relève ce détail, c'est parce que j'y retrouve un trait de son caractère. Il a, comme je l'ai montré en son temps, rusé avec ses amis de la Chevrette, et dissimulé avec son plus intime ami, Diderot. C'est pour cela, c'est parce qu'il y avait certainement en lui un peu de duplicité, qu'il lui a paru tout simple que le précepteur dupât son élève.

Jusqu'ici, et sauf les réserves qui s'imposaient, nous pouvons dire qu'en matière *d'instruction*, la nature a bien inspiré son prophète. Voyons *l'éducation* maintenant : c'est elle qui a la première place dans l'*Émile*, puisque le but de Rousseau, il le proclame sur tous les tons et surtout sur le ton péremptoire, qui est le sien, c'est de faire : non un savant, grand Dieu ! « les livres sont le fléau de l'enfance » ; — mais simplement *un homme*. Soit, l'entreprise est noble, si elle est difficile ; voyons-le donc à l'œuvre dans son « éducation naturelle. »

Le point de départ ici, comme pour l'instruction, est excellent : « épiez longtemps la nature ; observez bien votre élève avant de lui dire le premier mot ; laissez d'abord *le germe de son caractère en pleine liberté de se montrer.* » Mais quand le caractère nous est bien connu, qu'allons-nous faire ? rien, dit Rousseau : « la première éducation doit être purement négative ». Et pourquoi cela ? parce que « nous posons comme maxime incontestable (il oublie d'ajouter : dans notre hypothèse de la bonté originelle de l'homme), que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits », et parce qu'il est « impossible que les enfants deviennent indociles et méchants, quand on n'aura pas semé dans leurs cœurs les vices qui les rendent tels. » Ainsi il ne naît que de bons enfants ! Plutôt que de discuter ces « incontestables maximes », contentons-nous d'ouvrir le bon Plutarque, puisque c'est le seul historien que Rousseau mette dans les mains d'Émile : « l'inclination aux voluptés, la fuite du labeur ne sont point en nous étrangères, ne n'y ont point été introduites par mauvaises personnes, ains y *sont naturelles et nées avec nous.* » (Œuvres morales : *Comment il faut ouïr*). Mais il y a quelqu'un que Rousseau connaît mieux et estime encore plus que son cher Plutarque, c'est l'auteur des *Confessions*, lequel se peint à nous « avec un sang brûlant de sensualité *dès sa naissance.* » Il ne fait du reste, reconnaissons-le, qu'exagérer, dans son éducation négative, une idée très juste : c'est qu'on gagnerait beaucoup en épargnant, si l'on peut, et autant qu'on peut, à l'enfant, les occasions fournies, et trop abondamment, par les divers milieux où il vit, de contracter des vices ou d'embrasser des erreurs, le tout par contagion ou sotte imitation.

Quand le précepteur s'est assez longtemps croisé les bras, — « l'essentiel n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre » —, et que l'éducation négative ayant pris fin, il se décide à agir, que va-t-il faire ? la fin dernière de l'éducation, c'est, nous ne l'oublions pas, de former un homme ou, ce qui revient au même, un caractère. Pour cela, deux choses sont, il me semble, également nécessaires : développer chez l'enfant son énergie native et lui apprendre à la maîtriser ; c'est la double tâche de l'éduca-

teur. Sur le premier point, le précepteur d'Émile fait fausse route, ce qui ne doit pas nous surprendre, le faible Rousseau que nous connaissons ne pouvant être qu'un médiocre professeur d'énergie. Un de ses préceptes *essentiels* (je continue à ne relever que ceux-là), c'est que l'enfant doit apprendre en se jouant : « quittez tout avant qu'il s'ennuie ; ses jeux sont ses occupations, il n'y sent point de différence ». C'est perdre le meilleur moyen que nous ayons d'apprendre à l'enfant à faire effort, et c'est ici qu'il convient de citer une critique de Mme de Staël, aussi juste que fortement exprimée, et que bien souvent on n'a fait que reproduire sous une forme beaucoup moins heureuse. Après avoir rappelé que l'éducation faite en s'amusant, disperse la pensée, et que l'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux efforts de l'étude, comme notre âme à la souffrance, Mme de Staël condamne d'un mot décisif cette étude récréative tant prônée par Rousseau : « c'est mettre l'ennui dans le plaisir et la frivolité dans l'étude » (*De l'Allemagne*, 1re Partie, chap. 19).

Mais cette énergie morale, disions-nous, s'il importe de la développer, il n'est pas moins urgent de la réfréner, ou, tout au moins, de donner à l'enfant le moyen de la maîtriser lui-même et de la bien diriger. Quel sera ce moyen ? Les hommes, avant Rousseau, n'avaient pas trouvé autre chose que la notion du devoir. Rousseau n'en veut pas, au moins avant « l'âge de raison » ; jusque là « les mots d'obéir et de commander seront proscrits de son dictionnaire, *encore plus ceux de devoir et d'obligation.* » Et pourquoi, en effet, Émile aurait-il des devoirs ? Robinson n'en avait pas et, comme lui, Émile vit seul dans son île ou, ce qui revient au même, dans un désert où son précepteur lui tient lieu de Vendredi ; c'est à peu près sa seule société jusqu'au jour où il fera enfin son entrée dans le monde, mais toujours au bras de son précepteur qui, si l'on peut dire, ne le quittera pas d'une semelle ; il l'escortera, comme on sait, toujours prévoyant et prêchant, jusqu'au seuil de l'alcôve conjugale : c'est ainsi qu'Émile fera l'apprentissage de la liberté ! Les lisières, dont Rousseau a délivré le petit enfant, il met tous ses soins à en garrotter le jeune homme ; ce n'est pas le moyen d'en

faire un homme et c'est à cela pourtant qu'allait toute son ambition.

A s'en tenir, comme nous avons fait, aux idées directrices de l'éducation d'Émile, c'est-à-dire à ce qui donne au livre cette nouveauté et cette originalité à laquelle Rousseau tient par dessus tout, on peut dire que non seulement il serait « impossible », comme le reconnaissait Rousseau lui-même, « de faire un Émile », et il voulait dire par là qu'Émile était un idéal que nul ne pouvait se vanter d'atteindre ; mais on doit ajouter qu'il n'est pas souhaitable qu'on essaye, comme il le conseillait aux lecteurs, de s'en rapprocher, parce qu'il y a, dans cet idéal, trop de lacunes et trop d'erreurs. Nous pouvions nous attendre aux unes et aux autres, nous qui connaissons Rousseau, les paradoxes habituels de son esprit, les faiblesses de son caractère et toute sa vie antérieure à l'*Émile*. Il a voulu s'improviser éducateur ; il a cru qu'ayant des idées neuves et bien liées, il pouvait se passer de la longue expérience qui est pourtant indispensable à tous ceux, eussent-ils du génie, qui entreprennent cette chose délicate entre toutes : former l'âme d'un enfant.

Mais d'abord son système n'est pas partout si bien lié qu'il le dit, et il le dit d'ailleurs plus qu'il ne le croit ; car, reconnaissant lui-même quelque part qu'il se contredit, il met ses contradictions sur le compte de la pauvreté de la langue française : c'est la pauvreté de son système qu'il en faut accuser, la nature étant une base trop étroite pour supporter la construction massive et compliquée de l'*Émile*. La nature, à elle seule, n'est pas une éducatrice ; l'éducation, comme tout art, c'est « l'homme ajouté à la nature », pour la compléter et la redresser — si l'on peut, sans doute, et comme on peut ; mais il faut toujours le tenter, et c'est cette tentative même, c'est-à-dire *l'intervention de l'homme*, qui est la part principale de cette œuvre, commune à l'homme et à la nature, qu'on appelle une éducation. Cette part prépondérante de l'homme, Rousseau la réduit à presque rien ; et il imagine une éducation, c'est-à-dire un art, où l'homme serait presque retranché de la nature. Faire une éducation à laquelle sera aussi étranger que possible l'éducateur, tel est le

rêve chimérique et *contradictoire* de Rousseau, et c'est de cette contradiction fondamentale que dérivent la plupart des contradictions de détail qu'on a si souvent relevées au cours de l'éducation d'Émile.

Une dernière critique enfin, et que nous ne pouvons omettre, parce qu'elle porte sur l'éducation entière d'Émile; elle est d'ailleurs très inattendue, puisqu'elle va nous montrer Rousseau en flagrant délit d'infidélité à sa chère nature. L'éducation doit, selon Rousseau, comprendre trois étapes, parce qu'il y a trois âges bien distincts de l'enfance; les dates extrêmes entre lesquelles il a fixé ces trois âges importent peu, ces dates étant forcément approximatives; mais ce qui importe, c'est l'idée qu'il se fait de ces différents âges : elle est aussi contraire que possible à la nature. Jusqu'à douze ans l'enfant n'a, paraît-il, que des sensations; c'est un pauvre être qui n'a que ses yeux, ses oreilles et ses autres sens. A douze ans, Rousseau lui ouvre l'esprit, c'est un être intelligent; mais c'est à quinze ans seulement qu'il lui fait cadeau d'une conscience; moyennant quoi Émile, à ses sensations et à son intelligence ajoutant la moralité, est enfin un homme. Mais cet homme, ce n'est pas la nature qui s'est amusée à le créer ainsi, par additions successives: c'est Rousseau qui l'a fabriqué pièce par pièce. La nature avait doté Émile, et dès sa naissance, non seulement de ses cinq sens, mais de quelqu'intelligence et d'un germe tout au moins de moralité; et tout cela, dans la vie, se développe en même temps, sinon du même pas. Mais Rousseau, au lieu d'ouvrir simplement les yeux sur la nature et d'écouter parler un enfant, n'a songé qu'à construire un système aux divisions bien symétriques et bien tranchées; il a donc édifié une construction à trois étages et il y a logé trois Émile : un Émile sensitif, un Émile intelligent et un Émile moral; et il a, en conséquence, superposé, au lieu de les fondre, l'éducation des sens, celle de l'intelligence et celle de la conscience. Ainsi, après avoir fait dire à la nature bien des choses dont elle ne se doute guère, il lui a faussé compagnie, alors qu'elle aurait été son meilleur guide pour diriger comme il faut, c'est-à-dire dans le sens de la vie même, l'éducation progressive de son élève.

En résumé, mes critiques ne s'étant adressées qu'à l'essentiel dans l'*Émile*, je crois qu'il m'est permis de conclure que l'*Émile* n'est pas seulement un ouvrage défectueux : c'est un ouvrage manqué. Mais ce n'est pas, il s'en faut bien, un ouvrage médiocre ! Mme de Rémusat, qui a été déçue en le relisant et qui garde cependant son enthousiasme pour l'auteur, croit concilier ces deux sentiments contraires par cette double formule qu'on a souvent reproduite : « *Émile* est un livre dont toute la pratique est insensée, mais dont la théorie est admirable. » Mais toute éducation étant essentiellement une pratique, dire d'un livre sur l'éducation qu'il n'est admirable qu'en théorie, n'est-ce pas dire que ce livre a manqué son but? Et pourtant, malgré ses erreurs, ses lacunes et même ses extravagances, *Émile* est, *en pédagogie*, une œuvre capitale. C'est, en dépit de tous ses défauts, l'ouvrage le plus remarquable qu'on ait écrit chez nous sur l'éducation. Les admirateurs de Rousseau s'accordent généralement à dire que, si l'ensemble de l'*Émile* est mauvais, les détails en sont bons. Ce n'est pas là rendre justice à Rousseau. Il y a dans *Émile*, de bons détails et de mauvais, et ces derniers ne sont peut-être pas les moins nombreux. Mais c'est l'ensemble même du livre qu'il faut embrasser, si l'on en veut à la fois mesurer la portée, qui fut considérable, et comprendre la fortune, qui fut inouïe. Ce qui fit son succès, et ce qui lui assure la première place dans l'histoire de la pédagogie, c'est avant tout ceci : on n'avait jamais, avant l'*Émile*, et on n'a peut-être plus jamais, après lui, parlé de l'éducation avec une telle hauteur de vues et une telle éloquence. Rousseau, ici comme ailleurs, et c'est la marque même de son génie, a singulièrement élevé la question qu'il traite : il ne s'agit plus seulement, comme chez ses prédécesseurs, de la meilleure façon d'enseigner ceci ou cela ; il s'agit de savoir comment, par l'éducation, on peut rendre l'humanité plus vertueuse, et partant plus heureuse. Est-ce de la pédagogie, de la morale, ou de la sociologie? c'est tout cela à la fois et, pour s'intéresser à ce livre, il n'est pas besoin d'être maître d'école. Tout homme le peut lire, et surtout méditer, qu'il soit simplement un homme du monde, comme tant de correspon-

dants de Rousseau au lendemain de la publication du livre, ou un profond penseur comme le philosophe de Kœnigsberg.

Si ce livre s'adresse à tant de lecteurs et même de lectrices, c'est parce que, dès les premières lignes, on est étonné et séduit par cette vivacité d'expression et cette chaleur d'âme qu'on n'attendait pas d'un pédagogue. Et à mesure qu'on avance dans la lecture, on trouve, à la place des froids préceptes qui sont l'ordinaire apanage des œuvres de ce genre, des apostrophes vibrantes de colère, ou des récits amusants, ou des descriptions splendides. Et ces digressions, qu'on a tant blâmées dans l'*Émile*, on n'a pas vu qu'elles en soutenaient et variaient l'intérêt, et qu'elles ont fait, du livre ennuyeux que risquait fort d'être un traité sur l'éducation, un livre que tout le monde a lu avec plaisir, beaucoup même avec passion au dix-huitième siècle, et non seulement en France, mais encore et surtout à l'étranger. Qui donc aurait lu jusqu'au bout un ouvrage si long et dont l'objet, après tout, était didactique, si l'auteur n'avait été à la fois un orateur et un poète ?

Ce n'est pas qu'on omît de son temps d'en signaler les défauts et d'en réfuter les paradoxes, et c'est ce qu'on fit même copieusement dans des *Anti-Émile*. Mais les paradoxes même de Rousseau, si nous avons dû les combattre, ont eu ici leur utilité : soutenus par tous les prestiges du talent, ils ont tantôt ravi et tantôt choqué, mais toujours secoué les esprits qui s'endormaient dans la routine et qui ont reçu du livre une impulsion et une orientation nouvelles. Rousseau a pleinement raison de dire : « Quand mes idées seraient mauvaises, si j'en fais naître de bonnes, je n'aurai pas tout à fait perdu mon temps. » Ses erreurs même sont fécondes, comme le sont presque toujours les erreurs d'un grand esprit : d'abord par ce qu'elles renferment de vérité et aussi parce que, présentées avec talent, il faut, pour les combattre, s'évertuer et chercher, pour ce qu'on croyait vrai, et qui maintenant le paraît moins, des raisons meilleures que celles dont on s'était payé jusque là. L'anecdote connue de Kant, le philosophe esclave de ses habitudes, oubliant sa promenade quotidienne le jour où il lit *Émile*,

est extrêmement significative : il fallait certes qu'*Émile* fût un grand livre pour qu'il parût un grand événement à un penseur tel que Kant. Rousseau l'estimait « son meilleur ouvrage. » C'est en tous cas son ouvrage le plus travaillé ; son défaut est même de l'être trop. On y sent trop le souci de faire effet, et ce souci se trahit surtout par les fins, trop amenées et, pour ainsi dire, trop assénées, de ses grands morceaux d'éloquence. Cette éloquence elle-même est si prodiguée qu'elle en devient parfois accablante. Heureusement l'orateur se souvient par moments qu'il est aussi poète et il écrit, par exemple, le début mélancolique et harmonieux du quatrième livre : « que nous passons rapidement sur cette terre ! le premier quart de la vie est écoulé avant qu'on en connaisse l'usage ; le dernier quart s'écoule encore après qu'on a cessé d'en jouir », et la suite.

A chaque instant l'imagination de Rousseau déborde son sujet ; il oublie qu'il est un pédagogue et, même quand il s'en souvient, sa leçon dépasse son élève, mais le lecteur en peut faire son plaisir ou son profit ; qu'on me permette d'en donner un seul exemple. Émile va prendre sa première leçon de géographie, non pas dans les livres, mais en pleins champs : on lui montre le soleil qui se lève sur la nature endormie et nous lisons la description souvent citée, qui est très belle et très animée. Et, sans doute, elle n'est pas faite pour l'enfant qu'est Émile ; Rousseau sait très bien que les enfants ne sont pas sensibles au charme de la nature ; aussi termine-t-il sa description par ces mots qui ont dû faire réfléchir au dix-huitième siècle plus d'un de ces lecteurs qui n'avaient jamais vu le lever du soleil : « il y a là une demi-heure d'enchantement auquel nul homme ne résiste. » Mais d'où vient cet enchantement ? Nous ne le devons pas à la nature seule, puisque l'enfant, qui voit le même spectacle que nous, n'en est pas ému. Et là-dessus Rousseau écrit cette phrase qui provoque nos méditations : « c'est dans le cœur de l'homme qu'est la vie du spectacle de la nature. » Nous réfléchissons alors que c'est, en effet, le monde réel qui, en passant dans notre esprit, se charge de poésie, et c'est cette poésie qu'ensuite nous retrouvons dans les choses.

C'est nous, ce sont nos rêveries, suscitées par les rêveries de Rousseau, qui font, comme on l'a dit, les fleurs plus belles, le ciel plus profond, les voix de la nature plus émouvantes. C'est qu'au fond la source véritable de toute poésie, ce n'est pas la nature, mais l'âme humaine et cette âme humaine Rousseau l'a agrandie et enrichie de mille *sensations nouvelles*. Il dit très bien, dans ce passage, que le spectacle de la nature, « pour le voir, il faut *le sentir*. »

Ainsi fécondité d'imagination et richesse de développement; observations fines et pénétrantes, et, à côté de ces détails, l'art d'embrasser de vastes ensembles, de lier fortement entre elles une foule d'idées et de les conduire jusqu'à leur plus lointain aboutissement — car l'éducation d'Émile, et cela encore est une belle pensée, doit durer toute sa vie, — tout cela est à la fois d'un penseur vigoureux et d'un grand écrivain.

Et enfin, ne l'oublions pas, il a su parler aux mères qui l'ont écouté; il a plaidé avec chaleur la cause des petits enfants ; il a fait lever les jeunes têtes au-dessus de leurs livres et leur a appris à contempler les beautés du soleil levant et du ciel étoilé ; et, quand il a cru le moment venu de faire connaître à Émile celui qui fait lever le soleil et les étoiles, il a écrit sa magnifique *Profession de foi du Vicaire Savogard ;* (nous l'étudierons ailleurs).

Ces leçons n'ont pas été perdues : on ne les retrouve pas seulement chez les pédagogues de profession qui ont été ses disciples, tels que Froebel et Pestalozzi, mais encore chez de grands esprits qui au dix-huitième siècle l'ont lu avec admiration et s'en sont inspirés dans leurs œuvres, sans le dire, et peut-être sans le savoir, car les idées de Rousseau, « pareilles à des semences ailées », ont volé par-dessus les frontières et comme germé (le mot est de Jean-Paul), dans les livres à l'insu de leur auteur. Voici, par exemple, le plus grand esprit de l'Allemagne, l'auteur de *Werther* et de *Faust*: si le jeune Werther, quand il se promène dans son village de Wahlheim, a, dans sa poche, un Homère, il a aussi, dans sa tête, bien que l'auteur ait l'ingratitude de n'en rien dire, les vivants souvenirs

d'*Émile* et de la *Nouvelle-Héloïse*. Mais, pour nous en tenir aux leçons même de l'*Émile*, j'en retrouve, si je ne m'abuse, un curieux écho jusque dans le chef-d'œuvre de Gœthe ; qu'on relise l'amusant dialogue de Méphistophélés et de l'étudiant. Méphistophélès lui recommande de s'en tenir docilement à ce qu'enseignent, et les livres, et son professeur qui parle comme un livre, mais c'est pour le mystifier, et Rousseau n'a rien tant combattu et raillé que l'éducation livresque et la passivité de l'élève en face du maître. Et quand ce délicieux étudiant, tout dépaysé et comme assotti dans ces salles de cours « où il n'y a que des bancs et des colonnes », regrette de ne plus voir « rien de vert, pas même un arbre », ainsi aurait pu parler, si on l'eût transplanté dans les écoles du temps, l'élève de celui qui avait besoin, pour être heureux et pour penser, « d'avoir du vert devant ses fenêtres. »

Nous avons vu que *le priucipe* même d'*Émile* : « il faut retourner à la nature, à sa simplicité et à ses libres enseignements », avait inspiré à Rousseau tantôt des vérités très utiles et tantôt d'insoutenables paradoxes. Mais ce qu'il faut ajouter, en terminant, c'est qu'il était très opportun, en 1762, que quelqu'un proclamât ce principe, fût-ce avec emphase, et l'imposât, à force de talent, à l'attention de ces mondaines et de ces mondains qui avaient désappris dans les salons les sentiments simples et naturels, et qui faisaient donner à leurs enfants, dans les collèges des jésuites, une éducation purement littéraire, bonne à faire des petits maîtres plutôt que des hommes. Et à tous ces petits messieurs, qui allaient mener, au sortir du collège, la vie factice et désœuvrée des gens du monde, il n'était pas mauvais d'enseigner que la vraie vie, et vraiment heureuse, c'est à la campagne qu'on la trouve, dans « la petite maison blanche aux contrevents verts. » C'est ce qu'a bien compris Mme de Staël : son enthousiasme pour Rousseau lui a fait entrevoir ce que j'appellerai l'opportunité de l'*Émile*, et elle l'explique en des termes qui restent vrais, malgré une certaine exagération : « Ne serait-il pas possible qu'il vînt un temps où l'on se fût tellement éloigné des sentiments naturels qu'ils parussent une découverte, et où l'on

eût besoin d'un homme de génie pour revenir sur ses pas et retrouver la route dont les préjugés du monde auraient effacé la trace? c'est ce sublime effort dont Rousseau s'est montré capable » (*Lettres sur les écrits et le caractère de Rousseau*).

Je n'ai pas cru devoir faire, après tant d'autres, une analyse détaillée de l'*Émile;* mais peut-être ce que j'en ai dit suffit-il à dégager ce qu'il y a en lui de vraiment original. On peut trouver, dans l'ouvrage, matière à admirer, à critiquer et même à railler. Tout compte fait, il me semble qu'on peut dire avec vérité qu'*Émile* est le livre le plus paradoxal et le plus suggestif qu'on ait écrit, en France et ailleurs, sur l'éducation.

CHAPITRE V

LE CONTRAT SOCIAL

Dans la belle « Scène lyrique » que Rousseau a intitulée *Pygmalion*, nous voyons la statue Galatée, vivifiée par l'ardent amour du sculpteur, se mouvoir et descendre de son piédestal. Elle se touche et dit : « c'est moi » ; puis, faisant quelques pas, elle touche un marbre et dit : « ce n'est plus moi. » Posant enfin la main sur Pygmalion, elle soupire : « Ah ! encore moi ! » et Pygmalion transporté s'écrie : « ô chef-d'œuvre de mon cœur, je t'ai donné tout mon être. » — Je crois que si Rousseau, à la fin de sa vie, eût pu, lorsqu'il contemplait tous les écrits sortis de sa main, faire abstraction de son amour-propre d'auteur, il eût dit de ses deux *Discours*, antérieurs à la première ébauche du *Contrat social* : « c'est bien moi ». Devant le *Contrat social* il eût pensé : « ce n'est plus moi », ou tout au moins : « ce n'est plus tout à fait moi, ce n'est plus moi seul ; car c'est Montesquieu (pris à rebours), c'est Jurieu, Burlamaqui et Althusius, et encore la Constitution de Genève, revue et corrigée ». Puis s'il eût, suivant toujours l'ordre de leur composition ou de leur publication, considéré l'*Émile*, la *Lettre à Beaumont*, les *Lettres de la Montagne*, les *Rêveries*, les *Confessions* et les *Dialogues*, se reconnaissant de nouveau dans toutes ces œuvres *personnelles*, et s'y retrouvant tout entier, il eût dit : « c'est encore moi, et c'est moi seul » ; et il eût pu ajouter, comme son *Pygmalion* : voilà bien « l'œuvre de mon cœur » ; voilà ce que j'ai écrit avec « tout mon être (1). »

(1) Rousseau a exprimé ses idées politiques, non pas seulement dans le *Contrat social*, mais, en divers temps, dans un groupe d'écrits dont voici l'énumération : Le *Discours sur les Lettres et les Arts* (écrit en 1749) ; l'*Essai sur l'origine des langues*, placé, par M. Lanson, « au plus tard en 1750, entre la rédaction et le succès du premier Discours » (*Annales J.-J. R.*, VIII, 5), par M. Masson en 1754 (*ibid*, IX,49) ; le *Discours sur l'origine de l'inégalité*

En effet, si l'on met d'un côté : le *Contrat Social* et, de l'autre côté : les deux *Discours*, la *Lettre à d'Alembert*, la *Nouvelle-Héloïse*, l'*Émile*, la *Lettre à Beaumont* et les *Lettres de la Montagne*, on remarque, entre le *Contrat* et tout le reste, des différences telles, de ton, d'intention et de fond même, qu'on n'hésite pas à affirmer (si l'on n'a pas son siège fait d'avance) qu'il y a entre le *Contrat* et les autres œuvres le plus saisissant contraste. Je n'ignore, on peut le croire, aucune des conciliations ingénieuses qu'on a tentées pour prouver que la pensée de Rousseau n'a jamais varié ; et j'accorderai même qu'on peut parfaitement réussir à rattacher le *Contrat social*, par exemple, au second *Discours* qui en paraît tout au moins si éloigné : il n'y a, pour cela, qu'à insérer, entre l'un et l'autre écrit, de ces idées *intermédiaires* qu'on trouve toujours ; elles sont ici d'autant plus faciles à trouver, et dans le texte même, que c'est Rousseau qui

(composé de novembre 1753 à mars 1754) ; la *Dédicace* de ce Discours, écrite en juin 1754 ; l'article *Économie politique*, paru en 1755, au tome v. de l'*Encyclopédie*, mais rédigé naturellement à une date antérieure qu'il est impossible de fixer ; une rédaction primitive, et incomplète, mais fort importante, du *Contrat social*, connue sous le nom de *Manuscrit de Genève*, dont la date, malgré toutes les discussions dont ce manuscrit a été l'objet, reste incertaine : les uns plaçant le manuscrit avant, d'autres après, et d'autres entre le premier et le second Discours ; les uns le faisant antérieur, d'autres postérieur à l'article *Économie politique*. Le plus récent travail, publié sur ce sujet par M. Masson (*ibid*, IX, 5), place la rédaction de ce premier *Contrat* dans les années 1755-1757, après les *Discours* et après l'*Économie politique*. Puis, viendraient des *Extraits* des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre (le Projet de Paix perpétuelle, la Polysynodie, le Jugement sur la Polysynodie 1756) ; la première des *Lettres sur la vertu et le bonheur* (1756-1757), publiée par Streckeisen-Moultou, dans les *Œuvres et corresp. inéd. de J.-J. R.*, 1861. — Vient enfin, le *Contrat social*, terminé sous sa forme *définitive* en août 1761 (lettre à Rey), mais pensé, et peut-être même écrit, tout au moins dans sa partie essentielle (puisque celle-ci est déjà dans le Manuscrit de Genève) à une date bien antérieure qu'il est impossible de fixer. Car le *Contrat* n'est qu'un fragment d'un grand ouvrage, *les Institutions politiques*, que Rousseau méditait depuis longtemps, depuis son séjour à Venise (1743-1744), dont il « digérait le plan », lors de son séjour de 1754 à Genève ; en 1756, à l'Hermitage, « l'ouvrage n'est guère avancé, quoiqu'*il* y travaille depuis cinq ou six ans » ; enfin la *Nouvelle-Héloïse* étant « achevée » (13 septembre 1758, à Rey), il examine l'état de ses *Institutions politiques*, trouve que l'ouvrage demanderait encore plusieurs années de travail, et n'ayant pas le courage de le terminer, en détache un fragment, le *Contrat social*, et « y met la dernière main en moins de deux ans », donc de 1758 à 1760.

Il faut ajouter que dans l'*Émile* (Livre V), Rousseau a mis un résumé assez

a pris soin de les y mettre : je veux parler des raccords qu'il a faits ici et là avec son habileté souveraine (1).

Et l'on peut encore ramener toutes les œuvres de Rousseau à une idée très haute, « le moralisme » par exemple (2), qui les réconcilie, pour ainsi dire, en les élevant toutes à un même sommet.

Mais il me semble que ce n'est pas ainsi que peut se trancher le débat, parce que l'on peut toujours arriver, à l'aide d'une idée assez compréhensive ou assez haute, à synthétiser les écrits les plus contraires. Si l'on veut s'en tenir au texte même de Rousseau et rester, pour ainsi dire, au centre de sa pensée, il

étendu, et dans les *Lettres de la Montagne* (I, 6), un résumé plus succinct, mais très bien fait, du *Contrat social.* Enfin, si l'on joint à tous ces livres et fragments la *Correspondance* avec Buttafuoco, le *Projet de Constitution pour les Corses* (1765), et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1772), on a l'ensemble des idées politiques exprimées par Rousseau aux différentes époques de sa vie.

Cet ensemble est-il cohérent et, dans ce cas, quelle en est l'idée centrale, s'il y en a une ? ou bien quel lien relie entre elles les idées maîtresses, si toutefois on peut dégager ces idées ? ou bien encore Rousseau a-t-il eu, en matière politique, des idées successives, indépendantes les unes des autres, suivant le sujet qu'il traitait et, en définitive, inconciliables les unes avec les autres ?

Nous ne pouvons pas tracer, de façon certaine, l'évolution de la pensée politique de Rousseau, parce que c'est dans la première esquisse du *Contrat social* (Manuscrit de Genève), qu'il établit, pour la première fois, ce que doivent être le pacte social et la souveraineté, et que cette esquisse, *nous ne savons pas* à quel moment de sa vie Rousseau l'a composée, ni, par conséquent, quel rang nous devons lui donner dans la série de ses œuvres. Ceux qui ont placé l'esquisse ici ou là, ne l'ont fait qu'en vertu de raisonnements et de comparaisons avec l'œuvre entière de Rousseau, auxquels on peut opposer d'autres raisonnements et des comparaisons différentes ; car les renseignements fournis par Rousseau, s'ils permettent de fixer la rédaction *définitive* du *Contrat* (1758-1760), ne nous apprennent rien sur l'époque de la rédaction *primitive*. Mais notre ignorance sur ce point, c'est-à-dire sur les *progrès* de la pensée politique de Rousseau, ne nous empêche nullement de discuter ce qui est en tout ceci la question capitale : le *Contrat* continue-t-il ou contredit-il les autres œuvres de Rousseau ? et c'est cette discussion que je poursuis dans le texte.

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'en unissant, dans une synthèse qui me paraît arbitraire, le sentiment à la raison, la raison à la nature, le tout obéissant à « l'instinct divin », M. Beauvalon aboutit à cette formule que je crois le contraire de la vérité : « *Ainsi* (dans le *Contrat social*), *la société imite et prolonge la nature.* » (*La Doctrine politique du Contrat social;* dans : J.-J. Rousseau : Leçons faites à l'Ecole des Hautes études sociales — Alcan, p. 165.

(2) B. Bouvier, *Annales J.-J. R.* IX, 117.

faut, je crois, poser la question dans les termes que voici : supposons que Rousseau écrive le Contrat social *après* les Discours, la Nouvelle-Héloïse et l'Émile ; comment l'écrira-t-il ? je crois qu'il ne songera pas le moins du monde à l'écrire tel qu'il nous l'a donné. Qu'y a-t-il, en effet, dans les œuvres de Rousseau les plus connues, et les plus *personnelles*, du *premier Discours* à l'*Émile*? exactement le contraire de ce que nous trouvons dans le *Contrat*. Négligeons les détails, et, bien entendu, les raccords plus ou moins bien dissimulés ; allons droit, non seulement aux idées dominantes, mais, pour plus d'exactitude, aux mots essentiels, aux phrases qui sont les plus vraiment expressives des intentions et des sentiments de l'auteur. Tout le *Discours sur l'inégalité* tend à prouver, on le sait, que toutes nos misères, physiques et morales, sont nées du jour où les hommes ont commencé à vivre en société. Nous aurions « évité la plupart de nos maux », si nous avions su « conserver la manière de vivre simple et *solitaire* qui nous était prescrite par la nature. » Sans doute l'homme est libre ; mais *la liberté* et, avec elle la perfectibilité, voilà « la source de tous les malheurs de l'homme » ; car c'est la perfectibilité « qui le tire, à force de temps, de cette condition originaire dans laquelle il coulerait des jours tranquilles et innocents ». Pour couler des jours pareils, l'instinct suffisait, car le sauvage « avait dans *l'instinct* tout ce qu'il fallait pour vivre dans l'état de nature », et pour y vivre pleinement heureux. Mais, en devenant « sociable », l'homme est devenu « esclave et rampant. » Veut-on lire le plus formidable réquisitoire qui se puisse imaginer contre la société? Qu'on parcoure cette fameuse note 9 du second Discours : « Qu'on admire tant qu'on voudra la société humaine », s'écrie Rousseau, soufflé peut-être par Diderot (1) ; et, pour montrer combien elle est peu digne de notre admiration, il la

(1) Ce qui me fait croire que Diderot (à qui, comme on sait, Rousseau attribuait d'une manière générale le ton dur et l'air noir de ses écrits de cette époque), a pu collaborer en particulier à cette fameuse note 9, c'est que Grimm l'appelle « un chef-d'œuvre d'éloquence » : or tout ce à quoi ce touche-à-tout de Diderot a mis la main est traité de chef-d'œuvre par « l'ami Grimm. »

rend responsable de tous les maux de l'humanité, dont il fait défiler sous nos yeux l'interminable cortège : « il est clair qu'il faut mettre sur le compte de la propriété établie et, par conséquent, de *la société,* les assassinats, les empoisonnements, les vols de grands chemins » ; et l'acte d'accusation contre l'institution sociale s'allonge et se poursuit pendant une dizaine de pages. Voilà donc le second *Discours.*

Et voici maintenant le *Contrat* : « *L'acquis de l'état civil,* c'est la *liberté morale,* qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul *appétit* (l'*instinct* de tout à l'heure) est *esclavage* ; et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est *liberté* ». Belle définition de la liberté, de cette liberté qui était, dans le second *Discours,* « la source de tous nos malheurs ». Et tandis que dans le second *Discours,* c'est en devenant « sociable » que l'homme était devenu « méchant et esclave », ici c'est la société qui l'affranchit.

On voit la distance de l'un à l'autre ouvrage : ce sont, ici et là, *les mêmes* termes, mais ils désignent des choses *contraires.* Voyez maintenant combien l'inspiration est différente, et différentes aussi les idées : « la douce voix de la nature (lisons nous dans la première rédaction du *Contrat*), n'est plus pour nous un guide infaillible, ni l'indépendance que nous avons reçue d'elle un état désirable ; insensible aux stupides hommes des premiers temps, échappée aux hommes éclairés des temps postérieurs, l'heureuse vie de l'âge d'or fut toujours un état étranger à la race humaine, ou pour l'avoir méconnue quand elle en pouvait jouir, ou pour l'avoir perdue, quand elle aurait pu le connaître. *Il y a plus encore* : cette parfaite indépendance et cette liberté sans règles, fût-elle même demeurée jointe à l'antique innocence, aurait toujours eu un *vice essentiel* et nuisible au progrès (à ce progrès si maudit dans le second *Discours*) de nos plus excellentes qualités, savoir le défaut de cette liaison des parties qui constitue le tout », et ce tout, maintenant indispensable, c'est la société !

Qu'on me permette de citer encore un texte, parce qu'il est le résumé superbe des idées et des *passions* qui ont inspiré le

second *Discours* : « Comme un coursier indompté hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mors, tandis qu'un cheval dressé souffre patiemment la verge et l'éperon, l'*homme barbare* ne plie point sa tête au joug que l'*homme civilisé* porte sans murmure, et il préfère la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille.» — Or, cet assujettissement, dont parle avec horreur l'auteur du second *Discours*, c'est justement ce que l'auteur du *Contrat* va offrir au citoyen en lui demandant d'abdiquer sa personne et ses droits dans les mains de l'État.

Nous avons appris, dans le second *Discours*, qu'il convient de suspendre notre jugement et « de nous défier de nos préjugés jusqu'à ce que, la *balance* à la main, on ait examiné s'il y a plus de vertus que de vices parmi les hommes civilisés, ou si leurs vertus sont plus avantageuses que leurs vices ne sont funestes, ou si le progrès de leurs connaissances est *un dédommagement suffisant* des maux qu'ils se font naturellement à mesure qu'ils s'instruisent du bien qu'ils devraient se faire » ; la note 9 répond, on l'a vu, à la question restée ici en suspens, et l'on sait de quel côté penche alors *la balance* : « Comparez sans préjugés l'état de l'homme civil avec celui de l'homme sauvage et recherchez, si vous le pouvez, combien, outre sa méchanceté, ses besoins et ses misères, le premier (l'homme civil) a ouvert de nouvelles portes à la douleur et à la mort. »

Dans le *Contrat social*, Rousseau établit de même en un passage célèbre (I, 8), et d'ailleurs très beau, ce qu'il appelle encore ici « la balance » entre les gains et les pertes que fait l'homme en passant de l'état de nature à l'état civil, et ce passage n'est rien de moins qu'un hymne en l'honneur de la société : « C'est alors seulement que la voix du devoir, succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive, dans cet état, de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, *il en regagne de si grands*, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblis-

sent, son âme tout entière s'élève à tel point que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse *l'instant heureux* qui l'en arracha pour jamais et qui, d'un animal stupide et borné (qu'était ce sauvage, jadis si envié, de l'âge d'or) fit un être intelligent et *un homme.* »

Pour démontrer qu'il n'y a « nul désaccord essentiel entre le *Discours sur l'inégalité,* où la vie sociale est dénoncée comme la cause et l'origine de tous les maux, et le *Contrat social,* où l'organisation sociale apparaît au contraire comme le remède tout puissant de notre faiblesse et de notre misère », on fait remarquer qu'il ne s'agit, dans le *Discours,* « que de la société telle qu'elle s'est faite, sans justice et sans raison », tandis que, dans le *Contrat social,* nous avons « une société réglée et dirigée par la raison (1). » Mais dans le passage dithyrambique que je viens de citer, et qui est au cœur du *Contrat social,* ce qui inspire à Rousseau son bel enthousiasme pour l'état civil, ce n'est pas du tout la vision d'une société rationnelle et parfaite, de la société *spéciale* en un mot qu'il est en train de construire dans le *Contrat* ; mais c'est un fait *historique et universel,* c'est le passage, pour l'humanité tout entière (et quelle que doive être la forme sociale adoptée), de l'état général *nature* à l'état général *société* ; et la preuve, c'est qu'il admet dans le nouvel état, dans l'état civil, des abus et des fautes : « Son âme (dans l'état civil) s'élève à tel point que si les *abus de cette nouvelle condition* ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti... » Ce n'est donc pas la société idéale, c'est-à-dire « sans abus », du *Contrat* ; c'est la société tout court qui est ici meilleure que la nature.

Mais laissons là les textes, encore que significatifs à souhait, et plaçons-nous en face de Rousseau : qu'est-il au fond, et que représente-t-il, non pas seulement pour nous, mais même pour ses contemporains qui n'avaient pourtant pas lu, comme nous, ce supplément d'enquête que sont les *Confessions* ? Rousseau est,

(1) Beaulavon : Le système politique de Rousseau : *Revue de Paris* 1907, II p. 746.

pour tous, l'homme « qui fait bande à part », qui fuit les salons, parce que les esprits *personnels* et originaux comme il est lui-même y sont méconnus et mal à l'aise, l'homme qui se fait sa morale à lui, qui n'est ni celle de l'église, ni celle des Encyclopédistes, et sa religion, qui n'est aussi qu'à lui seul. Il aime à vivre dans la retraite, et, s'il écrit un roman, il lui donnera, pour le rendre utile, « un but opposé à celui que les auteurs se proposent » ; son but à lui sera : « *d'éloigner toutes les choses d'institution*, de ramener tout à la nature, de donner aux hommes l'amour d'une vie égale et simple, de leur faire aimer *la solitude* et la paix. » (préface de la *Nouvelle-Héloïse*). S'il écrit un *Traité d'éducation*, il préviendra avant tout le lecteur que, forcé de *combattre la nature ou les institutions sociales*, il faut opter entre faire un homme ou un citoyen, car on ne peut faire à la fois l'un et l'autre ». Quant à lui, il ne formera « ni un magistrat, ni un soldat, ni un prêtre » ; mais, les yeux sans cesse fixés sur la nature, d'Émile il fera un homme. Tout cela est cohérent et tout cela tend à sauvegarder les aptitudes naturelles, la liberté et la vie intérieure, en les soustrayant à toutes les interventions indiscrètes et tyranniques de la vie sociale. Or, que fait le *Contrat?* il tue l'homme naturel, l'individu, et met à la place l'homme civil : « il faut en un mot que le Législateur *ôte à l'homme ses forces propres* pour lui en donner qui lui soient *étrangères* et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ces *forces naturelles sont mortes et anéanties*, plus les acquises sont grandes et durables. » (*Contrat social*, II, 7).

Ainsi, brûlant dans le *Contrat social* ce qu'il a adoré et presque divinisé dans les *Discours*, dans la *Nouvelle-Héloïse*, dans l'*Émile*, partout en un mot *où il est lui*, c'est-à-dire partout où il écrit avec ses enthousiasmes et ses colères d'amant de la nature et d'ennemi de la civilisation, Rousseau maintenant, pour tracer le plan de sa cité idéale, fait taire ses passions, qui sont tout lui-même, et n'écoute que la raison métaphysique... et que les livres des autres, lui, le contempteur de la métaphysique et des livres : et *c'est pour cela* que le *Contrat social*, dans ses parties essentielles et son sens intime, contredit les autres œuvres de

Rousseau. L'homme si profondément *individuel,* qui se vante sans cesse de ne ressembler à personne, et qui s'y applique de toutes ses forces, dont toute la gloire réside dans une originalité qui va jusqu'à l'excentricité et ne recule devant aucun paradoxe, ce même homme renonce expressément, dans son *Contrat social,* « à l'existence physique et *indépendante,* qu'il tient de la nature », se contente de « l'existence *partielle* et morale » que lui fait la loi, et immole enfin intrépidement sa liberté et son individualité pour consommer ce beau sacrifice qu'il appelle tranquillement « l'aliénation *totale* de ses droits à la communauté. »

Il est fort possible, et cela expliquerait le plus naturellement du monde la profonde dissonance entre le *Contrat* et le reste, que Rousseau, lorsqu'il conçut tout au moins quelques-unes des idées maîtresses du *Contrat,* ne fût pas encore en possession de son « système ». Le manuscrit de Genève, qu'on a tout récemment placé entre 1755-1757 (*Annales J.-J. R.*, IX), est évidemment une copie ; et, dans ce cas, la première ébauche du *Contrat* remonterait à une date antérieure que nous ne pouvons fixer. Rousseau, quand il a repris son travail, après l'avoir sans doute longtemps négligé, aura tout simplement continué le sillon commencé, allant droit devant lui, avec cette faculté, que nous lui connaissons, de s'absorber dans l'œuvre entreprise, de ne plus voir qu'elle seule, et de la pousser à ses plus extrêmes conséquences, sauf à la concilier plus tard, par d'anodines conclusions, ou par de subtils et de très ingénieux compromis, avec ce que, chemin faisant, il avait trop perdu de vue, à savoir ses autres œuvres ou même la réalité : n'a-t-il pas démontré, dans sa prestigieuse Préface de *Narcisse,* que les auteurs comiques étaient des corrupteurs et qu'il avait raison, lui moraliste, de faire des comédies (1) ?

Une chose a pu atténuer à ses yeux, et qui sait? lui voiler

(1) J'ai distingué ailleurs (*Rousseau, de Genève à l'Hermitage*, 1908, p. 168), en Rousseau, à l'époque du premier *Discours* (1749), deux hommes : *un civilisé*, auteur de comédies, de petits vers, et, comme il s'intitule, « disciple de Voltaire » ; et *un barbare*, contenu jusque là et que le *Discours* de Dijon, dans une « illumination » subite, révèle brusquement à lui-même et lance dans l'arène des partis. C'est ce dernier qui va écrire, après le premier *Discours*,

peut-être le désaccord entre le *Contrat* et ses autres œuvres : c'est qu'il y a bien, entre ces œuvres et le *Contrat*, une idée commune ; et cette idée, que je reprendrai plus loin, j'ai d'autant moins le droit de la passer sous silence qu'elle lui était chère entre toutes, et qu'elle est, pour beaucoup de critiques, le trait d'union cherché entre le *Contral* et le reste des œuvres ; c'est l'idée *d'égalité* : dans le *Contrat social* tous les citoyens sont égaux. Seulement, et n'est-ce pas là *tout l'essentiel*, n'est-ce pas ce qui encore, et toujours, va empêcher l'auteur indépendant d'*Émile* et des *Lettres de la Montagne* de se trouver à l'aise dans la cité du *Contrat?* les citoyens y sont égaux : mais c'est, on le verra, dans la servitude (à l'État). Ils sont égaux ; mais c'est, par exemple, à la condition de signer docilement, et *servilement* serait le mot juste, « les articles de la profession de foi civile » arrêtés par le Souverain. — Mais ce sont les articles même de la *Profession de foi du Vicaire savoyard !* — Oui certes ; mais quand la religion du Vicaire savoyard sera la religion de tous, elle ne sera plus la religion de Rousseau, lequel a éternellement, et très légitimement du reste, affiché la prétention de penser et de croire autrement que tous les autres, autrement même que tous ses coreligionnaires.

Veut-on, au contraire, laissant là la personne et l'humeur contredisante de Rousseau, comparer, sur le point qui nous occupe ici, un livre à un livre et, par exemple, le *Contrat* aux *Lettres de la Montagne ?* Rien n'est, on le sait, plus contraire à cette liberté d'examen revendiquée avec tant d'éloquence dans les *Lettres de la Montagne* que l'idée seule d'imposer des dogmes à tous les citoyens d'un État : « des dogmes ! » et qu'on doit admettre « sous peine de bannissement » ! Mais qui donc a écrit les lignes que voici : « il est bien vrai que la doctrine du plus grand nombre peut être *proposée* à tous comme la plus probable ou la plus autorisée ;... mais chacun en demeure seul juge pour

le second, la *Lettre à d'Alembert* et le reste. Le *Contrat*, par son inspiration première, est encore l'œuvre du *civilisé*. Pour Faguet, le *Contrat* est « un ouvrage de jeunesse de Rousseau, indépendant de ses autres œuvres », (*Rousseau penseur*, 333).

lui-même et ne reconnaît en cela d'autre autorité que la sienne propre » (*Lettres de la Montagne*, I, 2). Et qui encore a écrit cette note péremptoire de la *Nouvelle-Héloïse* : « Si j'étais magistrat et que la loi portât peine de mort contre les athées » — et c'est la peine même dont le magistrat du *Contrat social* punit les athées — « je commencerais par faire brûler comme tel quiconque en viendrait dénoncer un autre » (V, 5).

Est-ce l'*Émile* que nous comparerons au *Contrat social ?* on dit assez volontiers que les deux ouvrages se complètent, Rousseau préparant dans l'*Émile* les futurs citoyens du *Contrat*. L'un des plus pénétrants critiques de Rousseau, M. Lanson, a écrit récemment que : « le *Contrat* a pour complément l'*Émile* » (1). J'avoue que, tout au contraire, l'esprit du *Contrat*, ses principes et ses conclusions, me paraissent être en complet désaccord avec l'*Émile*. Comment M. Lanson rattache-t-il l'*Émile* au *Contrat social?* « la république de la volonté générale dit-il, ne peut être que la république des bonnes volontés particulières. » Sans nul doute ; mais, pour la question spéciale qui nous occupe, c'est là une maxime trop générale, car elle s'applique à tous les gouvernements ; aussi M. Lanson ajoute-t-il lui-même : « *aucune* constitution, pour conserver ces liens inestimables, la liberté et l'égalité, ne peut se passer de la vertu des citoyens. » Or, il s'agit ici, non d'une république et d'une constitution quelconques, mais d'un État spécial, celui du *Contrat*, et d'un individu élevé d'une façon spéciale et qui s'appelle Émile. La question est donc celle-ci : *cet* individu a-t-il reçu l'éducation qui convient à *cet* État ? Je dirai : oui, si, *à la fois*, dans l'*Émile* et dans *le Contrat social*, il s'agit bien, comme le dit M. Lanson, « de restaurer l'homme naturel dans l'homme civil. » Mais dans l'*Émile* que veut-on ? conserver précieusement l'homme naturel qu'on oppose à l'homme civil, au citoyen ; et que veut-on dans le *Contrat?* former l'homme civil en immolant l'homme naturel. Comment dès lors le jeune homme élevé selon la discipline de l'*Emile* pourrait-il être le citoyen que réclame *le*

(1) *Annales J.-J. Rousseau*, VIII, 22.

Contrat ? La « volonté particulière » d'Émile est liberté, car elle ne se soumet qu'aux lois naturelles, à ce que Rousseau appelle « la nécessité » ; la volonté du citoyen dans le *Contrat*, c'est soumission, volontaire sans doute, mais absolue et sans réserve, à « la volonté générale », à l'État. C'est que l'un, Émile, est resté aussi naturel que possible, tandis que l'autre, le citoyen du *Contrat*, a dépouillé aussi complètement que possible l'homme naturel. Pour prendre les expressions même de Rousseau, l'un est un « homme », l'autre « un citoyen » ; or, Rousseau le déclare expressément, « on ne peut faire à la fois un homme et un citoyen » ; car « on est forcé de combattre la nature *ou* les institutions sociales. » Mais pourquoi cette alternative ? parce que la nature étant diamétralement opposée à la société, l'homme, pour devenir citoyen, doit se transformer *radicalement*. Pourquoi, par exemple, Lycurgue a-t-il été un si grand Législateur ? parce que nul n'a su, comme lui, « dénaturer le cœur de l'homme, » (*Emile*, I).

Ce n'est pas du *Contrat*, mais c'est du *Discours sur l'inégalité*, qu'*Émile* est « le complément » et la conséquence. Le *Discours sur l'inégalité*, dont on ne saurait exagérer l'importance, parce qu'il contient en germe tout ce que Rousseau a écrit depuis, devait logiquement aboutir à deux conclusions *pratiques*, l'une qui concerne l'éducation des enfants, l'autre qui concerne l'homme vivant en société. Puisque, d'après le *Discours*, la nature seule est bonne, prenons-la pour guide dans l'éducation de l'enfant et cultivons jalousement ce qui subsiste encore et peut être sauvé, dans l'individu, de l'homme naturel ; et Rousseau, conséquent avec son *Discours*, écrit l'*Émile*. Et maintenant cet enfant, devenu homme, où le ferons-nous vivre, dans quelle société ? dans une société qui respecte sa liberté, ses instincts naturels, son originalité, dont nous avons pris tant de soin, « ses penchants », son individualité tout entière, en un mot ; or une telle société, à supposer qu'elle puisse exister, serait *le contraire* de la cité construite dans le *Contrat*. En veut-on la preuve ? c'est Rousseau lui-même qui va, sans le vouloir, nous la fournir. Voici Émile qui a achevé son éducation ; que va-t-il

être ? un citoyen ? non ; il est cosmopolite : « Que m'importe où que je sois ? partout où il y a *des hommes*, je suis chez mes frères. » Émile n'a pas de patrie. Heureusement (c'est la réflexion de son précepteur), « qui n'a pas de patrie a du moins un pays. » Mais Émile, élevé comme il a été, c'est-à-dire ayant gardé toute son originalité naturelle, est dépaysé dans son pays : « très différent des autres, les gens l'excusent en disant : il est fait ainsi. Il est, si l'on veut (et c'est Rousseau qui parle et qui souligne) *un aimable étranger*. » (*Émile*, IV). Comment voulez-vous que ce cosmopolite et cet original deviennent jamais ce citoyen du *Contrat* qui, renonçant à sa liberté naturelle, se donne tout entier à l'État pour devenir un membre comme un autre, égal en tout à tous les autres, du Souverain, et qu'il consente à n'être « qu'une unité fractionnaire, dont la valeur est dans son rapport avec l'entier ? »

Émile est l'homme de la nature, et cela veut dire qu'il n'est ni *l'homme de l'homme* (l'homme gâté par la société), ni *le citoyen* (l'homme dénaturé par le *Contrat*). Où vivra-t-il donc ? « au désert », avec Sophie, « d'une vie patriarcale et champêtre » (*Émile*, V). Et, autour de « l'habitation de Sophie », Rousseau voit renaître « cet âge d'or que traitent de chimère ceux-là seuls qui ont le cœur gâté » (*ibid.*). Émile, continue Rousseau, vivra ainsi « *la première vie de l'homme*, la plus paisible, *la plus naturelle* et la plus douce à ceux qui n'ont pas le cœur corrompu » — et à ceux qui ont lu avec fruit le *Discours sur l'inégalité* (1).

C'est donc bien, comme je le disais, du *Discours sur l'inéga-*

(1) Dans le manuscrit Favre, qui est la première rédaction d'ensemble de l'*Émile* (voir *Annales J.-J. R.*, VIII, 133), Émile, à l'âge de raison, sera « l'homme nourri dans l'ordre de la nature, *mais élevé pour la société* ». Or, ce passage a disparu dans la rédaction définitive, où nous lisons qu'il faut élever un homme « pour lui-même, non, pour les autres ; car forcé de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut opter entre faire un homme ou un citoyen : on ne peut faire à la fois l'un et l'autre. » Pourtant, se demande Rousseau avec angoisse, « que deviendra pour les autres un homme *uniquement élevé pour lui ?* » Nous avons vu ce qu'il était devenu dans les mains de Rousseau : un homme, peut-être, non pas un citoyen du *Contrat social*. Je crois que Rousseau, au début de l'*Émile*, et dans la *première* rédaction, a rêvé ceci : une éducation qui rétablisse dans l'homme ce qui, de la nature, peut s'accorder avec la société ; maintenir en lui, en l'isolant de la société, le plus

lité, non du *Contrat social,* qu'*Émile* est le complément et la conclusion pratique. Qu'on lise ce passage embarrassé de l'*Émile* (livre V), où Rousseau, l'éducation de son élève achevée, se demande où il pourrait bien mettre « sa chaumière à l'abri des vexations des grands et des riches, des intendants, des juges et des prêtres, bref des fripons de toute espèce, toujours prêts à le tourmenter, s'il les néglige. » Sans doute Rousseau a pris la précaution de nous dire que, si Émile ne sait « où se fixer », c'est parce qu'il a vu régner partout, à la place des lois, l'intérêt particulier et les passions des hommes, et que « nulle part le Contrat social n'a été observé. » Supposons donc un pays où le Contrat social soit observé pleinement et à la lettre : Émile consentira-t-il à vivre dans ce pays où il devra commencer par « perdre sa *liberté naturelle* pour gagner en échange la liberté civile qui le fera citoyen » (*Contrat,* I, 8), lui pour qui le premier des biens, et le seul bien même, est la liberté, non pas civile, mais naturelle, c'est-à-dire celle, il le dit expressément, qui prétend ne s'incliner que devant la « nécessité » des lois naturelles : « C'est vous, ô mon maître, qui m'avez fait libre en m'apprenant à céder à la nécessité »; « libre, je ne le serai pas seulement en tel ou tel pays, je le serai par toute la terre. » Ainsi parle, et devait parler, l'enfant de la nature : qu'irait-il faire dans cette galère du *Contrat social* qui proscrit « les droits particuliers » et engloutit dans « la volonté générale » les énergies naturelles et les libertés individuelles (1)?

Et d'ailleurs, je ne nie pas le moins du monde qu'il ne soit

qu'on pourra de l'homme naturel, mais sans oublier que cet homme naturel doit s'accommoder un jour à la société où il devra vivre. Seulement il a perdu de vue, ou n'a plus voulu voir le second terme du problème (élever Émile pour la société), et s'est occupé exclusivement du premier (le nourrir dans l'ordre de la nature), jusqu'au moment où il est trop tard pour s'occuper efficacement du second. Ne s'en est-il pas rendu compte lorsqu'il dit d'Émile (manuscrit Favre) : « Quoi qu'il puisse être dans l'avenir....., ce que rien ne peut lui ôter, c'est vingt-cinq ans de la vie passés dans le bonheur et la sagesse. *N'eût-il acquis que cela,* je n'aurais pas perdu mon temps : j'ai fait un homme. »

(1) On a dit, dans une pénétrante étude sur « La philosophie religieuse de J.-J. Rousseau » (M. Parodi, dans : Ecole des Hautes-Etudes sociales, Leçons sur Rousseau, 1912, p. 150) : Rousseau se rend bien compte qu'il est impossible

tout à fait extraordinaire que Rousseau ait eu la naïveté ou l'audace (car ce ne peut être que l'une ou l'autre), d'insérer un résumé du *Contrat* dans l'*Émile*, qui en est la vivante contradiction ; seulement de ce que cela est vraiment extraordinaire, je ne crois pas du tout qu'il y ait à en tirer argument en faveur de Rousseau, c'est-à-dire d'un homme qui s'est si souvent démenti dans son œuvre et dans sa vie. Car de mêler le *Contrat* à l'*Émile*, je ne vois pas à cela une contradiction plus grande, ni surtout plus choquante, que d'écrire un livre contre le théâtre et de faire des pièces de théâtre, ou de proclamer sans cesse qu'on hait les grands et de se faire héberger par eux. En tous cas, la question n'est pas de savoir s'il était *possible* que Rousseau pût se contredire, mais s'il s'est contredit ; c'est une simple question de fait et je me suis efforcé d'établir ce fait. Pour le reste, je répondrai, selon un mot même de Rousseau, que « de l'existant au possible la conséquence me paraît bonne. »

Ne vous semble-t-il pas maintenant que le *Contrat social* a dû être pensé (sinon composé en entier) *avant* le Discours sur l'inégalité ? Le Discours (1) jette à chaque ligne l'anathème à la société qui a corrompu l'homme naturel. Mais cette société, on

de faire revivre la simplicité primitive de l'homme naturel. Dès lors, « le problème qui s'impose à lui est d'instituer, à force d'art et de raison, un Etat tel qu'il assure à l'homme individuel, par l'éducation, à l'homme social, par un contrat juste, *l'équivalent* des libertés et du bonheur naturels au sein de la société elle-même. » — Problème séduisant, mais combien difficile ! car, pour trouver un Etat capable de faire ce miracle, il faudrait cette « intelligence supérieure » et presque « divine » que Rousseau désespère de trouver dans son Législateur.

Au reste, s'il a pu rêver, en effet, de résoudre un tel problème, ce n'est pas dans les termes où on l'a fait qu'il l'a posé dans ses deux ouvrages : l'*Émile* et le *Contrat*. Dans l'*Émile*, ce n'est pas « l'équivalent » des biens naturels, mais ce sont ces biens mêmes qu'il s'agit de conserver dans l'enfant, puis dans l'homme, en ne prenant pour guide que la nature. Et dans le *Contrat*, c'est par le renoncement absolu à ces mêmes biens (et en particulier à la liberté naturelle), que l'homme naturel devient un homme civil : en sorte que, ce qui assurait dans l'*Émile* le bonheur de l'homme (liberté naturelle), n'est plus, dans le *Contrat*, qu'un obstacle qu'on supprime, parce qu'il s'oppose au bonheur du citoyen.

(1) Le *Discours* fut écrit de novembre 1753 à mars 1754 et en 1756, à l'Hermitage, Rousseau dit qu'il « travaillait à cet ouvrage (les *Institutions politiques*, d'où fut extrait le *Contrat*) depuis cinq ou six ans », c'est-à-dire depuis 1750 ou 1751.

peut l'améliorer, on peut même rêver de la refaire en la rapprochant le plus possible, comme on a fait pour l'éducation, de cet état de nature qui reste pour l'homme l'état idéal et l'état le plus heureux. Oui, voilà dans quel sens Rousseau *devait* concevoir sa cité parfaite *après* le Discours sur l'inégalité. Or comment imagine-t-il cette cité ? Sur le modèle des cités antiques, *parce que* ces cités sont à ses yeux celles « qui ont le mieux su *dénaturer* l'homme..., transporter son *moi* (le moi si naturel et si original d'Émile !) dans l'unité commune, et faire de chaque particulier, non plus un individu, mais une partie de l'unité. » En sorte que le crime inexpiable qu'a commis la société dans le *Discours*, tuer l'homme naturel, devient dans le *Contrat* un sacrifice nécessaire et fécond d'où va naître un homme nouveau et meilleur, *le citoyen*. C'est qu'au fond la société, pour Rousseau, est exclusivement une invention des hommes, et qu'en conséquence le citoyen est un être tout artificiel, fabriqué par l'État. Il ne s'est pas avisé que l'homme naturel, c'est déjà l'homme social, puisqu'on n'est vraiment homme que grâce à cette société sans laquelle on ne parlerait même pas, le cri suffisant parfaitement à l'homme isolé. Mais cette idée de l'homme « animal politique », Rousseau ne pouvait l'avoir, je veux dire : ne pouvait l'admettre, et cela pour bien des raisons, dont la principale est qu'elle aurait ruiné son œuvre tout entière (1).

Rousseau, sans doute, a essayé de raccorder le *Contrat* avec

(1) Il y a un texte que je n'ai vu citer nulle part dans les discussions sur les rapports du *Contrat* avec les autres écrits de Rousseau ; ce texte pourtant est loin d'être négligeable, puisque c'est le jugement de Rousseau lui-même sur son œuvre. Le 12 janvier 1762 Rousseau écrit à M. de Malesherbes, à propos de son premier *Discours :* « tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de *grandes vérités* qui, dans un quart d'heure, m'illuminèrent sous cet arbre (à Vincennes), a été bien faiblement épars dans les *trois* principaux de mes écrits : savoir ce premier *Discours*, celui de l'*Inégalité* et le *Traité de l'éducation* : lesquels trois ouvrages sont *inséparables* et forment *ensemble un même tout* » Sans doute à cette date (12 janvier 1762) le *Contrat* n'a pas encore paru, mais l'*Émile* pas davantage ; Rey est en train de l'imprimer et les épreuves de Rey passent généralement par les mains de Malesherbes. Est-il donc vraisemblable que Rousseau, parlant des ouvrages qui, *à cette date*, forment pour lui « un même tout », eût omis le *Contrat*, qui traite de matières si importantes, si le *Contrat* eût été pour lui, comme les ouvrages qu'il cite, le développement des « grandes idées » qui l'illuminèrent sur le chemin de Vincennes ? C'est

ses autres écrits et de réconcilier dans son œuvre la nature avec la société (et je parlerai plus loin de l'un de ces plus curieux essais). Mais si l'on s'en tient à l'inspiration même et aux idées maîtresses de ses œuvres, à ce qui en fait le fond et l'âme, alors on a l'étrange impression que voici : on croit se trouver en face d'un auteur qui se *dédoublerait,* tant il paraît oublieux de ce qu'il a écrit en d'autres temps. Dans toutes ses œuvres (sauf dans le *Contrat*), nous avons affaire à un Jean-Jacques passionné qui, sous le coup des événements qui l'émeuvent, tire, *du plus profond de son âme,* tantôt des pamphlets véhéments où il affirme, contre les philosophes et contre l'église, sa foi profonde et personnelle, et tantôt, par réaction contre la dure réalité, des rêves de vie paisible et champêtre, pareille à celle des « patriarches », avant qu'il y eût des cités et des lois et des gouvernements qui persécutent. Et nous voici, maintenant, en face d'un Rousseau qui, sans se soucier des goûts, des libres croyances et des doux rêves de ce Jean-Jacques qui nous était si familier, combine froidement dans sa tête, et agence en formules de géométrie, une société toute mécanique, où les consciences et les passions des hommes sont remplacées par des opérations exactes et des rouages bien ajustés (1).

A la fin de son exposition à Émile des principes du *Contrat,* Rousseau se fait faire par son élève cette objection si sensée : « On dirait que nous bâtissons notre édifice avec du bois et non pas avec des hommes, tant nous alignons exactement chaque pièce à la règle. » (*Émile,* V). Et pourquoi donc

que le *Contrat* reconnaît et proclame les bienfaits de l'Institution sociale, tandis que les trois ouvrages cités ici, comme « formant un même tout », ont eu un but différent et même contraire ; et c'est, comme il le dit dans ce même passage : « d'exposer les abus de nos institutions et de démontrer que l'homme est bon naturellement et que c'est *par ces institutions seules que l'homme est devenu méchant.* »

(1) On peut, du point de vue qui nous occupe, classer les critiques en deux catégories :

I. — Ceux qui pensent que le *Contrat social* est en opposition avec les autres œuvres de Rousseau : Hornung : Les idées politiques de Rousseau (*J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui,* 1879) ; Faguet : *le dix-huitième siècle* 1890, p. 383 ; *Rousseau penseur*, 1912, p. 283 ; Espinas : Le système de J.-J. Roussseau (Revue internationale de l'Enseignement 1895.) Zyromski : *L'Orgueil humain,* 1904, p. 229. G. Vallette : *J.-J. Rousseau Genevois*, 1911, p. 176.)

tout cet appareil mathématique et mécanique appliqué à des vivants, pourquoi s'entêter à résoudre, par l'esprit de géométrie, des problèmes sociaux qui demandent avant tout cet esprit de finesse dont plus qu'aucun autre Rousseau est doué ? Parce que, s'il y a une idée qui le domine, et qui mette, si l'on veut, dans tous ses écrits *sans exception*, cette unité dont on tient à lui faire honneur, c'est l'idée d'une *antithèse* irréductible entre la nature et la société : cette idée-là, elle est bien vraiment au centre de son œuvre, parce qu'elle est au fond de son cœur, et nous la retrouvons même dans le *Contrat*. Mais le *Contrat* s'oppose, selon nous, à ses autres œuvres ? eh bien ! l'antithèse s'y transformera et les termes en seront, pour ainsi dire, renversés ; tandis que dans les œuvres du *sauvage* Jean-Jacques, la nature est bonne et la société mauvaise, dans l'œuvre politique du Rousseau *civilisé*, c'est l'inverse : la nature, déclarée *insuffisante*, est remplacée par ce qui lui est *contraire*, la société ; et cette contrariété entre les deux termes de la perpétuelle antithèse est comme soulignée par les mots même dont Rousseau affecte de se servir dans le *Contrat* : « Racine carrée, raison doublée, etc... », c'est-à-dire ce qui s'oppose le plus aux mots *nature* et *naturel*. En vérité si Rousseau avait voulu, suivant la mode du temps, donner à ses deux ouvrages des sous-titres explicatifs, il aurait pu les intituler ainsi : « Le Contrat social ou la supériorité de la société sur la nature ; Émile ou le triomphe de la nature sur la société. »

On pourrait faire observer que le « barbare » auteur du second *Discours*, ayant trouvé la nature parfaite et la société détestable, n'a donc qu'à aller vivre aux champs, et la conclusion logique du second Discours, c'est bien la *Nouvelle-Héloïse*. Mais ne poussons pas les choses à l'extrême et admettons, encore que très inattendue, la conclusion que donne Rousseau à sa terrible note 9

II. — Ceux qui affirment (diversement) l'unité de pensée dans les œuvres de Rousseau : Beaulavon : *Le système politique de Rousseau* (Revue de Paris, 15 avril 1907) *id* : La doctrine politique du Contrat social (*J.-J. Rousseau* : Leçons faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 1912) ; Lanson : L'unité de la pensée de Rousseau (*Annales J.-J. R.* VIII, 1) ; Bernard Bouvier ; *J.-J. Rousseau*, Genève, 1912, p. 321 ; *id* . (*Annales J.-J. Rousseau*, t. IX, 116).

contre la société : « Quoi donc ? faut-il détruire les sociétés et retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Les hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour toujours l'originale simplicité, qui ne peuvent se passer de lois et de chefs, respecteront les liens sacrés des sociétés dont ils sont membres. »

Maintenant cette société, qu'on est bien forcé, en effet, d'accepter, puisqu'il faut vivre, il n'est pas du tout défendu de chercher à l'améliorer, voire même, si l'on peut, à la refondre, en opposant aux lois qui sont l'œuvre mauvaise des riches et des forts dans le passé, « les lois telles qu'elles *peuvent* être », entendez par là, car c'est la pensée de Rousseau, telles qu'elles *doivent* être. Rien certes n'est plus légitime et rien même ne sera plus utile, mais à une condition, c'est qu'on ne perde jamais de vue ce que, dans cette même phrase, recommande Rousseau : « prendre les hommes *tels qu'ils sont.* » Si Rousseau fait cela, il pourra, remarquez-le, *rester fidèle à lui-même* et à ses préférences pour tout ce qui est *naturel.* Comme il a donné, dans l'*Émile,* l'idéal d'une éducation *naturelle,* dans le *Contrat,* complétant l'*Émile,* il pourra tracer, d'*après nature,* les institutions les meilleures pour des « hommes » (et il a voulu d'Émile faire un homme). Pour cela, de même qu'il a si bien observé l'enfant dans l'*Émile,* qu'il étudie de même ici les hommes, c'est-à-dire, il le sait mieux que personne, les passions des hommes, car ce sont elles qui font les mauvais gouvernements, qui même rendent seules les gouvernements nécessaires, et qui, dans les meilleurs, sont l'unique cause des « abus ». Qu'il considère enfin la société elle-même, non comme une « machine », mais, puisque nous restons *dans la nature,* comme un vivant organisme. Or je n'invente pas, comme on pourrait croire, tous ces développements, j'en prends la matière dans Rousseau lui-même : « le corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant et semblable à celui de l'homme. » (Art. *Economie politique*). Dans la première rédaction du *Contrat,* il ne suivra, assure-t-il, « le raisonnement qu'autant qu'il sera justifié par

l'expérience. » Malheureusement, il oublie vite cette sage résolution, car il écrit plus bas : « Nous traitons des lois, non des *abus* » ; alors que les abus, c'est l'histoire et la vie des sociétés, parce que c'est la *nature* humaine. Mais tout ceci : la vie et l'histoire et la nature humaine, c'est le domaine du relatif; or l'auteur du *Contrat*, géomètre politique, raisonne dans l'*absolu*; et comme il ne peut y avoir au monde qu'un seul absolu (s'il y en a un), il faut de toute nécessité que l'absolu social triomphe de l'absolu qu'était primitivement la Nature ; et en effet dans le *Contrat*, l'homme civil est bel et bien un homme nouveau qui a tué en lui l'homme naturel : on le voit, l'antithèse de la nature et de la société a survécu, mais la société ici prend sa revanche sur la nature et tout simplement la supprime — non pas toujours, hâtons-nous de le dire ; « la machine » du *Contrat social* se heurte à toutes sortes de difficultés, parce qu'elle se heurte à des intérêts et des passions humaines : Rousseau le sent très bien et alors, pour accommoder, comme il peut, ses maximes trop absolues à la vivante et fuyante réalité, ici il fait des concessions heureuses à la liberté individuelle qu'il avait trop oubliée ; là il essaie de poser « des bornes au pouvoir du Souverain » ; et nous avons alors ces fameux « passages isolés » — isolés dans un système trop logique, c'est-à-dire trop peu humain.

Rousseau a voulu être un Spinoza politique légiférant *more geometrico* ; mais c'est un Spinoza inconséquent ; et, du reste, s'il est inconséquent, ici et ailleurs, c'est parce qu'il n'est pas seulement un logicien de génie, mais parce qu'il est encore, ce que ne sont pas toujours les hommes de génie, un homme très intelligent, et même parce qu'il a, à ses heures, ce qu'ont assez rarement les hommes de génie, un très grand fond de bon sens : c'est l'homme sensé qui écrira, pour les Corses et pour les Polonais, des projets de constitution qui tiendront grand compte de leur histoire.

Il sait très bien, par exemple, et il le dit expressément, que « la précision géométrique n'a point lieu dans les qualités morales » ; seulement cette précision, loin de l'écarter, il en abuse et il l'étale pour donner aux vérités qu'il énonce, surtout quand il

n'en est pas très sûr, un air de certitude et d'infaillibilité. Ce sont d'ailleurs ces formules brèves et tranchantes, comme il était à prévoir, qui ont fait la fortune du livre : « la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible », — et l'on a négligé toutes les concessions à la réalité par lesquelles Rousseau avait atténué çà et là la rigueur impérative de ses formules.

Que valent maintenant ces formules ? et, en dernière analyse, quel est le fond du *Contrat social* ? Avant de le rechercher nous-même, il faut nous demander s'il est où certains l'ont vu : « l'idée fondamentale et essentielle du *Contrat social* est extrêmement simple, il ne faut que la voir (1). » — Où cela ? dans un passage, très curieux, en effet, qui se trouve au début du livre II de l'*Émile;* l'idée qu'il contient, et dont se prévalent d'ailleurs les partisans de l'unité de système dans Rousseau, est la suivante : puisque, d'une part, il est désormais impossible de faire revivre « l'homme de la nature », et que, d'autre part, l'homme civilisé est dans une si déplorable dépendance de ses semblables que Rousseau, on s'en souvient, l'appelle énergiquement « l'homme de l'homme », il s'agit de créer, par le Contrat, un homme nouveau et de réunir, s'il se peut, sur sa tête, les avantages, sans les inconvénients, de la nature et de la société. Comment cela ? « Si l'on pouvait créer une loi civile, aussi inflexible, aussi impartiale, aussi bienfaisante que le sont les lois de la nature, alors on réunirait, dans la république, tous les avantages de l'état naturel à ceux de l'état civil ; ... l'on voit donc que les théories politiques du *Contrat*, bien loin de contredire le *Discours sur l'Inégalité*, en sont le *complément logique* et, si l'on veut, la contre-partie, mais la *conclusion* nécessaire (2). »

Ainsi Rousseau, qui a passé sa vie à opposer la nature à la

(1) Dumesnil : *L'âme et l'évolution de la littérature, des origines à nos jours*, 1903, I, 365.

(2) Beaulavon : Le système politique de Rousseau (*Revue de Paris* 1907, II, p. 747). Rousseau a repris son idée sous une autre forme, dans le *Contrat social* (II, 4) : « *Comme* la nature donne à chaque homme un pouvoir *absolu* sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens ; et c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte le nom de Souverain. »

société, et les lois naturelles aux lois sociales, aurait enfin, grâce à ce passage conciliateur, trouvé le moyen d'unir ces deux contraires en donnant à l'un (la loi civile) les caractères de l'autre (la loi naturelle). Mais ce moyen merveilleux, je ne demanderai pas même : Rousseau l'a-t-il trouvé ? je demanderai : *croit-il* l'avoir trouvé ? Qu'on lise ce qu'il écrit au marquis de Mirabeau (26 juillet 1767) : « Voici, dans mes vieilles idées, le grand problème en politique, que je compare à celui de la quadrature du cercle : trouver une forme de gouvernement qui mette la loi *au-dessus* de l'homme. » C'est bien là, semble-t-il, le moyen cherché : la loi (et non plus la société) au-dessus de l'homme ; et, d'autre part, la loi commandant à l'homme, de haut, et de façon aussi impérieuse, aussi « inflexible » que la nature. Il ne s'agit donc plus que de trouver cette forme de gouvernement ; or Rousseau croit-il l'avoir trouvée ? « Si, malheureusement, continue-t-il, cette forme n'est pas trouvable, et j'avoue ingénument *qu'elle ne l'est pas.* » (1) Et pourquoi ne l'est-elle pas? C'est ce qu'il a dit excellemment, ce me semble, quelques lignes plus haut : « parce que la science du gouvernement n'est qu'une science de combinaisons, d'applications et d'exceptions selon le temps, les lieux, les circonstances » ; et elle n'est cela que parce que « les hommes, s'ils connaissent, presque tous, leurs intérêts, ne les suivent pas mieux pour cela. » Il ne faut donc pas imiter Mercier de la Rivière, auteur du livre qui a provoqué ces réflexions de Rousseau (*L'ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques*, 1767), c'est-à-dire il ne faut pas « donner trop de force aux calculs et pas assez aux penchants du cœur humain et au jeu des passions. » Sinon, « le système qu'on bâtit sera bon pour les gens d'utopie ; il ne vaut rien pour les enfants d'Adam. »

Or, si c'est un utopiste qui a conçu le système idéal du *Contrat*, c'est forcément aux enfants d'Adam, aux hommes, qu'il s'en remet pour le réaliser. Mais, dès lors, les hommes rédigeant les lois, le citoyen ne sera-t-il pas encore l'homme de l'homme ? —

(1) Il dira la même chose, et presque dans les mêmes termes, au chapitre Ier de ses « Considérations sur le gouvernement de Pologne » (1772).

Non pas, réplique-t-on, puisque, dans le système de Rousseau, la loi étant l'œuvre de *tous*, conséquemment *mon* œuvre, quand j'obéis à la loi c'est à moi-même que j'obéis. Mais *tous*, hélas ! nous le savons par Rousseau lui-même, c'est « cette multitude aveugle qui souvent ne sait ce qu'elle veut... *Tous* ont besoin de guide. » Ils ont besoin d'un législateur (C. S. II, 6). Et Rousseau écrit son étonnant, son mystique chapitre VIII, où il exige, de « cet homme extraordinaire » que doit être le Législateur, tant et tant de choses que, découragé, il conclut : « il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes. » Ainsi le Législateur est introuvable ; et introuvables donc ces lois miraculeuses qui devaient réunir les bienfaits de la nature à ceux de la société et assurer le triomphe, au-dessus de l'homme de la nature et de l'homme de l'homme, de ce que j'appellerai l'homme de la loi.

Au surplus ce passage de l'*Émile*, si souvent cité comme une preuve de l'unité de pensée dans Rousseau, est-on sûr de l'avoir bien lu ? Rousseau s'y exprime ainsi : « *si* les lois des nations *pouvaient* avoir, comme celles de la nature..., on *réunirait* dans la république tous les avantages de l'état naturel à ceux de l'état civil ; on *joindrait* à la liberté, qui maintient l'homme exempt de vices, la moralité qui l'élève à la vertu. » Ce qui signifie, ce me semble : on ferait ce miracle, d'un homme à la fois homme de la nature et homme de la société, *si* on pouvait faire des lois, pour ainsi dire naturelles-civiles ; mais malheureusement on ne le peut pas (Lettre à Mirabeau). Donc l'antithèse subsiste, irréductible, entre la nature et la société, cette antithèse qui est l'âme même de toute l'œuvre de Rousseau.

Je crois entrevoir pourquoi, *dans le système même de Rousseau*, les lois civiles ne peuvent jamais pratiquement acquérir les caractères des lois naturelles : pour que les lois civiles soient de vraies lois, il faut qu'elles soient *universelles* par la volonté de ceux qui les font ; mais, en fait, l'universalité des volontés (Rousseau le sait), n'est jamais réalisée, parce que les lois sont toujours votées à la majorité ; elles sont l'expression de la majorité seule, non de l'unanimité ; elles ne sont donc pas vraiment *universelles*, ce que sont toujours les lois de la nature.

Kant, dit-on (1), « a exprimé d'une manière curieuse et *profonde* l'accord du *Contrat social* avec l'œuvre de Rousseau », et l'on cite ce passage de Kant (traduit par Delbos dans sa *Philosophie pratique de Kant* 1905, p. 123) : « On peut mettre d'accord entre elles et avec la raison les assertions souvent mal comprises et en apparence contradictoires de l'illustre J.-J. Rousseau. Dans ses écrits sur l'*Influence des Sciences* et sur l'*Inégalité des hommes*, il montre très justement l'inévitable conflit de la culture avec la nature du genre humain, considéré comme espèce *animale*, dans laquelle chaque individu devrait accomplir pleinement sa destinée ; mais dans son *Émile*, son *Contrat social* et d'autres écrits, il cherche, en retour, à résoudre le difficile problème que voici : comment la culture doit se poursuivre pour développer les dispositions de l'humanité, en tant qu'espèce *morale*, dans le sens de leur destination, de telle sorte que l'humanité, comme espèce morale, ne soit plus en opposition avec l'humanité comme espèce naturelle. » Je n'aperçois, je l'avoue, aucune « profondeur » dans ce passage, où Kant parle en simple disciple de Rousseau, et ne fait qu'ajouter, à la brièveté impérieuse de son auteur, les obscurités de sa langue et les subtilités de sa scolastique. Kant croit, comme Rousseau, à une nature primitive irrémédiablement gâtée par la civilisation. Il s'agit simplement, dans ce passage cité, et Rousseau l'avait dit avant Kant, de trouver une société qui unisse dans son sein les biens de la nature et les conquêtes de la civilisation, mais une telle société est introuvable. En effet, dans l'opuscule cité de Kant (*Conjectures sur le commencement de l'histoire de l'humanité*, 1786), qu'il faut lire en entier, nature et civilisation sont, comme chez Rousseau, diamétralement opposées, l'une étant « l'œuvre de l'instinct, qui est la voix de Dieu », et l'autre, l'œuvre de la raison humaine; ce qui fait que l'état de nature est un état d'innocence et de bonheur, et que le mal naît dans le monde avec la raison et la liberté humaines. Ainsi Kant, comme Rousseau, a, pour ainsi dire, tellement brouillé entre elles la nature et la société qu'une réconciliation, à l'aide de n'importe quel

(1) Beaulavon, *op. cit.* p. 38.

contrat, est devenue impossible. Au surplus, que dit Kant ? qu'il y a là, il s'en rend bien compte, « un difficile problème », et, non pas que Rousseau l'a résolu, mais qu'il en a « cherché la solution ». Et si Rousseau ne l'a pas trouvée, c'est, encore une fois, parce qu'il a si radicalement séparé la nature de la société, c'est-à-dire le bien du mal, qu'il ne peut plus les fondre ensemble ; car, ainsi qu'il dit lui-même dans la préface de l'*Émile*, « dans cet alliage le bien se gâte et le mal ne se guérit pas. »

Mais venons enfin à ce qui fait le fond et l'originalité du *Contrat social*. On connaît la phrase célèbre où Rousseau exprime, avec beaucoup de justesse, la difficulté du sujet qu'il va traiter : « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le *Contrat social* donne la solution. » (C. S. I, 6). Le principe même, qui a donné son titre à l'ouvrage, d'un contrat initial, exprimé d'ailleurs ou sous-entendu, entre les membres d'une société, et qui fait, comme dit Rousseau, « qu'un peuple est peuple », ne me paraît pas, quoi qu'on ait pu dire, contestable — même si l'État est monarchique ; car, ainsi que l'affirmera Mirabeau dans ses *Lettres de cachet*, « le consentement au moins tacite est nécessaire, même au gouvernement né de la violence et de la conquête. Votre puissance royale est invincible, dites-vous ; mais que ferez-vous si nous disons tous *non* quand vous direz *oui* ? Vous ne régnez sur nous qu'en réunissant nos volontés aux vôtres. » Le contrat admis, il reste, et c'est la question essentielle, à en déterminer les clauses. Pour Rousseau, elles se réduisent toutes à une seule, savoir : « *l'aliénation totale* de chaque associé, avec *tous* ses droits, à la communauté. » Si je m'aliène, *et tout entier*, à l'Etat, serai-je, ainsi que me l'a assuré Rousseau, « aussi libre qu'auparavant ? » On sait comment Rousseau se tire d'affaire : en prenant, et en comptant nous faire prendre, l'égalité pour la liberté (1). Chacun se donnant tout

(1) C'est ainsi qu'il dira aux Corses : les Génois ont détruit chez vous la noblesse, « ce n'est pas un malheur ; c'est au contraire un avantage *sans*

entier, « la condition est *égale* pour tous, et nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres. » Mais cette condition, égale pour tous, est une condition d'esclave, et jamais Rousseau, malgré ses prouesses dialectiques, n'a réussi à faire sortir, de toutes « ses équivalences » et compensations, la condition d'un homme libre. Et quant à soutenir que « nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres », cela peut être parfaitement vrai en bonne logique, ou encore dans une société où le peuple, et le peuple entier, serait *réellement* souverain, je veux dire où tous décideraient des intérêts de tous ; mais, en fait est toujours (et Rousseau le sait très bien), *tous* ne pouvant délibérer ni surtout légiférer, c'est à *un* ou à *quelques-uns* que se réduira cette communauté à laquelle j'abandonne tous mes droits ; car, même en démocratie, il y aura toujours une majorité pour dire : l'État, c'est moi.

Chacun, dit Rousseau, se donnant à tous, ne se donne à personne, car chacun acquiert sur tous les associés les mêmes droits qu'il cède et gagne l'équivalent de tout ce qu'il perd avec plus de force pour conserver ce qu'il a. A quoi Benjamin Constant, le défenseur, comme on sait, des droits individuels, a, selon moi, victorieusement répliqué : « Rousseau oublie que tous ces attributs préservateurs, qu'il confère à l'être abstrait qu'il nomme le Souverain, résultent de ce que cet être se compose de tous les individus sans exception. Or, aussitôt que le Souverain doit faire usage de la force qu'il possède, c'est-à-dire, aussitôt qu'il faut procéder à une organisation pratique de la société, comme le Souverain ne peut l'exercer par lui-même, il la délègue et tous ses attributs disparaissent. L'action qui se fait au nom de tous étant nécessairement, de gré ou de force, à la disposition d'un seul ou de quelques-uns, il arrive qu'en se donnant à tous, il n'est pas vrai qu'on ne se donne à personne ; on se donne, au

lequel il vous serait impossible d'être libres. Laissez donc aux autres Etats tous ces titres de marquis et de comtes, avilissants pour les simples citoyens. La loi fondamentale de votre institution doit être l'*égalité* : tout doit s'y rapporter. » « Projet de Constitution pour la Corse », publié par Streckeisen-Moultou (avec beaucoup d'erreurs), dans les « Œuvres et Correspondance inédites de J.-J. Rousseau », 1861.

contraire, à ceux qui agissent au nom de tous » (*Principes de politique*, I, 10) (1).

Que la souveraineté doive résider dans la « volonté générale », soit ; mais il ne s'ensuit pas que cette volonté doive être illimitée ni infaillible, sous prétexte que « la volonté générale est *toujours droite* », et qu'elle tend *toujours* à l'utilité publique ; comme si la volonté de tout un peuple pouvait rendre juste ce qui ne l'est pas! Pourtant si le peuple, dans ses comices, a décidé que telle serait la loi : ne doit-on pas *toujours* obéir à la loi, même à une mauvaise loi? Oui, peut-être ; mais du moins qu'on ne m'oblige pas à dire que la volonté du Souverain a été « droite » en imposant une telle loi à ma conscience, qui la réprouve.

Je ne veux pas abuser, contre Rousseau, de son malencontreux chapitre « De la religion civile », qui a été pourtant plus qu'un emportement d'éloquence, comme quelques-uns l'ont dit, et où je ne peux voir, avec d'autres, « dans la pensée primitive de l'auteur, une éloquente apologie de la tolérance (2). » C'est tout simplement une aberration de Rousseau, et ancrée dans son esprit, car on en trouve le germe dans sa lettre à Voltaire sur la Providence (du 18 août 1756). Sans m'arrêter à la combattre, personne ne songeant, je crois, à la défendre, je n'en veux retenir que ce qui réfute absolument l'idée que Rousseau se fait, on vient de le voir, de la volonté générale et de la loi qui en découle. La loi, dit-il, est « l'acte de la volonté *générale* » (dans laquelle est donc comprise ma volonté) ; il s'ensuit que la loi ne peut jamais être injuste *parce que* je ne peux pas être injuste envers moi-même (C. S. II. 6). Or, si Rousseau avait voulu prouver qu'il peut y avoir des lois injustes, il ne pouvait mieux s'y prendre qu'en écrivant ceci : « il y a une profession de foi purement civile,

(1) On a objecté encore à Rousseau, et, ce me semble, avec une parfaite justesse : « chacun possède sur les autres une puissance, tantôt *supérieure*, tantôt *inférieure*, *jamais égale* à celle qu'ils ont sur lui : supérieure, s'il fait partie de la majorité ; inférieure, s'il est de la minorité. » C'est là un contrat aléatoire, non pas commutatif. (De Vareilles-Sommières : *Les principes fondamentaux du droit*, 1889, p. 95).

(2) Bertrand : « Le texte primitif du *Contrat social* », dans Acad. des Sciences mor. et pol. Compte-rendu, 1891, I, 880.

dont il appartient au Souverain de fixer les articles (et, par conséquent, d'en faire des lois, puisque c'est le Souverain, c'est-à-dire *la volonté générale* qui les édicte), non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus grand des crimes : il a menti devant les lois (C. S. IV, 8). — Eh bien ! il a été « criminel », en effet, de mentir aux lois de l'État ; mais l'État, qui a fait ces lois, est plus criminel encore. Et même, disait Benjamin Constant, « dans cette circonstance, ce mensonge me paraît loin d'être un crime. Quand de prétendues lois n'exigent de nous la vérité que pour nous proscrire, nous ne leur devons pas la vérité » (*Principes de politique*, ch. 17).

Quand il écrira sa tolérante *Profession de foi du Vicaire savoyard*, puis ses libérales *Lettres de la Montagne*, Rousseau oubliera cette page odieuse ; mais pourquoi l'a-t-il écrite ici ? C'est, dit-on généralement, parce qu'il est avant tout genevois, c'est-à-dire membre d'une cité qui a une religion d'État, et où nul ne peut être citoyen s'il n'est calviniste. Et pourtant cette page de Rousseau, je crois que pas un Genevois de son temps ne l'eût écrite tout entière et, par exemple, son « sage et modeste Abauzit » ne l'eût certainement pas signée. Sans doute, en religion comme en politique, Rousseau s'inspire, et très largement, des idées et des préjugés genevois ; mais croit-on que même les pasteurs genevois de ce temps auraient souscrit à cette intolérance d'un nouveau genre qui se base, non sur *la vérité*, mais seulement sur *l'utilité* des dogmes qu'elle impose ? Sans méconnaître donc qu'il traîne, à travers le *Contrat social*, un bout de chaîne calviniste, je crois que c'est surtout le souvenir des cités antiques (que l'auteur, on le sait, avait sans cesse dans

l'esprit), qui lui a dicté ses considérations sur la Religion civile ; c'est pourquoi il s'est emporté, dans un excès de langage, jusqu'à infliger le bannissement et la peine capitale à ceux qui, à l'exemple précisément d'Anaxagore ou de Socrate, « se conduiraient comme ne croyant pas aux dogmes fixés par l'État. » Ce qui prouve que Rousseau, lorsqu'il écrivait ce chapitre qu'on lui a tant reproché, songeait bien aux cités antiques, c'est qu'il commente lui-même en note son malencontreux passage par cette anecdote : « César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme ; Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher ; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine *pernicieuse à l'État.* »

Il est singulier qu'un livre, qui passe couramment pour « la Bible de la démocratie », et dans lequel Rousseau proclame, après les écrivains protestants des XVIe et XVIIe siècles (1), avec plus d'autorité et d'éloquence qu'aucun d'eux, la souveraineté du peuple, il est singulier, dis-je, que ce livre ne nous donne pas une réponse péremptoire à la question que voici : Rousseau a-t-il été démocrate ou aristocrate ? La question est très controversée, et c'est par des textes précis de Rousseau qu'on doit essayer de la résoudre. Il faut d'abord bien marquer une distinction tout à fait essentielle que fait Rousseau entre ces deux choses que l'on confond souvent à tort, car Rousseau, lui, comme il a raison de l'assurer, ne « les a jamais confondues » : l'État et le gouvernement. *L'État*, être collectif, c'est « la volonté générale », la volonté du peuple, c'est « le Souverain » ; Rousseau emploie indistinctement ces mots pour désigner le pouvoir qui fait les lois ; *le gouvernement*, c'est le corps (intermédiaire

(1) Sur les écrivains protestants précurseurs de Rousseau, on peut consulter : Janet : *Histoire de la Science politique* (t. II, p. 1). Pour les emprunts de Rousseau à Jurieu voir : Faguet : *Le dix-huitième siècle*, p. 391. R. Lureau : *Les doctrines politiques de Jurieu*, Bordeaux, 1904. Otto Gierke, dans un savant ouvrage, « Johannes Althusius und die Entwicklung der naturrechtlichen Staatstheorien », 2e édition, Berlin 1902, a étudié les origines et l'évolution de ces deux idées : le *Contrat* et la *Souveraineté populaire*, et montré en particulier ce que doit Rousseau, sur ces deux points, à Althusius qu'il a nommé d'ailleurs dans ses *Lettres de la Montagne* (III, 7).

entre le Souverain et les sujets) qui *exécute* les lois ; ainsi le peuple a le pouvoir législatif et le gouvernement n'est jamais que « le ministre du Souverain ». Maintenant le *Souverain* peut confier le *gouvernement* : à tout le peuple, ou à la plus grande partie du peuple, et nous avons, *non pas l'Etat*, mais *le gouvernement* démocratique. Ou bien le peuple resserre le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, et nous avons le gouvernement aristocratique ; ou bien enfin il concentre le gouvernement dans les mains d'un magistrat unique et nous avons la monarchie. Or, Rousseau est *à la fois* pour la *Souveraineté démocratique* et pour le *gouvernement aristocratique ;* et c'est pourquoi, très conséquent avec ses définitions, il écrit : « le meilleur des *gouvernements* est l'aristocratique, la pire des *souverainetés* est l'aristocratique » *(L. de la Montagne*, I, 6). Qu'est-ce donc que la *pure* démocratie pour Rousseau? c'est le peuple faisant les lois *et* gouvernant, c'est le peuple à la fois Souverain et gouvernement. Ce serait sans doute là le gouvernement idéal — si le peuple savait se gouverner, « et ne jamais abuser du gouvernement » ; mais Rousseau entrevoit tant de difficultés et de dangers à mettre dans les mains du peuple les deux pouvoirs, législatif et exécutif, qu'il se rend bien compte qu'un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. »

On voit dans quel sens Rousseau *n'est pas* démocrate ; il ne veut pas du peuple légiférant et gouvernant à la fois (1). Mais ce qu'il veut, et inébranlablement, et jusqu'à repousser toute « représentation », c'est le peuple faisant seul les lois dans ses « assemblées », et, par là, restant le « Souverain » ; et on voit donc aussi dans quel sens, suffisamment large, Rousseau est démocrate. Mais enfin l'est-il au sens où *de nos jours* nous

(1) C'est donc se tromper absolument que de dire : « Pour Rousseau, il ne s'agit plus tant de limiter le pouvoir Souverain du gouvernement que de livrer le gouvernement à la nation... L'idéal de Rousseau, c'est le gouvernement direct par le peuple. » (Henri Sée : Les idées philosophiques du XVIIIe siècle et la littérature prérévolutionnaire, dans : *la Synthèse historique*, t. VII, 179). C'est là confondre « le gouvernement » avec « le Souverain », ce que ne fait jamais Rousseau. En fait, Rousseau écarte formellement *le gouvernement direct*.

entendons ce mot? — Oui, si le mot *peuple* a pour lui le même sens que pour nous; je veux dire : si *tous* les habitants d'un même pays sont, pour lui comme pour nous, des *citoyens*. Or, et c'est là qu'est le nœud de la question, qu'entend-il par *citoyen*?

Il a devant les yeux, quand il écrit son *Contrat*, à la fois les cités antiques et la république de Genève. Or, pour ce qui est de l'antiquité, nous savons, par exemple, à quel prix le peuple grec était un peuple libre et c'est Rousseau qui va nous le dire : « des esclaves faisaient ses travaux et sa grande affaire était sa liberté. » Qu'est-ce à dire et que pense Rousseau d'une liberté qui se paie si cher? Sa conclusion est hésitante, mais son hésitation même est grave et troublante : « Quoi ! la liberté ne se maintient qu'à l'abri de la servitude? peut-être » (III, 15). Mais que vaut donc une liberté qui n'est pas pour tous, et que devient la définition qu'il en a donnée lui-même : « la liberté ne peut subsister sans l'égalité? »

Quant à la république de Genève, dont Rousseau s'inspire plus directement encore que des cités antiques, qu'est-ce donc, dans cette république, qu'un *citoyen?* C'est encore Rousseau qui va nous l'apprendre dans une note qu'il met au chapitre le plus important de son ouvrage : *Du pacte social.* En s'associant entre eux par un contrat, dit-il, les hommes forment une république ou une *cité ;* et il faut bien se garder de confondre, comme font les modernes, une *ville* avec une *cité,* et un *bourgeois* avec un *citoyen :* « les maisons font la ville et les citoyens font la cité. » Le mot *citoyen* exprime, non pas, comme chez les Français, une vertu (le dévoûment au pays), mais un droit. « Quand Bodin a voulu parler de nos citoyens et de nos bourgeois (genevois), il a fait une lourde bévue en prenant les uns pour les autres. M. d'Alembert ne s'y est pas trompé dans son article *Genève* (de l'*Encyclopédie*), et il a bien distingué les quatre ordres d'hommes (même cinq en y comptant les simples étrangers) qui sont dans notre ville et dont deux seulement (les citoyens et les bourgeois) composent la république. Nul auteur français, que je sache, n'a compris le vrai sens du mot *citoyen.* » A nous donc, lecteurs, de le bien comprendre, c'est-à-dire,

comme semble nous le recommander cette note, de le comprendre comme on le comprend à Genève : à Genève où, sur 20.000 habitants au dix-huitième siècle, 2,000 seulement (*citoyens* et *bourgeois*) jouissent des droits politiques et composent le peuple souverain.

Mais alors le *Contrat social* va être pour la grande majorité (comme à Genève), une parfaite duperie, puisque c'est en pure perte que cette majorité « aliène tous ses droits à la communauté. » Elle donne tout et ne reçoit rien en échange ; et comment Rousseau peut-il dire alors, pour justifier les clauses de son Contrat : « on gagne l'équivalent de ce qu'on perd ? » Oui, à ce jeu un peu singulier imaginé par Rousseau et qu'on peut appeler sans trop d'irrévérence « à qui perd gagne », les *citoyens*, mais les citoyens seuls, perdent, en entrant dans la cité, leurs droits naturels, pour y gagner des droits « équivalents », car ils « participent à l'autorité souveraine » ; mais tous les autres, les non-citoyens, ne « participent » qu'à leur ruine.

Rousseau, c'est par trop clair, n'a pu vouloir cette absurdité. Mais alors pourquoi, mêlant sans cesse ses emprunts à la Constitution de Genève et sa théorie personnelle de l'État, nous a-t-il, si j'ose ainsi dire, dès le début de son livre, lancés sur une fausse piste avec ses réflexions sur le mot *citoyen ;* et, au moment où il va définir les droits du citoyen, pourquoi nous a-t-il orientés vers un État où les citoyens sont bel et bien des privilégiés ? Mais enfin, s'il n'est pas citoyen comme on l'est à Genève, que va être pour nous le citoyen du *Contrat social ?* « On ne saura jamais, a-t-on dit, à ne pas avoir un doute, ce que Rousseau entend exactement par le mot *citoyen* ;... *jamais* Rousseau n'a dit : « par citoyens, j'entends tout le monde » ; ou, « par citoyen j'entends l'homme investi du droit de cité ». Deux textes *se rapprochent* de cette question (la note que j'ai citée tantôt du *Contrat social* et la dédicace du *Discours sur l'inégalité*) *;* mais ils ne sont décisifs ni l'un ni l'autre et l'un (le second), invite à conclure en un sens contraire, de sorte que l'hésitation subsiste (1). » — Oui bien, s'il n'y avait pas dans le

(1) E. Faguet : *Rousseau penseur*, 283.

Contrat les textes que voici et qui me paraissent, sauf erreur, décisifs : « Si, lors du pacte social, il s'y trouve des opposants, leur opposition n'invalide pas le Contrat, elle empêche seulement qu'ils n'y soient compris ; ce sont des étrangers parmi les citoyens. Quand l'État est institué, *le consentement est dans la résidence ; habiter* le territoire, c'est se soumettre à la souveraineté » (IV, 2). Sans doute Rousseau dit « se soumettre », et il n'ajoute pas « participer » à la souveraineté ; mais l'un emporte l'autre ; car, non seulement dans sa pensée, mais dans ses *textes* mêmes, l'un ne va pas sans l'autre : « se soumettre » au souverain, c'est, d'après sa définition (I, 6), être *sujet.* Or, on acquiert la qualité de sujet *en même temps* qu'on prend celle de citoyen et par *le même* acte volontaire, qui est justement ce « consentement » au Contrat dont il s'agit dans le passage cité. Rousseau dit, quand il est question de fonder le pacte social : « à l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de *peuple* et s'appellent en particulier *citoyens,* comme participants à l'autorité souveraine *et* sujets, comme soumis aux lois de l'État. » Si les simples *habitants* sont *sujets*, ils sont aussi par définition même *citoyens ;* et voici enfin un texte qui me paraît plus précis encore : « ces mots de *sujet* et de *souverain* sont des corrélations *identiques,* dont l'idée *se réunit* sous le seul mot de citoyen. » (III, 13). Ainsi Rousseau, et je ne veux pas dire ici : tout Rousseau, mais seulement *le théoricien du Contrat social* est démocrate au sens moderne du mot, puisque, d'une part, il donne la souveraineté au peuple, et que le peuple, pour lui, c'est l'ensemble des habitants d'un pays.

Comment donc a-t-il pu se dire « aristocrate » ? C'est (qu'on se rappelle sa distinction entre l'État et le gouvernement) parce qu'il ne parlait, en se disant aristocrate, que du gouvernement : « dans le *Contral social,* je n'ai jamais approuvé le gouvernement démocratique » (à d'Ivernois, 31 janvier 1767). Ce qu'il y approuve, en effet, c'est, des trois sortes d'aristocraties (naturelle, élective et héréditaire), la seconde, l'aristocratie élective qui est « le gouvernement le meilleur » (III, 5) — et pourquoi cela ? parce que c'est le gouvernement de Genève, et, parce que

le *Contrat social* est un *livre genevois*. Il ne l'est pas entièrement, et j'y reviendrai tout à l'heure ; mais il est genevois, et par son inspiration première, et dans certaines parties essentielles de l'organisation de l'État, telle que la formule Rousseau. On ne parle d'ordinaire que d'une façon générale et, ce me semble, assez vague, de cet apport genevois au *Contrat social*. Je voudrais préciser un peu, par quelques exemples, ce que j'appellerais volontiers, chez l'auteur du *Contrat*, l'obsession de Genève. On verra que ce qui nous apparaît tout d'abord, dans tel passage du *Contrat*, comme une idée chimérique, ou encore comme une conséquence purement logique du système, est au contraire le plus souvent le souvenir précis de telle institution genevoise particulière ou de telle revendication des bourgeois de Genève contre l'aristocratie ; et, dès lors, le passage prend vie, car nous passons de la métaphysique à l'histoire et nous pouvons, à ce qui nous paraissait une chimère ou une impossibilité, appliquer ce mot de Rousseau qui concerne justement le peuple assemblé : « *de l'existant* au possible la conséquence me paraît bonne » (III, 12).

Rousseau, du reste, loin de dissimuler ce qu'il emprunte à Genève, s'en fait gloire : d'abord au début de son *Contrat* où, tout fier d'être « né citoyen d'un État libre », il se dit « heureux, toutes les fois qu'il médite sur les gouvernements, de trouver, dans ses recherches, de nouvelles raisons d'aimer son pays » ; ensuite et surtout dans ses *Lettres de la Montagne* (I, 6), où il termine le résumé qu'il vient de faire du *Contrat social* par cette déclaration expresse : « que pensiez-vous, Monsieur, en lisant cette analyse courte et fidèle de mon livre ? vous disiez en vous-même ; « voilà l'histoire du gouvernement de Genève ». C'est ce qu'ont dit à la lecture du même ouvrage (le *Contrat*) tous ceux qui connaissent votre Constitution ... *J'ai pris votre Constitution*, que je trouvais belle, pour *modèle* des institutions politiques. » Il la trouve belle, parce qu'il l'embellit ; et, notons-le, il l'embellit parfois naïvement, inconsciemment (comme il a fait dans la Dédicace du *second Discours* et dans la *Lettre à d'Alembert*), parce qu'il voit *de loin* Genève et le gouvernement

genevois, et aussi parce que la Genève à laquelle il songe, c'est la Genève de son enfance, c'est-à-dire, la Genève *des temps passés*, les mœurs et l'esprit public s'étant complètement transformés dans la cité calviniste au cours du dix-huitième siècle. Mais il lui arrive aussi d'embellir *sciemment* le gouvernement et les pratiques gouvernementales de Genève : c'est qu'il veut par là montrer à ses concitoyens combien leur gouvernement s'éloigne de l'idéal qu'il trace ; et alors son panégyrique n'est qu'une satire déguisée : c'est pourquoi, à l'éloge de la Constitution de Genève que j'ai cité plus haut et qui termine son résumé du *Contrat* dans les *Lettres de la Montagne,* il a ajouté ces mots ; « cette Constitution, toute bonne qu'elle est, n'est pas sans défaut ; on pouvait prévoir les altérations qu'elle a souffertes, la garantir du danger qu'elle court aujourd'hui. J'ai prévu ce danger (dans le *Contrat*) , je l'ai fait entendre, j'indiquais des préservatifs » : ainsi, dans ses chapitres du *Contrat,* sur « l'abus du gouvernement et sa pente à dégénérer », et sur « les moyens de prévenir les usurpations du gouvernement ». Le gouvernement « abuse », par exemple, quand il « usurpe » le pouvoir souverain ; et un des « moyens » de prévenir ses usurpations, c'est d'exiger (entendez : du gouvernement de Genève) « des assemblées (du peuple) fixes et *périodiques,* que rien ne puisse abolir ni proroger, tellement qu'au jour marqué le peuple soit légitimement convoqué par la loi » (III, 13). Mais ces assemblées du peuple, qui sont « l'égide du corps politique, ont été, de tout temps, l'horreur des chefs. » Je le crois bien ; dès que le peuple s'assemble, dit expressément l'auteur du *Contrat,* « toute juridiction du gouvernement cesse et la puissance exécutive est suspendue. » (III, 13) Quoi donc ! pendant tout le temps que le peuple délibère, il n'y a plus de gouvernement ! voilà une théorie singulière et singulièrement dangereuse pour la sécurité publique.

Comment dont est-elle venue à l'esprit de Rousseau, puisque, dit avec raison un commentateur du *Contrat,* « elle n'est pas exigée par son système ? » Et ne sachant à quoi la rattacher, le commentateur ajoute « qu'elle fait songer à l'institution

monarchique des *lits de justice* (1). » Peut-être ; mais Rousseau, lui, a songé à toute autre chose : il a songé à ces défenseurs des droits de la bourgeoisie genevoise qui depuis longtemps soutenaient « qu'aussitôt que le peuple est assemblé, toutes les lois sont suspendues » ; et même que « le souverain dissout entièrement le gouvernement chaque fois qu'il doit le compléter par voie d'élection. » L'un d'eux, Micheli du Crest (2) va jusqu'à affirmer que le souverain peut, en toute occasion, supprimer les lois. — Oui, reprendra Rousseau, même les lois *fondamentales* : « en tout état de cause, dit-il, un peuple est toujours maître de changer ses lois, même les meilleures. » (II, 12). Ce n'était pas là l'opinion de l'aristocratie qui détenait le gouvernement à Genève, mais c'était bien la prétention séculaire du parti bourgeois, *dont était Rousseau ;* de sorte qu'en proclamant, comme il l'a fait si hautement dans le *Contrat*, l'omnipotence du peuple souverain, qui fait et défait les lois, il a, dit excellemment un auteur suisse, « incarné un des instincts les plus profonds de l'âme genevoise (3). »

Aussi bien, si la souveraineté populaire est l'âme du *Contrat social*, c'est parce que la souveraineté du *Conseil général*, composé de tous les citoyens et bourgeois, était le fondement même de la Constitution genevoise, telle qu'elle avait été, non pas créée, mais définitivement arrêtée par l'Acte de Médiation de 1738 ; de sorte qu'on a parfaitement résumé ces rapports étroits du *Contrat* avec la république de Genève quand on a dit avec

(1) Beaulavon : *Du Contrat social*, 1903, 258. De même Esmein : « c'était appliquer à la souveraineté populaire le même principe par lequel, en l'appliquant à la souveraineté royale, on expliquait, dans l'ancien droit français, les effets du lit de justice. » *Éléments de Droit constitutionnel français et comparé*, 1903, p. 191.

(2) Micheli du Crest et Lenieps, ami de Rousseau, avaient formé, contre l'ordre établi à Genève par le règlement de Médiation de 1738, tout un plan de réformes démocratiques et ce plan a été exposé dans l'ouvrage de Micheli : « Supplication à L. L. E. E. de Zurich et de Berne », Bâle, 1745. Jacob Vernet, dans sa judicieuse « Lettre d'un citoyen » dit (et M. E. Ritter lui donne raison) : « ça été un grand malheur pour nous que M. Rousseau, trop ami du sieur Lenieps à Paris, ait adopté toutes ses idées ; son *Contrat social* n'est qu'une théorie générale pour servir de base à ce système. »

(3) Vallette : *Rousseau genevois*, 185.

une grande précision : « le *Contrat social* esquisse un système politique idéal de l'État basé sur la constitution genevoise élargie et développée dans le sens des revendications théoriques de la bourgeoisie. »

Et c'est bien pour cela que Genève, et Genève seule, a brûlé le *Contrat social.* Tandis qu'à Paris le Parlement s'était borné à condamner l'*Émile,* à Genève le procureur général Tronchin, en ses conclusions devant le Petit Conseil, relève vertement, dans le *Contrat social,* les passages précisément que j'ai cités, et qui ont effrayé l'aristocratie : « Ces assemblées *périodiques,* expressément proscrites par nos lois, et qui rendraient la liberté plus accablante que la servitude même, ne peuvent en être regardées que comme le délire » ; et il s'indigne encore contre cette dangereuse tendance de l'auteur du *Contrat* à prendre les magistrats « pour des instruments que les peuples peuvent toujours changer ou briser à leur gré. » Je raconterai plus loin en détail la condamnation de Rousseau par le Petit Conseil ; j'ai voulu seulement indiquer ici pourquoi le sort du *Contrat social* n'avait pas été le même à Genève qu'à Paris : on n'avait pas, à Paris, les mêmes raisons qu'à Genève, de s'en inquiéter. On se borna à en défendre l'entrée dans le royaume et nous voyons qu'au mois de juillet 1762, Grimm ne l'a pas encore lu ; or, il était imprimé depuis le mois d'avril.

Est-ce donc que Rousseau, comme on le dit souvent, n'avait vraiment écrit son livre que pour Genève et pour les petits États comme Genève ? Là-dessus écoutons-le lui-même : « Les grandes nations, dit-il expressément dans son *Troisième Dialogue,* ont pris pour elles ce qui n'avait pour objet que les petites républiques. » Soit ; mais alors pourquoi se flatte-t-il, dans une lettre à Rey du 7 novembre 1761, d'avoir rédigé un code « pour tous les temps ? » Comment accorder ces deux ambitions contraires ? peut-être par ce petit mot conciliateur qu'il a adroitement glissé dans ses *Confessions,* et que je souligne : « Je voyais que tout cela me menait à de grandes vérités utiles au bonheur du genre humain, mais *surtout* à celui de ma patrie. » *(Conf.* II, 9). Pourquoi donc n'a-t-il pas distin-

gué, dans son livre, ce qui convient au genre humain de ce qui ne convient qu'à sa patrie ? Dans le *Contrat*, comme dans l'*Émile*, on ne voit pas toujours, parce qu'il ne l'a pas dit nettement, et peut-être parce qu'il ne l'a pas toujours vu clairement lui-même, *le but précis* qu'il poursuit, et il a ouvert ainsi la porte aux plus graves malentendus et aux plus fâcheuses interprétations. En 1795, l'*Almanach des gens de bien* publia un Dialogue des morts entre Rousseau et Malesherbes. Dans ce Dialogue, Rousseau sans doute a raison de dire des Terroristes : « Ils ne m'ont pas compris. » Mais Malesherbes n'a pas tort non plus de lui répliquer : « S'ils ne vous ont pas compris, à qui la faute ? que ne vous faisiez-vous comprendre ? »

Quel fut, à son apparition, le succès du *Contrat social ?* on ne s'empressa guère de le lire ; ce qui put chagriner, mais non pas surprendre Rousseau, qui reconnaissait lui-même, au moment où l'ouvrage était sur le point de paraître, qu'il ne l'avait écrit « que pour les savants » ; et il ajoutait : « la matière est ingrate et propre à peu de lecteurs. » (à Rey, 4 avril 1762). Il écrivait encore, quand l'ouvrage avait paru : « Jusqu'ici il n'est pas plus question de cet ouvrage que s'il n'existait pas. Je vous avoue que je suis pour vous (Rey, l'imprimeur) dans de grandes alarmes sur le succès ; ce n'est pas ici un roman que tout le monde puisse lire et je tremble que vous n'ayez que trop hasardé d'en faire deux éditions » (à Rey, 23 avril 1762).

C'est une erreur, et assez répandue (1), de croire que le *Contrat social* fut très lu au dix-huitième siècle et qu'il exerça une grande influence. Je constate qu'on ne s'est guère appliqué à le réfuter,

(1) Ainsi : « la célébrité de Rousseau et son œuvre entière, la passion ardente et contenue qu'on sent en maint passage du *Contrat* assurèrent à ce petit traité du droit politique non seulement la plus grande vogue *immédiate*, mais l'influence la plus générale et la plus persistante jusqu'à la fin du dix-huitième siècle » (Beaulavon, du *Contrat social* , 71). De même : « Le *Contrat social* ne fut qu'une protestation contre l'ancien régime, où il y a plus de rancune encore que de rêve. Comme tel, on comprend l'*effet qu'il dut produire dès son apparition*, quatorze ans après l'*Esprit des Lois* » (Beudant : Le *droit individuel et l'État*, 1891, p. 167). Et encore : « Le *Contrat social* de Rousseau devait exercer, *dès les premières années de son apparition*, une influence profonde que le temps n'a pas affaiblie. » (Bry ; L'*Influence du Contrat social de Rousseau*). Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes : Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1898, p. 23).

comme on fera pour l'*Émile* ; Mgr de Beaumont, dans le fameux portrait de Rousseau qu'il a mis au début de son *Mandement*, flétrit tous ses ouvrages, depuis le premier *Discours* jusqu'à l'*Émile*, mais ignore complètement le *Contrat* (1).

L'ouvrage est court, mais c'est, qu'on me passe le mot, un vrai casse-tête ; et, de tout temps, le grand public a rendu l'ouvrage plus court encore en ne le lisant point. Il paraît long au lecteur sérieux, car il faut, pour le comprendre (et encore!) le lire très attentivement et le relire ; et c'est en tête de tous les chapitres que Rousseau eût pu écrire la phrase qu'il a mise au début de l'un d'eux : « J'avertis le lecteur que ce chapitre doit être lu posément et que je ne sais pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif. » (III, 1) Mais on a beau faire attention et sans cesse revenir sur ses pas pour expliquer tel passage par tel autre, on ne parvient pas toujours à préciser ni à accorder entre elles les idées de l'auteur. Par exemple, et pour m'en tenir à quelques idées essentielles, Rousseau est franchement despotiste, et l'on a eu raison de dire qu'il n'a fait que transférer la souveraineté du prince au peuple (2) et quelle souveraineté ! absolue, inaliénable et infaillible. Et pourtant il affirme très haut l'indépendance du citoyen, et lui dénie le droit de s'aliéner à un maître : « renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme. » Mais alors sauvegardons jalousement cette liberté individuelle en limitant les pouvoirs du Souverain : c'est à quoi il a songé (car toutes les objections qu'on lui peut faire, on peut croire qu'il les a prévues et que, quand il n'y a pas répondu, même par quelque subtilité, c'est qu'il n'y avait pas moyen d'y répondre). Il a donc songé à limiter les pouvoirs exorbitants qu'il donne au Souverain, ce qui est le seul

(1) M. Mornet dit que dans 400 catalogues de bibliothèques datés de 1762 à 1780, il a une seule fois rencontré le *Contrat social* (*Morceaux choisis* de Rousseau, avec une Introduction, Didier, p. 54).

(2) On lit, dans un « Mémoire sur les États-Généraux » publié en 1788 : « Le tiers est le peuple ; le peuple est l'État lui-même ; dans le peuple réside la toute-puissance nationale ; par lui tout l'État doit exister. » Ce sont là, dit Sorel (l'*Europe et la Révolution franç* I, 222), les formules de Bossuet retournées par un disciple de Rousseau ; et l'auteur, d'Antraigues, qui était alors un fougueux démocrate, sera plus tard un fougueux royaliste.

moyen de sauver les droits de l'individu, et il écrit : « tout ce que chacun aliène, par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est *seulement* la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté » (II, 4). Mais, car tout est là, qui fera le départ de ce qui importe et de ce qui n'importe pas à la communauté, c'est-à-dire, de ce qu'il faut laisser au citoyen et de ce qu'il faut donner à l'État? C'est l'État lui-même et lui seul : « le Souverain seul est juge de cette importance. » Et nous voilà ramenés et livrés sans défense à l'arbitraire et au despotisme de l'État. Mais que va devenir alors « ce droit *naturel* dont les citoyens doivent jouir en qualité d'*hommes* » et qu'il a si expressément reconnu? (II, 4). Il espère le sauver par une distinction nouvelle (car il s'escrime, et d'ailleurs il excelle, à distinguer et à subtiliser) : « tous les services que le citoyen peut rendre à l'État, il les lui doit, dès que l'État les demande ; mais le Souverain, de son côté, *ne peut* charger ses sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté. » Et pourquoi ne le peut-il pas ? « parce qu'il ne peut *pas même le vouloir.* » Comment cela? parce que la *volonté* de l'État étant, comme on sait, la volonté de tous, cette volonté ne peut pas aller contre elle même, c'est-à-dire contre le bonheur de tous et donc « elle est toujours (et comme forcément) droite. » Je connais pourtant un de « ces droits naturels dont les citoyens doivent jouir en qualité d'hommes », qui est, dans le *Contrat social,* impudemment violé par « la volonté toujours droite de l'État » : c'est la liberté religieuse. Rousseau sans doute proclame ce droit en termes parfaits : « chacun peut avoir telles opinions (religieuses) qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au Souverain d'en connaître ; car, comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir ce n'est point son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci. » Voilà qui va bien, seulement il faut être avant tout « un bon citoyen » : or, c'est, paraît-il, ce que n'est jamais un chrétien, surtout s'il est catholique. Rousseau réédite ici, et prend à son compte, les développements connus de Bayle sur cette question : une société de vrais chrétiens est-elle possible ? et, après avoir affirmé que le christianisme ne prêche que

servitude et dépendance, il conclut qu'on ne peut pas même parler « d'une république chrétienne, parce que chacun de ces deux mots exclut l'autre » ; et, au nom de la volonté générale, « qui ne peut errer », il nous impose, comme on sait, sa religion civile.

C'est, je l'ai dit, parce qu'il avait les yeux fixés sur les cités antiques, qui, a-t-il dit lui-même, « ne distinguaient point leurs dieux de leurs lois », que Rousseau a sacrifié la liberté religieuse à l'unité de l'État. C'est, de même, parce qu'il comprenait la liberté comme la comprenait l'antiquité (la participation de tous à l'État), qu'à la liberté politique et, pour ainsi dire, collective des anciens, il a trop sacrifié les droits modernes de l'individu (1). Sans nul doute, la liberté politique est la garantie des droits individuels ; mais c'est mal la garantir elle-même que de briser, comme fait Rousseau, les énergies individuelles et de les dissoudre dans une collectivité où elles ne se retrouveront plus qu'à l'état d'atomes, tous parfaitement égaux et parfaitement inertes ; car la vie, même en politique, c'est la différence et c'est l'inégalité : mais Rousseau avait le culte, et j'ai presque envie de dire qu'il avait la folie de l'égalité. Cet homme, *si inégal* aux autres hommes, en grande partie parce qu'il leur était supérieur, avait, et c'est peut-être là le plus surprenant de ses paradoxes, la manie de vouloir que tous les hommes fussent égaux et *en toutes choses :* égaux en droits, ce qui n'est que juste ; égaux, ou, du moins, aussi peu inégaux que possible en richesse, ce qui, sauf les restrictions nécessaires, peut encore se défendre, l'égalité des droits étant un vain mot si l'on n'a pas les moyens de défendre ses droits. Mais que ferons-nous de l'inégalité des talents ? il la faut proscrire, comme antisociale au premier chef ; si Rousseau,

(1) « C'est une erreur singulière entre toutes les erreurs humaines (et Rousseau partageait cette erreur et l'a propagée), que d'avoir cru que dans les cités anciennes l'homme jouissait de la liberté. Il n'en avait pas même l'idée. Il ne croyait pas qu'il pût exister de droit vis-à-vis de la cité et de ses dieux (c'est la doctrine même de Rousseau). Le gouvernement s'appela tour à tour monarchie, aristocratie, démocratie ; mais aucune de ces révolutions ne donna aux hommes *la vraie liberté, la liberté individuelle*. Avoir des droits politiques, voter, nommer des magistrats, pouvoir être archonte, voilà ce qu'on appelait la liberté ; mais l'homme n'en était pas moins *asservi à l'État* » (comme chez Rousseau). (Fustel de Coulanges : *La Cité antique*, l. III, ch. XVIII).

on le sait, condamne les arts et les lettres, c'est parce qu'ils naissent « d'une mauvaise source » qu'ils ne font que « grossir », et cette source justement c'est « le désir de *se distinguer des autres* ». Reste l'inégalité suprême, l'inégalité morale, qui met une distance infinie entre un homme et un autre. Ici le moraliste qu'est Rousseau (et aussi l'homme sensé), hésite et se trouble, mais le logicien le pousse et l'égalitaire *conséquent* semble l'emporter, car il écrit cette phrase, qu'il n'y a pas lieu sans doute de prendre tout à fait au sérieux, qu'il faut citer pourtant, parce qu'elle montre combien profondément était enracinée en lui cette passion de l'égalité et à quels excès elle pouvait l'entraîner : « dans un État bien constitué, tous les citoyens sont si bien égaux, que nul ne peut être préféré aux autres comme le plus savant, ni même comme le plus habile, mais tout au plus comme le meilleur : *encore* cette dernière distinction est-elle souvent dangereuse, car elle fait des fourbes et des hypocrites. » (Préface de *Narcisse*). Ainsi, suivant cette doctrine, dans un « État bien constitué », comme à Athènes, un rustre n'aurait peut-être pas tout à fait tort de bannir Aristide, car, après tout, il n'est pas bon que cet Aristide, qu'il n'a d'ailleurs jamais vu, on l'entende partout appeler *le juste*.

Cette histoire, que Rousseau avait certainement lue dans son Plutarque, nous prouve que l'amour de l'égalité n'est pas toujours (ce qu'il est d'ailleurs souvent dans Rousseau), l'amour de la justice. On sait de quels accents passionnés Rousseau raconte la première injustice dont il fut, dit-il, victime dans son enfance : chez le pasteur Lambercier, son cousin Bernard et lui sont punis durement pour une faute qu'ils n'ont pas commise et, la nuit, dans leur lit, se dressant sur leur séant, ils se mettent à crier de toutes leurs forces : *carnifex!* ce fut chez Rousseau le premier éveil de sa passion pour la justice. Plus tard, dans le *Contrat*, il fait dater l'avènement de la justice, dans le cœur de l'homme, de la naissance de la société, et c'est au nom de la justice sociale qu'il proclame l'égalité de tous les citoyens. Pourtant, à y regarder de près, de très près si l'on veut, n'y a-t-il pas chez lui, dans ce besoin effréné d'égalité,

autre chose que l'amour de la justice? Il y a, si j'ose m'exprimer ainsi, le cousin Bernard; je veux dire qu'au « souvenir profond de sa première injustice », s'est ajouté le souvenir de *la première inégalité* dont il ait souffert : au sortir de chez M. Lambercier, les deux cousins, qui jusque-là avaient été « inséparables, car l'amitié remplissait leur cœur », se virent de plus en plus rarement, et Rousseau a pris soin de nous dire pourquoi : « je suis persuadé que sa mère contribua beaucoup à ce changement. Il était, lui, un garçon *du haut ;* moi, chétif apprenti, je n'étais plus qu'un enfant de *Saint-Gervais* (quartier populaire à Genève). Il n'y avait plus entre nous *d'égalité,* malgré la naissance; c'était déroger que de me fréquenter » (*Conf.* I, 1). Qui ne sait quelle peine peuvent causer à des enfants, et à des enfants impressionnables comme Jean-Jacques, certaines humiliations inattendues? voilà, en tous cas, comment fut révélée *pour la première fois* à Rousseau, par la rupture d'une très tendre amitié, la dure « inégalité des conditions. » Plus tard, quand il écrira, contre cette « inégalité », son second *Discours,* et, plus tard encore, quand il avouera à Malesherbes, ce que crient d'ailleurs toutes ses œuvres : « j'ai une violente aversion pour les états qui dominent les autres, *je hais* les grands », on ne se trompera guère en faisant dater de sa première enfance cette « aversion si violente »; toujours nous retrouverons le Genevois *du bas,* du quartier Saint-Gervais, qui ne pourra s'empêcher de jeter, partout où il passe et séjourne, vers les gens *du haut,* un regard « de haine » — et d'envie. Car, pourquoi ne pas le dire crûment, c'est bien l'envie qui est au fond de tout amour exagéré de l'égalité, et c'est aussi l'envie qui est, comme on sait, le vice secret des démocraties égalitaires. Pourquoi, par exemple, dans la démocratique Athènes, cet Aristide, dont j'ai évoqué tout à l'heure le souvenir, fut-il exilé? « Le peuple, nous dit Plutarque, souffrait impatiemment ceux dont la réputation et la gloire *dépassaient la commune mesure.* Les habitants de l'Attique se rassemblèrent de toutes parts dans la ville et ils condamnèrent Aristide à l'ostracisme, cachant, sous une crainte affectée de la tyrannie, *l'envie* qu'ils portaient à sa gloire. »

Celui que tourmente la passion de l'égalité, c'est naturellement les gens *du haut* qu'il regarde et dont il veut être l'égal ; et il risque fort d'oublier, dans ses rêves égalitaires, ceux qui sont *plus bas* que lui : c'est ce qui est précisément arrivé à Rousseau dans son *Contrat social*. On trouve dans ce petit livre bien des choses — surtout quand on les y cherche ; mais il y a une chose qu'on a le droit d'y chercher, et qu'on n'y trouve pas. Voilà un livre écrit pour fonder l'égalité des droits politiques parmi les hommes, un livre dans lequel l'auteur a cherché à donner à ses concitoyens « des notions plus justes de la liberté » (Conf. II, 9), ce qu'il a vu dans un voyage à Genève (1754) ne l'ayant pas satisfait ; comment donc se fait-il que, lorsqu'il parle de ces 18.000 Genevois (sur 20.000) qui n'ont aucun droit politique, il ne réclame pas en leur faveur ce dont il jouit lui-même (avec 2.000 privilégiés) : le droit d'être *citoyen* et de se dire, comme il le fait avec tant de fierté au début de son livre, « membre du Souverain ? » Il trouve tout simple qu'à Venise la noblesse seule ait des droits politiques et que la bourgeoisie de Genève (dont il est), représente le patriciat vénitien. Or, les *natifs* (descendants, à Genève, d'étrangers admis au droit d'habitation) « n'ont même pas tous les avantages de l'égalité civile ; ils ne sont que tolérés » par les citoyens et les bourgeois de Genève ; ce qui faisait dire à Voltaire qu'ils ressemblaient « à ces poissons volants qui, hors de l'eau, sont mangés par les oiseaux de proie et, dans l'eau, sont dévorés par les gros poissons (1). »

Les préjugés de classe ont fait taire cette fois chez Rousseau les sentiments de justice — et d'humanité : je ne puis retenir ce dernier mot, quand je songe à la Dédicace grandiloquente du second Discours à la République de Genève, dédicace où Rousseau trouve la constitution de son pays « excellente et dictée par la plus sublime raison » (les Natifs ne la trouvaient pas si sublime), et où, faisant l'éloge des magistrats de Genève, il « les trouve autant au-dessus des autres magistrats qu'un peuple libre, et surtout celui qu'ils ont l'heur de conduire, est, par ses

(1) Voir Henri Fazy : Les *Constitutions de la République de Genève*, 1890, p. 142.

lumières et sa raison, au-dessus de la *populace* des autres États. » Populace ! Voilà donc comment l'orgueilleux « citoyen de Genève » désigne le bon peuple de France dont il est l'hôte ! Mais alors il nous reste une dernière question, et non la moins intéressante, à résoudre ; c'est celle-ci : Rousseau a-t-il vraiment aimé le peuple, a-t-il été démocrate *par le cœur* ?

J'ai dit tantôt que l'auteur du *Contrat social* était démocrate, mais non pas tout Rousseau : c'est qu'il faut bien distinguer les exigences logiques du *Contrat* des sentiments personnels de Rousseau. Logiquement, je l'ai montré, il est obligé, dans le *Contrat*, de donner à tous, avec les charges, les bénéfices du pacte social ; et son État, s'il est équitable, ne peut être que démocratique. Mais si le théoricien du *Contrat* est démocrate, tout au contraire l'*homme* qu'est Rousseau est aristocrate, ou, d'un terme qui me paraît plus exact et que j'expliquerai, il est foncièrement *bourgeois ;* et il y a là comme une nouvelle et dernière opposition entre l'auteur du *Contrat* et l'homme qui s'est mis tout entier dans ses autres œuvres. Dans son beau chapitre sur Rousseau (1), M. Lanson écrit : « il n'y a, quoi qu'on dise, rien de sophistique à faire sortir le socialisme de l'individualisme et il n'y a aucune contradiction entre le *Contrat social* et *le tempérament* de Rousseau. Au contraire, théoriquement et logiquement, l'enchaînement est réel et nécessaire. La dissolution des groupes naturels ou artificiels qui, contenant l'individu et se contenant les uns les autres sont enfin contenus dans l'État, est le triomphe de l'individualisme, et, du même coup, replaçant l'individu dans la situation hypothétique d'où sort le *Contrat social*, ne lui laisse d'autre ressource que le despotisme de tous sur chacun, le socialisme d'État (2)? » C'est parfaitement vrai, mais *à une condition :* c'est qu'on reste à l'intérieur du *Contrat social ;* il n'y a aucune contradiction, mais, au contraire, filia-

(1) *Histoire de la littérature française*, 1895, p. 776.

(2) Brunetière, au contraire de M. Lanson, estime, en une phrase sibylline, que « le socialisme de Rousseau n'est que *le moyen* de son individualisme. » (*Manuel de littérature*, 336). Singulier moyen de faire triompher l'individualisme que de sacrifier l'individu à l'omnipotence de l'État et son originalité à la chimère de l'égalité universelle !

tion logique, entre l'*individu du Contrat* et l'omnipotence de l'État ; car l'individu, *dans le Contrat*, n'appartient plus à aucun groupe et reste seul, dépouillé de tous ses droits, en face de l'État tout puissant. Mais il y a bel et bien contradiction entre l'individu du *Contrat* et l'*individu qu'était Rousseau*, et n'est-ce pas d'ailleurs ce dont convient M. Lanson quand il ajoute plus bas: « l'inconséquence, c'est de pousser l'individualisme en deux sens aussi différents que le sont la *Nouvelle-Héloïse* et le *Contrat.* » Or, l'individualisme de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est précisément l'individualisme et « le tempérament » même de Rousseau ; et ce tempérament était, comme je suis en train de le démontrer, le tempérament d'un bourgeois, et d'un bourgeois de Genève, très fier de son titre et très attaché à ses prérogatives ; et celles-ci, étant des privilèges, font de lui une manière d'aristocrate. Ce qui a contribué à le faire prendre pour un « plébéien » (et Brunetière s'est toujours obstiné à l'appeler ainsi), c'est qu'il était fils d'horloger ; mais entendez-le expliquer lui-même ce qu'était la profession de son père : « il y a une grande différence entre nos artisans et ceux des autres pays ; un horloger de Genève est un homme à présenter partout ; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres. » Sans doute, un horloger de Genève, et notamment le père de Rousseau, a de la lecture ; mais enfin quel est son rang dans la société ? Rousseau encore va nous le dire : « Partout le riche est toujours le premier corrompu, *le peuple* suit, l'*état médiocre* (et il veut dire : le moyen état, *la bourgeoisie*) est atteint le dernier. Or, chez nous, l'état médiocre est l'horlogerie » (Tronchin, 27 novembre 1758) (1).

(1) On voit que, dans ce passage, Rousseau distingue nettement *le peuple* de la bourgeoisie, dont il est. On dit : « derrière lui, dans son ascendance, il ne peut montrer que des horlogers, un maître à danser, un tanneur, un petit libraire, un marchand de vin. » Et on en conclut que « dans cette Genève républicaine, où l'orgueil de la naissance n'est pas inconnu, *il n'est qu'un plébéien.* » (M. Masson, Rousseau expliqué par Jean-Jacques : *Revue des Cours et Conférences*, 28 mai 1908). Je rappellerai donc que : « Rousseau est un enfant des *classes moyennes* de la société genevoise ; il appartient par toute son ascendance à de très bonnes et anciennes familles..... et même sa famille avait quelques attaches avec la société aristocratique... Son père, Isaac Rousseau, avait eu, de sa mère, 1500 florins et sa mère, Suzanne Bernard, était à la tête de 16.000 florins de Genève, ce qui, en ce temps-là, dans une

Ce titre de bourgeois de Genève, Rousseau l'a, en 1754, lors de son séjour dans sa cité natale, reconquis ou plutôt racheté ; et il peut dire, comme l'autre, « qu'il en a reçu quittance », car il l'a payé dix-huit florins, c'est là sa « taxe des gardes » ; moyennant quoi, il a eu le droit d'assister au Conseil général extraordinaire du 21 juillet qui a reçu le serment du syndic Pierre Mussard, lequel est même un peu son parent. Durant ce séjour à Genève qui a duré quatre mois, il a renoué, nous le savons, de vieilles amitiés ; déjà célèbre, il s'est vu fêté et, comme il dit lui-même, « caressé » partout ; dans ce milieu bourgeois, qui est le sien, parmi toutes les sympathies qui allaient à lui et dont il a été si ému et si flatté, il a senti renaître en lui ses souvenirs et se raviver ses sentiments genevois » ; bref, il est rentré à Paris plus « citoyen de Genève » que jamais ; et cela est fort important, car il n'a encore écrit aucune de ses grandes œuvres : dans toutes, on retrouvera quelque chose, je ne dis pas seulement du Genevois, mais du bourgeois genevois. S'il oublie, par exemple, dans le *Contrat social*, de réclamer, comme l'exigeait l'esprit démocratique du livre, des droits politiques pour les 18.000 Genevois (les natifs), qui en sont privés, c'est parce qu'il ne tient nullement à se dépouiller de ses privilèges en faveur de cette « populace » ou, comme il dira encore, de ces gens qui à

ville économe et de mœurs simples, était un joli denier. » (Eug. Ritter : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, chap. VII). Il ne faut pas oublier enfin que l'horlogerie «constituait à Genève une véritable aristocratie ouvrière que restreignait le nombre limité aussi bien que la qualité de ses membres... *Les natifs*, par exemple, ne sont admis à l'apprentissage que par tolérance et moyennant une autorisation. Le maître horloger est à *la fois un ouvrier et un petit patron..* L'horloger genevois n'est pas un ouvrier ordinaire et il a pleinement conscience de cette supériorité. Il est fier de sa profession, de son milieu, de sa situation dans l'État .. Presque rien de ce qui se passait, se discutait et se préparait à Genève dans l'État, dans l'Église et dans l'Académie elle-même, ne restait sans écho, sans contre-coup et sans critique dans l'atelier *aristocratique* et discuteur d'un horloger genevois tel qu'Isaac Rousseau. » (Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, chap. I.). Sans doute « les égarements de jeunesse ont fait marcher Rousseau dans la boue.,. et il s'est laissé déchoir (ce que je n'ai garde d'oublier), mais *il était né bourgeois.* » (E. Ritter, *ibid*,, 169). Et il s'en félicitait : « Les gueux sont malheureux parce qu'ils sont toujours gueux ; les rois sont malheureux parce qu'ils sont toujours rois. Les états *moyens*, dont on sort plus aisément, offrent des plaisirs au-dessus et au-dessous de soi. » (*Nouv. Hél.*; V, 7, note).

Genève composent « le peuple le plus abject » ; tandis que cette bourgeoisie, dont il fait partie, « elle est la plus saine partie de la république » (*Lettres de la Montagne*, II, 9). Et pourquoi cela ? parce que les bourgeois sont indépendants, étant à peu près égaux en fortune ; ils ne sont pas, comme la populace, « assez bas pour n'avoir rien à perdre », et c'est eux aussi qui font face au pouvoir pour le maintien des lois.

Si Rousseau méprise ainsi le bas peuple de Genève — et d'ailleurs, — c'est parce qu'il est convaincu que, lorsqu'il éclate dans un État de ces « troubles internes », dont il a si profondément horreur, c'est que les puissants et les riches s'appuient toujours, pour usurper le pouvoir et violer les lois, « sur la populace abrutie et stupide » ; et même, en tout temps, comme en tout pays, tout le mal vient de ce qu'il y a des gens qui ont trop et d'autres qui n'ont pas assez, et que ceux-ci sont toujours prêts à se vendre à ceux-là. Est-ce, dit-il dans cette même *Lettre de la Montagne*, « dans ces deux extrêmes qu'on doit chercher l'amour de la justice et des lois ? c'est par eux toujours que l'État dégénère : le riche tient la loi dans sa bourse et le pauvre aime mieux du pain que la liberté. » Pour aimer donc et défendre la liberté, et aussi, car c'est une même chose pour le citoyen de Genève, pour aimer et défendre la patrie, il ne faut pas être de ceux « qui sont assez bas pour n'avoir rien à perdre » ; mais il est bon, et cela même faisait partie du serment qu'avait prêté jadis Didier Rousseau, le fondateur de la famille, quand il avait été reçu bourgeois de Genève, d'avoir « maison, prés et vignes selon ses facultés dans le territoire de la République (1) » ; le vrai citoyen doit avoir son champ et le sol de la patrie en même temps à défendre ; et alors vienne l'envahisseur, c'est le propriétaire à la fois et le patriote qui se dressera devant lui : *barbarus has segetes !* Le meilleur mobile d'un gouvernement, a-t-il dit, non sans éloquence, c'est l'amour de la patrie et « cet amour se cultive avec les champs (2) ».

(1) E. Ritter : *La famille et la jeunesse de Rousseau*, 24.

(2) *Projet de constitution pour la Corse*, 112. On peut dire qu'en général au XVIIIe siècle *patriote* et *propriétaire* sont à peu près synonymes. Après

Telle est la conception que Rousseau se faisait du citoyen d'un pays libre ; et cette conception, il me semble qu'il ne pouvait pas ne pas l'avoir : partout dans ses œuvres, ce qu'il prêche, c'est le retour à la terre et la vie aux champs ; car « la condition naturelle à l'homme est de cultiver la terre et de vivre de ses fruits. » (*N. Hél.*, V, 2). Ce qui fait, dit-il, la force et la richesse et la moralité d'un pays, c'est l'agriculture et toutes les qualités, physiques et morales, de l'agriculteur ; la vraie vie, et la plus utile à l'État, c'est celle qu'on mène à la campagne, quand « on est son propre fermier » (2me Préface de la *Nouv. Hél.*). Voyez-le donner sa Constitution à la Corse : il y aura trois classes (encore un souvenir du bourgeois de Genève, jaloux de maintenir les rangs) : les citoyens, puis les patriotes et, au bas de l'échelle, les aspirants. Ne seront patriotes que ceux « qui auront quelque fonds en propre indépendamment de ceux de leur femme » ; et, pour être citoyen, il faudra avoir à la fois « une habitation à soi et un fonds de terre. » Surtout pas de grands biens : la fortune et le luxe corrompent à la fois le riche et le pauvre et, ce qui ne manque pas de justesse, les font « dépendants les uns des autres ». N'ayez parmi vous, dira-t-il aux Polonais, « ni millionnaires ni mendiants », ce qui revient à dire : ayez des *bourgeois*, parce qu'ils seront exempts et « des goûts frivoles que donne l'opulence » et « des vices attachés à la misère » ; cet état moyen est le meilleur pour eux et aussi pour la république, car « ils mettront leurs soins et leur gloire à bien servir la patrie. » (*Gouvernement de Pologne*, XI).

Et ils seront heureux : « ils trouveront leur bonheur dans

Rousseau, voici ce que dit sur ce point Voltaire : « Qu'est-ce donc que la patrie ? ne serait-ce pas par hasard un bon champ dont le possesseur, logé commodément dans une maison bien tenue, pourrait dire : Ce champ, cette maison sont à moi ; j'y vis sous la protection des lois qu'aucun tyran ne peut enfreindre. Quand ceux qui possèdent, comme moi, s'assemblent pour leurs intérêts communs, j'ai ma voix dans cette assemblée ; je suis une partie de la communauté, une partie de la souveraineté ; voilà ma patrie. » (*Dictionnaire philosophique*, article *patrie*). Et voici ce que dit Diderot : « Il est constant pour tout homme qui pense que celui qui n'a nulle propriété dans l'État, ou qui n'y a qu'une propriété précaire, n'en peut jamais être un bon citoyen. En effet, qu'est-ce qui l'attacherait à une glèbe plutôt qu'à une autre ? » (*Lettre sur le commerce de la librairie*. Œuvres, édit. Assézat, t. XVIII, p. 29).

leur devoir. » Rousseau, lui, nous savons ce qui l'eût rendu pleinement heureux : c'est « la petite maison rustique, la maison blanche avec des contre-vents verts, avec une basse-cour, une étable, un potager et un joli verger » ; c'est là, ai-je besoin de le dire, le rêve d'un *bourgeois* ; et c'est aussi le souvenir, de plus en plus doux et attendrissant avec l'âge, de ses chères Charmettes : une maison très logeable, avec une vigne au-dessus, un verger au-dessous, et des prés pour l'entretien du bétail. On sait qu'il a mis en tête du livre des *Confessions* consacré aux Charmettes un vers fameux d'Horace ; mais ce qu'il dit au passé, il aurait pu le dire avec plus de raison encore au futur : *hoc erit in votis*. Ce qu'il regrettera toujours, ce que partout il appellera de ses vœux dans sa vie vagabonde et inquiète, c'est le *modus agri non ita magnus*, c'est « le petit ménage champêtre » des Charmettes. Ainsi Émile, devenu homme, « ne voudra pour tout bien qu'une métairie ; Sophie et mon champ, et je serai riche » (*Émile*, V).

Ce qu'il rêvait pour lui-même, Rousseau souhaitait que l'État le donnât à tous : une modeste aisance, avec quelques lopins de terre ; c'est-à-dire de quoi être heureux et vertueux ; car, on n'est l'un et l'autre que si l'on est à l'abri, aussi bien du luxe qui corrompt, que de la misère qui avilit ; et l'État alors est fort et prospère parce que c'est sur les mœurs que l'État repose bien plus que sur les lois.

Rousseau sait par son Plutarque, et aussi par l'histoire de son pays, par exemple, par l'exploit glorieux de l'Escalade, que, contre l'ennemi du dehors, les meilleurs remparts de la cité sont les poitrines de citoyens libres et qui méritent de l'être ; et contre les ennemis du dedans, contre les factieux et les traîtres, la meilleure défense de la république, c'est encore des mœurs pures, le désintéressement, la frugalité, la fierté des caractères : c'est ce qu'il dit aux Corses et c'est ce qu'il répète aux Polonais. Mêlant sans cesse, comme l'avaient fait les Anciens, et plus que ne l'a fait aucun Moderne, la morale à la politique, et donnant partout la première comme fondement à la seconde, Rousseau, en maint endroit de ses œuvres, développe et enflamme à la fois

la pensée profonde, mais, comme d'ordinaire, un peu brève et froide, de Montesquieu, que le principe des démocraties est la vertu. Dans son *Contrat social*, après avoir énuméré les trois sortes de lois fondamentales, celles qui règlent : les rapports du Souverain à l'État, les rapports des citoyens entre eux et les rapports des citoyens aux peines criminelles, Rousseau ajoute avec une éloquente justesse : « A ces trois sortes de lois il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'État ; qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres ; partie dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paraît se borner à des *règlements particuliers, qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs, plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef.* » (*Contrat social.*, II, 12).

Mais pour avoir ces citoyens, dévoués de cœur et d'âme à l'État, il faut que l'intérêt de l'État se confonde avec leur intérêt ; il faut, comme je l'ai dit plus haut, qu'ils aient à défendre leurs propres biens en même temps que le sol de la patrie : « la propriété, qui est le vrai fondement de la société civile, est aussi *le garant des engagements du citoyen ;* car si les biens ne répondaient pas des personnes, rien ne serait si facile que d'éluder les devoirs et de se moquer des lois. » (*Economie politique*). Faisons donc, puisque cela importe au salut même de l'État, que chaque citoyen soit propriétaire ; mais comment y arriverons-nous? C'est la question, si controversée, du *Socialisme* de Rousseau.

Quand on discute cette question, on procède généralement ainsi : on *commence* par citer les plus célèbres passages de Rousseau contre la société, la propriété et l'inégalité des conditions; puis, se demandant quelles conclusions pratiques Rousseau a tirées de ses théories subversives, on montre sans peine que

ses conclusions, timides ou vagues, ne répondent pas du tout à ce que devait faire attendre, ou faire craindre, la témérité de ses prémisses ; et l'on conclut que, hardi seulement dans ses attaques contre la société, mais hésitant et se dérobant même dès qu'il s'agit, et c'est pourtant l'essentiel, de désigner les moyens de réformer cette société, Rousseau, en définitive, s'il est socialiste, ne peut être qu'un socialiste bien inoffensif (1). C'est, sans vouloir d'ailleurs entrer dans tous les détails, la méthode inverse que je suivrai dans cette rapide discussion, parce que, au rebours de ce qui a lieu pour tous les théoriciens du socialisme, ce sont ici les déclamations qui importent, tandis que les conclusions pratiques, les réformes proposées, je ne dirai pas seulement qu'elles ont moins d'importance, mais je dirai qu'elles ne comptent pas, puisque personne ne les lit. Qui donc sait, en effet, ou qui s'inquiète de savoir, à l'exception des érudits, que, voulant donner une constitution à la Corse, Rousseau se préoccupe sagement d'accommoder cette Constitution à leur caractère et à leur pays ; qu'il leur recommande d'aller vivre aux champs, et de payer en denrées plutôt qu'en argent (en argent corrupteur !) leurs dépenses et même leurs impôts ; et que, pour fermer l'île au plus grand des fléaux, à ce que Rousseau exècre et maudit par desssus toutes choses, le luxe, il ne doit y avoir dans l'île aucun carrosse ; les femmes seules et les ecclésiastiques pourront se servir de chaises à deux roues ; mais pour les laïques, ils iront à pied ou à cheval « à moins qu'ils ne soient estropiés. »

Pour ce qui est de la Pologne et de ce qui lui convient le mieux, on doit avant tout agir sur les enfants par une bonne éducation nationale ; sans doute, il faudra affranchir les serfs, mais progressivement et avec mille précautions ; « craindre leurs vices et leur lâcheté » et, donc, attendre, pour affranchir leurs corps, qu'on ait affranchi leurs âmes. Au reste, l'égalité des biens est impossible et l'on tâchera seulement d'en rappro-

(1) Ainsi procèdent, par exemple, André Lichtenberger (*Le socialisme au* XVIIIe *siècle*, 1895) et Rodet (*Le Contrat social et les idées politiques de Rousseau*, 1909).

cher la classe noble ; mais surtout on combattra chez les nobles le goût du luxe en donnant tout au mérite et à la vertu. — Quand on a énuméré ces réformes et d'autres aussi modestes, et qu'on a ajouté, ce qui est vrai, que Rousseau, de tempérament très pacifique, redoute par dessus tout les bouleversements et les révolutions, a-t-on le droit de conclure, comme on fait, que Rousseau ne fut en somme, ni un socialiste ni un révolutionnaire ? On aurait ce droit-là, si Rousseau n'avait pas émis, sur la société et la propriété, des théories générales et écrit des déclamations qui sont autrement importantes que ses réformes particulières ; car si ses réformes n'ont intéressé personne, pas même peut-être les Corses et les Polonais, à qui il les avait proposées, en revanche ses déclamations ont été lues de tous et il n'est même pas exagéré de dire qu'elles ont fait le tour du monde et que, grâce à leur entraînante éloquence, elles sont immortelles.

A coup sûr, il serait tout à fait injuste de rendre Rousseau responsable de toutes les folies commises en son nom : un écrivain, en général, ne répond pas de tous ses disciples. Seulement, qu'on ne l'oublie pas, il s'agit ici d'un écrivain politique ; or, si, en choses littéraires, un auteur n'est pas tenu de prévoir les sottises qu'on lui fera dire, en matière politique et sociale, il *doit* se préoccuper des conséquences, j'entends des conséquences *logiques* qu'on pourra tirer de ses principes et de ses doctrines, parce qu'ici tout est de conséquence et tout même est à redouter, Catilina étant toujours à nos portes. Qu'un auteur, par exemple, comme Rousseau, je ne dis pas : s'emporte par hasard, mais s'acharne dans toutes ses œuvres à démontrer, et avec quel feu d'éloquence et quel luxe d'arguments ! que la cause de tous nos maux et l'origine de tous nos malheurs, c'est la société, n'aura t-on pas le droit de reprocher à cet auteur que sa guerre sans trêve à la société aboutisse naturellement à l'anarchie ? Et qu'est-ce donc qu'un libertaire peut ajouter à ceci : « l'homme est né libre et partout il est dans les fers », si ce n'est ceci, qui en est le corollaire : brisons donc toutes les chaînes sociales pour reconquérir notre liberté native.

Ces conséquences de ses doctrines, je ne dirai pas seulement que Rousseau était trop bon logicien pour ne pas les voir, mais encore qu'il les a très bien vues — puisqu'il s'est appliqué partout à les atténuer ou à les masquer dans ses conclusions et dans ses notes. Mais que sert de mettre dans une note qu'on n'a pas eu l'intention « de détruire la société », ou encore qu'on ne songe pas à « anéantir le tien et le mien » ? le lecteur ne retient pas, s'il les lit, ces notes prudentes, mises après coup, tandis qu'il retient fort bien, parce qu'il a lu, comme elles ont été écrites, avec émotion, les lignes du texte dont les notes avaient pour but d'adoucir la violence : « les fruits sont à tous et la terre n'est à personne ! » On ne manque guère, quand on cite ce passage fameux de Rousseau contre l'établissement de la propriété, de le mettre en parallèle avec la pensée bien connue de Pascal sur le même objet, et de faire remarquer, pour la justification de Rousseau, que la pensée de Pascal, comme l'avait déjà dit Chateaubriand dans son *Génie du christianisme* (3me Partie, livre II, chap. 6) « est exprimée avec une tout autre énergie ». Mais la pensée de Pascal (1) n'est qu'une réflexion, jetée en passant, sur les misères sociales auxquelles il faut bien se résigner, tandis que la phrase de Rousseau est pleine de menaces contre le premier qui osa enclore un terrain, et elle résonne à nos oreilles comme un bris de clôture : « que de crimes, de guerres et d'horreurs n'eût point épargnées au genre humain celui qui, *arrachant les pieux,* eût crié à ses semblables : gardez-vous d'écouter cet imposteur ! »

Et enfin si Rousseau n'a osé, il est vrai, proposer que des remèdes bien timides et insuffisants à cette inégalité des conditions dont il a tant souffert, n'est-il pas par contre incontestable que son œuvre tout entière respire la haine des classes, une haine qui, si elle le rend trop souvent lui-même haïssable, le fait aussi, tant il est sincère, à la fois éloquent et redoutable ? Or, l'amour éperdu de l'égalité, l'ambition de refondre la société

(1) On connaît la pensée de Pascal : « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants ; c'est là ma place au soleil ; voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. »

sur un modèle idéal, la haine des classes enfin, tout cela, si ce n'est certes pas tout le socialisme, et encore moins tous *les* socialismes, n'est-ce pas pourtant le ferment même *de tout socialisme* ? Que d'ailleurs les recettes diverses proposées çà et là par Rousseau, non seulement ne s'accordent pas, mais le plus souvent jurent avec ses revendications, c'est une chance nouvelle de survie pour celles-ci ; car si les premières avaient découlé des secondes, elles auraient, comme tant de recettes et de panacées sociales qui ont été abandonnées les unes après les autres, entraîné dans leur ruine les principes dont elles auraient été la conclusion logique ; mais toutes les formules lapidaires et toutes les déclamations enflammées de Rousseau, n'ayant pas été entamées et discréditées par des conséquences pratiques que Rousseau n'a pas déduites, gardent tout l'attrait redoutable des revendications imprécises et des utopies sociales qui ne concluent pas. Il me semble donc qu'on peut dire, en résumé, que Rousseau n'a pas eu de doctrine socialiste arrêtée, mais qu'il a l'âme profondément socialiste et que, par les révoltes, par les accents passionnés et émouvants de son génie, il est le plus grand précurseur des révolutionnaires et des socialistes modernes (1).

Il est heureusement quelque chose de plus dans ses œuvres politiques et sociales : si celles-ci, en effet, nous intéressent et parfois, dans leurs plus éloquents passages, nous émeuvent encore, c'est parce qu'il y a, dans ces passages, et donc aussi dans le cœur de Rousseau, outre la haine des grands — et la haine seule nous eût rebutés et éloignés de lui, — un sentiment qui lui fait plus d'honneur, dont j'ai parlé déjà, mais sur lequel je n'ai pas dit mon dernier mot : l'amour ardent de la justice. Rien,

(1) Brunetière veut expliquer (*Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1896, p. 336) « comment il se fait que, tandis que les uns voient dans Rousseau l'ancêtre du socialisme révolutionnaire, les autres le louent d'avoir pris comme base solide l'indépendance du moi. » C'est, dit-il, « qu'on a *méconnu* le caractère de sa dialectique — ou de sa rhétorique, lequel est d'exprimer éloquement des paradoxes agressifs, pour en atténuer aussitôt les conséquences. » Non, personne ne méconnaît le caractère de cette rhétorique ; mais il ne suffit pas de la connaître, il faut aussi la juger.

on le sait, n'était plus injuste, au dix-huitième siècle, que la condition du peuple en face des grands : entre le luxe des riches, relativement peu nombreux, et la misère des petites gens qui peuplaient les campagnes, ou déjà s'entassaient dans les grandes villes, *le contraste* était tel qu'il devait émouvoir tout cœur généreux. Il faut bien savoir que, lorsque Rousseau trouve injuste et « contre nature qu'une poignée de gens regorge de superflu, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire », il y a là plus qu'une belle phrase, il y a un cri de légitime révolte devant l'affligeant spectacle qu'offrait la France d'alors, spectacle qui peut se résumer justement en ces deux mots : en haut luxe et folles dépenses, en bas misère et famine. On voyait, en ce temps, devant la magnifique colonnade du Louvre, une foule de petits fripiers qui étalaient en plein vent leurs sordides guenilles et la splendeur de l'édifice ne faisait que mieux ressortir la misère de ces loqueteux. Splendeur et misère, ce contraste était l'image de la France sous Louis XV. « La France, dit Sismondi, présentait alors le contraste le plus étrange. La vraie nation, celle qui habitait les provinces, était réduite à un état de souffrance, de pénurie, d'oppression, qu'elle n'avait jamais connu même dans les siècles de la plus grande barbarie. La France, au contraire, que connaissaient les étrangers, celle qui se montrait à Paris, à Versailles et dans plusieurs grandes villes, était plus brillante, plus enjouée qu'aux beaux temps du règne de Louis XIV. Dans les campagnes la taille et la gabelle écrasaient l'agriculture. A Paris, au contraire, d'immenses richesses circulaient parmi les fermiers-généraux et tous les financiers. »

Précisément ce « contraste » entre les riches et les pauvres, entre les grandes villes et les campagnes de France, c'est là le thème favori, inépuisable, de Jean-Jacques, c'est comme son cheval de bataille dans la guerre sans trêve qu'il fait à la société de son temps. Grâce aux singuliers hasards de sa destinée, il avait fréquenté chez ces richissimes fermiers-généraux, et il s'était assis à la table de ces paysans, écrasés par la taille, dont parle Sismondi. Il a pu dire, avec raison, dans la première

ebauche de ses *Confessions* : « J'ai connu tous les états, j'ai vécu dans tous, depuis les plus bas jusqu'aux plus élevés, excepté le trône, dînant quelquefois le matin avec le prince, soupant le soir avec des paysans. » S'il n'est pas du peuple par sa naissance, la pauvreté l'en a rapproché ; et il a vu de si près les misères du peuple et la morgue des grands seigneurs que les expériences de sa vie expliquent, en une nature si passionnée, et excusent en partie, cette colère contre les puissants et les riches qui ne désarme jamais. Nous ne lui rendons pas toujours justice : à la lecture de ses véhémentes apostrophes contre la société de son temps, nous croyons bien souvent qu'il ne fait que déclamer, alors qu'il est sincèrement ému : ce n'est plus sa rhétorique qui parle, c'est son cœur ulcéré qui se souvient. Qu'on me permette un ou deux exemples. Je rappellerai seulement, parce que le récit en est connu de tous, ce paysan aux environs de Lyon chez lequel il eut tant de peine à trouver du pain bis et du vin, parce qu'il « cachait son vin à cause des aides et son pain à cause de la taille. » Ce fut là, dit Rousseau, avec un peu d'exaltation, mais son impression dut être profonde, « le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. » Voici encore, dans son *Discours sur l'Inégalité*, un court passage, où nous sommes tentés de voir une de ces déclamations comme il n'y en a que trop, dans ce Discours, mais qui n'est certainement qu'un amer souvenir. Dans ses courses vagabondes, Rousseau avait vu « ces campagnes abandonnées et ces terres en friche », dont il parle, et il avait souvent rencontré, chemineau lui-même, « sur les grands chemins, ces malheureux devenus mendiants ou voleurs. »

Plus tard, arrivé à Paris et perdu dans la foule obscure, ce qu'il va nous peindre, encore qu'avec colère, c'est ce qu'il a vu de ses yeux et dont il a pâti lui-même : « Qu'un homme de considération vole ses créanciers ou fasse d'autres friponneries, n'est-il pas toujours sûr de l'impunité ?... que ce même homme soit volé, toute la police est aussitôt en mouvement, et malheur aux innocents qu'il soupçonne... La foule l'incommode-t-elle,

il fait un signe et tout se range ; ... cinquante piétons seraient plutôt écrasés qu'un faquin oisif retardé dans son équipage ; — que le tableau du pauvre est différent ! toutes les portes lui sont fermées, même quand il a droit de les faire ouvrir, et si quelquefois il obtient justice, c'est avec plus de peine qu'un autre n'obtiendrait grâce ; si sa pauvre charrette verse, loin d'être aidé par personne, je le tiens heureux s'il évite en passant les avanies des gens lestes d'un jeune duc. » (*De l'économie politique*). Ce n'est pas là un simple morceau oratoire ; c'est un tableau de Paris, et des mœurs de Paris dont les aventures même de Rousseau pourraient au besoin attester la vérité ; cette justice, que le pauvre a tant de peine à obtenir, ces portes qu'il aurait droit de se faire ouvrir, mais qui lui restent obstinément fermées, c'est l'histoire de l'ancien secrétaire de M. de Montaigu, éconduit de porte en porte, tandis qu'il demande justice contre son ambassadeur. Quant à ces équipages qui écrasent les piétons et continuent leur chemin, rien n'était plus fréquent alors dans les rues de Paris, comme nous l'apprennent les chroniqueurs du temps : lorsque certain molosse, à la descente de Ménilmontant, courant devant le carrosse du comte de Saint-Fargeau, renversera et blessera Jean-Jacques, qui est alors un vieillard, M. le comte ne s'inquiètera du blessé que le lendemain de l'accident et quand la rumeur publique lui aura appris que ce pauvre diable est le « grand Rousseau. » En 1792, Chamfort se plaira encore à répéter : « Je ne croirai pas à la Révolution, tant que je verrai ces carrosses et ces cabriolets écraser les passants. »

On connaît ce beau passage du livre IV de l'*Émile* qui commence ainsi : « C'est le peuple qui compose le genre humain ; ce qui n'est pas peuple est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter. » Ayons donc pitié du peuple, ayons même pour lui du respect, parce que c'est en lui l'espèce humaine que nous respecterons ; songeons, en effet, que l'humanité « est composée de la collection des peuples et que, quand tous les rois et les philosophes en seraient ôtés, il n'y paraîtrait guère. » Pourquoi faut-il qu'au cours de ce passage, *comme partout où il parle du*

pauvre, Rousseau ne puisse se tenir de le comparer et de l'opposer au riche? il est vraiment incapable de plaindre l'un sans invectiver l'autre, et l'on dirait parfois qu'il n'aime le peuple qu'en haine des grands seigneurs. Il n'est pas exagéré de dire que d'un bout à l'autre de son œuvre, il ne décolère pas contre les riches. Dans sa fureur contre eux, il s'emporte à écrire des choses comme celles-ci : « Quant un homme est riche, ou il ne jouit pas de sa richesse, ou le public en jouit aussi. Dans le premier cas, il vole aux autres ce dont il se prive, dans le second cas, il ne leur donne rien... Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole. Un rentier, que l'État paye pour ne rien faire, ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. » Il a beau croire à une vie à venir où les premiers seront les derniers; il a beau rencontrer sur son chemin, et pour son bonheur, de « bons riches », tels que les Luxembourg, le prince de Conti, mylord Maréchal, qui le comblent de bontés, rien n'y fait : il ne peut pardonner aux riches leurs richesses et sa pauvreté.

Cette haine des grands, qui lui volent sa place au soleil ou, comme il ne craint pas de l'écrire à M[me] de Francueil, « qui lui volent le pain de ses enfants » (20 avril 1751), elle date chez lui de très loin, de sa jeunesse errante et nécessiteuse, peut-être même de son enfance humiliée et abandonnée, et l'on peut dire que maintenant elle fait partie de son tempérament et qu'elle est dans son sang. Voyez comme il se peint lui-même sous les traits de ce jeune homme expatrié qui rencontre le Vicaire savoyard et qui lui dévoile « ses sentiments et son caractère. Ce qu'il y avait en moi, confesse-t-il, de plus difficile à détruire, était une orgueilleuse misanthropie, une *certaine aigreur contre les riches* et les heureux de ce monde, comme s'ils l'eussent été à mes dépens, et que leur prétendu bonheur eût été usurpé sur le mien. » (*Émile*, IV). C'est cette « aigreur » et « cet orgueil » qu'on sent trop quand il parle de sa pauvreté; il prend je ne sais quel amer et hautain plaisir à se draper dans son manteau de Diogène. Michelet a très bien senti tout cela quand il lui reproche son « ostentation de pauvreté. » Certes, ajoute-t-il,

« Rousseau était pauvre, mais Diderot n'était pas plus riche et il n'en parle jamais. Ce ne sont pas armes courtoises que de faire sans cesse appel à la haine et à l'envie, de se proclamer pauvre. » (*Histoire de France*, XVI, 56).

Ce même Michelet a critiqué aussi, du point de vue qui nous occupe en ce moment, le système d'éducation de l'*Émile* : « c'est un morne désert. Point de famille, ni père ni mère (sinon pour l'allaitement). Rien de plus éloigné du *sentiment du peuple.* » (*Nos fils*, 439). Dans *Émile* Rousseau, comme on sait, ne s'est pas occupé du peuple, sous ce prétexte fallacieux que « le peuple n'a pas besoin d'éducation, celle de son état étant forcée » (*Émile*, I.) : ce qui a fourni l'occasion à un barnabite, le Père Gerdil, de lui faire remarquer que « les pauvres sont hommes et qu'ils ont donc besoin d'apprendre à devenir raisonnables, à être bons fils, bons pères, bons amis. Quels avantages ne reviendraient point à l'État de la bonne éducation du menu peuple (1) ! » Je n'oublie pas certes pour quelles raisons Rousseau a cru devoir faire d'Émile un enfant riche ; mais tout de même l'auteur du *Contrat social* n'aurait-il pas dû se préoccuper un peu d'éduquer le peuple, puisque c'est le peuple qui est *le Souverain ?* Quoi qu'il en soit, le vrai démocrate, en cette affaire, c'est bien le barnabite.

Dans ses ouvrages, Rousseau lui-même déclare qu'il « ne parle pas au peuple. » Il y a, dit-il, des livres qu'on ne peut, dans certains pays, imprimer sans permission, mais qu'on laisse pourtant circuler ; « tout ceci est vrai, ajoute-t-il, surtout des livres qui ne sont point écrits pour le peuple, tels qu'ont toujours été les miens. » (*Lettres de la Montagne*, I, 5). Passe encore que dans ses livres, ou trop savants ou trop littéraires, il ne s'adresse pas au peuple. Mais on souhaiterait parfois que lorsqu'il parle du peuple, il ne se servît pas de certains mots qui marquent trop le dédain du bourgeois pour « la populace. » J'en ai cité quelques-uns tirés du *Contrat* et des *Lettres de la*

(1) *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation contre les principes de M. Rousseau par le P. G. B.*, Turin, 1763.

Montagne. En voici un que je prends dans l'*Émile* (l. V.) : « il est difficile de trouver dans *la lie du peuple* une épouse capable de faire le bonheur d'un honnête homme. » Sans nul doute, il a eu *pitié* du peuple, dont il a vu de près et dont il a connu les misères (1) ; mais, ce qui est un peu différent, l'a-t-il vraiment aimé, j'entends : aimé *pour lui* et non pas seulement *contre les riches* ? On ne peut aimer que ce qui est *aimable*, ou du moins vous paraît tel, et il n'était certes pas difficile d'apercevoir alors, chez le bon peuple de France, certaines qualités, telles que l'ingénuité, l'élan du cœur, le dévouement, qui le rendaient plus aimable que bien des bourgeois égoïstes et vaniteux. Et pourtant je remarque que, dans le beau passage que j'ai cité tantôt, le principal argument que fait valoir Rousseau en faveur du peuple, c'est qu'il est « l'état le plus nombreux. » Il parle aussi, il est vrai, de ses souffrances et même, pour vexer les riches qu'il est en train de gourmander, il vante son bon sens, voire son esprit. Mais enfin, pour les qualités du cœur, pour celles qui font aimer, ne fera-t-il nulle distinction entre les gens du monde et les gens du peuple ? non, tous les états se valent, selon lui ; « l'homme qui pense voit les mêmes sentiments et les mêmes passions dans *le goujat* et l'homme illustre. » La seule différence qu'il trouve entre l'un et l'autre, c'est que les gens du monde se déguisent et font bien ; car, s'ils se montraient tels qu'ils sont, « ils feraient horreur. » Le peuple, lui, se montre tel qu'il est et n'y gagne guère : car « il n'est pas *aimable.* » Comment dès lors pourrait-on l'aimer ? On voit, par toutes ces citations, que si nous avons pu avancer que le théoricien du *Contrat social* ne pouvait être logiquement que démocrate, il convient peut-être de parler avec quelques réserves des *sentiments démocratiques* de Rousseau.

Je me suis efforcé de comprendre le *Contrat social,* en lui-même, et par rapport aux autres œuvres de Rousseau. L'influence que le *Contrat* a pu avoir, non pas, du tout, je crois, sur la marche de la Révolution, mais sur les orateurs de *tous* les

(1) Il est, dans sa Lettre à Beaumont, « celui qui *gémit* sur les misères du peuple et qui les éprouve. »

partis, qui y ont trouvé ce qu'ils y cherchaient, moins des doctrines que des maximes imposantes et ronflantes, qu'ils accommodaient à leurs propres doctrines, et plus encore à leurs passions politiques, cette influence ne saurait être discutée ici : « tout cela, comme dit Rousseau, dans les dernières lignes du *Contrat*, forme un *nouvel* objet trop vaste pour ma courte vue (1). »

Si l'on en croit un propos, souvent cité, de Dussaulx (2) Rousseau aurait dit que « le *Contrat social* était un livre à refaire. » Il serait à refaire en tous cas, si notre démocratie voulait en faire usage ; car, par exemple, nous sommes une démocratie parlementaire, et Rousseau, sous prétexte que « la volonté générale ne se transmet pas », affirme que « le Souverain (le peuple) ne peut être représenté que par lui-même. » Il va même jusqu'à dire que « dès l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus. » (III, 15). Ce que par contre il a très bien vu, ce qui est vrai de tous les temps et de *toutes les démocraties*, c'est qu'il n'est pas bon qu'il y ait dans un État une trop grande inégalité de conditions, parce que c'est cette inégalité, quand elle est excessive, qui provoque les troubles et les révolutions. « Si vous fondez, dit Tocqueville tout à fait dans l'esprit de Rousseau, un état de société où chacun ait quelque chose à garder et peu à prendre, vous aurez beaucoup fait pour la paix du monde (3). » Et enfin, sans adopter tous les préjugés de Rousseau contre le luxe, et sans justifier sa haine des riches et de la richesse, on peut souhaiter à une démocratie des mœurs simples et des cœurs exempts de sotte vanité, car, comme il l'a dit avec profondeur dans le *Contrat social* : « le luxe corrompt *à la fois* le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise ; il vend la patrie à la mollesse et à la

(1) On peut consulter sur ce point : Edme Champion : *J.-J. Rousseau et la Révolution française*, 1909 et A. Meynier : *J.-J. Rousseau révolutionnaire*, 1912. Mais le sujet est loin d'être épuisé.

(2) Le voici en entier : « Quant au *Contrat social*, ceux qui se vantent de l'entendre tout entier sont plus habiles que moi : c'est un livre à refaire. » (Dussaulx : *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*, 1798, p. 102.

(3) *La démocratie en Amérique*, 3me Partie, chap. XXI.

vanité ; il ôte à l'État tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres », et tous aux ploutocrates démagogues. C'est le mérite, en effet, et c'est l'honneur de Rousseau d'avoir donné toujours le premier rang, dans ses considérations politiques, à la valeur morale des citoyens et des peuples. Il a, ainsi qu'il lui arrive souvent, élevé et comme ennobli les problèmes politiques et sociaux, quand il a écrit dans les *Confessions* cette belle parole qu'il n'a jamais perdue de vue dans le *Contrat social :* « cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraîssaît se réduire à celle-ci : quelle est la nature du gouvernement propre à former le peuple le plus vertueux, le plus sage, *le meilleur enfin à prendre ce mot dans son plus grand sens.* » (*Conf.* II, 9).

CHAPITRE VI

LA CONDAMNATION DE L'« ÉMILE » PAR LE PARLEMENT DE PARIS

M. de Malesherbes goûtait fort le talent de Rousseau ; en sa qualité de Directeur de la Librairie, il pouvait lui rendre, pour l'impression et la libre circulation de ses ouvrages, les plus grands services, étant données les entraves de tous genres qui gênaient l'expression de la pensée au dix-huitième siècle. M. de Malesherbes n'y manqua pas : Rousseau faisait imprimer la *Nouvelle-Héloïse* en Hollande ; or, les épreuves d'un si long ouvrage auraient été très coûteuses à expédier par la poste ; Malesherbes les lui fit venir en franchise et, quand l'ouvrage fut imprimé, il ne permit à l'édition hollandaise d'être débitée en France, qu'après qu'une édition française eût été achevée au profit de Rousseau.

Ce qu'il a fait pour la *Nouvelle-Héloïse*, Malesherbes est prêt maintenant à le faire pour l'*Émile*, mais il agit cette fois de concert avec Mme de Luxembourg. C'est le libraire Duchesne qui a été chargé de l'impression : or, pendant que l'ouvrage s'imprime à Paris, Rousseau, impatient des lenteurs du libraire, s'imagine que ce sont les jésuites qui retardent l'impression ; et

Bibliographie : Rousseau : *Confessions*, II, 11. — Grimm : *Correspondance littéraire*, V. — Collé : *Journal*. — Bachaumont : *Mémoires secrets*. — Bosscha : *Lettres inédites de Rousseau à Rey*, 1858. — Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, II. — Lanson : Documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Émile* (*Annales J.-J. R.*, I, 95). — Manuscrits : Lettres inédites de ou à Rousseau (Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel).

13

pourquoi les jésuites ? parce que les jésuites ont en mains l'éducation de la jeunesse et que, par l'*Emile*, il montre qu'on peut se passer d'eux. Bientôt même, l'impression n'allant pas plus vite malgré ses objurgations au libraire, il va se mettre en tête que celui-ci l'a trahi, qu'il s'est vendu aux jésuites et que ceux-ci, sachant qu'il est malade, attendent qu'il soit mort pour faire paraître, alors seulement, un *Émile* tronqué et arrangé à leur façon. Pendant qu'il est en proie à ces transes, il harcèle Malesherbes et la maréchale de lettres éperdues : la maréchale court à Paris chez le libraire, se fait montrer les épreuves, le manuscrit ; Malesherbes, de son côté, se renseigne, et tous deux s'efforcent de tranquilliser le malheureux Rousseau. Voulant marquer les bontés singulières de Malesherbes et de Mme de Luxembourg pour l'auteur d'*Émile*, Brunetière écrit ces lignes expressives : « Dans le siècle de la faveur, du privilège et de la tyrannie, Rousseau ne se dérange pas du fond de sa retraite : un premier président de la Cour des Aides se charge maintenant des commissions du fils de l'horloger de Genève ; et l'ancien laquais des Vercellis fait courir, d'imprimerie en imprimerie, à travers la rue Saint-Jacques, la femme dont le nom seul évoque toutes les élégances de l'ancien régime : Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy, duchesse de Montmorency-Luxembourg (1). »

Enfin le livre s'imprime, il va paraître : Rousseau reconnaît qu'il a agi comme un fou et, plein de confusion, il écrit à Malesherbes (23 décembre 1761), une curieuse lettre d'excuses, où on lit ceci : « depuis plus de six semaines, ma conduite et mes lettres ne sont qu'un tissu d'iniquités, de folies, d'impertinences... Vous avez tout fait pour calmer mon délire. » Rousseau ici se connaît et s'analyse très bien et, plus tard, dans les *Confessions*, se rappelant ses ridicules soupçons, il écrit cette phrase, qui aurait dû faire réfléchir ceux qui l'ont cru sur parole, quand il a accusé successivement tous ses amis : « il est étonnant quelle foule de faits et de circonstances vint, dans mon

(1) Brunetière : *Nouv. études critiques sur l'hist. de la litt. franç.*, 1882, p. 225.

esprit, se calquer sur cette folie et lui donner un air de vraisemblance, que dis-je? m'y montrer *l'évidence et la démonstration.* » Quand il reconnut que sa démonstration était absurde, il écrivit à Moultou (23 décembre 1761) : « J'ai imaginé des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de torts que quelques retards involontaires, et l'autre, un zèle plein de générosité et de désintéressement que j'ai payé, pour toute reconnaissance, d'une accusation de fourberie... Je ne sais quel aveuglement m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs. »

Mais des maux plus réels allaient fondre sur lui et changer le cours de sa destinée. L'*Émile* avait paru vers la fin de mai 1762 ; la vente s'en faisait publiquement et sans encombre ; Rousseau, pleinement rassuré, jouissait en paix de sa gloire et de ses doux loisirs à Montmorency, quand, dans la nuit du 8 au 9 juin, il fut réveillé en sursaut et prié de se rendre en hâte auprès de la maréchale : il était décrété de prise de corps et l'on allait le saisir à la première heure. Que s'était-il donc passé, et comment expliquer ce coup de théâtre? — C'est le problème de l'*Émile*, problème qui peut se formuler ainsi : comment Rousseau a-t-il pu être condamné, et si rigoureusement, alors qu'il avait de si puissants protecteurs, et pourquoi ceux-ci ne l'ont-ils pas défendu? On a généralement accepté, en cette affaire, les affirmations et les insinuations de Rousseau dans les *Confessions* : de celles-ci il résulterait que ses protecteurs, dès qu'ils ont vu venir l'orage, se sont empressés de faire passer la frontière à leur compromettant ami, le sacrifiant ainsi à leur propre sécurité, ou, tout au moins, au souci de leur réputation et de leur tranquillité. Pour la mémoire des Luxembourg et de Malesherbes, il vaut la peine de porter, si l'on peut, quelque lumière dans cette mystérieuse affaire, qui devait avoir pour Rousseau de si terribles conséquences. Mais si nous voulons essayer d'établir la responsabilité de chacun, il nous faut suivre pas à pas les différentes phases de cette histoire, depuis le moment de l'impression d'*Émile*, jusqu'à la fuite précipitée de Rousseau à Yverdon.

Tout d'abord, pour ce qui regarde l'impression d'*Émile*, la première idée de Rousseau est excellente : c'est de faire imprimer l'ouvrage à l'étranger et, plus tard seulement, de le faire, si l'on veut, réimprimer en France, la réimpression ne se heurtant pas aux mêmes difficultés qu'une première impression. Pour celle-ci, en effet, s'il voulait avoir le permis d'imprimer, Rousseau devait accepter un censeur, faire subir à son livre « une mutilation, à laquelle (disait-il), il ne consentirait jamais ». Et d'ailleurs, même le permis d'imprimer n'écartait pas tout danger : « puisque la permission du magistrat ne met à couvert de rien, qu'aurai-je à répondre à ceux qui viendront me dire : pourquoi imprimez-vous chez nous des maximes hérétiques et républicaines ? Je dirai que ce sont les miennes et celles de mon pays ? fort bien, me dira-t-on, que ne les imprimez-vous hors de chez nous ? » (à Coindet, 1761).

Mais Mme de Luxembourg a une autre idée : « comme elle me reprochait de me laisser duper par mes libraires, elle voulut que je lui laissasse le soin de faire imprimer cet ouvrage (l'*Émile*), afin d'en tirer un meilleur parti.» (*Confessions* I, 10) (1). Rousseau alors, cédant aux amicales instances de Mme de Luxembourg, lui laisse le soin de faire imprimer l'*Émile* « sous l'expresse condition, affirme-t-il, qu'il ne s'imprimerait point en France. » Et comme Malesherbes entre dans les vues de Mme de Luxembourg, Rousseau n'a plus d'objection à faire, « l'impression d'un livre *approuvé* (non pas officiellement, ce qui importe beaucoup, et Rousseau le sait bien) par M. de Malesherbes étant par cela seul légitime ». Et cependant, ajoute-t-il dans les *Confessions*, « par un scrupule extraordinaire, *j'exigeai* toujours que l'ouvrage s'imprimerait en Hollande, et même par le libraire Néaulme, que je ne me contentai pas d'indiquer, mais que *j'en prévins* ». Et il remit son manuscrit à Mme de Luxembourg. Il raconte plus

(1) « Les impressions faites en Hollande ou en Suisse étaient forcément plus longues, plus coûteuses, et n'étaient pas exemptes de tout risque, puisque les ballots venant de l'étranger passaient toujours à la douane et aux Chambres syndicales des villes frontières. Aussi, avait-on parfois *avantage* à faire imprimer en France. » (Belin : *Le commerce des livres prohibés à Paris, de 1750 à 1789*, 1913, p. 50).

loin dans ses *Confessions* : « Après avoir demeuré longtemps sans entendre parler de l'*Émile* depuis que je l'avais remis à Mme de Luxembourg, j'appris enfin que le marché en avait été conclu à Paris avec le libraire Duchesne et, par celui-ci, avec le libraire Néaulme d'Amsterdam. Mme de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon traité avec Duchesne pour les signer. Je reconnus l'écriture pour être de la même main dont étaient celles des lettres de M. de Malesherbes qu'il ne m'écrivait pas de sa propre main. Cette certitude que mon traité se faisait de l'aveu (tacite, ne l'oublions pas) et sous les yeux du magistrat, me le fit signer avec confiance. Duchesne me donnait de ce manuscrit six mille francs, la moitié comptant et, je crois, cent ou deux cents exemplaires. Après avoir signé les deux doubles, je les renvoyai tous deux à Mme de Luxembourg qui l'avait ainsi désiré ; elle en donna un à Duchesne, elle garda l'autre, au lieu de me le renvoyer, et je ne l'ai jamais revu. »

Nous pouvons le voir nous-même et voici ce que nous y lisons : Rousseau « reconnaît avoir vendu et livré au sieur Duchesne, libraire à Paris, un manuscrit de sa composition intitulé : *Émile ou Traité de l'Education*, pour en jouir, lui et ses ayants cause, comme de chose *qui leur appartient en propriété* » (29 août 1761). Ce libellé n'implique-t-il pas le droit, pour Duchesne, d'imprimer *lui-même* le manuscrit et de l'imprimer où et comme il lui plaira ? « L'auteur d'un ouvrage qui cède à un libraire son manuscrit *lui communique tous ses droits* et dans toute leur intégrité. » Ainsi parlent les libraires dans leur Requête au Roi au sujet des arrêts du 30 août 1777 ; et, de même, Laboulaye et Guiffrey, dans leur ouvrage sur « La propriété littéraire au XVIIIe siècle » (1859), s'expriment ainsi : « Les libraires de Paris avaient toujours pensé que leur droit sur les manuscrits qu'ils achetaient était aussi étendu que celui de l'auteur même ; ... le cessionnaire ne doutait pas qu'il ne succédât aux droits les plus complets et les plus certains (de l'auteur) et se considérait comme maître perpétuel et absolu de ce qu'il avait payé et acheté » ; — toutes choses que n'ignorait pas Rousseau, on le verra plus loin.

De fait, l'ouvrage s'imprime en même temps, à Paris par les soins de Duchesne, et à Amsterdam par les soins de Néaulme sur les feuilles corrigées que lui envoie Duchesne. Mais Rousseau va s'apercevoir, en corrigeant les feuilles, que son ouvrage s'imprime à Paris, alors qu'il avait « exigé qu'il s'imprimerait en Hollande? » En effet: « Je vis bien que l'ouvrage s'imprimait en France ainsi qu'en Hollande; que pouvais-je faire? *Je n'étais plus maître de mon manuscrit* (depuis le traité avec Duchesne). Loin d'avoir trempé dans l'édition de France, je m'y étais toujours opposé; mais enfin, puisque cette édition se faisait bon gré malgré moi, et puisqu'elle servait de modèle à l'autre, il fallait bien y jeter les yeux et voir les épreuves pour ne pas laisser estropier et défigurer mon livre. » Ainsi, il a finalement consenti à l'impression faite à Paris, et il n'est pas tout à fait dans le vrai quand il écrit encore le 5 juin 1762, à Néaulme: « J'aurais souhaité de grand cœur que le tout fût passé par vos mains seules (exact), et qu'on n'eût traité qu'avec vous; mais n'ayant pas été consulté dans cette affaire, je ne puis répondre de ce qui s'est fait *à mon insu.* » Ce n'est pas à son insu qu'un traité *sans condition* a été passé avec Duchesne, puisqu'il l'a signé. Par précaution, Duchesne voulait qu'on indiquât sur le titre que l'ouvrage sortait des presses de Néaulme à La Haye. Rousseau protesta: « Je ne vois point sans répugnance, écrivit-il à Duchesne, ces mots de La Haye et de Jean Néaulme sur un livre imprimé à Paris, en sorte que l'ouvrage d'un ami de la vérité commence par un mensonge » (26 mars 1762). L'ami de la vérité céda et le livre imprimé à Paris fut dit imprimé à La Haye, ce qui d'ailleurs ne trompa personne; et quand « l'ami de la vérité », dans sa *Lettre à Beaumont*, écrira: « Un Genevois fait imprimer un livre *en Hollande*, et par arrêt du Parlement de Paris ce livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilège », ce sera là une assez forte inexactitude, puisque le livre a été aussi *et d'abord* imprimé à Paris. N'en est-ce pas une autre, et de plus grande conséquence, de soutenir, comme Rousseau l'a toujours fait, que l'impression à Paris avait été faite *malgré lui?* C'est, il est vrai, suivant Musset-Pathay, ce

qu'établirait d'irréfutable façon un très curieux document cité par lui dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau* (seulement dans l'édition de 1821, t. II, 550), et présenté au lecteur de la façon suivante : « Voici une pièce qui, s'il en était besoin, prouverait la véracité de Rousseau. C'est un certificat que M. de Malesherbes lui délivra, relativement à l'*Émile*. L'auteur n'en fit jamais usage. Elle a été trouvée (ladite pièce) dans ses papiers et publiée en 1791, conséquemment du vivant du magistrat qui l'avait donnée à Jean-Jacques. Je la transcris dans le seizième volume de l'édition in-4° ». Cette pièce ne se trouve pas au tome XVI de l'édition in-4°, de Genève ; mais on la peut lire dans la seconde partie des *Confessions*, t. IV, de l'édition Du Peyrou (Neuchâtel, imprimerie Fauche-Borel, 1790) en appendice, p. 445. Ce document est précédé de ces mots : « Déclaration trouvée dans les papiers de l'auteur », et, en note : « Cette déclaration, qui a été fournie à l'auteur par le célèbre magistrat qui l'a signée, pour lui servir de pièce justificative, a paru trop importante pour ne pas l'insérer ici. »

Voici ce document, très important en effet, et très inattendu : « Quand M. Rousseau traita de son ouvrage intitulé *Emile ou de l'Éducation*, ceux avec qui il conclut son marché lui *dirent* que *leur intention* était de le faire imprimer en Hollande (ainsi rien n'est écrit, et surtout rien n'est « exigé » par Rousseau au sujet de l'impression). Un libraire, devenu possesseur du manuscrit, demanda (sans doute à Malesherbes) la permission de le faire imprimer (ostensiblement) en France, sans en avertir l'auteur. On lui nomma un censeur. Le censeur, ayant examiné les premiers cahiers, donna une liste de quelques changements qu'il croyait nécessaires. Cette liste fut communiquée à M. Rousseau, à qui l'on avait appris (?) quelque temps auparavant qu'on avait commencé à imprimer son ouvrage à Paris. Il déclara au magistrat chargé de la librairie qu'il était inutile de faire des changements aux premiers cahiers, parce que la lecture de la suite ferait connaître que l'ouvrage entier ne pourrait jamais être permis (avoir un permis d'imprimer) en France. Il ajouta qu'il ne voulait rien faire en fraude *des lois*, et qu'il

n'avait fait son livre que pour être imprimé en Hollande, où il croyait qu'il pouvait paraître sans contrevenir à la loi du pays. Ce fut d'après cette déclaration, faite par M. Rousseau, que le censeur eut ordre de discontinuer l'examen et qu'on dit au libraire qu'il n'aurait jamais de permission. D'après ces faits, qui sont très certains, et qui ne seront point désavoués, M. Rousseau peut assurer que, si le livre intitulé *Émile ou de l'Éducation* a été imprimé à Paris, malgré les défenses (du magistrat), c'est à son insu, et même qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour l'empêcher. Les faits contenus dans ce Mémoire sont exactement vrais ; et puisque M. Rousseau désire que je le lui certifie, c'est une satisfaction que je ne peux lui refuser. A Paris, le 31 janvier 1766. Signé Lamoignon de Malesherbes (1). »

Ces mots « le censeur, corrections à faire.....», s'accordent avec les *Confessions* : « On dit au libraire qu'il n'aurait jamais de permission ». Entendez : de permission officielle. Mais il peut, s'il veut, et Rousseau n'a aucun droit de l'en empêcher, imprimer à Paris sans permission ou avec la permission tacite du magistrat, puisqu'il est maître absolu du manuscrit, ce que ne dit pas le certificat ci-dessus.

A ce certificat signé Malesherbes, il est curieux de comparer ces lignes d'une lettre que ce même Malesherbes écrivait à Rousseau *le 14 décembre 1761* : « Je savais, il y a longtemps, que l'ouvrage s'imprimait en France ; *je croyais que vous le saviez aussi* ; c'est pour cela que j'ai oublié de vous le mander. Il n'y a en cela *rien qu'on ait voulu faire à votre insu.* » C'est donc qu'à cette date (14 décembre) Rousseau *venait* de se plaindre à Malesherbes qu'*à son insu* on imprimât à Paris. Rousseau, pourtant, avait écrit *le 19 octobre* à Duchesne : « Mandez-moi quels sont vos arrangements pour faire tirer, afin que je vous renvoie *les feuilles*, de manière que *vos ouvriers* n'attendent pas. » Et le 21 octobre : « *Vous imprimez*, Monsieur, le plus considérable de mes ouvrages (2). » Ainsi ce n'est pas seulement Malesherbes,

(1) J'ai donné le texte de l'original qui se trouve à Neuchâtel et qu'a transcrit Masson dans son excellente édition critique de la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, Hachette, 1914, Introduction, p. XLV.

(2) Musset-Pathay : *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*, I, 71, 80.

c'est Rousseau lui-même qui, le 14 décembre, savait depuis longtemps que l'ouvrage s'imprimait en France (1).

Maintenant ce certificat de Malesherbes est-il bien authentique? Si Rousseau a eu réellement en mains une attestation aussi importante et qu'il avait, on l'a vu, sollicitée, comment se fait-il qu'il n'en ait pas dit un mot dans les *Confessions*, où il a si fort à cœur de rendre Malesherbes et Mme de Luxembourg responsables de sa condamnation ? Pourtant on n'a pas le droit de récuser ce certificat, parce qu'on n'a pas le droit de douter de la bonne foi de Du Peyrou qui nous l'a conservé. Il me semble qu'un fragment de lettre de Rousseau établirait, s'il en était besoin, l'authenticité de la pièce en question (2). Le 10 mai 1766, de Wootton, Rousseau écrivait à Malesherbes : «... depuis qu'à mon dernier voyage à Paris j'ai si bien achevé de vous connaître. Oui, Monsieur, avouer un tort, *le déclarer* (dans le dit certificat, je crois) est un effort de justice assez rare ; mais s'accuser au *malheureux* qu'on a perdu quoiqu'innocemment et ne l'en aimer que davantage est un acte de force qui n'appartenait qu'à vous. » Rousseau était, en effet, vraiment « malheureux », quand

(1) Le 16 décembre 1761 Malesherbes précisait sa précédente lettre par les renseignements suivants adressés à Rousseau : « Le premier marché de Duchesne était fait dans la supposition (il ne dit pas : à la condition) qu'on imprimerait en Hollande. Depuis ce temps-là on a imaginé, pour plus grande facilité, d'imprimer en France. Je l'ai su, mais *j'ai feint* de ne pas le savoir, et j'avais pour cela des raisons trop longues à détailler dans une lettre... Vous vous souvenez, Monsieur, que vous même ne pensiez pas que votre livre pût être imprimé *publiquement* en France. Vous ne le *désiriez* pas même, parce qu'il aurait fallu pour cela le soumettre à la censure, ce qui vous répugnait extrêmement. C'est pour cela qu'il a été nécessaire d'envelopper de quelques ténèbres l'édition qui se faisait en France (il s'agit donc d'une édition clandestine à laquelle Rousseau a prêté les mains ; et l'on ne voit pas dès lors comment il pouvait prétendre qu'il était « parfaitement en règles », la protection de Malesherbes devant rester secrète). L'état mental où vous êtes m'a obligé à avouer (en m'en occupant) cette édition beaucoup plus que je n'aurais voulu faire, puisqu'il a fallu en parler à Duchesne pour vous tranquilliser. Voilà tout le nœud de cette intrigue. » (Streckeisen-Moultou, II, 422). Nous acceptons, pour ces deux lettres, les dates rectifiées par M. Eug. Ritter, dans ses *Nouvelles Recherches sur les Confessions*, 1880.

(2) Masson estime que les deux premiers paragraphes du certificat manuscrit « ont été vraisemblablement rédigés par Rousseau et recopiés par un secrétaire de Malesherbes. Seules, les dernières lignes : « Les faits contenus », etc...) sont de l'écriture de Malesherbes » *(ibid.)*.

il vit Malesherbes lors de ce voyage à Paris où il séjourna, de décembre 1765 à janvier 1766; il put alors demander à Malesherbes, et peut-être lui présenter le « certificat », rédigé par lui dès janvier; Malesherbes le signa, ne voulant pas « refuser cette satisfaction », comme il dit, « à M. Rousseau », et surtout, comme il est permis d'interpréter sa pensée, à Rousseau « malheureux ». Mais il aurait pu tout aussi bien, à la demande de Rousseau faire la réponse qu'il fit à Voltaire au sujet d'une édition subreptice de l'*Essai sur les Mœurs* : « Je peux dire que le libraire ne tient point le manuscrit de vous directement; mais quand j'aurai dit tout cela, vous n'en serez pas plus avancé; ceux qui sont portés à croire que le manuscrit a été imprimé *de votre consentement* ne trouveront, dans tout ce que je pourrais leur dire, rien de capable de les détromper. »

Ce qui me parait, en effet, le plus probable, c'est que Rousseau, pour l'impression à Paris, s'est contenté de vagues promesses et n'a pas du tout « exigé », comme il l'affirme, que l'impression se fît à l'étranger. Et voici qui confirme, je crois, ma supposition : la première moitié de l'*Emile* étant imprimée, il voudrait arrêter l'impression, en France, de la seconde moitié, bien plus compromettante, puisqu'elle contient la Profession de foi du Vicaire savoyard, et il instruit de ses démarches la maréchale : « J'ai écrit à Duchesne de suspendre; comme, de peur d'en trop dire, je ne lui ai écrit que *par forme de conseil*, il n'en a tenu compte. » Rousseau ne pouvait, en effet, que conseiller Duchesne et Duchesne, on le voit, pouvait passer outre.

Ainsi, pour l'impression de l'*Emile*, à Paris, Rousseau *s'est laissé faire* ; il n'a rien ignoré, et même il pouvait tout prévoir, car le traité qu'il a signé avec Duchesne comportait si bien, nous l'avons vu, le droit, pour Duchesne, d'imprimer à Paris que Rousseau écrivait à Moultou : « Je crois que le libraire (Duchesne) a pris le parti de revenir au premier engagement et de faire imprimer en Hollande comme il s'y était engagé (on a vu de quelle façon); car c'était toujours malgré moi (il ne dit pas : malgré nos conventions) que, pour augmenter son gain, il prenait le parti (qu'il était donc libre de prendre) de faire

imprimer en France, quoique de ma part je fusse autant en règle (?) qu'il me convient et que je n'eusse rien fait sans l'aveu (tacite) du magistrat. Mais maintenant que le libraire a reçu *et payé* le manuscrit, il en est le maître » (25 avril 1762).

L'*Emile* dut paraître dans la seconde quinzaine de mai 1762; car Bachaumont écrit le 22 mai qu'il a paru « depuis quelques jours ». On lisait au frontispice : « Émile ou de l'Education, par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève »; il y avait deux éditions, imprimées à Paris par Duchesne, mais publiées, avec le nom du libraire Jean Néaulme et le nom de la ville de La Haye pour l'édition in-8°, et d'Amsterdam pour l'édition in-12. L'ouvrage, qui était attendu avec impatience, piqua vivement la curiosité ; dès le 26 mai « il fait très grand bruit », et, à cette date, Bachaumont, relatant « qu'il y a des choses très hardies contre la religion et le gouvernement », estime que « ce livre à coup sûr fera de la peine à son auteur. » Cinq jours plus tard, il signale « le scandale occasionné par l'*Émile* », et il ajoute : « *le glaive* et *l'encensoir* se réunissent contre l'auteur, et ses amis lui ont témoigné qu'il y avait à craindre pour lui. »

Bachaumont était fort bien renseigné : quand Rousseau avait lu à son ami Duclos la Profession de foi du Vicaire savoyard, Duclos avait admiré, mais s'était étonné que « cela fît partie d'un livre imprimé à Paris » ; et, comme Rousseau répliquait qu'on devrait l'imprimer au Louvre par ordre du Roi : « J'en conviens, me dit-il, mais faites-moi le plaisir de ne dire à personne que vous m'avez lu ce morceau » (*Confessions, II, 11)*. Bientôt c'est Malesherbes qui, par l'organe du maréchal, fait demander à Rousseau ses lettres relatives à l'*Émile*. Et c'est enfin un M. de Blair (et non Blaire, comme il est écrit dans les *Confessions*), conseiller au Parlement, ce qui est grave, qui s'écrie (c'est Rousseau qui le fait parler) : « Voilà un fort beau livre, mais dont il sera parlé dans peu, plus qu'il ne serait à désirer pour l'auteur. »

Quel effet de si alarmants propos produisirent-ils sur Rousseau ? « il ne fit qu'en rire », dit-il, certain qu'il était « de l'utilité et de la beauté de son ouvrage ». Au fond, il était, je crois, plus inquiet qu'il ne le dit dans ses *Confessions* et dans ses lettres ;

car, s'il avait souhaité si ardemment que la deuxième partie (contenant *le Vicaire Savoyard*) fût ôtée à Duchesne et imprimée en Hollande, c'est qu'il se rendait parfaitement compte, et il n'avait pas besoin de Duclos pour cela, que les deux derniers volumes, s'ils étaient, comme il l'écrivait à Rey (18 février 1762), « encore mieux écrits et plus intéressants que les premiers », étaient aussi « pleins de choses hardies et fortes qui, malgré toute la faveur du magistrat, ne pourraient qu'élever des difficultés. » Aussi écrivait-il assez alarmé, et le même jour, à la maréchale que, pour la partie qui n'était pas encore imprimée, « il souhaitait fort, tant pour la sûreté du libraire que *pour sa propre tranquillité,* qu'elle ne fût pas imprimée en France. » Or voilà que tout s'est imprimé à Paris, que ses amis s'inquiètent et prennent leurs précautions ; et pourtant il est, dit-il, « tranquille », et rien ne trouble sa « sécurité. »

Que signifie cette sérénité parfaite qu'il affecte dans ses *Confessions,* et qui nous surprend fort de la part d'un esprit si avisé et d'un caractère qui ne nous a pas habitués à tant d'intrépidité ? Le coup qui allait le frapper, s'il espérait y échapper grâce à ses puissants protecteurs, ne le surprit pas, je crois, autant qu'il le dit dans ses *Confessions.* Les avertissements les plus sérieux et les plus précis ne lui avaient pas manqué : dès le 3 juin, nous le savons par Bachaumont, « l'Émile est arrêté par la police », et Rousseau l'apprend sans doute le jour même par ce billet (inédit) de Duchesne : « Je vous apprends avec peine que nous sommes arrêtés par la police et que je ne puis rien débiter... Si par hasard on vous demandait quelqu'éclaircissement touchant notre traité, je vous prie de garder là-dessus un secret qui ne doit être su que de nous deux ; ne rendre aucun compte est le mieux. » Trois jours après, c'est la lettre du curé de Deuil dont Rousseau parle dans ses *Confessions* : « M. le maréchal, dit-il, reçut du curé de Deuil une lettre portant l'avis qu'il disait avoir eu de bonne part, que le parlement devait procéder contre moi avec la dernière sévérité et que tel jour, qu'il marqua, je serais décrété de prise de corps. » Cette lettre (manuscrite), la voici : « Lundi 6 juin 6 heures de l'après-midi, Martin, curé de

Deuil, au maréchal de Luxembourg : « Je reçois dans le moment une lettre de Paris d'une personne digne de foi qui me dit : *Je suis assuré que J.-J. Rousseau sera déféré aujourd'hui au Parlement ; tous les avis sont au plus violent, il sera décrété et il y a tout lieu de craindre qu'on ne s'en tienne pas là ; il n'a pas de temps à perdre pour se mettre à couvert ou pour prendre telle précaution qu'il jugera à propos. On dit tout haut au Palais qu'il est inutile de brûler les livres et que c'est aux auteurs qu'il faut s'adresser* (tout cela est souligné par le curé). Voilà les termes de la lettre que je reçois. Je serais parti sur le champ pour en faire part à M. Rousseau ; mais d'après la fermeté que je lui connais, j'ai craint de ne pas pouvoir le déterminer à prendre de précautions ; c'est ce qui m'a engagé à m'adresser à Votre Grandeur qui le déterminera à prendre un parti convenable. »

Rousseau prétend que le curé de Deuil étant ami de Grimm et de Mme d'Epinay (1), il jugea « cet avis de fabrique holbachique » : on ne s'explique guère pourquoi Grimm et d'Holbach auraient pris la peine de l'avertir ou de l'effrayer. La lettre du curé est du 6 juin, c'est-à-dire de trois jours antérieure au décret, et elle était bien faite pour troubler la quiétude de Rousseau. Pourquoi donc, dans les *Confessions*, exagère-t-il, comme je le pense, sa sécurité, et nous parle-t-il avec insistance de sa gaîté, inaltérable, à l'en croire, jusqu'au moment de sa condamnation qui aurait été pour lui un coup de surprise et comme un coup de foudre ? Il me semble que le récit fameux des *Confessions* a été, sauf erreur, très habilement composé pour bien faire ressortir ce contraste : d'une part, voici un Rousseau qui, étant en règle avec les lois, « se sent parfaitement irréprochable », et garde sa belle humeur, car « il ne craint pas que Mme de Luxembourg le laisse dans l'embarras pour un tort qui, s'il existait, *était tout entier à elle seule* » ; et, d'autre part, voici des gens qui s'affolent, des protecteurs qui, se voyant subitement compromis, ne songent qu'à se mettre en sûreté *aux dépens de leur protégé*. Ce contraste est admirablement souligné,

(1) Est-ce parce que Grimm aurait, paraît-il, placé à Deuil Mme Levasseur ?

et même dramatisé, dans la scène nocturne où Rousseau qui dort bien tranquille, est brusquement réveillé à 2 heures du matin par du bruit et de la lumière et prié d'aller conférer tout de suite avec la maréchale « qui venait de se coucher, mais ne voulait pas s'endormir avant de m'avoir vu. Je m'habillai à la hâte et j'y courus. » Et il apprend, stupéfait, sa condamnation. Avant de montrer de quelle manière il va essayer d'en conjurer les effets, expliquons d'abord *comment* et *pourquoi* il fut condamné.

On l'a vu, deux semaines avaient suffi pour enflammer les esprits et alarmer à la fois le gouvernement et le clergé ; et nous pouvons déjà prévoir qu'il sera impossible aux Luxembourg et à Malesherbes de tenir tête à l'orage. Celui-ci éclate le 9 juin. Ce jour-là le Parlement condamne l'*Émile* à être lacéré et brûlé et l'auteur est décrété de prise de corps. M. Lanson remarque (*Annales J.-J. R.* I. 95) que les conseillers, qui siégeaient ce jour-là à la Grand Chambre, ayant un très grand nombre d'années de service, « n'appartenaient pas aux générations empoisonnées par la tolérance philosophique », et que le rapporteur désigné (Lenoir) était un clerc, et il en conclut, je crois avec raison, que la condamnation était résolue d'avance : n'avons-nous pas entendu Bachaumont, puis le curé de Deuil, annoncer cette condamnation plusieurs jours avant le décret ? C'était un bruit public ; et c'est ce qui nous explique que Grimm, huit jours seulement après l'apparition de l'*Emile*, pût informer ses correspondants que le Parlement allait poursuivre l'auteur et que « vraisemblablement M. Rousseau sera obligé de quitter la France » (*Corresp. littér.* V, 104). « Le petit nombre de juges est remarquable, dit M. Lanson. Aucun des honoraires qui pouvaient défendre ou absoudre l'*Émile* n'était là : ni le président Hénault, ni Malesherbes, ni Trudaine de Boutigny, ni quelques autres dont les sentiments étaient connus » ; il n'était évidemment pas possible à des conseillers de défendre le livre en plein Parlement. Mais le Parlement lui-même n'a-t-il pas été, sinon entraîné — il n'avait pas besoin de l'être, — du moins soutenu et encouragé par un mouvement, et comme par un

soulèvement de l'opinion ? Bachaumont, on l'a vu, parlait le 31 mai du « scandale » de l'*Émile ;* et, la veille du décret, le prince de Conti écrivait à la maréchale que « l'effervescence était extrême ». Tout cela n'expliquerait-il pas la grande hâte du Parlement qui, à peine rentré des vacances de Pentecôte, lesquelles avaient duré jusqu'au 6 juin, ainsi que le remarque M. Lanson, rendit son arrêt dès le 9 ?

Si du reste cet arrêt fut si sévère, ce fut pour des motifs qui nous sont connus : à l'époque où nous sommes, en 1762, la grande préoccupation du Parlement qui était, comme on sait, janséniste, c'était de prendre, par la suppression des jésuites, une éclatante revanche de la destruction de Port-Royal. Mais frapper les jésuites, n'était-ce pas frapper du même coup l'Eglise elle-même, et cela alors que l'Assemblée du clergé l'année précédente (novembre 1761) et, plus tard, le pape lui-même, Clément XIII, dans son Consistoire du 3 juin 1762, venaient de prendre la défense de la Société de Jésus ? Mais surtout les Parlementaires, en faisant la guerre aux jésuites, ne se faisaient-ils pas les auxiliaires des philosophes qui, non contents de battre en brèche les dogmes de la religion établie, semblaient vouloir par des livres, tels précisément que l'*Émile*, ravir à l'Église et à ses plus ardents défenseurs, les jésuites, l'éducation de la jeunesse française ? Pour ôter donc le droit à ses adversaires de suspecter son orthodoxie et son attachement à l'Église, et pour qu'on ne pût surtout l'accuser de pactiser avec le philosophisme, le Parlement n'avait qu'un moyen : c'était de condamner solennellement l'ouvrage philosophique qui avait alors le plus de succès, et de frapper l'écrivain téméraire qui, dédaignant les subterfuges usités jusque là chez ses confrères en philosophie, attaquait ouvertement et sans ambages les dogmes les plus révérés de la religion catholique. C'est donc avec raison que Rousseau écrivait le 15 juin 1762 à Moultou : « le Parlement voulait fermer la bouche aux dévots en poursuivant les jésuites. » La condamnation d'*Émile*, en même temps qu'un certificat d'orthodoxie que se délivrait le Parlement, était la préface, et comme la rançon anticipée, de la suppression des jésuites.

Le matin donc du mercredi 9 juin 1762, les gens du Roi, sur le réquisitoire de l'avocat-général Me Omer Joly de Fleury, ordonnent qu'un imprimé en 4 volumes in-8° intitulé *Émile ou de l'Éducation*, par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, dit imprimé à La Haye 1762, sera lacéré et brûlé en la cour du Palais au pied du grand Escalier et l'auteur pris et appréhendé au corps et amené es-prisons de la Conciergerie pour être ouï et interrogé (1). Devant cet arrêt brutal que va faire Rousseau ? Il a le choix entre trois partis : il peut se laisser emprisonner — ou se cacher — ou fuir avant l'arrivée des huissiers du Parlement. Nous qui le connaissons, nous savons d'avance qu'il prendra le parti qu'on lui fera prendre. Que vont donc lui conseiller ses amis? Leur situation est angoissante, et elle l'était bien avant l'arrêt du Parlement parce que, plus clairvoyants que Rousseau, ils avaient vu venir l'orage ; et, après avoir essayé vainement de le conjurer, ils avaient songé aux moyens de soustraire Rousseau, et de se soustraire eux-mêmes, aux conséquences de l'arrêt. Mais le prince de Conti n'avait rien pu obtenir, l'instruction judiciaire, une fois commencée, devant suivre son cours. Car, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, dans cette affaire si embrouillée de l'*Émile*, c'est que de tout temps en France, et quelque despotique ou capricieux que fût le régime du bon plaisir, les grands corps de l'État ne cessaient pas de

(1) L'arrêt du Parlement (qui reproduit le réquisitoire de Joly de Fleury) a été imprimé au tome XIII, page 242, de l'édition de Genève, in-4°. L'original de l'arrêt est dans le « Régistre du Conseil du Parlement », t. 132, p. 29 (à la Bibliothèque des avocats, au Palais de Justice de Paris). On y lit, entre autres accusations « que, conséquemment à ce système de n'admettre que la religion naturelle, il (l'auteur) ose essayer de détruire la vérité de l'Ecriture sainte et des prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les livres saints, l'infaillibilité de la Révélation, l'autorité de l'Eglise ;... que tels sont les principes impies et détestables de cet écrivain qui soumet la religion à l'examen de la raison, qui n'établit qu'une foi purement humaine ;.. qu'à ces impiétés il ajoute des détails indécents, des explications qui blessent la bienséance et la pudeur, des propositions qui tendent... à *affaiblir le respect et l'amour des peuples pour leurs Rois*. Que seraient d'ailleurs des sujets élevés dans de pareilles maximes, sinon des hommes *préoccupés* du scepticisme et *de la tolérance* ?. .. quelles règles pour les mœurs ? quels hommes pour la religion et pour l'État que des enfants élevés dans des principes qui font également horreur au chrétien et au citoyen ! »

jouir de leurs droits séculaires ; par exemple, même un maréchal de France, comme le maréchal de Luxembourg, et même un prince du sang, tel que le prince de Conti, ne pouvaient pas porter atteinte aux droits du Parlement et entraver le cours de la justice. Garat dit très bien, à propos justement de la condamnation de l'*Émile*, que les évêques et les cours de justice étaient « deux puissances qui ne cédaient pas toujours, même au trône (1) ». Il va de soi que Malesherbes, en sa double qualité de président de la Cour des Aides et de Directeur de la Librairie, pouvait, moins que tout autre, songer à intervenir une fois que le Parlement était saisi. Il le pouvait d'autant moins, et, d'autre part, les Luxembourg et le prince de Conti étaient d'autant plus empêchés d'agir en faveur de Rousseau, que ce n'était pas le Parlement seul qui s'était attaqué à l'auteur de l'*Émile* : le gouvernement lui-même avait pris parti, à l'instigation peut-être de Choiseul, qui voulait se défendre ainsi contre tout soupçon de partialité en faveur des philosophes au moment où il songeait à abattre les jésuites ; ainsi s'expliquerait ce mot du billet de Conti à la maréchale : « rien ne peut parer le coup, *la Cour l'exige.* »

Faut-il, à ces raisons d'ordre politique, ajouter certains griefs personnels de Choiseul contre Rousseau, comme paraît le suggérer cet énigmatique passage des *Confessions ?* « Un matin que j'étais seul avec M. de Luxembourg, il me dit : avez-vous parlé mal de M. de Choiseul dans le *Contrat social* ? — Moi, lui dis-je en reculant de surprise, non, je vous jure ; mais j'en ai fait en revanche, et d'une plume qui n'est pas louangeuse, le plus bel éloge que ministre ait reçu. Et tout de suite je lui rapportai le passage. — Et dans l'*Émile ?* reprit-il. — Pas un mot, répondis-je ; il n'y a pas un seul mot qui le regarde. — Ah ! dit-il avec plus de vivacité qu'il n'en avait d'ordinaire, il fallait faire la même chose dans l'autre livre, ou être plus clair. — J'ai cru l'être, ajoutais-je, je l'estimais assez pour cela. — Il allait reprendre la parole ; je le vis prêt à s'ouvrir ; il se retint et se tut.

(1) Garat : *Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle*, 1821, II, 157.

Malheureuse politique de courtisan qui, dans les meilleurs cœurs, domine l'amitié même ! »

Le passage en question du *Contrat social* se trouve au chapitre VI du livre III, et voici évidemment les mots qui, au dire du maréchal, n'étaient pas assez clairs. Rousseau dit, d'une part, que les hommes qui, dans une monarchie parviennent aux premières places, « ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus. » Il ajoute d'autre part : « Quand, par quelqu'heureux hasard, un de ces hommes nés pour gouverner prend le timon des affaires dans une monarchie presqu'abimée par ce tas de jolis régisseurs, on est tout surpris des ressources qu'il trouve et cela fait époque dans un pays. » Rousseau, qui est souvent obscur, et parfois à dessein, et qui s'étonne après de n'avoir pas été compris, aurait peut-être dû avertir le lecteur que lorsqu'il parlait d'un « tas de jolis régisseurs », le brillant Choiseul n'était pas compris dans le tas, mais qu'au contraire c'était lui qui était « né pour gouverner. » Il expliquera sa pensée six ans plus tard dans une lettre à M. de Choiseul (27 mars 1768), lettre qui, assure-t-il, eût été superflue, si M. de Luxembourg eût pris la peine de transmettre à M. de Choiseul la conversation qu'il avait eue avec lui Rousseau, et que nous avons citée, au sujet de ce malencontreux passage du *Contrat social* : « malheureusement, ajoute-t-il avec une belle désinvolture, le meilleur et le plus aimable des hommes n'en fut pas toujours le plus courageux (1). »

(1) Choiseul était-il à cette date personnellement hostile à Rousseau ? Nous n'en savons rien. Ce que nous savons, mais par un mot de lui qui est postérieur à la condamnation d'*Émile*, c'est qu'il ne professait pas pour le caractère et le talent de Rousseau une bien vive admiration : il l'appelle (en 1764 et nous retrouverons cette citation plus loin) « cette peste de Rousseau », et il trouvera que les *Lettres de la Montagne* sont « d'un ennui affreux ». Un mot de Mme du Deffand nous montre la maréchale de Luxembourg « ennemie des Choiseul », en 1771 ; enfin, la duchesse de Choiseul, dans ses lettres à Mme du Deffand, est très dure pour Rousseau.

Voltaire, qui ne laisse rien perdre, se servira perfidement du passage, cité

Quoi qu'il en soit, il est évident que la cour, aussi bien que le Parlement, voulant la condamnation de Rousseau, cette condamnation était certaine. On pouvait du moins à Montmorency essayer d'en atténuer, et peut-être même d'en éluder les plus graves conséquences pour le condamné. On hésita d'abord, me semble-t-il, entre les divers partis qui s'offraient : fuir, se cacher, ou se laisser prendre. Avant la fatale nuit, où Rousseau apprit qu'il était décrété, Mme de Boufflers, très renseignée par le prince de Conti, et conséquemment très inquiète, engageait Rousseau à devancer l'arrêt du Parlement et à se réfugier en Angleterre, où elle comptait de nombreux amis : mais Rousseau, fermement convaincu qu'il pourrait toujours s'abriter, en cas de danger, derrière ses puissants protecteurs, ne pouvait se décider à partir. Mme de Boufflers lui suggéra alors un expédient auquel il voulut bien se résigner, mais à la condition qu'on agît sans lui : « C'était, nous dit-il lui-même, la Bastille pour quelques semaines comme un moyen de me soustraire à la juridiction du Parlement qui ne se mêle pas des prisonniers d'État. » Rousseau appelle cela une « singulière grâce » ; mais le conseil de Mme de Boufflers pouvait être bon. N'était-ce pas, en effet, Mme de Luxembourg qui, sur la prière de Rousseau, avait intercédé jadis auprès de M. de Saint-Florentin, en faveur de Morellet, prisonnier à la Bastille ? Or M. de Saint-Florentin, Secrétaire d'État de la maison du Roi et ministre tout puissant pendant de longues années, était justement l'intermédiaire entre le clergé et le Roi. C'est à lui, en même temps qu'au Chancelier de Lamoignon, que le Procureur général du Parlement s'était empressé d'écrire dès le 10 juin pour l'informer de l'arrêt rendu la veille contre l'*Émile*. « Je vous promets, avait écrit jadis à Rousseau Mme de Luxembourg, que je ne laisserai pas M. de Saint-Florentin en repos que l'affaire (de Morellet)

plus haut, du *Contrat*, pour nuire à Rousseau et faire sa cour en même temps ; il écrira à Choiseul en février 1766 : Jean-Jacques, le précepteur des rois et des ministres qui a imprimé dans son Contrat insocial « qu'il n'y a, à la cour de France, que de petits fripons, qui obtiennent de petites places par de petites intrigues. »

ne soit terminée comme vous le désirez » ; et quelques jours après Morellet quittait la Bastille. Si nous en croyons Collé (*Journal*, août 1760) un ami avait conseillé à Helvétius de ne pas désavouer son livre *De l'Esprit* parce qu'il ne risquait que ceci : perdre sa place de maître d'hôtel de la reine et « au pis, trois mois de Bastille ». Quoi qu'il en soit, Mme de Boufflers parut avoir abandonné son projet . « elle ne m'en parla plus », dit Rousseau, et l'on arrive ainsi à la nuit du 8 juin, Rousseau s'obstinant à ne pas bouger.

Mais enfin le moment est venu de se décider et promptement : « à 7 heures du matin, écrit le prince de Conti, il sera décrété de prise de corps et l'on enverra sur le champ le saisir. J'ai obtenu qu'on ne le poursuivra pas s'il s'éloigne ; mais s'il persiste à vouloir se laisser prendre, il sera pris. » Pour ne pas se laisser prendre, il fallait maintenant ou fuir ou se cacher. On proposa à Rousseau, sans doute Mme de Boufflers, d'aller secrètement au Temple, où le prince de Conti pouvait lui assurer un asile inviolable, le Temple étant hors de la juridiction du Parlement. De son côté M. de Luxembourg offrit de le garder quelques jours chez lui incognito : « Je m'obstinai, dit Rousseau, à vouloir partir dès le jour même plutôt que de rester caché où que ce pût être. » Au fond il prit peur, ce qu'on n'a pas du reste le droit de lui reprocher en pareille occurrence. Réveillé brusquement de sa demi-tranquillité, et sa vive sensibilité le portant aux extrêmes, tout à coup il se vit perdu. « Le Parlement, écrivait-il quelques jours plus tard à Moultou, m'eût fait souffrir les plus cruelles tortures ; il m'eût fait brûler vif. » De Pontarlier, il écrira à la maréchale : « Sitôt que je fus parti, je croyais toujours entendre la maréchaussée à mes trousses » ; et son premier mot, arrivé en lieu sûr, à Yverdon, sera pour le prince de Conti : « Je dois à votre Altesse ma vie, ma liberté. »

Avait-il couru vraiment de si grands dangers ? ce qui est certain, et ce qui explique son émoi, c'est qu'à Montmorency il n'avait pas été seul à craindre le pire. Le 16 juin Mme de Boufflers écrivait à Hume : « On prétend que, s'il n'avait pas pris la

fuite, il aurait été condamné à mort. » Aurait-on été jusque là ? il est bien sûr que non. Sans doute on avait, par une déclaration du 16 avril 1757, édicté la peine de mort contre tout auteur d'ouvrage séditieux ; mais cette loi, trop draconienne pour être appliquée, ne devait faire tomber la tête d'aucun philosophe. Mme de Boufflers, dans cette même lettre à Hume, ajoute, après réflexion, qu'elle a « peine à croire qu'on eût pu aller si loin sur la qualité d'étranger ». Elle conclut pourtant que, « quoi qu'il en soit, il eût été imprudent à lui de rester en France dans de pareilles conditions. » Je crois au contraire que Rousseau aurait mieux fait de ne pas quitter la France, et, sinon de se laisser emprisonner, du moins, comme on le lui proposait, soit d'aller secrètement au Temple, où on ne pouvait le saisir, soit, bien plutôt, de se tenir caché chez le maréchal de Luxembourg le temps nécessaire pour permettre à ses amis de lui venir en aide au moment opportun, une fois l'orage passé. Nous savons, en effet, s'il fût resté en France, chez les Luxembourg ou ailleurs, tout ce qui eût été épargné à Rousseau : c'est à savoir les cruelles aventures qui l'attendaient à Genève, à Motiers, à Wootton, et qui allaient, en déchirant son cœur, faire sombrer sa raison. Que Voltaire fût exilé de Paris, ce n'était pas un grand mal pour sa personne, car il avait de quoi se consoler et s'égayer à Ferney ; et c'était un grand bien pour son talent, qui se renouvela très heureusement dans sa retraite. Mais pour Rousseau, pauvre et misanthrope, l'exil loin de ses amis de Paris, c'était la gêne, sinon la misère ; c'était la vie vagabonde qui allait recommencer, la fuite éperdue de lieu en lieu et, pour perpétuel réconfort, le tête-à-tête avec Thérèse ! Il valait la peine, en vérité, de courir le risque d'une réclusion plus ou moins longue et volontaire, parce que ce risque n'était pas, je crois, aussi périlleux que se l'imaginèrent les gens alarmés, et, ce me semble, affolés de Montmorency, dans cette mémorable nuit du 8 juin. Turgot, qui était homme de gouvernement, et dont on peut invoquer l'opinion en cette affaire, écrivait à Condorcet : « le Parlement aurait été bien fâché de le prendre ; si Rousseau eût voulu, il eût facilement évité cet orage en se

cachant deux ou trois mois (1). » Faut-il dès lors incriminer ses amis qui n'ont pas su, ou qui, peut-être, n'ont pas voulu l'empêcher de partir ? Le 17 juin, Rousseau écrivait d'Yverdon à Thérèse : « Vous savez *le vrai motif* de mon départ ; si personne n'eût été *compromis* dans cette malheureuse affaire, je ne serais sûrement pas parti, *n'ayant rien à me reprocher.* » Les gens « compromis », c'étaient M. de Malesherbes et la maréchale de Luxembourg et Rousseau ne serait donc parti que par égard pour eux. Mais alors, en le laissant, ou, mieux encore, — car nous connaissons le caractère hésitant de Rousseau — en le *faisant* partir, ses amis n'auraient songé qu'à assurer leur repos, et ils seraient vraiment responsables des malheurs qui vont fondre sur le fugitif ?

Pour Malesherbes, tout d'abord, que peut-on lui reprocher ? deux choses : d'avoir mal conseillé Rousseau en lui persuadant de laisser imprimer l'*Émile* à Paris, et d'avoir lui-même favorisé l'impression d'un livre qu'il aurait dû être le premier à trouver trop hardi et, conséquemment, dangereux pour l'auteur. Comment, en effet, un Directeur de la Librairie a-t-il pu approuver des hardiesses, non seulement de pensée, mais d'expression, qui sautent tellement aux yeux que, dès l'apparition du livre, maint lecteur, nous l'avons vu, prédit « le scandale » qui va éclater, et que le bon Néaulme, à mesure qu'il imprime à Amsterdam les feuilles sur la Révélation et les miracles, épouvanté « des affaires qu'il va s'attirer » en débitant un tel ouvrage, écrit à l'auteur que des amis, qu'il a consultés, partagent son sentiment, et supplie Rousseau « de corriger et d'adoucir les passages les plus forts ? » (inédit, 22 mars 1762). Au dire de Rousseau dans ses *Confessions*, Malesherbes lui aurait écrit « une longue lettre toute de sa main, pour lui prouver que la Profession de foi du vicaire savoyard était précisément une pièce faite pour avoir l'approbation du genre humain et celle de

(1) *Correspondance inédite de Turgot et de Condorcet*, 1882, 272. « A cette époque (1762), dit Lacretelle, il n'eût été au pouvoir ni de l'autorité royale, ni des parlements, de faire subir une peine rigoureuse à un homme qui régnait sur les esprits par la puissance de l'enthousiasme. » (*Histoire de France pendant le XVIII*e *siècle)*, 1810, IV, 143.

la cour dans la circonstance. » Et Rousseau, qui sait à quoi s'en tenir sur l'orthodoxie de son Vicaire, et qui tremble que cette belle « pièce » ne fasse interdire tout l'ouvrage, ajoute avec raison qu'il fut surpris « de voir ce magistrat, toujours si craintif, devenir si coulant dans cette affaire ». Seulement Rousseau, ne donnant pas la lettre même de Malesherbes (il la cite de mémoire), cette lettre ne peut être invoquée contre son auteur. Nous avons, en revanche, une lettre authentique de Malesherbes, de laquelle il ressort, je crois, que Malesherbes, tout simplement, n'a pas lu l'*Émile* parce qu'il n'a pas eu le temps de le lire. Il a emporté à la campagne le manuscrit de l'*Émile*, dit-il à Rousseau le 25 octobre, et le 18 novembre il lui écrit : « C'est abuser de votre complaisance, Monsieur, que de garder si longtemps l'ouvrage que vous m'avez confié. Je *désirais* d'avoir le temps de le lire avec l'attention qu'il mérite ; et, si j'avais prévu que cela me mènerait si loin, je n'aurais pas attendu jusqu'à présent; mais *je me flattais* de jour en jour d'être en état de vous le renvoyer après avoir satisfait l'extrême curiosité qu'il m'inspirait. Ce serait mettre votre patience à une plus grande épreuve que de vous donner mon avis détaillé sur une théorie qui, par mille raisons, est au-dessus de ma portée. Je me contente de vous assurer que l'ouvrage entier m'a fait le même plaisir que tout ce qui sort de votre plume. » Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que c'est à peu près cela qu'on écrit à un auteur dont on estime le talent, quand on a seulement feuilleté son dernier ouvrage. Sans doute il est assez naturel que Malesherbes n'ait pas eu le loisir de lire jusqu'au bout, *et en manuscrit*, un ouvrage aussi démesurément long que l'*Émile*. Mais a-t-il du moins lu, et avec toute l'attention qu'elle mérite, la *Profession de foi ?* S'il ne l'a pas lue, alors que Rousseau lui a fait part de ses craintes au sujet de ce morceau qui contient, comme on sait, les attaques les plus directes et les plus audacieuses contre le catholicisme, il a eu grandement tort ; et s'il l'a lue attentivement, comment alors l'a-t-il laissé passer ? dans l'un et l'autre cas, n'est-il pas à blâmer ? On s'explique d'autant moins sa conduite en cette affaire que, lors de l'impression de la

Nouvelle-Héloïse, il avait fait des critiques excessives, à quoi pense sans doute Rousseau quand il le dit « si craintif ». Et, d'autre part, il connaissait le ton agressif et les brutales audaces de Rousseau, lui qui écrivait le 13 novembre 1762 à celui-ci : « dans tous les temps, j'ai blâmé, ou plutôt j'ai gémi de votre imprudence à produire votre façon de penser en tout genre. » Et, en effet, si Malesherbes a réellement lu l'*Emile*, il a pu saluer au passage, lui, un des premiers serviteurs du Roi, des phrases comme celle-ci : « pourquoi les rois sont-ils sans pitié pour leurs sujets ? » Et lui, le Président de la Cour des Aides, qui siège comme juge honoraire au Parlement de Paris, il a contemplé ce tableau où il a pu se reconnaître avec ses collègues et son jeune roi : « Je comprends que le rugissement d'un lion épouvante les animaux et qu'ils tremblent en voyant sa terrible hure ; mais si jamais on vit un spectacle indécent, odieux, risible, c'est un corps de magistrats, le chef à la tête, en habit de cérémonie, prosternés devant un enfant au maillot, qu'ils haranguent en termes pompeux, et qui crie et bave pour toute réponse. » Et cela est écrit, non à la fin de l'ouvrage, mais presque au début, aux premières pages du second livre. Et au livre suivant, du reste, Rousseau, annonçant des révolutions prochaines, déclare hautement qu'il « tient pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient longtemps à durer. » Si ami des lumières que fût Malesherbes, aurait-il laissé, que dis-je ? aurait-il *fait* lui-même imprimer de tels passages, sans parler de beaucoup d'autres tout aussi subversifs, si réellement il les avait lus ? C'est ce qui m'a induit à penser que peut-être il avait commis, dans cette affaire de l'*Emile*, la même faute qu'il avait dû se reprocher à propos de l'énorme scandale causé par l'*Esprit*, d'Helvétius. Helvétius l'avait prié de prendre connaissance de son livre et avait offert de lui montrer, en une heure de temps, « les endroits qui pourraient blesser des hommes scrupuleux et peu éclairés. » Et Malesherhes s'était contenté de nommer un censeur qui d'ordinaire n'avait pas à juger des ouvrages de ce genre : il me semble donc que Brunetière a le droit de conclure qu'en cette affaire de l'*Esprit*, « il y

eut au moins quelque légèreté de la part de Malesherbes (1). »

En résumé donc Malesherbes a mal conseillé Rousseau pour l'impression de l'*Émile*, parce qu'il a eu le tort de ne pas lire, ou de lire trop rapidement, des pages que Rousseau lui-même avait signalées à son attention ; il me semble qu'à cela se bornent ses torts envers Rousseau. Ces torts-là, il les reconnaissait loyalement et il les exagérait même, quand il écrivait à Rousseau deux ans plus tard (8 décembre 1764) : « Vous m'écrivez, Monsieur, que votre cœur n'est pas plus changé que votre sort ; ce sont vos termes. J'avais bien cru que votre cœur ne serait jamais changé ; mais quand vous auriez eu de l'humeur contre moi, je ne serais pas assez injuste pour m'en plaindre. Sans entrer dans une plus grande explication, vous savez qu'il n'y a personne à qui je prenne plus d'intérêt qu'à vous, et cependant je ne vous ai jamais fait que du mal. » Il oubliait généreusement le bien qu'il lui avait fait lors de l'impression de la *Nouvelle-Héloïse*, et aussi, à propos de l'*Émile*, le bien qu'il avait eu du moins l'intention de lui faire, et celui qu'il avait réellement fait à son cœur lorsque, les imprimeurs étant accusés de trahison par Rousseau qui avait perdu la tête, il était parvenu, par ses démarches et par ses lettres multipliées, à détromper Rousseau et à dissiper ses folles inquiétudes.

Mais c'est sur la maréchale de Luxembourg que les insinuations de Rousseau ont fait peser les plus graves accusations : c'est bien elle, en effet, qui imagina cette malencontreuse impression de l'*Émile* à Paris ; et, lorsque Rousseau fut décrété, au lieu de prendre sa défense, elle n'aurait, dit-on; songé qu'à l'éloigner — ce que ne lui ont jamais pardonné la plupart des biographes de Rousseau. A peine arrivé à Yverdon, Rousseau lui écrit le 17 juin : « *Vous l'avez voulu*, Madame la Maréchale ; me voilà donc exilé loin de tout ce qui m'attachait à la vie. » Mme de Luxembourg fut-elle si coupable ?

Pour ce qui est de l'impression à Paris, dont elle prit l'initiative, il est un peu ridicule de la reprocher lourdement à la maré-

(1) Brunetière : *Nouvelles études critiques*, 189:

chale, alors qu'elle ne s'est donné tant de mal — jusqu'à courir Paris pour harceler les libraires — que, elle le croyait du moins, dans l'intérêt de son cher Rousseau. Quant au traité avec Duchesne, on se rappelle que la maréchale, après en avoir envoyé les deux doubles à Rousseau pour les signer, « en donna un à Duchesne et garda l'autre, observe le soupçonneux Rousseau, au lieu de me le renvoyer, et je ne l'ai jamais revu. » Soit ; mais s'il ne revit pas son double, il avait vu le traité et il l'avait volontairement signé, et même il avait mis dans sa poche les 3.000 francs d'acompte que lui avait offerts Duchesne sur les 6.000 qu'il s'était engagé à lui payer. Et, comme Mme de Luxembourg n'avait pris le soin de faire imprimer son livre que pour l'empêcher de se laisser encore une fois duper par les libraires (c'est lui qui le dit), son insinuation, vague comme la plupart de celles où il se complaît, est peut-être un peu déplaisante.

Maintenant, que Mme de Luxembourg ne se soit pas appliquée à lire consciencieusement l'*Émile* avant de songer à le faire imprimer, c'est ce que personne, j'imagine, ne s'avisera de lui reprocher. Rousseau avait commencé de lui en faire la lecture, mais il avait dû l'interrompre parce qu'elle avait paru « l'ennuyer. » Et, au fait, Rousseau lui avait-il lu les passages les plus violents sur les rois, les nobles et le clergé ? Peut-être que de tels passages, loin « d'ennuyer » la maréchale, l'auraient fait sursauter, et qu'elle eût été moins empressée de faire imprimer l'ouvrage et de « l'honorer publiquement de ses soins et de sa protection », comme l'en remerciait l'auteur.

Reste la question, plus délicate, de l'exil auquel elle aurait, pour ainsi dire, acculé Rousseau. Sur ce point encore, il me paraît juste de la défendre et cela, en invoquant, comme je n'ai jamais cessé de le faire, le propre témoignage de Rousseau. Il est entendu, et Rousseau a évidemment en mains des lettres de la maréchale qui le prouvent surabondamment, que c'est elle qui a conseillé et même surveillé l'impression de l'*Emile* à Paris. Dès lors, s'il se laisse prendre, et « questionner, » comme le veut l'arrêt du Parlement, que fera Rousseau ? Nous savons ce que ferait à sa place tout galant homme : il se tairait, et rien au

monde ne devrait le faire parler. Qu'on écoute Rousseau : « Voyant que je persistais à rester tranquille, Mme de Boufflers prit un tour plus capable de m'ébranler. Elle me fit entendre que, si j'étais arrêté et interrogé, je me mettais dans la nécessité de nommer Mme de Luxembourg et que son amitié pour moi méritait que je ne m'exposasse pas à la compromettre. Je répondis qu'en pareil cas elle pouvait rester tranquille, et que je ne la compromettrais point. Elle répliqua que cette résolution était plus facile à prendre qu'à exécuter ; et en cela elle avait raison, surtout pour moi, *bien déterminé à ne jamais me parjurer ni mentir,* quelque risque qu'il pût y avoir à dire la vérité. » Donc, si on le presse, il dira tout, c'est-à-dire, en fin de compte, les bontés inimaginables qu'ont eues pour lui, encore que mal inspirés, Malesherbes et la maréchale. Mais quoi ! Rousseau ne sait pas « mentir » ; comme si c'était mentir que de se taire sur ses amis — et sur une femme ! Il est vrai qu'il s'exprime ailleurs un peu autrement. C'est la fameuse nuit du 8 au 9 juin ; il accourt chez la maréchale, qui lui paraît « agitée », et lui-même, « au milieu de la nuit, il n'est pas exempt d'émotion » ; mais, continue t-il, « en la voyant, je m'oubliai moi-même pour ne penser qu'à elle et au *triste rôle* qu'elle allait jouer (et c'est lui qui le dit !), si je me laissais prendre : car, me sentant assez de courage pour ne dire jamais que *la vérité,* dût-elle *me nuire* et me perdre, (mais *la vérité* ne peut désormais *nuire* qu'à ses amis ; car, pour lui, il a fait l'*Émile,* il l'a signé de son nom, et il est impossible qu'il dise le contraire) ; — je ne me sentais ni assez de présence d'esprit, ni assez d'adresse, ni *peut être assez de fermeté pour éviter de la compromettre,* si j'étais pressé. » Ainsi, et tel était le prix dont il paierait leur généreuse hospitalité, il compromettrait gravement la maréchale et, par elle, le maréchal de Luxembourg, c'est-à-dire l'ami même du roi ; et cet énorme scandale atteindrait fatalement Malesherbes, le Directeur de la librairie et, par lui, son père, le Chancelier de France, c'est-à-dire le magistrat le plus élevé en dignité de tout le royaume. Et puis, quand eût été bien établi, par les aveux de Rousseau, « le triste rôle », comme il dit, de Mme de Luxem-

bourg, Rousseau en eût-il moins été l'auteur responsable de l'*Émile ?* Et quand il eût soutenu, comme il aimait à le dire, et même à le répandre avant l'arrêt, — car ce sont les paroles que lui prête Bachaumont dès le 31 mai — que « son livre avait été imprimé sans son consentement », encore une fois le traité avec Duchesne en eût-il moins été signé *Jean-Jacques Rousseau ?* Que valent donc en définitive toutes ses insinuations et toutes les récriminations de ses biographes contre les Luxembourg et contre Malesherbes ? Et que veut donc dire Rousseau quand il écrit le 15 juin à Moultou : « Je vous jure que non seulement j'étais parfaitement en règle, mais que j'en avais les preuves en mains et, qu'avant de partir, je me suis défait volontairement de ces preuves pour la tranquillité d'autrui. » Ces prétendues preuves ne pouvaient être que des lettres de la maréchale, puisque Malesherbes avait réclamé et repris les siennes ; mais ces lettres de la maréchale, qui ne pouvaient d'ailleurs, pas plus que d'autres « preuves », établir qu'il fût « parfaitement en règle » (l'impression ayant été clandestine), il savait très bien qu'il n'avait pas le droit de les divulguer, car il avait le 16 février avoué à Moultou : « Il est vrai que, si on m'attaquait, je ne pourrais *sans bassesse* employer tous mes avantages pour me défendre. »

Pour se défendre, il ne pouvait invoquer, en fin de compte, que les services rendus par des amis, imprudents sans doute, mais d'un dévouement qu'on peut dire à toute épreuve, quand on sait, en effet, à quelles épreuves il a soumis leur infatigable zèle. Le départ de Rousseau devait tranquilliser Mme de Luxembourg, cela est certain ; mais ce qui ne l'est pas moins, et nous le savons encore par Rousseau, c'est qu'elle ne demanda pas à Rousseau de partir. C'est lui qui, de son plein gré et, semble-t-il croire, par pur héroïsme, « sacrifia *sa gloire* à la tranquillité de Mme de Luxembourg. »

En résumé, le Parlement, d'une part, aurait dû, certes, se montrer moins sévère à l'égard de Rousseau, et surtout moins expéditif; car, au lieu de commencer par le décréter, il devait s'inquiéter d'établir juridiquement si Rousseau avouait l'ou-

vrage et s'il en était réellement l'auteur; les amis de Rousseau, d'autre part, Malesherbes et la maréchale, ont eu tort de faire imprimer l'ouvrage à Paris malgré le désir, formellement exprimé par Rousseau, de le faire imprimer à l'étranger ; mais Rousseau, de son côté, n'avait jamais fait qu'exprimer un désir, et Malesherbes, lui parlant en février 1762 de l'impression en France, dit très bien, qu'en effet, « il ne la désirait pas : » seulement il y avait, comme on l'a vu, bel et bien consenti.

Et, d'ailleurs, Rousseau et ses biographes n'ont-ils pas attaché trop d'importance à cette impression, puisqu'après tout le frontispice disait que l'ouvrage avait été imprimé à La Haye, puisque Duchesne ne fut pas même inquiété, et qu'enfin le Parlement n'eût pas le moins du monde songé à adoucir son arrêt, si le livre avait été effectivement imprimé à l'étranger? Ce qui motiva, en effet, ses rigueurs, ce n'est pas du tout l'impression à Paris, c'est tout simplement le contenu de l'ouvrage, et Rousseau s'attendait lui-même à ce que « les choses hardies et fortes dont était plein le livre soulèveraient des difficultés » (à Rey 18 février 1762) ; et c'est ensuite le fait même d'avoir signé son ouvrage, ce qui était considéré comme une aggravation de délit. Barbier dit en juin 1762 : « Comme son nom est à découvert dans le frontispice du livre, la Cour, par l'arrêt, l'a décrété de prise de corps. » Rousseau raille spirituellement dans ses *Lettres de la Montagne* (I, 5) les auteurs qui se gardent bien de mettre leur nom à leurs livres : « pour être utile impunément, on lâche son livre et l'on fait le plongeon ; le même homme sera l'auteur ou ne le sera pas devant le même homme, selon qu'ils seront à l'audience ou dans un souper. » Eh bien donc, que n'imitait-il ces habiles ! est-ce que les vérités de l'*Émile* devenaient plus « utiles au genre humain », parce qu'on lisait à la première page le nom de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, alors surtout que, sur le livre anonyme, tout le monde eût mis le nom de l'auteur? Rousseau, on l'a vu, répète sans cesse qu'il était « en régle », et il entend : avec les lois. Mais, à supposer qu'il le fût, il y a dans tout pays, et il y avait alors en France, particulièrement dans le domaine de la librairie, à côté des lois, les

usages, lesquels importaient beaucoup plus que les lois, et fort heureusement pour les écrivains, car les usages le plus souvent adoucissaient les rigueurs et corrigeaient les absurdités des lois. Ainsi, tout citoyen de Genève qu'il était, Rousseau eût mieux fait, puisqu'il écrivait en France, et s'il voulait précisément continuer à être « utile », de se conformer aux usages établis en France. Mettre son nom à un ouvrage tel que l'*Émile*, c'était « de la franchise » sans doute, mais une franchise à la fois inutile et dangereuse ; car le gouvernement et l'opinion s'accordaient à y voir une bravade, en quoi, ils ne se trompaient guère, si Rousseau a cédé, comme je le crois, en signant son livre, à sa manie de se singulariser. Il montrait par là, qu'il était au-dessus, non seulement des usages, mais encore de tous les philosophes qui n'avaient pas osé signer leurs œuvres. Seulement cette fois sa singularité devait lui coûter cher : « Si Rousseau a été décrété par le Parlement, écrivait Turgot à Condorcet, c'est parce qu'il avait eu la manie de mettre son nom à l'*Émile* (1). » Rien n'est plus exact : qu'on lise cette seule phrase de l'arrêt du Parlement : « que l'auteur de ce livre, n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne saurait être trop promptement poursuivi ; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connaître, que la justice se mette à portée de faire un exemple. »

Après cette discussion, minutieuse mais nécessaire, nous avons peut-être le droit de conclure que, si Rousseau fut décrété, et s'il crut devoir passer la frontière, il devait s'en prendre, non pas à Malesherbes ni à la maréchale qui après tout n'avaient pas écrit l'*Émile*, mais à lui-même qui l'avait, non seulement écrit, mais laissé imprimer en France et qui surtout l'avait signé de son nom. Il a fait, en somme, en cette affaire, ce que font les caractères faibles : il a, après les avoir combattus, suivi les conseils qu'on lui donnait, croyait-on, dans son intérêt ; il a laissé agir ses protecteurs ; puis, ceux-ci ne l'ayant pas servi comme ils l'avaient espéré, il s'est vengé de leur protection mal-

(1) *Œuvres de Turgot* (1808-1811) II, 798.

heureuse en faisant peser sur eux je ne sais quels vagues soupçons d'égoïsme et de lâcheté. Puisque, suivant sa fière devise, il se vantait de faire passer avant tout la vérité, il nous a donné le droit de dire nettement, même à son désavantage, ce qui nous a paru être la vérité historique. Certes, l'arrêt du Parlement nous semble odieux et l'on ne doit pas marchander sa pitié à l'écrivain qui est forcé de fuir pour avoir écrit un chef-d'œuvre. Mais, tout en plaignant sincèrement Rousseau, l'on est obligé de reconnaître que le récit qu'il nous a laissé de toute cette histoire et sa façon de juger ceux qui avaient voulu être ses bienfaiteurs, ont montré une fois de plus que le caractère chez lui n'était pas à la hauteur du beau génie qui venait d'écrire l'*Émile*.

Une dernière remarque, avant de finir, sur l'arrêt même du Parlement : cette condamnation de l'*Émile*, nous la trouvons aujourd'hui maladroite et brutale ; mais il ne faut pas oublier qu'elle était parfaitement conforme, non seulement à la législation, mais aux mœurs du temps et aux idées courantes sur la répression des ouvrages dits séditieux. Rousseau fut surtout condamné pour ses attaques contre la religion : c'est que, qui touchait alors à « l'encensoir », s'y brûlait les doigts infailliblement. Duchesne qui, en sa qualité de libraire, était aussi renseigné que possible sur les dangers que couraient les auteurs à traiter des matières défendues, dans une lettre (inédite) pressait Rousseau en 1765 d'écrire quelque chose de nouveau et lui promettait le succès ; mais il ajoutait, en un langage plus expressif que correct : « il n'y a que la matière de religion que nos misérables cagots nous mettent des entraves. » Les philosophes protestaient avec raison contre une législation absurde et tyranique ; n'oublions pas, pourtant, qu'ils n'hésitaient pas à l'invoquer quand il s'agissait de fermer la bouche à leurs adversaires, ou, par exemple, de faire enfermer Fréron au Fort l'Evêque. Et l'auteur lui-même de l'*Émile* n'avait-il pas, quelques mois avant sa condamnation, lancé dans le monde certain ouvrage intitulé *le Contrat social*, où il disait à propos des dogmes de sa *religion civile* : « que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement

ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort. » Or la religion catholique n'était-elle pas quelque chose comme une « religion civile » puisqu'elle était la religion de l'État ?

CHAPITRE VII

LA CONDAMNATION DE L'« ÉMILE » PAR LE PETIT CONSEIL DE GENÈVE

Rousseau, après avoir pris congé de Thérèse et des Luxembourg, non sans un grand serrement de cœur, monta dans un cabriolet fourni par le maréchal et se dirigea, en traversant Paris, vers la Suisse, où il avait pris le parti de chercher un refuge. On connaît l'amusant récit où il nous montre « dans un carrosse de remise, entre la Barre et Montmorency, quatre hommes en noir qui le saluent en souriant » ; c'étaient, pensa-t-il, les huissiers du parlement qui venaient l'arrêter. Il n'est pas impossible, car c'est bien dans l'après-midi du 9 juin qu'ils sont venus à Montmorency pour le prendre. Mais l'ont-ils reconnu et lui ont-il souri ? M. Lanson (1) remarque « qu'après tout, ces huissiers pouvaient ne pas connaître Jean-Jacques ; et, s'ils l'ont salué, ils saluaient peut-être moins le voyageur inconnu que la chaise de poste, le postillon, l'équipage de marque qu'il rencontraient sur la route. » Dans tous les cas, Rousseau a tort d'en conclure « qu'au lieu d'avoir été décrété à sept heures, comme on le lui avait annoncé, il ne l'avait été qu'à midi. » M. Lanson établit au contraire qu'il a dû l'être à la grande audience du Parlement, c'est-à-dire entre huit heures et demie et dix heures et que, pour atteindre Montmorency vers

Bibliographie : « *Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Émile *et le* Contrat social *ont été l'objet en 1762* », recueillis par Marc Viridet, Genève, 1850.— Eug. Ritter : « *Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de J.-J. Rousseau* », Genève, 1883. id. : « *J,-J. Rousseau et Ch. Bonnet* » (Etrennes genevoises, 1893). — Ed. Rod : « *L'affaire J.-J. Rousseau* », 1906. — G. Vallette : « *J.-J. Rousseau genevois* », 1911. — Lanson : Quelques documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Émile*... (*Annales J.-J. Rousseau*, I, 95).

(1) *Annales J.-J. Rousseau*, I, 106.

quatre heures, toutes les formalités remplies, les huissiers n'avaient pas perdu de temps. Ainsi on avait fait diligence.

Tandis que Rousseau composait, chemin faisant, son *Lévite d'Ephraïm*, œuvre d'ailleurs insignifiante, passant par Salins, il se dirigea vers Yverdon, où s'était retiré « le doyen de ses amis », le bon Roguin, qu'il avait connu à Paris en 1741 et qui l'avait en 1745 aidé de sa bourse, alors qu'il était sans doute un miséreux. En entrant sur le territoire de Berne, il fit arrêter les chevaux et, descendant de voiture, il se prosterna et embrassa, dans un accès d'enthousiasme, le sol de sa patrie : « ciel, protecteur de la vertu, je te loue ! je touche une terre de liberté. » Il allait avant peu rabattre beaucoup de cet enthousiasme pour la libre Helvétie ; en attendant le postillon le crut fou — il y avait de quoi, — et, quelques heures après, il serrait dans ses bras « son digne hôte, le respectable Roguin (14 juin 1762). »

Il fut bientôt de la famille : la nièce de Roguin, Mme Boy de La Tour, qui sera une de ses plus passionnées dévotes, avait une fille, déjà fiancée, quoique très jeune, au neveu de Roguin, un colonel qui avait l'âge de son grade ; aussi la jeune fille répugnait-elle à ce mariage, et Jean-Jacques, qui se mêlait volontiers des affaires de cœur, sauva, dit-il, la jeune fille d'un mariage si mal assorti sous le rapport de l'âge ; mais, en faisant le bonheur de la jeune de La Tour, il fâcha son vieil ami Roguin, dont il ruinait les plans matrimoniaux ; il s'en consola en disant qu'il avait agi en ami véritable. En attendant, Roguin, moins fâché sans doute que ne le suppose Jean-Jacques, lui offrait l'hospitalité d'un petit pavillon dans sa propre maison entre cour et jardin. Autour de Roguin tout le monde était pour lui plein de prévenances : il y avait là, pour le choyer, comme il aimait tant à l'être malgré ses airs sauvages, outre le maître de la maison et les dames de La Tour, un banneret Roguin, et le bailli d'Yverdon, M. de Moiry de Gingins, qui, dit-il l'accablaient de caresses. Ainsi il a trouvé à Yverdon un asile sûr et des amis. Mais cet asile et ces amis, pourquoi donc ne les a-t-il pas demandés à sa ville natale, lui si fier de son titre de citoyen de Genève ? Le choix de sa retraite a de quoi nous surprendre et il vaut la peine, je crois, de chercher les motifs de ce choix.

Au lendemain de son arrivée à Yverdon, il écrivait à son ami Moultou, pasteur à Genève : « Je suis arrivé ici d'hier matin et je vais errer dans ces montagnes jusqu'à ce que j'y trouve un asile assez sauvage pour y passer en paix le reste des mes misérables jours. Un autre me demanderait peut-être pourquoi je ne me retire pas à Genève ; mais, ou je connais mal mon ami Moultou, ou il ne me fera sûrement pas cette question. Il sentira que ce n'est point dans la patrie qu'un malheureux proscrit doit se refugier, qu'il n'y doit point porter son ignominie ni lui faire partager ses affronts. » (15 juin 1762). Rousseau n'exagère-t-il pas son « ignominie », et, puisqu'il est proscrit pour avoir déplu au très catholique Parlement de Paris, ne doit-il pas s'attendre au meilleur accueil de la part des Protestants de Genève ? Voyons donc, au moment où Rousseau débarquait à Yverdon, ce que pensait Genève de son plus illustre « citoyen ».

Lorsque, huit ans plus tôt, Rousseau, alors auteur du premier *Discours* et du *Devin du Village*, avait revu sa ville natale, on lui avait fait fête et il avait pu dire avec raison qu'il avait été « caressé par tous les états. » L'accueil avait été si chaleureux que Rousseau, au moment de fixer sa résidence définitive, avait hésité entre la France et Genève : l'amitié de Mme d'Epinay l'avait décidé pour l'Hermitage. Quelque temps après sa visite à Genève, il avait publié son second *Discours* (1755) en le faisant précéder d'une dédicace, extrêmement flatteuse, à la République de Genève. C'est donc au peuple de Genève, non à ses magistrats qu'il avait dédié son œuvre, et il nous dit dans ses *Confessions* que sa dédicace « pouvait ne pas plaire au Conseil. » Celui-ci répondit pourtant par une lettre de félicitations, mais qui ne satisfît pas Rousseau ; il la trouva « honnête, mais froide (1). » Dédicace et Discours n'étaient sans doute pas faits pour enchanter une artistocratie, maîtresse du gouvernement à Genève ; mais s'il est vrai, comme le dit Rousseau, sans doute avec quelqu'exagération, que la Dédicace lui « attira des ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la bourgeoisie » (dans la haute bour-

(1) Elle a été donnée par Sayous : *Littérature française à l'étranger* (I, 248).

geoisie, tout au plus), le *Discours* lui-même lui valut de chauds applaudissements parmi les simples bourgeois, dont il était, et qui seront de plus en plus, à mesure qu'il mécontentera et alarmera les privilégiés, ses zélés partisans. Un ancien ami de son père, Marcet de Mézières, nous peint au vif, dans une lettre à Rousseau, cette différence dans l'accueil fait au second *Discours* par les deux partis adverses à Genève : « Votre livre sur l'Inégalité des conditions, dédié à nous tous, grands et petits, n'a pas eu le bonheur de plaire aux premiers. En effet, est-il naturel de supposer quelqu'égalité entre des individus, dont les uns comptent deux ou trois générations de syndics dans leurs familles, et les autres, cinq ou six d'horlogers et autres artisans honnêtes (1) ? »

Il est bien vrai que la seule critique sérieuse qui eût été faite du *Discours sur l'Inégalité* était partie de Genève : mais le savant naturaliste Charles Bonnet (Philopolis), qui en était l'auteur, avait rendu pleine justice aux talents de Rousseau. Enfin la *Lettre à d'Alembert*, trois ans plus tard (1758), avait acquis à Rousseau les sympathies des pasteurs pour « le service signalé », lui écrivait l'un d'eux, que l'éloquent ennemi des spectacles avait rendu à son pays et « à tous ceux qui n'étaient point livrés à l'amour de la frivolité et du plaisir ». Mais, quatre ans après, que vont penser les austères pasteurs de certain roman où tout ne respire pas l'innocence biblique ? Rousseau est fort embarrassé quand il parle à ses graves amis de la *Nouvelle-Héloïse*. « Ce livre, écrit-il à l'un d'eux, le pasteur Vernet (29 novembre 1760) n'est pas fait pour être lu de vous... C'est une espèce de fade et plat roman ». Les pasteurs osèrent pourtant le lire ou, d'un doigt rapide, l'entre-lire, puisqu'en janvier 1761 le Consistoire demanda qu'on sévît contre ce dangereux ouvrage, mais sans beaucoup insister, semble-t-il, car sa démarche n'aboutit pas : faut-il croire, en faveur de Julie, que sa grâce fût la plus forte ? Ce que Rousseau avait dit, en effet, de Paris, à l'apparition de son roman, il pouvait le dire de Genève : « Les femmes

(1) E. Ritter : *La famille et la jeunesse de Rousseau*, 1896, p. 163.

s'enivrèrent du livre et de l'auteur ». L'une d'elles, Mme de Marchinville, une amie de cette demoiselle Curchod qui devait être Mme Necker, écrit à l'auteur : « Avec un mot vous pénétrez l'âme... M. de Voltaire a dit que votre encre brûlait le papier : comment n'a-t-il pas ajouté que ce papier brûlait le cœur ? C'est apparemment sa vieillesse qui met le sien à l'abri, ou aurait-t-il senti que votre feu n'est pas de la nature du sien, qui pétille, mais ne brûle pas (1) ? » On surprend là, et c'est pourquoi j'ai cité ce curieux fragment de lettre, non seulement l'enthousiasme qu'inspirait aux Genevoises l'éloquence entraînante de Rousseau, mais encore l'hostilité qu'à Genève on témoignait tout naturellement à Voltaire quand on admirait Rousseau : on aimait, pour ainsi dire, Rousseau contre Voltaire et réciproquement ; et si le Consistoire avait poursuivi mollement la *Nouvelle-Héloïse*, comme on l'a vu, c'est parce que, depuis sa *Lettre à d'Alembert*, Rousseau était, pour les pasteurs, un auxiliaire précieux, qu'ils ne voulaient pas décourager, dans la pieuse campagne qu'ils menaient contre Voltaire et ceux qui, à son exemple, se livraient au plaisir mondain de la comédie. Ceux-ci, les partisans de Voltaire, se recrutaient dans la haute société, laquelle s'accommodait fort de cette Inégalité des conditions flétrie par l'auteur du second *Discours* ; de sorte qu'en résumé, comme l'a fort bien dit Rod : « les tendances mêmes qui lui aliénaient (à Rousseau) les gens du monde, lui valaient au contraire les sympathies des bourgeois que séduisaient ses idées égalitaires et son civisme à la romaine ».

Ainsi Rousseau a de zélés partisans parmi les bourgeois, tels que l'horloger De Luc, que nous retrouverons plus loin, Marcet, d'Ivernois et bien d'autres ; d'ardentes admiratrices, on vient de le voir ; et enfin de fervents disciples qui, comme le bouillant Moultou, ont tout l'enthousiasme requis. Sauf donc quelques patriciens qui font des réserves et sont bien, en somme, obligés de s'incliner devant son talent et sa renommée, Rousseau, s'il demande asile à ses compatriotes, ne trouvera guère que des

(1) Sur cette lettre voir Rod : *Affaire Rousseau*, 39.

mains tendues. Pourquoi donc ne va-t-il pas tout droit à Genève ?

C'est que, brave seulement la plume à la main, il n'ose pas affronter l'hostilité, plus ou moins ouverte, des gens du « haut étage ». Mais surtout il ne va pas à Genève, parce qu'il y a, aux portes de Genève, quelqu'un qui attire à lui, à ses délicats soupers et à ses représentations théâtrales, les jeunes gens et les gens du monde, qui les amuse et les enchante par ses folles plaisanteries et son aimable esprit, quelqu'un enfin que, pour tous ses succès même, il ne peut plus souffrir désormais, et c'est Voltaire ; Voltaire, qui a eu l'impudence de l'éclipser dans son propre pays, Voltaire, avec qui il ne peut songer à rivaliser d'esprit et de séduction : « Qu'eussé-je fait, dit-il dans les *Confessions*, seul, timide et parlant mal, contre un homme arrogant, opulent, étayé du crédit des grands, d'une brillante faconde et déjà l'idole des femmes et des jeunes gens ? »

Non pas, et il s'en faut de beaucoup, on l'a vu, de toutes les femmes. Et quant aux jeunes gens, tous ceux de la moyenne bourgeoisie et du peuple sont pour Rousseau : ses ouvrages, comme on le lui écrit, ne font-ils pas « fermenter la liberté dans tous les cœurs ? » Qu'il entre donc le front haut à Genève : il verra grandir le nombre de ses partisans et, devant cette garde du corps, le Petit Conseil hésitera sans doute à l'attaquer et à le frapper en face — ce qu'il va faire très aisément en son absence (1).

C'était le sentiment de Moultou qui lui écrivait (19 mai 1762) : « Vous vous trompez ; vous avez fort peu d'ennemis à Genève et beaucoup d'amis... Si c'était autrement, j'en sortirais. Ces hommes (ceux qui fêtent Voltaire), sont en fort petit nombre et, pour la plupart, contraints de se cacher. Revenez dans votre patrie, ils n'oseront pas lever la tête. » Mais suivre le conseil de Moultou, c'était entrer en lutte ouverte avec Voltaire et ses partisans, perspective qui n'avait rien de séduisant pour un homme

(1) Bonnet écrivait à Haller (15 juin 1762) : « Je souhaite fort qu'il ne se réfugie pas ici, car je craindrais qu'il ne nous fît bien du mal. » (*J.-J. Rousseau et Charles Bonnet*, par Eug. Ritter, dans *Étrennes genevoises*, 1893, p. 199.)

aussi pusillanime et aussi ami de son repos que l'était Rousseau. Il laissa donc le champ libre à Voltaire et à l'aristocratie, et voici alors ce qui se passa à Genève : les 18 et 19 juin 1762, le Petit Conseil (je dirai plus loin ses attributions), délibéra sur « ce qu'il appartenait de faire » au sujet des deux ouvrages de Rousseau : l'*Emile* et le *Contrat social.* Trois avis furent successivement émis et discutés : fallait-il décréter Rousseau de prise de corps ? ou ne pas le décréter ? ou décider que, s'il venait à Genève, il serait appréhendé pour comparaître devant le Conseil ? Très judicieusement, le procureur général, Robert Tronchin, cousin du célèbre médecin, Théodore Tronchin, opinait, en ses conclusions motivées, pour que la sévérité du Conseil se bornât aux ouvrages seuls. Pour empêcher qu'on décrétât l'auteur, Tronchin faisait valoir ce motif, ingénieux mais assez inattendu, et qui devait exaspérer Rousseau, que celui-ci, rentré dans l'église protestante, « paraissait » seulement rentré dans ses droits de citoyen de Genève, car le fait allégué en sa faveur, « qu'il n'avait pas solennellement renoncé à la religion protestante, était un fait faux » ; il fallait donc le considérer légalement comme un étranger ; et la conséquence en était que Rousseau, ne jouissant pas des droits, ne tombait pas non plus sous les lois de la cité. Ainsi, pour le sauver du décret de prise de corps, on lui enlevait ce titre de citoyen de Genève dont il était si fier. Mais le rapport du Procureur général étant ouï et adopté, on y ajouta l'aggravation suivante : « en cas que Rousseau vienne dans la ville, ou dans les terres de la Seigneurie, il devra être saisi et appréhendé, pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra. »

C'était mettre un bel empressement à rivaliser d'intolérance et de rigueur avec Paris. L'arrêt du Parlement pouvait certes être critiqué : mais enfin on vivait en France sous le régime du bon plaisir, et la *Profession de foi du Vicaire savoyard,* sans parler du reste, avait largement de quoi scandaliser un clergé catholique. Mais qu'une république, et protestante, frappât des mêmes peines infâmantes un écrivain protestant et un de ses citoyens, c'est de quoi Jean-Jacques avait le droit d'être surpris

et indigné. Comment donc expliquer cette étrange condamnation ?

Pour la bien comprendre, sinon pour la justifier, il faut à la fois songer aux passages les plus subversifs de l'*Emile* et du *Contral social,* et se souvenir de ce qu'étaient alors le gouvernement et la religion de Genève. Le fond du *Contrat social,* c'est la souveraineté du peuple et l'égalité de tous les citoyens. Or, Genève était gouvernée par une oligarchie de patriciens qui avaient le double privilège du rang et de la fortune. L'*Emile,* lui, prêchait la religion naturelle ou, plus précisément un théisme très large qui se passait fort bien des miracles et de la Révélation : ce n'était pas là ce qu'avait jadis enseigné Calvin ; ce n'était pas ce que croyaient alors à Genève fidèles et pasteurs, non pas même ceux des pasteurs qui, touchés par l'esprit du siècle, interprétaient avec une certaine liberté les dogmes du calvinisme. A Genève comme à Paris, c'est surtout la Profession du Vicaire savoyard qui déchaîna la tempête. Le pasteur Moultou, bon juge en pareille matière, écrivait à Rousseau, dès l'apparition de son livre, et à propos du Vicaire savoyard : « Quels cris, quelles clameurs vous allez exciter à Genève ! (3 février 1762). » Et le 18 juin, c'est-à-dire la veille même de la condamation, parlant des ennemis de Rousseau : « ils triomphent de ce que vous leur avez fourni des armes pour vous attaquer. » Le bon Moultou voudrait que Rousseau, pour désarmer ses ennemis, s'empressât de proclamer bien haut « la supériorité de la religion de Genève sur toutes les autres religions. » Précaution trop tardive, et d'ailleurs inutile, car il eût fallu commencer par supprimer maint passage qui s'appliquait aussi bien au Calvinisme qu'au Catholicisme, celui-ci par exemple : « Cherchons sincèrement la vérité, ne donnons rien à l'autorité des pères *et des pasteurs ;* mais rappelons à l'examen de la conscience et de la raison tout ce qu'ils nous ont appris dès l'enfance. Ils ont beau me crier : soumets ta raison ; autant m'en peut dire celui qui me trompe : il me faut des raisons (non des miracles ou des prophéties) pour soumettre ma raison. » On ne revient pas sur des déclarations si catégoriques ; car essayer seulement de les commenter, ce serait les dénaturer et par conséquent les rétracter.

Ainsi les doctrines du *Contrat social* et de l'*Émile* suffisent, si l'on veut, à expliquer la condamnation de ces livres par une aristocratie toute puissante qui pouvait prétendre qu'en condamnant de telles doctrines, elle défendait à la fois le gouverment et la religion de Genève. Mais ne suffisait-il pas de condamner les livres et était-il donc besoin, pour sauver la république et la foi, de décréter l'auteur de prise de corps ? Il va de soi que les mœurs du temps excusent en quelque mesure, chez les juges, des rigueurs qui seraient aujourd'hui absurdes et criminelles. Mais cette excuse ici est certainement insuffisante puisque, au moment même où les magistrats sévissaient si cruellement contre Rousseau, des Genevois cherchèrent à expliquer une si brutale condamnation par des motifs tout autres que ceux qu'avait pu fournir l'examen de ses livres ; cela prouve tout au moins que les mœurs et les pratiques juridiques du temps ne leur paraissaient pas du tout imposer aux magistrats l'excès de rigueur dont ils usaient envers Rousseau.

Quels sont donc ces motifs qu'on mit en avant pour expliquer le décret de prise de corps ? Un certain colonel Pictet, dans une lettre qui fit le tour de Genève, les a résumés comme suit : « les causes de l'arrêt du Petit Conseil sont au nombre de trois : l'une est l'engouement où l'on est pour M. de Voltaire ; la seconde, qu'on aura voulu faire sa cour à *celle* de Versailles ; et l'on aura voulu, en troisième lieu, réparer, par une démarche éclatante, le mal que M. d'Alembert peut nous avoir fait par l'article *Genève*, du Dictionnaire Encyclopédique. » Pictet, et ceux qui raisonnaient comme lui, ont-ils vu juste, ou bien donnerons-nous raison à Rod, qui écarte délibérément ces trois motifs ? (1) Prenons-les dans l'ordre inverse où ils nous sont donnés par Pictet et examinons-les rapidement l'un après l'autre.

On aurait voulu, selon Pictet, réparer par une démarche éclatante le mal causé à la République par le fameux article de d'Alembert. Ce motif, dit Rod, « ne supporte pas l'examen ;

(1) *L'Affaire J.-J. Rousseau*, 122.

l'idée de réfuter d'Alembert en frappant l'écrivain qui s'était fait contre lui le champion des mœurs, des traditions, du gouvernement de la patrie, ne put effleurer l'esprit d'aucun des magistrats avisés qui présidaient aux destinées de la République. » Je ne vois pas les choses ainsi : d'abord ce « champion des mœurs », même dans sa *Lettre à d'Alembert*, n'avait pas dû ravir tous ceux qui composaient le Petit Conseil, car ils n'étaient pas tous d'ardents partisans des vieilles « traditions » de rigorisme et d'austérité ; certains d'entr'eux avaient adopté les « nouvelles mœurs » : loin d'avoir, pour les spectacles, l'horreur affichée par Rousseau, eux et leurs amis du grand monde allaient applaudir aux Délices *Zaïre* et l'*Orphelin de la Chine*

Pour ce qui est du « gouvernement », Rousseau faisait dans sa *Lettre à d'Alembert*, un vif éloge des « Cercles », et ces cercles étaient des foyers d'opposition à ceux qui détenaient les charges et exerçaient le pouvoir (1).

Enfin sur le point, beaucoup plus important, de la religion, et c'est cela surtout qu'avait en vue Pictet, et dont ne parle pas Rod, si, dans sa *Lettre à d'Alembert*, Rousseau avait défendu les pasteurs, il avait, dans son *Emile*, singulièrement affaibli sa défense en affichant précisément les *principes que d'Alembert avait attribués aux pasteurs*. Or, sa Profession du Vicaire était signée : citoyen de Genève, c'est-à-dire, puisque c'est une même chose : protestant de Genève. Et ce qui aggravait son cas, c'est que les hérésies du vicaire étaient débitées par quelqu'un qui, en 1754, avait été officiellement admis à la communion par le Consistoire et qui, de ce fait, pouvait passer pour exprimer l'opinion de ses *coreligionnaires ;* or, si cela était et si des Genevois le laissaient croire, alors d'Alembert avait eu raison de les appeler sociniens ! il put donc y avoir là, non pas précisément projet arrêté de venger les pasteurs, mais souci de prévenir des induc-

(1) Dans une lettre inédite de Moultou à Salomon Gerdil (de Nyon) et publiée par les *Annales J,-J. R.* III, 229, on lit ceci : « C'est dans le temps qu'ils (les ennemis de Rousseau à Genève) soutenaient Voltaire d'une main, qu'ils écrasaient Rousseau de l'autre. Je savais qu'ils ne voyaient pas sans effroi ses liaisons avec De Luc, qu'ils craignaient ses principes républicains... »

tions fâcheuses qu'on avait lieu de craindre, si on laissait passer le livre sans protester. Si l'on sévissait, au contraire, contre l'auteur du *Vicaire savoyard,* voilà qui édifierait le public sur la vraie religion des Genevois et, bien mieux que « la défense » du déiste Rousseau, effacerait le mauvais renom de socinianisme que d'Alembert avait fait planer sur Genève. Qu'on lise ce passage d'une lettre de Haller à Bonnet *trois jours* après la condamnation : « il fallait un arrêt pareil pour rétablir l'honneur de l'église de Genève. Dans mes voyages, le reproche général était déjà que les protestants n'avaient point de religion. »

La deuxième raison alléguée par Pictet : on aura voulu faire sa cour à *celle* de Versailles » paraît à Rod également « fausse. » Dans les correspondances diplomatiques, dit-il, « il n'y a pas trace de pression exercée sur le gouvernement genevois. » Mais il ne s'agit pas ici, et Pictet ne parle pas, de « pression » : on a voulu être agréable à Choiseul, tout simplement, et cela me paraît hors de doute (1). Il faut bien se rendre compte avant tout de ce qu'était la situation de Genève et, plus particulièrement, du gouvernement genevois vis-à-vis de la France. L'acte de médiation de 1738, qu'on a appelé la charte de la démocratie genevoise, Genève le devait à l'intervention de Berne, de Zurich *et de la Cour de France,* laquelle entretenait, à l'époque où nous sommes, un Résident à Genève, M. de Montpéroux, tandis que Genève avait à Paris un représentant officiel, nommé Sellon. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs milliers de réfugiés français avaient élu domicile à Genève : le gouvernement genevois avait donc bien des raisons de ne pas mécontenter le gouvernement français, ce qu'il craignit sans doute de faire, s'il paraissait, en l'ignorant, approuver un livre, l'*Émile,* où la royauté, le parlement et le clergé français étaient si fort maltraités. Or, voici ce qu'écrivait Sellon au secrétaire d'État à Genève, Lullin, en lui envoyant l'arrêt du Parlement de Paris

(1) Maurice Masson me paraît commettre la même erreur que Rod, quand il écrit : « Je ne crois pas qu'il faille parler ici de *pression extérieure :* démarches du résident français » *La religion de J.-J. Rousseau*, 2me partie, 1916, p. 129.

contre l'*Émile* : « Je ne sais si le livre a paru à Genève. Il me paraît qu'on (M. de Choiseul) est curieux de savoir la sensation qu'il y fera. Je vous serai obligé de m'informer de ce qui se passera à cette occasion, afin de régler mes réponses aux questions qui peuvent m'être faites, à ce sujet, sur ce que *vous serez chargé* de me mander (1). » Cette lettre est du 12 juin et, sans doute, dès le 11, objecte Rod, le Conseil a pris une décision contre Rousseau ; mais quelle est cette décision ? Seulement « de faire saisir le *Contrat* et l'*Émile* chez les libraires *pour les faire examiner par les scholarques.* » La lettre de Sellon, dit Rod, « ne fut lue en Petit Conseil que dans la séance du 19 » — Oui bien, mais comme elle avait dû circuler avant ! Le 18 on délibère : on parle « d'en députer » ou, pour le moins, « d'en parler au Résident ». On opine que Sellon devra déclarer bien haut, s'il entend parler du *Contrat social,* « qu'on le désapprouve à tous égards. » Puis, le Procureur général Tronchin lit ses Conclusions, où il insiste sur le fait (établi d'ailleurs à sa manière), que Rousseau est étranger à Genève. Dans la discussion, on avait déploré que de tels principes « paraissent sous le nom d'une personne qui se qualifiait citoyen de Genève : » c'est bien là que le bât les blesse ; il faut répudier ce faux frère si compromettant, et le 19, la condamnation prononcée, on décide bien vite d'informer Sellon du jugement rendu, « et de le charger de témoigner à Son Excellence M. le comte de Choiseul, que le Conseil a vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme, qui se dit citoyen de Genève et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines (comme on le jette par dessus bord !) a été assez téméraire pour composer des ouvrages aussi dangereux. » Si ce n'est pas là faire sa cour, comme dit Pictet, que faut-il donc de plus ? Et le 1er juillet, le secrétaire Lullin lut une lettre de Sellon qui dut réconforter les membres du Petit Conseil. Il a eu le bonheur de voir Choiseul : « Son Excellence m'a témoigné voir avec plaisir que ces deux ouvrages aient fait à Genève

(1) « Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Émile* et le *Contrat social* ont été l'objet en 1762 », par M. Viridet, Genève, 1850.

la même impression qu'à Paris, et que le gouvernement y ait pourvu de la même manière que le Parlement l'a fait ici » ; — de la même manière et, ajoutons, presque dans les mêmes termes ; car, si l'on compare l'arrêt du Parlement et celui du Petit Conseil, l'imitation saute aux yeux (1).

Quelques mois plus tard (13 février 1763), le gouverneur de Neuchâtel, mylord Maréchal (dont nous aurons à parler longuement plus tard), étant venu à Genève, écrivait à Rousseau une lettre (inédite), qui prouve tout au moins que bien des gens à Genève restaient convaincus que le Petit Conseil, en condamnant Rousseau, avait voulu être agréable et, comme le disait ingénument Pictet, faire sa cour à celle de Versailles : « On m'a dit, écrivait mylord Maréchal, que le Parlement de Paris ayant condamné votre livre et ayant les yeux sur ce qu'on ferait là-dessus à Genève, on s'était cru obligé de le défendre. Je ne me suis pas opposé à cette raison convaincante ; au contraire, j'ai fait mes compliments, au ministre qui m'en parlait, sur la conversion de la République, puisque le Parlement de Paris condamne la doctrine de Calvin aussi bien que le livre de M. Rousseau. »

Reste le troisième motif de condamnation allégué par Pictet, et le plus intéressant pour nous : « l'engoûment pour Voltaire ». Mais, pour juger quelle put être l'attitude de Voltaire en face de Rousseau à cette date, nous attendrons d'avoir mis sous les yeux du lecteur, dans un prochain chapitre, l'histoire de leurs rapports antérieurement à la condamnation de l'*Émile*.

(1) Voir, dans les *Annales J.-J. Rousseau*, III, 229, une lettre inédite où Moultou montre, à l'apparition d'*Émile*, les ennemis de Rousseau à Genève « répandant partout l'alarme, le Réquisitoire d'Omer de Fleury à la main. » Le syndic Cramer, rendant compte, le 4 février 1763, d'une conversation qu'il a eue avec De Luc au sujet de Rousseau, défend ainsi la condamnation d'*Émile* par le Conseil de Genève : « Ce livre a scandalisé toute l'Europe chrétienne ; à Paris on l'a fait brûler avec les qualifications les plus flétrissantes ; vu le poison qui y est répandu *et ce qui se passait en France*, le Magistrat de Genève... n'aurait pu se taire .. sans exciter lui-même un grand scandale. » Alexeieff : (*Études sur Jean-Jacques Rousseau*, 1887).

CHAPITRE VIII

ROUSSEAU A MOTIERS. L'ABDICATION

A peine arrivé à Yverdon, le 14 juin 1762, Rousseau avait appris, par une lettre désolée de Moultou, du 19 juin, qu'il était décrété à Genève ; et le 9 juillet il était averti par le bailli d'Iverdon, M. de Gingins, que, le lendemain 10 juillet, devait lui arriver de Berne l'ordre de sortir des terres de la République dans l'espace de quinze jours (Yverdon était sur le territoire de Berne). Il préféra prévenir cet ordre et se disposa à partir. Mais où irait-il ? Mme Boy de La Tour, nièce de Roguin, en séjour à Yverdon, offrait à Rousseau une maison actuellement inhabitée, que possédait son fils au village de Motiers, dans le Val de Travers, comté de Neuchâtel. Il n'y avait qu'une montagne à traverser, mais haute et large, avec des sentiers et des charrières presque impraticables, course pénible de cinq à six heures : Rousseau, bon marcheur, franchit la montagne avec son ami Roguin et s'installa à Motiers. D'où lui venait donc cette persécution nouvelle ? Rapportant un propos qui lui a été tenu, sans en nommer l'auteur, Rousseau dit que l'ordre d'expulsion avait été « donné à regret par le Sénat de Berne aux pressantes sollicitations du Conseil de Genève. » Il n'est pas probable, et Moultou lui affirme le contraire ; et ce qui me fait croire que Moultou est bien renseigné, c'est qu'il ajoute : « je ne dis rien des particuliers, ils en sont bien capables. » Ils en étaient si capables que Charles Bonnet écrivait, de Genève, à Haller, dès le 25 juin : « Voici la

Bibliographie : Rousseau : *Correspondance :* Lettres au maréchal de Luxembourg, des 20 et 28 janvier 1763. — *Le Musée neuchâtelois*, année 1878. — Berthoud : *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, 1881. — Eug. Ritter : *Étrennes chrétiennes*, 1881. — Usteri et Ritter : *Correspondance de J.-J. Rousseau avec Usteri*, 1910. — Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, 1911. — P. Maurice Masson : *La religion de J.-J. Rousseau*, 3 vol., 1916).

sentence (du Conseil de Genève), que vous feriez peut-être bien d'envoyer à Berne pour le même intérêt et pour la même fin (1). » Une autre âme charitable avait également envoyé à Berne, pour être imprimé dans le *Mercure*, le réquisitoire d'Omer, dont la sotte éloquence semblait poursuivre, d'État en État, le malheureux Jean-Jacques, qui écrivait de Motiers le 21 juillet à la maréchale de Luxembourg : « Voici le second ménage dont je commence l'établissement ; si l'on me chasse de celui-ci, je ne sais plus où aller. »

Le comté de Neuchâtel qui appartenait, comme on sait, au roi de Prusse, avait alors pour gouverneur un brave homme, fort original, lord Keith, Maréchal d'Ecosse, le fameux Mylord Maréchal qui va devenir l'ami très intime de Rousseau. On connaît la lettre, à la fois emphatique et adroite, par laquelle Rousseau, arrivé à Neuchâtel, se mettait sous la protection de Frédéric II ; elle est si courte qu'on la peut citer : « J'ai dit beaucoup de mal de vous : j'en dirai peut-être encore ; cependant chassé de France, de Genève, du canton de Berne, je viens chercher asile dans vos États. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce, et je n'en demande pas ; mais j'ai cru devoir déclarer à Votre Majesté que j'étais en son pouvoir, et que j'y voulais être ; elle peut disposer de moi comme il lui plaira ». Dans ses *Confessions*, il a commenté cette lettre par une réflexion bien digne du grand lecteur de Plutarque qu'il avait toujours été : « Je me dis : quand Jean-Jacques s'élève à côté de Coriolan, Frédéric sera-t-il au-dessous du général des Volsques ? » Mais que signifiait cette première phrase de sa lettre à Frédéric : « J'ai dit beaucoup de mal de vous ? » Rousseau pensait surtout (Frédéric s'en doutait-il ?), à un passage d'*Émile*, où il représente Émile en voyage et, *Télémaque* à la main, cherchant le bon Idoménée et trouvant hélas ! sur son chemin, beaucoup de Protésilas : « Adraste, roi des Dauniens (le cruel Adraste) n'est pas non plus introuvable », avait écrit Rousseau. Il paraît

(1) Eug. Ritter : *Étrennes genevoises*, 1893.

qu'Adraste se trouvait à Berlin et s'appelait Frédéric, ce qui faisait que Frédéric-Adraste avait inscrit le nom de Rousseau « en encre rouge sur ses registres » ; — c'est, du moins, ce dont Rousseau était convaincu (1).

Arrêtons-nous sur ce séjour à Motiers qui devait durer trois années (du 10 juillet 1762 au 8 septembre 1765) ; et essayons de voir, non seulement de quelle façon Rousseau y passait son temps, ce que nous a raconté copieusement, et agréablement, Fritz Berthoud dans son livre sur *Jean-Jacques Rousseau au Val de Travers* (1881), mais aussi, et cela est plus intéresant encore, ce que Rousseau, redevenu suisse, va penser et nous dire de la Suisse et de ses habitants. Depuis qu'il s'est enfui de Genève pour échapper aux brutalités de son maître Ducommun, il a erré et séjourné dans bien des pays ; mais surtout il a vécu à Paris parmi des gens du monde et des gens de lettres, et tout cela a pu modifier ses idées. Jusqu'ici, quand il évoquait la Suisse dans ses livres, il laissait parler surtout ses souvenirs,

(1) Il est fort probable que Frédéric II ignorait complétement « le mal que Rousseau avait dit de lui » ; il a commencé à lire l'*Emile* un an plus tard, et il le juge ainsi : « L'*Emile* est un ramas de visions cornues, un rabachage de choses que l'on sait depuis longtemps, décoré de pensées hardies et écrites en un style assez élégant. » (Lettre à la duchesse de Saxe-Gotha, 10 février 1763. *Œuvres de Frédéric le Grand*, éd. Preuss, t. XVIII). Il répond, du reste, à la lettre de Rousseau par ce billet écrit de Dittmansdorf, en pleine guerre de Sept ans. à Mylord Maréchal, le 29 juillet : « Cher milord, donnons asile au malheureux. Ce Rousseau est un homme bizarre, un cynique qui ne possède rien que sa besace. Il faut l'empêcher aussi longtemps que possible d'écrire, parce qu'il traite des sujets épineux (même pour un roi philosope !) qui excitent trop vos têtes neuchâteloises, et qui pourraient attirer les clameurs des prêtres militants et des fanatiques. » (Frédéric II, *Correspond.* t. XX, 288).

Le 1er septembre, il écrit à Mylord, de Peterswaldan : « Votre lettre sur Rousseau, de Genève, m'a fait bien plaisir. Je vois que nous sommes du même avis ; il faut venir en aide à un malheureux qui n'a d'autre tort que celui d'avoir des opinions singulières, qu'il croit justes. Je vous ferai remettre cent thalers, en vous priant de lui en donner selon ses besoins. Je crois qu'il accepterait des dons en nature plutôt que de l'argent. Si nous n'étions pas en guerre et ruinés, je lui ferais bâtir un ermitage dans un jardin où il pourrait vivre de la manière dont il se figure la vie de nos pères. J'avoue que mes idées diffèrent des siennes autant que le fini diffère de l'infini : il ne me persuaderait pas de manger de l'herbe et de marcher à quatre pattes. » (On reconnaît dans ces derniers mots le correspondant et le disciple de Voltaire).

à peine ravivés par deux séjours à Genève. Or, voici que le vagabond est rapatrié : il est piquant de rechercher comment il va juger ses compatriotes retrouvés et cette patrie, restée si chère à son cœur. C'est ce que nous allons apprendre par ses deux très intéressantes lettres au maréchal de Luxembourg, du 20 et du 28 janvier 1763.

Le pays lui plaît ; il ne cessera de le charmer jusqu'à ses derniers jours : « ces clochers parmi les sapins, ces troupeaux sur des rochers... tout ce mélange bizarre a je ne sais quoi d'animé, de vivant, qui respire la liberté, le bien-être, et fait de ce pays un spectacle unique en son genre. » Et voici ce vallon de Travers, où il a élu domicile : « un vallon d'une demi-lieue de large et deux lieues de long, formé par deux chaînes de montagne qui sont des branches du Mont-Jura » ; au milieu la Reuse, une délicieuse petite rivière : « claire et brillante comme de l'argent ; ses bords offrent par places de larges pelouses d'un beau vert, et l'on se promène avec délices le long de cette belle eau, où les truites ont bien de la peine à se cacher dans des touffes d'herbes. » Le vallon est assez resserré et la hauteur des monts, comme le remarque Rousseau, jette toujours de l'ombre par quelque côté de la plaine. Ce pays frais et tranquille, quand on le parcourt semble avoir été fait à souhait pour rasséréner l'âme assombrie du pauvre fugitif qui venait y chercher un abri contre la foule des ses persécuteurs, acharnés à troubler partout son repos. Au milieu du vallon est le joli village de Motiers, où l'on voit encore la petite maison habitée par Jean-Jacques, avec sa galerie extérieure : « J'ai sous ma fenêtre une très belle fontaine (elle y est encore) dont le bruit fait mes délices (1). » Et voici un curieux passage qu'il faut citer, parce qu'il tranche bien singulièrement avec l'ordinaire élégance de ton de la littérature du temps : « les denrées y sont chères ; pour avoir du pain mangeable, il faut le faire chez soi ; la viande y est mauvaise ; non que le pays n'en produise de bonne, mais tout le

(1) On a mis (octobre 1905) une plaque de marbre sur la maison habitée par Jean-Jacques (non sur la façade principale, mais sur la façade du côté Sud) au-dessus de la galerie, dite « de la lapidation », avec cette inscription : « Ici vécut Jean-Jacques Rousseau du 10 juillet 1762 au 8 septembre 1765. »

bœuf va à Genève ou à Neuchâtel et on ne tue ici que de la vache. Le vin est très bon, surtout le rouge ; pour moi, je m'en tiens au blanc, bien moins violent, et *meilleur marché.* » On le voit, Rousseau dit très simplement ce qu'il boit et mange, et ces détails matériels n'ont rien de vulgaire sous sa plume ; ils donnent de la saveur à sa narration, et nous y prenons d'autant plus d'intérêt que nous en discernons l'importance pour son pauvre ménage. Et si l'on veut bien réfléchir que ces humbles détails, c'est à un maréchal de France qu'il les écrit ingénument, on ne l'en aime que davantage. C'est en de tels endroits, c'est quand il ne se guinde pas et ne déclame plus et qu'il oublie de se faire valoir, c'est alors qu'il est pleinement à son avantage : cordial et simple et vraiment d'une touchante candeur.

Quand Émile quitte Paris, où il a cherché vainement une Sophie, il secoue la poudre de ses souliers sur « cette ville de bruit, de fumée et de boue, où les femmes ne croient plus à l'honneur, ni les hommes à la vertu. » Avant Émile, Saint-Preux avait flétri cette perfide politesse française « qui tendait mille pièges à la bonne foi rustique » d'un honnête Suisse tel que lui. Quand il avait abordé les Parisiennes, le vertueux amant de Julie avait été choqué de leur « maintien soldatesque et de leur ton de grenadier », et il s'était pris à regretter « la voix douce et mignarde de ses Vaudoises. » Enfin, quand Rousseau ne s'appelait encore ni Émile, ni Saint-Preux, mais qu'il était seulement l'auteur de la *Lettre à d'Alembert,* il avait peint, en des pages émues et vite devenues célèbres dans les salons de Paris, « ses chers Montanons et leurs charmantes demeures... Faut-il ne plus revoir cet heureux pays ? hélas ! il est sur la route du mien ! »

Eh bien ! le voici justement à cette heure chez les Montanons, « aux environs de Neuchâtel. » Comment va-t-il les retrouver et, plus généralement, de quelle façon va-t-il, après avoir peint le pays comme nous avons vu, apprécier *ses habitants ?* « Les Suisses, en général, sont justes, officieux, solides et braves soldats, *mais* intrigants, défiants, jaloux, curieux, avares, et leur avarice contient plus leur luxe que ne fait leur simplicité. » Voilà pour les Suisses « en général », et voici pour les gens de

Neuchâtel et de Motiers, qu'il coudoie chaque jour : « beaucoup d'esprit, et encore plus de prétention, mais sans aucun goût, voilà ce qui m'a d'abord frappé chez les Neuchâtelois. Ils ont une manière de journal (*le Mercure*) dans lequel ils s'efforcent d'être gentils et badins et où ils enfilent des phrases lourdement sémillantes. Quant à leur caractère, il est difficile d'en juger, tant il est offusqué de manières ; la vanité est leur vice dominant ; elle perce partout et d'autant plus aisément qu'elle est maladroite. Jamais on ne vit des bourgeois si pleins de leur naissance. » Et voici que Saint-Preux se prend à regretter cette politesse française qui avait naguère tant révolté sa franchise dans ce maudit Paris : « la politesse française est de mettre les gens à leur aise et même de s'y mettre aussi ; la politesse neuchâteloise est de gêner soi-même et les autres. Leurs offres exagérées ont toujours je ne sais quel air de formule, je ne sais quoi de sec et d'apprêté qui vous invite au refus. » Ce qu'il regrette ici, c'est cette politesse du cœur qu'il n'a trouvée qu'en France ou, comme il le dit lui-même, « ce ton que la décence et l'honnêteté même rendent si séducteur, ce ton que les Françaises savent si bien prendre quand elles veulent, qui montre du sentiment et de l'âme. »

Pourquoi ai-je cité ces textes et qu'est-ce que je prétends conclure de leur rapprochement ? Est-ce seulement ceci : que les gens de son pays, que Rousseau admirait à distance, il les apprécie moins quand il les revoit chez eux ? ce n'est guère intéressant, parce que ce n'est pas particulier à Rousseau. Mais voici une constatation plus importante : ce n'est évidemment pas les Suisses qui ont changé depuis qu'il les a quittés, mais c'est Rousseau. Il est devenu plus français et même plus parisien qu'il ne croyait l'être quand il nous trouvait tant de défauts. J'espère montrer bientôt dans ses démêlés avec les Genevois qu'il n'est pas non plus aussi « citoyen de Genève » qu'il affecte de le proclamer, et qu'on s'est donc trompé récemment quand on n'a voulu voir en lui, dans le penseur aussi bien que dans l'homme, qu'un pur Genevois et presqu'un *avenaire* de Genève (1). S'il

(1) Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, 1911.

eût été à ce point de son pays et de son quartier, il n'eût pas enchanté et bouleversé le monde ! Il écrit au maréchal : « ce pays que j'ai tant aimé, j'y croyais retrouver ce qui m'avait charmé dans ma jeunesse ; tout est changé ; c'est un autre paysage, un autre air, un autre ciel, d'autres hommes ; et, ne voyant plus mes Montanons avec mes yeux de vingt ans, je les trouve beaucoup vieillis ; nous attribuons aux choses tout le changement qui s'est fait en nous. » Il est vrai ; mais le changement qui s'est fait en lui, (sans parler de l'âge), c'est à son séjour en Savoie, et plus encore aux années passées à Paris qu'il le faut attribuer, années décisives pour sa façon de penser, de sentir et de dire. A vivre dans l'intimité d'une Mme d'Épinay ou d'une maréchale de Luxembourg, sa sensibilité s'était vite affinée ; mais surtout à respirer cet air de Paris, autrement léger et autrement imprégné d'idées que l'air qu'on respirait à Genève, et à converser et discuter avec les Diderot, les Grimm et les Duclos, son esprit s'était profondément modifié et son horizon singulièrement élargi ; en sorte que ce n'était pas seulement ses illusions de « vingt ans » qu'il avait perdues, comme il disait au maréchal ; mais c'était sa mentalité suisse qui, à traverser des milieux si divers, s'était radicalement transformée ; et c'est pour cela que maintenant « il ne retrouvait plus » ses compatriotes. Il allait bientôt les étonner et, dans les troubles qu'il suscitera à Genève, il allait dérouter ses plus chauds partisans par tout ce qu'il y avait en lui de contraire, et même d'antipathique, à l'esprit genevois et au sectarisme protestant.

En attendant, il regrette à Motiers les amis qu'il a laissés en France. C'est en hiver qu'il souffre le plus de son isolement au milieu des montagnes : aussi frileux et aussi valétudinaire que le seigneur de Ferney, il n'admire guère plus que lui le blanc manteau de neige dont s'enveloppent les Alpes, peu de temps après son arrivée à Motiers ; et, « avec ses glaces, ses rochers nus, ses sapins noirs couverts de neige », le pays lui paraît « presqu'effrayant. ». C'est dès le mois d'octobre que s'annonce, à Motiers, ce terrible hiver et il écrit alors : « me voilà, comme une marmotte, terré pour sept mois au moins. » Il dort mal, et

pour se procurer des nuits supportables, il imagine de fendre du bois « afin de se maintenir dans une transpiration continuelle », ce qui n'est pas pour lui donner des forces.

Mais dès que finit l'hiver, véritable « homme de la nature » en cela, il renaît avec le printemps. Il a alors (comme il l'écrit à Mme de Boufflers) des journées délicieuses, « errant sans souci, de bois en bois et de rochers en rochers, rêvant toujours et ne pensant point. » Fritz Berthoud, dans son livre écrit avec une aimable bonhomie, a suivi pas à pas Rousseau flânant et herborisant par les près, ou escaladant de son pied léger les hauteurs qui dominent Neuchâtel. Nous le voyons ainsi gravir le Chasseron, un des sommets les plus élevés du Jura et qui n'a pas moins de 1611 mètres. Un autre jour, il va à pied à Pontarlier et il abat sans fatigue ses sept lieues : cette alacrité nous rassure un peu sur ses infirmités et sa vieillesse prématurée (« moi que les infirmités ont déjà rendu si vieux » — à Mme de Verdelin, 28 janvier 1764). Avons-nous aussi le droit de mettre en doute ses insomnies ? Dans son excursion au Chasseron, avec ses amis le colonel de Pury, d'Escherny, Du Peyrou et autres bons marcheurs, on arrive un soir à un chalet, où l'on trouve, pour tout lit, du foin dans une grange. On s'en accommode et le lendemain matin « comme on se demandait : avez-vu bien dormi ? — Pour moi, dit Rousseau, je ne dors jamais. – Par Dieu, Monsieur, lui réplique le colonel, vous m'étonnez : je vous ai entendu ronfler toute la nuit. » Ainsi la nuit Rousseau ne dort pas, mais il ronfle. Et le jour il apprend aux paresseux Neuchâtelois ce que c'est que marcher ; c'est ainsi qu'il s'amuse, dit Mlle de Bondeli, à faire des Émiles : « il prend des hommes de 36 à 40 ans, qui jamais n'ont fait deux lieues de chemin à pied ; il les fait courir comme des lièvres. »

On peut suivre en détail, dans le livre de Berthoud, « les courses et promenades » de Rousseau par monts et par vaux. Indiquons seulement que c'est dans une de ces courses, à Cressier, où Du Peyrou avait une maison de campagne, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel, que Rousseau, explorant des buissons, poussa tout à coup un cri de joie ; « Ah ! voilà de la per-

venche ! » Du Peyrou s'aperçut du transport, mais il n'en pouvait deviner la cause. Rousseau la lui apprendra dans le passage fameux des *Confessions* où il rappelle avec tant de charme le jour où il va, avec sa chère maman, s'installer aux Charmettes : Mme de Warens « était en chaise à porteurs et je la suivais à pied. Le chemin monte : elle était assez pesante et, craignant de trop fatiguer ses porteurs, elle voulut descendre à peu près à moitié chemin pour faire le reste à pied. En marchant, *elle vit quelque chose de bleu dans la haie* et me dit : voilà de la pervenche en fleurs. » Et cette pervenche n'a cessé de fleurir à travers les âges : c'est l'immortelle « pervenche de Jean-Jacques. »

Il ne faudrait pas croire, du reste, que Rousseau ne songeât qu'à se promener, à jouer au bilboquet et à faire des lacets, dont il faisait cadeau aux jeunes mariées, à la condition qu'elles nourriraient leurs enfants. Berthoud l'a trop cru sur parole quand il écrit qu'il « avait renoncé à la littérature. » Une lettre (inédite) de Duchesne, adressée à Motiers (12 mars 1763), nous montre au contraire que Rousseau ne cessait de lire et d'étudier. Duchesne lui envoie, sur sa demande, pour 203 francs de livres : entre autres le Dictionnaire de l'Académie, les huit premiers volumes de Buffon, les Synonymes français, un Diodore de Sicile, les Pensées de Pascal, un La Bruyère, etc. Et, un an plus tard, nouvel envoi de livres, lequel se monte à 99 francs. Comme tous ces livres n'étaient pas pour Thérèse, on voit que Rousseau était assez loin d'avoir, ainsi qu'il le répétait à ses correspondants, renoncé aux lettres (1).

Non seulement il n'avait pas renoncé à lire, mais il n'avait pas davantage, pour son malheur et pour notre agrément, renoncé à écrire, puisque, sans parler des lettres datées de Motiers (Berthoud en a compté près de 400 en un an), c'est à Motiers qu'il composera la *Lettre à Beaumont* et les *Lettres de la Montagne*. C'est surtout l'hiver, quand « la neige et la froide bise » le confinent au logis, qu'il travaille près du poële, dans une

(1) Il a à Motiers « quatre à cinq cents volumes ». (Rousseau à Usteri, 3 octobre 1763). (*Correspond. de J.-J. R. avec Usteri*, publiée par Usteri et Ritter, 1910, 85).

chambre mal éclairée ; il écrit debout sur une planche de sapin fixée au mur. Henri Meister, qui le vit à cette époque (30 mai 1764), le dépeint ainsi à son père : « Je m'attendais à voir en lui un homme accablé de fatigues et de souffrances et je vis, au contraire, l'homme le plus enjoué et en apparence le plus vigoureux. Il avait un habit gris à l'arménienne, et un bonnet de la même couleur, garni de fourrure. Son teint est fort basané ; ses yeux sont noirs, le blanc en est d'un éclat éblouissant. ... Quand son âme n'est pas agitée, son regard est tout à fait doux ; mais quand elle s'enflamme, toute son ardeur s'épanouit dans ses yeux ; son regard devient aussi pénétrant que l'éclair ; il parle avec cette rapidité harmonieuse, avec cette élégance, avec cette précision qu'on ne se lasse pas d'admirer dans ses ouvrages. On voit qu'il a l'usage du monde, mais il n'est poli qu'autant que la politesse ne lui impose aucune espèce de gêne (1). »

Motiers n'est qu'un petit village et Neuchâtel, la ville voisine, n'a alors que trois mille habitants ; mais les visiteurs, c'est-à-dire les importuns, affluent chez Rousseau. Il en vient de Neuchâtel, de Genève, de France ; il y en a de tous les métiers et de tous les pays, des gens qui ont fait jusqu'à cent lieues pour voir « l'homme illustre, célèbre, très célèbre, le grand homme », ainsi en parle Rousseau. Peu nous importe le nom de ces visiteurs, dont il nous fait connaître quelques-uns dans ses *Confessions*, et nous en pouvons connaître d'autres par sa correspondance. Mais ce qui est intéressant, c'est que cet homme, qu'on nous représente, dès cette époque, victime d'un « complot » qui aurait fait le vide autour de lui, et que j'examinerai plus loin), n'a jamais eu tant d'admirateurs (et d'amis ; et quels amis dévoués et quels enthousiastes admirateurs ! Sans parler de ses gais compagnons de promenade, parmi lesquels il choisira le dépositaire de sa pensée et l'éditeur de ses œuvres, « son cher hôte », Du Peyrou, il a, à Genève, pour partisans, tous les bourgeois ; et il a, parmi les ministres, d'ardents amis, tels que Roustan qui, lui écrit-il, « le vénère et le chérit de toute

(1) *Ibid*,, p. 153.

son âme » ; Mouchon qui n'a pu l'aborder, à Motiers, sans une telle émotion que Rousseau lui écrit : « les deux larmes que vous avez versées à mon premier abord sont tombées dans mon cœur » ; et Moultou enfin, le plus fervent de ses adorateurs, car c'est plus que de l'affection, c'est un culte qu'il a pour Rousseau.

A ses amis genevois et neuchâtelois, il faut joindre ses amis français qui lui sont restés fidèles, s'inquiètent de savoir où il est et s'il est bien en sûreté. C'est Mme de Luxembourg qui (écrit Usteri à Rousseau le 24 septembre 1762), « doit être en peine de ne pas avoir de vos nouvelles, puisqu'elle a fait demander à Zurich (où est Usteri), si on ne savait pas où vous vous trouviez. » Et c'est cette charmante comtesse de Boufflers qui, étant à Montmorency, a voulu visiter sa chambre : « j'ai ouvert vos armoires, je désirais trouver quelques lignes écrites de votre main ; j'avais le cœur serré et les larmes aux yeux (24 juin 1762). »

Ses persécutions lui ont fait des amis jusqu'en Angleterre, tels que Hume et Stanley, et en Allemagne, tels que la duchesse de Saxe-Gotha. Mais c'est à Motiers même, dans la famille Guyenet, et surtout dans la maison du conseiller d'État et procureur-général d'Ivernois, que Rousseau trouve les attentions et les caresses dont son cœur fut toujours avide. La fille du procureur-général, Isabelle d'Ivernois, lui témoigne une affection filiale, l'appelle « son cher papa », et il y a, entre elle et lui, un aimable échange de billets et de petits cadeaux. Rousseau, on le voit par ses lettres, avait été très flatté et très touché de cette vive et pure affection de jeune fille, affection qui subsista, aussi entière, après le mariage de celle-ci ; et quand Isabelle, devenue Mme Guyenet, tomba gravement malade, Rousseau, très inquiet, fit venir, sans le dire, le célèbre médecin Tissot, qui changea tout le traitement et sauva la malade. Celle-ci, à peine convalescente, lui écrivait ce joli billet, qui nous donne le ton de leur correspondance : « Comme ma chancellerie n'est pas encore en train, mon bon, mon respectable, pour tout dire enfin, le papa de mon cœur, voudra bien permettre à son Isabelle de tracer sur

un vieux papier deux mots au crayon et cela pour le supplier de vouloir, dans l'intérêt de ma santé, m'aider à consommer des collations qui m'arrivent de toutes parts et qui pourraient de nouveau m'enflammer un sang qui n'a besoin que de calmants (1). »

Et voici enfin, après la rieuse Isabelle, l'ami grave et taciturne, l'excellent Georges Keith, plus connu sous le nom de Mylord Maréchal, parce qu'il était maréchal héréditaire d'Ecosse. Proscrit pour sa fidélité aux Stuarts, il s'était attaché au roi de Prusse, qui l'avait fait gouverneur de Neuchâtel. Les rapports de tout à l'heure entre Rousseau et Isabelle d'Ivernois sont ici renversés ; car tantôt c'est Rousseau qui était le plus âgé des deux (il avait cinquante ans et Isabelle trente) ; ici c'est l'inverse et c'est pourquoi Rousseau, s'étant pris tout de suite, à son habitude, d'une affection passionnée pour mylord, et mylord s'étant intéressé à cet esprit original et à cette âme ardente (deux choses qu'il ne s'attendait pas à trouver à Neuchâtel), il s'établit bien vite entre les deux hommes une si étroite amitié que, dit Rousseau, « je l'appelais mon père, il m'appelait son enfant. » C'est par l'intermédiaire de Mylord Maréchal que Rousseau s'était mis sous la protection du roi de Prusse. Mylord avait transmis au roi la lettre de Rousseau que j'ai citée et, en attendant la réponse de Frédéric, il avait écrit à Rousseau (12 juillet 1762), un billet dont je donnerai deux passages, parce qu'ils sont curieux d'abord, et ensuite parce qu'ils ont été mal transcrits (comme bien d'autres) par Streckeisen-Moultou : « Si vous *viendriez* ici, vous me feriez grand plaisir...; vous trouveriez un vieillard approchant du sauvage, quoique peut-être un peu gâté par le commerce des barbares policés » et il signe : le maréchal d'Écosse. L'original lord Keith avait tout de suite compris le non moins original Jean-Jacques : quand celui-ci se présenta pour la première fois dans son costume d'Arménien, cafetan, ceinture, et bonnet fourré, le phlegmatique Ecossais

(1) Les lettres d'Isabelle d'Ivernois à Rousseau sont à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petitpierre les à transcrites dans le *Musée neuchâtelois* (année 1878).

n'eut garde de s'étonner ; il salua cet oriental d'un *salamaleki* et le mit si bien à son aise dans son château du Colombier, à six lieues de Motiers, que son « fils le sauvage », ainsi appelait-il Jean-Jacques, allait l'y voir tous les quinze jours ; et même « il versait, dans sa route, des larmes d'attendrissement en pensant aux bontés paternelles de ce respectable vieillard », bien plus aimable encore, semble-t-il, que respectable, puisque Rousseau ajoute (il n'y a que lui pour imaginer des rapprochements aussi imprévus) : « l'émotion que j'éprouvais jadis dans mes courses de l'Hermitage à Eaubonne (où l'attendait Mme d'Houdetot) était bien différente assurément, mais elle n'était pas plus douce que celle avec laquelle j'approchais du Colombier (1). »

Mylord avait vite appris, à ses dépens, de quelle façon Rousseau recevait les cadeaux qu'on lui voulait faire : « Vous avez raison, écrivait-il à celui-ci (18 octobre 1762), c'est à moi à vous remercier d'avoir reçu le vin (son vin), j'en conviens de bonne foi. » Or, voici que Frédéric a chargé Mylord de donner douze louis à Rousseau. Embarras de Mylord qui imagine, « pour exténuer l'insulte », c'est Rousseau qui parle ainsi, de transformer l'argent en provisions, et il envoie à Rousseau, de la part du roi, du blé, du vin et du bois. Rousseau refusa fièrement les présents d'Artaxercès ; mais « touché des bontés du roi », il voulut « porter jusqu'à lui cette sainte voix de la vérité que si peu de rois sont faits pour entendre », et il lui écrivit son extraordinaire lettre du 30 octobre 1762, où on lisait ceci : « Vous voulez, Sire, me donner du pain, n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque ? ôtez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse ; elle n'a que trop fait son devoir et le sceptre est abandonné. » Le roi ne répondit pas, et Rousseau s'en étonna ; il aurait dû s'en féliciter, car nous savons de quel ton Frédéric rappelait à l'ordre les écrivains qui avaient pris avec lui « ce ton familier (dit le naïf Rousseau), fait pour plaire aux hommes de sa trempe. » Frédéric n'écrivait-il pas à Voltaire, alors âgé de

(1) C'est quelques pages plus loin que Rousseau décidément en veine de comparaisons inattendues, fait cette oraison funèbre à Mme de Warens : « Allez, âme douce et bienfaisante, auprès des Fénelon, des Catinat. »

soixante-cinq ans : « Apprenez à votre âge de quel style il convient de m'écrire. Comprenez qu'il y a des libertés permises et des impertinences intolérables aux gens de lettres et aux beaux esprits. » Jean-Jacques l'avait échappé belle (1). Quelque temps plus tard, Mylord, étant à Berlin, transmet à Rousseau ce propos du roi sur son compte : « Que ne vient-il ici, si l'on continue à l'inquiéter où il est ? » Rousseau avait manifesté à cette époque l'intention de chercher un refuge à Berlin ; ce qu'apprenant, la duchesse de Saxe-Gotha s'empressait de renouveler, par l'intermédiaire de Mylord, ses offres d'hospitalité : « Je brûle d'envie de le voir et de l'entendre. »

Ainsi des admirateurs en foule qui ont envie de le voir et font, dit-il, « des cinquante et des cent lieues » pour contenter leur désir ; des amis pleins de délicate attention comme cette délicieuse Mme Boy de La Tour qui, ne pouvant lui faire accepter gratis sa maison de Motiers, la taxe à trente livres de France en

(1) Mylord se chargea, un peu plus tard, de la réponse : « Le Roy m'a parlé avec éloges de votre désintéressement ; il dit que vous l'avez grondé, mais il l'a dit sans aigreur (29 mai 1763, inédit). » Le refus de Rousseau avait été accompagné d'une lettre à Mylord, du 1er novembre 1762, qui figure dans la Correspondance de Rousseau, et où on lit ce qui suit : « J'ai de quoi vivre deux ou trois ans et jamais je n'ai poussé si loin la prévoyance : mais fussé-je prêt à mourir de faim, j'aimerais mieux, dans l'état actuel de ce bon prince, et ne lui étant bon à rien, aller brouter l'herbe et ronger des racines que d'accepter de lui un morceau de pain. Que ne puis-je bien plutôt, à l'insu de lui-même et de tout le monde, aller jeter la pite dans un trésor qui lui est nécessaire, et dont il sait si bien user ! . laissons-lui faire une paix glorieuse, rétablir ses finances, et *revivifier* ses états épuisés. . . » C'est à ce passage de sa lettre que Mylord répliquait, avec son humour britannique : « un peu de blé en Suisse n'influerait pas sur les affaires du Roi en Silésie.... Vous pourriez aussi bien m'avoir chargé de faire des enfants à repeupler ses États que de vivre jusqu'à ce qu'ils soient devenus grands, ce qu'il faut pour « revivifier » ses Etats. » (3 novembre 1762, inédit).

Si Frédéric ne répondit pas à la lettre de Rousseau, du 30 octobre, il en parla dans une lettre à Mylord, du 26 novembre : « J'ai reçu votre lettre et celle du sauvage philosophe. Il faut avouer qu'on ne peut pousser plus loin le désintéressement ; si ce n'est pas la vertu même, c'est du moins un grand pas vers la vertu. Il veut que je fasse la paix ; le cher homme ne sait pas combien il est difficile d'y arriver ; et, s'il connaissait les hommes politiques à qui j'ai affaire, il trouverait qu'il est encore plus malaisé de s'entendre avec eux qu'avec les philosophes dont il s'est fait des ennemis » (et voilà le coup de boutoir).

Enfin, le 27 janvier 1772, dans une séance solennelle de l'Académie royale à

lui disant qu'elle est surpayée, fait, et avec quelle joie ! les petites commissions de son « cher et très cher ami » ; enfin, et c'est la plus grande preuve d'attachement qu'on pouvait lui donner, et celle aussi à laquelle son amour-propre dut être le plus sensible, on est plein de prévenances pour Thérèse elle-même, dont on ne cherche pas trop, par égard pour le grand homme, à démêler la condition sociale et qu'on veut bien regarder comme une bonne femme qui a bien soin de Rousseau. Ceux-là même qui soupçonnent la vérité, comme Isabelle d'Ivernois (nous le savons par une lettre de Rousseau, écrite longtemps après le séjour de Motiers) ne laissent pas d'aller passer avec Thérèse et lui les longues soirées d'hiver ; soirées, dira Rousseau en parlant d'Isabelle, « qu'elle nous rendait bien courtes par l'agrément de son esprit et par le mutuel épanchement de nos cœurs. » Quant au bon Mylord Maréchal, il sait évidemment à quoi s'en tenir sur l'état civil de Thérèse ; mais son mépris des préjugés sociaux n'a d'égal que son attachement pour « son cher enfant », et il le lui prouve en faisant à Thérèse « une petite rente viagère de cent louis ». Enfin le *Mercure*, de Neuchâtel, le loue hautement

Berlin, en présence de sa sœur, la reine douairière Ulrique de Suède, Frédéric fit lire son « Discours de l'utilité des Sciences et des Arts dans un État », où il critiquait le premier Discours de Rousseau, et où il foudroyait Jean-Jacques en ces termes : « Des personnes peu éclairées *ou peu sincères* ont osé se déclarer les ennemies des Sciences et des Arts.. Je suis honteux de dire, dans cette Académie, qu'on a eu l'*effronterie* de mettre en question si les Sciences et les Arts sont utiles ou nuisibles à la société.... C'est la paresse qui dédaigne de s'instruire ; c'est l'ignorance ambitieuse qui prétend à tout et qui est incapable de tout qu'aurait dû fronder *je ne sais quel énergumène* qui ne débitant que de *misérables paradoxes*, a osé soutenir que les sciences sont pernicieuses.... Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de prouver à cet illustre auditoire et dans cette Académie que les sciences et les arts procurent autant d'utilité qu'ils donnent d'éclat aux peuples qui les possèdent, il ne sera peut-être pas inutile d'en convaincre un genre de personnes moins éclairées, pour les prévenir contre les impressions que de *vils sophistes* pourraient faire sur leur esprit... Que ceux qui aiment tant à *déclamer* apprennent à respecter ce qui est respectable, et, au lieu de censurer des occupations également honnêtes et utiles, qu'ils répandent plutôt *leur bile* sur l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices. » (*Œuvres de Frédéric le Grand*, édit. Rod. Decker, Berlin, 1848, IX, 171).

Il est probable que Rousseau ne connut pas la mercuriale de son ancien protecteur, bien que celui-ci la fît imprimer la même année (chez Frédéric Voss, à Berlin) ; mais Rousseau, depuis longtemps, « ne lisait plus ».

de « l'excellence de ses mœurs et de la vie régulière et exemplaire qu'il a toujours menée ». On le gâte vraiment de tous côtés et nous pouvons, semble-t-il, conclure qu'il a trouvé à Motiers un asile bien fait pour calmer son âme inquiète, si avide d'affection et de repos.

Malheureusement, Motiers a un très grave inconvénient : il est trop près de Genève, c'est-à-dire d'un Conseil persécuteur, de ministres qui sont de petits esprits, et de celui que Rousseau appelle avec amertume « le glorieux souverain de Genève » : c'est, on le devine, Voltaire qu'il désigne ainsi. A ces inquiétants voisins vont d'ailleurs se joindre, pour troubler son repos, des amis genevois, ou trop tièdes, et qu'il faut éperonner, ou trop compromettants, et qui veulent l'entraîner dans leur lutte séculaire contre l'aristocratie, maîtresse, de père en fils, du gouvernement à Genève. C'est donc vers Genève qu'il nous faut maintenant tourner les yeux, pour assister aux graves événements qui vont s'y dérouler, car ils sont étroitement mêlés à l'œuvre même de Jean-Jacques.

Lorsqu'il a reçu, à Yverdon, la lettre par laquelle Moultou lui annonçait, le 19 juin, que non seulement ses deux livres, le *Contrat social* et l'*Émile* étaient condamnés à Genève, mais qu'il était décrété de prise de corps, Rousseau s'est écrié, avec une légitime indignation : « Quoi ! décrété sans être ouï ! où sont les preuves ? Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable ». Mais il ne s'attarde pas, dans sa réponse, à maudire ses juges ; il s'empresse de modérer le zèle de Moultou à le défendre, zèle intempestif qui pourrait leur nuire à tous deux : « apprenez à louvoyer », écrit-il à son fougueux ami, et, pour le moment, « taisez-vous, respectez la décision des magistrats et l'opinion publique ». Ces deux passages de sa lettre à Moultou résument, d'avance, la conduite qu'il va tenir au milieu des graves événements qui vont suivre sa condamnation ; il hésitera, retiendra ses partisans trop pressés d'agir, puis, tout à coup, il aura des mouvements d'impatience et des soubresauts d'indignation, et alors il invectivera ses lâches amis ; et, pour les émouvoir et les aiguillonner, il préparera,

dans le silence, des coups d'éclat qui paraîtront, à ceux qu'il n'a pas prévenus, des coups de tête, comme sa brusque abdication du titre de Genevois ; ou bien il écrira à l'insu de ses amis (nous le savons cachotier), des lettres pleines de passion et d'éloquence, comme sa *Lettre à Beaumont* et ses *Lettres de la Montagne*, dont l'effet ne sera pas toujours celui qu'il avait escompté, mais qui embraseront les âmes et déchaîneront l'émeute dans les rues de Genève. Après quoi, sa fièvre tombée, et d'ailleurs plus alarmé que fier de son œuvre, il se taira ou prêchera la soumission et la concorde, car il veut pouvoir enfin jouir de cette paix, qui est un besoin de son âme et qui est pourtant sans cesse rompue par lui, par son humeur irascible et son impétueux génie.

Il dit dans ses *Confessions :* « J'avais longtemps cru qu'à Genève la compagnie des *ministres* ou du moins les *citoyens et bourgeois,* réclameraient contre le décret porté contre moi. » Pourquoi, en effet, ministres et bourgeois de Genève ne se lèvent-ils pas pour venger l'injure faite à leur vaillant ami, et partant à eux-mêmes ? est-ce que Rousseau n'a pas défendu les ministres contre les perfides éloges de d'Alembert et de l'*Encyclopédie,* et surtout n'est-il pas leur inappréciable allié dans la guerre sainte contre le baladin Voltaire et ses frivoles partisans ? et quant aux bourgeois-citoyens, n'est-il pas un des leurs et n'est-ce pas leurs droits qu'il défend contre les perpétuels empiètements d'une aristocratie orgueilleuse, et ne lui a-t-on pas écrit que « les bourgeois disent que le *Contrat social* est l'arsenal de la liberté ? » (Moultou, 16 juin 1762). Il est vrai : mais la prédication du téméraire Vicaire savoyard, et sa condamnation solennelle par le Petit Conseil, ont très sensiblement refroidi le zèle des ministres et même des bourgeois en sa faveur ; car, « ce que Rousseau a dit sur la religion a affligé ceux qui l'aiment le plus, parce qu'ils aiment encore plus leur religion. » C'est Moultou qui lui parle ainsi, ce même Moultou qui, dès l'apparition d'*Émile,* avait tremblé pour l'auteur : « Que vos amis auront de peine à vous défendre ! Notre peuple est très attaché à sa religion. » Et, sans doute, « cette religion n'est que la vôtre », proclame le com-

plaisant Moultou ; seulement il ajoute que la religion du peuple est, en outre, « munie du sceau de la Révélation », et cela ne fait pas une petite différence avec la religion de cet irrévérencieux Vicaire, qui a si prestement fait sauter ledit sceau de ladite Révélation.

Eh bien ! Rousseau va rassurer ces consciences timorées : non seulement à Motiers il assiste régulièrement au service divin, mais il entre en pourparlers avec le pasteur, M. de Montmollin, qui se montre conciliant, l'admet dans son troupeau et, quand vient le temps de la communion, l'auteur d'*Émile* s'avance, d'un pas ferme, vers la sainte table ; il y apporte même « une émotion de cœur et des larmes d'attendrissement », c'est lui, du moins, qui l'affirme dans ses *Confessions*, et nous verrons ailleurs ce qu'il en faut penser. Quoi qu'il en soit, on ne peut plus maintenant, à Genève, taxer d'hérésie un paroissien que son pasteur admet à communier. Avant de s'approcher de la sainte table, Rousseau avait envoyé au pasteur Montmollin une lettre mûrement réfléchie — elle était écrite au pasteur de Motiers à l'adresse des pasteurs genevois, — dans laquelle il exprimait le regret que « des ministres de l'Évangile se fissent les vengeurs de l'église romaine, dont les dogmes intolérants et sanguinaires étaient seuls attaqués dans l'*Émile.* » L'auteur pourtant de ce livre n'avait jamais cessé, depuis sa réunion à l'église où il était né, de professer ouvertement la religion chrétienne réformée : « Je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte, et je le serai jusqu'à mon dernier soupir. » Cette lettre fut bientôt connue à Genève, où deux cents copies s'en répandirent dans la bourgeoisie : elle fermait la bouche à Voltaire et à ses amis, les brûleurs de livres du Petit Conseil qui présentaient Rousseau comme « un déserteur de sa religion. » Du même coup, elle redonnait du cœur aux bourgeois, amis un peu tièdes de Jean-Jacques, lesquels étaient heureux de penser que, cette rentrée éclatante de Rousseau dans l'assemblée des fidèles, il ne l'avait faite, sans doute, que pour préparer sa rentrée à Genève et reprendre sa place, la première, parmi les bons citoyens. Et

Moultou, toujours en effervescence, écrivait à son dieu : « votre lettre à M. de Montmollin a écrasé tous vos ennemis et ranimé le courage de ceux qui vous sont attachés. » Rousseau attendit qu'on lui prouvât ce courage ; car, de rentrer à Genève, cela lui paraissait « très périlleux pour lui sans être utile à personne... Ce serait me livrer, ajoutait-il, à des malveillants puissants et habiles, qui ne manqueraient ni de moyens ni de volonté de me nuire. Le seul bien auquel je soupire est le repos. Peut-être ne le trouverai-je nulle part ; mais sûrement je ne le trouverais pas à Genève, surtout tant que le poète (Voltaire) y règnera et que le jongleur (le médecin Tronchin) y sera son premier ministre. » (à Pictet, 26 septembre).

Puisque le pusillanime Jean-Jacques ne veut pas aller à Genève se mettre à la tête de ses partisans, ses partisans iront à Motiers lui demander le mot d'ordre -- ou le lui dicter : car il y a, à Genève, certains agitateurs connus, dont De Luc est le chef, qui ont très habilement rattaché l'affaire Rousseau à la vieille lutte politique des simples bourgeois contre les patriciens, maîtres du pouvoir. Ces bourgeois donc, et voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue désormais, veulent bien servir Rousseau, mais ils veulent aussi se servir de lui pour faire triompher, en même temps que la justice et la légalité violées, selon eux, en sa personne, les droits de la bourgeoisie méconnus ou confisqués par les magistrats qui ont condamné Rousseau. Et c'est alors, entre Genève et Motiers, un va-et-vient d'amis et de conspirateurs qui, comme on peut s'y attendre, ne tardent pas à agacer le Rousseau que nous connaissons, si jaloux de son indépendance et de son repos : « j'ai eu l'ami De Luc ; c'est un excellent ami ; c'est le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes ; il m'a laissé ses deux livres, j'ai même eu la faiblesse de promettre de les lire, et, de plus, j'ai commencé. Bon Dieu ! Quelle tâche ! moi qui ne dors point ! j'ai de l'opium au moins pour deux ans. » Et c'est, après De Luc, le pasteur Claparède, l'horloger Brichanteau, le négociant d'Ivernois, tous bons amis et bons sermonneurs : Rousseau leur garde encore rancune quand, beaucoup plus tard, il écrit d'eux dans ses *Confessions* : « des ministres, des cagots, des qui-

dams de toute espèce venaient de Genève et de Suisse, pour me tancer et me catéchiser. » Il ne fait d'exception que pour Moultou, « le seul, dit-il, qui me fît plaisir. » Je crois bien ! à peine le bon Moultou vient-il de le quitter, qu'il lui écrit : « J'ai senti que votre âme était faite pour mon âme, que vous étiez le seul auteur peut-être qui ne perdît rien à être vu de près. Je vous ai aimé dans votre maison, dans votre cabinet, dans votre robe de chambre. » C'est bien décidément Moultou qui est le premier en date des dévots de Rousseau ; sa foi, du reste, n'est pas de celles qui n'agissent point : il a commencé, un peu poussé par Rousseau, une défense de l'*Emile* et de son auteur, et voilà que Rousseau, tour à tour, l'encourage et le rebute. Il voudrait bien être défendu et surtout par un si franc admirateur ; mais il est moins content du style de Moultou que de son enthousiasme, car Moultou ne sait pas très bien la règle des participes, que Rousseau est obligé de lui rappeler « règle importante », quand on imprime. Si bien que, lorsque Moultou écrit à Rousseau qu'il « languit de le voir », on sent que Rousseau « languit moins » de le lire.

En attendant, voici M. le Professeur Vernet, la lumière de la vénérable Compagnie des pasteurs, qui écrit sa grande lettre du 21 septembre. Vernet, avait déclaré Moultou, « est un homme sage qui abhorre Voltaire », et c'est donc à dire : qui aime Rousseau. Rousseau le sait, et que Vernet écrit sans doute pour réfuter certaines de ses idées ; mais Rousseau a, paraît-il, si bien « saisi l'esprit de sa réfutation », qu'il lui en demande, avant même qu'il ait fini de l'écrire, plusieurs exemplaires pour ses amis de France et de Suisse. Vernet donc, en attendant de terminer sa critique de Rousseau, lui écrit ce qui suit : « Mes sentiments, Monsieur, sur ce qui vous regarde, vous sont assez connus. J'ai toujours rendu justice à vos talents et j'ai admiré bien des choses dans vos ouvrages, surtout celles qui tendent fortement aux bonnes mœurs. On a eu raison de vous dire qu'en lisant votre beau tableau de la Religion naturelle, je m'écriai, comme Tertullien, parlant de quelque ancien philosophe : *ó testimonium animæ naturaliter christianæ !* Mais on ne vous a

pas non plus caché que j'ai pensé *comme tous mes collègues* sur les endroits qui ont été justement repris dans le tome III d'*Emile* (la Profession de foi), et dans le *Contràt social* (le passage sur le christianisme), quoique j'aie tempéré ce blâme par la plus grande modération, relativement à votre personne. » On voit les réserves, fort naturelles, de la part d'un ministre de l'Evangile. Et voici maintenant en quels termes Vernet parle de la lettre de Rousseau à Montmollin. Il l'apprécie, ce me semble, avec autant de finesse que de droiture : « mon travail n'est encore que peu avancé (sa réfutation de l'*Émile*) ; tout se fait lentement à mon âge. Mais si l'ouvrage doit voir le jour, vous serez le premier à en recevoir, comme vous désirez, plusieurs exemplaires. Cependant, Monsieur, je ne dois pas vous cacher que vous me mettez dans l'embarras en m'alléguant la lettre que vous avez écrite à M. le Professeur de Montmollin, en conséquence de laquelle vous avez été admis à communier, et d'où vous inférez qu'on ne doit pas vous parler comme à une personne séparée de notre Eglise. Cette lettre a été tellement répandue ici qu'il m'a été facile de m'en procurer une copie. Mais je vous avoue qu'autant la deuxième partie m'en a paru suffisante, autant ai-je été surpris, comme tous ceux que j'en ai entendu raisonner, de vous entendre soutenir, dans la première partie, que vos coups portent uniquement sur l'Eglise romaine, que le livre s'explique assez, et qu'on a eu tort de s'y méprendre. Plût à Dieu que cela fût vrai et que vous puissiez le montrer ! Notre scandale cesserait et la plume me tomberait des mains. Mais *tout le monde* en a jugé autrement. Il est vrai que vos idées sur le christianisme ont pris une forte teinture de la théologie romaine, et que plusieurs de vos objections tombent sur cette théologie, et non sur la nôtre. Mais il est vrai aussi que vos conclusions sont exprimées d'une manière générale, et que plusieurs de vos arguments sont dirigés contre l'*Évangile même*, en le distinguant du papisme. Mgr l'Archevêque de Paris l'a bien distingué dans le mandement qu'il vient de donner contre votre *Émile*... Il faudrait certainement quelque chose de plus (que de dire à M. de Montmollin, entend Vernet, que vous avez

excepté de vos critiques la religion réformée) ; il faudrait — et c'est à quoi ne s'attend pas Rousseau et ce qui va le faire bondir, — pour que le public ne voie plus en vous un agresseur- du christianisme, une rétractation formelle et aussi publique que l'a été l'agression (1). »

Il me semble qu'on juge bien sévèrement l'auteur de cette lettre, en disant qu'il est « *rogue* sans le vouloir et par instinct naturel (2). » C'est juger Vernet d'après Rousseau, ce qui n'est pas le juger impartialement. Dans ses *Lettres de la Campagne*, Tronchin ne parlera pas autrement que Vernet : « il est vrai que le pasteur de Motiers a donné des attestations favorables à la religion de M. Rousseau... ; cela prouve que ce pasteur a été persuadé du christianisme de M. Rousseau ; mais cette persuasion détruit-elle les ouvrages d'*Émile* et du *Contrat social ?* »

Rousseau est stupéfait de tant d'outrecuidance et, peut-être aussi, très vexé de la clairvoyance de Vernet. A la lecture de cette lettre, écrit-il à Moultou, il est « tombé des nues. » C'est donc là tout ce que Messieurs les Ministres trouvent pour le défendre : ils font cause commune avec les prêtres ! « qu'ils fassent donc, ils me mettront fort à l'aise; j'aurai moins à discerner où portent mes coups et je vous réponds que, tout *rogues* qu'ils sont, je suis fort trompé s'ils ne les sentent. » Dans sa correspondance, on sent la colère gronder en lui et le pousser peu à peu dans l'arène : « ils prétendent me traiter comme un enfant à qui on commence par donner le fouet, et puis on lui fait demander pardon. » Mais enfin « les mains me démangent, le genre polémique n'est que trop de mon goût. » Et il s'apprête à ramasser ce fouet, dont on voulait le punir comme un écolier en faute, et à fustiger de main de maître, en même temps que « Messieurs les brûleurs », ces ministres qui se font « les archers des prêtres. »

(1) Lettre donnée intégralement par M. Ritter, dans les *Étrennes chrétiennes*, 1881, p. 221.

(2) Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, p. 256.

Pourtant il n'éclate pas encore, une œuvre plus pressante l'occupe en ce moment ; il est en train de réfuter le mandement de M. de Beaumont : l'archevêque de Paris a rendu ce service aux ministres de Genève d'attirer sur sa tête la foudre qui les menaçait. J'étudierai, en son lieu, la *Lettre à M. de Beaumont* ; mais il me faut montrer ici par quels côtés elle se rattache à l'histoire des démêlés de Rousseau avec Genève. Dès le début de sa Lettre, Rousseau, faisant un retour sur sa destinée, se dépeint ainsi : condamné par le Parlement de Paris, le citoyen de Genève « abandonne sa chère solitude, ses amis. Dans sa faiblesse, il supporte un long voyage ; il arrive et croit respirer dans une terre de liberté, il s'approche de sa patrie, de cette patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie et honorée ; l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgrâces...; que vais-je dire ? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut se taire et ne pas imiter le crime de Cham. Que ne puis-je dévorer, en secret, la plus amère de mes douleurs ! » — Voilà à la fois de quoi faire honte à ses persécuteurs de Genève, et de quoi exciter la pitié et, s'il se peut, l'indignation de ses timides partisans. Et qu'est-ce donc qu'on reproche à l'auteur de l'*Émile* ? Serait-ce peut-être son athéisme, comme l'insinuent les Voltaire et les Tronchin, pour éloigner de lui les âmes pieuses de la bourgeoisie ? « Monseigneur (ajoutez : et vous, mes compatriotes, qu'on égare), je suis chrétien et sincèrement chrétien selon la doctrine de l'Evangile ». Ah ! si j'avais fait ouvertement profession d'athéisme (comme ont fait ces philosophes que je combats dans mes livres), alors, « en me séparant de l'Eglise, j'aurais ôté tout d'un coup à ses ministres (protestants) le moyen de me harceler sans cesse et de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies. Les saintes en Israël ne m'auraient point écrit des lettres anonymes et leur charité ne se fût point exhalée en dévotes injures ». Nous avons, en effet, une lettre anonyme où une Genevoise lui écrit, au nom de la « divine religion », qu'il est « une peste pour le genre humain ». Enfin, après tout ce que j'ai dit plus haut, il n'est pas nécessaire, je crois, de préciser à qui vont les lignes suivantes de la Lettre à Beaumont : « d'hon-

nêtes gens ne se tourmenteraient pas (si j'étais vraiment athée), pour me ramener dans la bonne voie; ils ne m'étoufferaient pas sous le poids de leurs sermons ». Qu'ils gardent donc pour d'autres leur soporifique éloquence « qui me fait périr d'ennui ». Je n'ai nul besoin d'être catéchisé, puisque «je reste inviolablement attaché au culte de mes pères », et puisque (ceci pour rassurer à la fois et flatter les fidèles) je suis « heureux d'être né dans la religion la plus raisonnable et la plus sainte qui soit sur la terre ». Cette religion, je l'ai confessée publiquement dans le temple : un digne pasteur (Montmollin) n'a point exclu de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu ; « je conserverai un tendre souvenir de sa charité vraiment chrétienne ». Y a-t-il donc des ministres qui ne sont pas chrétiens ? Oui, il y a cet impertinent Vernet qui prétend l'exclure, s'il ne se rétracte pas, du troupeau des fidèles. A lui donc, et aux fanatiques qui seraient tentés de l'imiter, Rousseau lance cette foudroyante apostrophe : « Lorsque d'injustes prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma croyance, et viendront me dire arrogamment : rétractez-vous, expliquez ceci, désavouez cela, leurs hauteurs ne m'en imposeront point ; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire, pour leur plaire, ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense, et qu'ils veuillent me retrancher de l'Eglise, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir ».

C'est ainsi que, tour à tour véhément et pathétique, Rousseau s'efforce d'intimider ses ennemis et de réchauffer le zèle de ses amis : on voit par là que, dans sa Lettre à Beaumont, tout n'est pas à l'adresse du destinataire. Il n'est pas jusqu'à la suscription même de la Lettre qui ne dût, je crois, paraître flatteuse à l'orgueil genevois. L'auteur n'avait-il pas écrit habilement au frontispice de son ouvrage : « Jean-Jacques Rousseau, *citoyen de Genève*, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, procureur de la Sorbonne, etc...? » Ainsi Rousseau opposait, avec une fière modestie, aux plus brillantes dignités d'un prince de l'Église, son simple titre de citoyen de Genève :

c'était relever singulièrement et ce titre et ceux qui avaient l'honneur de le porter avec lui (1).

Maintenant, quel accueil la cité calviniste va-t-elle faire à ce que nous pouvons, après nos commentaires, appeler : la Lettre à M. de Beaumont *et* à MM. les membres du Petit Conseil, de la Bourgeoisie, et du Consistoire de Genève? Pour les ministres, ils prennent, semble-t-il, le parti de se taire : car il est peut-être également imprudent d'accueillir un défenseur de la foi aussi aventureux, et d'entrer en lice avec un disputeur aussi redoutable. « Tout homme sage, écrit Moultou à Rousseau, commence à sentir qu'il serait ridicule de vouloir disputer avec vous sur tous les articles qu'il faut croire pour être chrétien. » Vernet est de ces sages-là, car il remet, à plus tard, sa réfutation du *Vicaire savoyard*. Quant aux simples citoyens, ils hésitent à se prononcer. Ils épiloguent sur certains passages de la *Lettre* ; « ils ne savent pas vous admirer », gémit Moultou ; bref, ils ne bougent pas ; et si Rousseau a gardé ses partisans déclarés — qu'il peut, d'ailleurs, compter sur ses doigts, — il n'a pas soulevé, comme il l'espérait, ces bourgeois ergoteurs qui, pas plus que les ministres, ne voient pas, écrit Rousseau, « qu'il s'agit bien plus de leur intérêt que du mien. »

En revanche, ses ennemis se remuent : la Lettre à Beaumont ne les a pas autant « déconcertés » que le croit Moultou. L'orthodoxe Charles Bonnet fait à son ami Haller cette réflexion que Vallette trouve « comique », et qui me semble, au contraire, pleine de perspicacité : « Rousseau est *tout autrement dangereux qu'un incrédule ouvert*... Satan déguisé en ange de lumière peut facilement être pris pour Gabriel par les simples, et donné pour tel par ceux qui ne le sont pas. » Enfin, pour ce qui est du Petit Conseil, voici sa réplique à la mercuriale de Rousseau : il en

(1) Maurice Masson a marqué finement ce qui, dans la *Lettre à Beaumont*, était à l'adresse des Genevois : « En s'adressant, simple citoyen de Genève, à un archevêque catholique, grand seigneur, duc et pair, il réveillait dans les âmes de ses compatriotes la vieille haine genevoise contre les grandeurs de chair du « papisme », et il pouvait espérer de rallier, autour de lui, tous ceux qui gardaient au cœur, comme première passion nationale, l'horreur de « l'idolâtrie romaine. » (*La religion de J.-J. Rousseau*, 2me Partie, 135).

interdit, fin avril, la réimpression à Genève; réplique, d'ailleurs, aussi tardive que déplaisante, car la Lettre à Beaumont circule à Genève depuis un mois, ayant paru en librairie fin mars 1763. Ici, la main du Résident de France, Montpéroux, est, pour ainsi dire, visible, car l'interdiction officielle du Conseil est du 29 avril et nous voyons que, par lettre du 27, Montpéroux informe le duc de Praslin que, pour empêcher l'introduction, en France, de nouveaux exemplaires, il s'est adressé « à Messieurs du Conseil, qui ont défendu d'imprimer cet ouvrage. » Montpéroux reçoit, en retour, de son ministre, des félicitations pour lui, et des remerciements pour ces braves Calvinistes qui ont, si noblement, vengé sur un des leurs la religion catholique et l'archevêque de Paris.

Voilà donc tout ce qu'a obtenu Jean-Jacques par son éloquente *Lettre à Beaumont :* de ses amis, une approbation restreinte et rechignée, de ses ennemis, un redoublement de persécution. Justement dépité, il fait le serment, une fois de plus, de briser sa plume ; mais il va plus loin. Il est découragé, non seulement d'être éloquent, mais encore d'être Genevois, puisque l'un et l'autre ne servent à rien ; et, par sa lettre célèbre du 12 mai 1763 à M. Favre, premier syndic, il abdique solennellement son titre et ses droits de citoyen de Genève (1). Quelle raison va-t-il donner au syndic ? la vraie raison, c'est, on l'a vu, l'inertie de ses concitoyens, qui n'ont pas pris fait et cause pour lui. Mais cela, il ne peut le dire sans un peu de ridicule. Il parlera donc de l'injure que lui a faite le Petit Conseil en condamnant *Émile*, et en le décrétant de prise de corps. Mais sa lettre au syndic est du 12 mai 1763, et la condamnation d'*Émile* est

(1) « Nous attendîmes un plus grand effet de sa lettre à l'Archevêque (écr Moultou à un de ses amis vaudois, Reverdil, alors établi à Copenhague). Je me trompais, cette lettre ne servit qu'à m'apprendre que les Prêtres papistes avaient chez les Réformés des Records bien zélés. Pas un ministre qui ne prît en mains la cause de l'Archevêque ; *leur déchaînement contre Rousseau fut affreux.,. Le mauvais succès de cet ouvrage acheva d'élargir Rousseaa.* Genève ne lui fut plus rien. Il jugea qu'il valait mieux y être étranger qu'ennemi, et il abdiqua sa bourgeoisie. *Cette démarche m'atterra...* » (Lettre inédite, publiée dans les *Annales J.-J. Rousseau*, III, 225, par Vallette, et placée par lui, entre le 30 août et le 27 septembre 1763.)

du 19 juin 1762; il a donc laissé passer près de onze mois entre l'injure et la vengeance. C'est pour se tirer de ce mauvais pas qu'il imagine, assez adroitement, son entrée en matière : « *Revenu du long étonnement* où m'a jeté, de la part du Magnifique Conseil, le procédé que j'en devais le moins attendre, je prends, enfin, le parti que l'honneur et la raison me prescrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monsieur, et je vous prie de déclarer au Magnifique Conseil, que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie et de cité de la ville et de la République de Genève... J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois ; j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux ; on ne saurait plus mal réussir ; je veux leur complaire jusque dans leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut si cher... Puisse ma patrie abonder en citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi ! »

Cette lettre, que le public lut avec une profonde stupéfaction, ne surprit pas les intimes de Rousseau : depuis plusieurs mois, il méditait de l'écrire. Sa Lettre à Beaumont est datée du 18 novembre 1762 ; or il disait à Moultou le 15, c'est-à-dire pendant qu'il terminait sa lettre à Beaumont : « le moment critique approche où je saurai si Genève m'est encore quelque chose (entendez : suivant l'accueil qu'elle va faire à ma Lettre à Beaumont). Je vous avoue que les approches du moment qui décidera si je suis encore Genevois, ou si je ne le suis plus, me donnent une vive agitation de cœur. » Et, bien avant cette date, Moultou et ses autres confidents avaient très vivement combattu son projet d'abdication. L'ami qui était alors le plus près de son cœur, celui dont il prenait si volontiers conseil, Mylord Maréchal, lui avait écrit dès le 24 février 1763 : « Vous ne devez pas faire un pas qui pourrait offenser vos amis dans votre patrie. J'ai été proscrit de la mienne et une récompense de 2.000 livres sterling pour celui qui me prendrait. Si j'avais renoncé à la qualité d'Ecossais, je n'aurais plus été en droit de prétendre à l'amitié de mes compatriotes. » L'avertissement était grave et méritait d'être entendu : Rousseau n'écouta que sa rancune et

écrivit sa fameuse lettre au Syndic. Il aimait ces ruptures éclatantes : il était de ces gens, nés orateurs, qui croient magnifier une action, fût-ce une faute, quand ils ont trouvé les phrases triomphales qui doivent la porter à la postérité. C'est ainsi qu'il avait jadis, par une belle citation de la Bible, mise au frontispice de sa *Lettre à d'Alembert*, rompu publiquement avec son ami Diderot. Justement, il fait lui-même ce rapprochement dans sa lettre à Duclos du 30 juillet : « J'ai fait pour mon pays ce que j'ai fait pour mes amis. J'ai tendrement aimé ma patrie, tant que j'ai cru en avoir une. A l'épreuve, j'ai trouvé que je me trompais. En me détachant d'une chimère, j'ai cessé d'être un homme à visions, voilà tout. » Mais, de ce qu'il se détache avec la même aisance de ses amis et de sa patrie, il ne s'ensuit pas que son assimilation soit légitime : pour dix raisons qui sautent aux yeux, il n'est pas permis, — à supposer qu'il soit *légalement* possible, — de renoncer à sa patrie comme on donne congé à un ami. Si on n'emporte pas sa patrie « à ses semelles », encore moins peut-on la secouer, en secouant la poussière de ses souliers. Ils ne lui auraient certes pas donné raison ces héros de Plutarque qu'il citait sans cesse ; et c'était le cas, pour lui, de se répéter sa prosopopée fameuse : « ô Fabricius (ou Socrate, ou Aristide) qu'eût pensé votre grande âme, etc.. » Précisément il se trouva quelqu'un, à Genève, pour lui rappeler ce qu'auraient fait, à sa place, les héros chers à son cœur : c'était un de ses plus ardents admirateurs, le pasteur Mouchon, celui-là même qui l'appelait « le père de son âme », et qui lui avait dressé « un trône dans son cœur. » Mais Mouchon était bon patriote, et il écrivit à Rousseau; « Aristide s'exila-t-il d'Athènes après la sentence de ses juges ? le grand Caton résigna-t-il jamais sa qualité de citoyen romain ? » Et, poursuivant avec la même franchise, Mouchon résumait, d'un mot, l'effet désastreux produit par son acte d'abdication : « Vous n'avez fait qu'affliger les bons citoyens et réjoui vos adversaires. » Rousseau, au début de sa Lettre à Beaumont, avait dit, on s'en souvient, à propos de sa condamnation à Genève : « la plume me tombe des mains, il faut se taire et ne pas imiter le crime de

Cham. » Or, il venait de ramasser cette plume pour écrire sa lettre au Syndic, une lettre qui, lui disait son cousin Théodore Rousseau, « était un coup sanglant pour ses parents », et « jetait dans l'abattement tous les bons citoyens », lui répétait Moultou, et je m'étonne donc qu'on ait pu qualifier cette lettre de très patriotique (1) ; c'est être plus rousseauiste que ne le furent les parents et les plus enthousiastes amis de Rousseau (2).

(1) Vallette, *op. cit.*, p. 265

(2) C'eût été un bon tour à jouer à Jean-Jacques que de lui démontrer, à l'aide de son *Contrat social*, qu'il n'avait pas le droit d'abdiquer son titre de citoyen de Genève. C'est ce que devait faire plus tard (en 1815), Eymar, un Marseillais, qui avait connu Rousseau à Paris en 1774, et qui nous a raconté ses « visites à J.-J. Rousseau. » Ce qui est piquant, c'est qu'Eymar est un fervent disciple de Rousseau ; la lecture de l'*Emile* l'a, dit-il, ramené dans le droit chemin et, en critiquant l'abdication de Rousseau, il prétend « venger l'auteur du *Contrat social* de l'auteur de la lettre au syndic. » Eymar cite, en particulier, ce passage du *Contrat social* (chap. VI) : « les clauses du contrat se réduisent à une seule : savoir, *l'aliénation totale* de chaque associé, avec tous ses droits, à la communauté ; l'aliénation se faisant sans réserve..., nul associé n'a plus rien à réclamer ; car, s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant, en quelque point, son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tous ; l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine. » Voilà le texte du *Contrat social* et Eymar raisonne ainsi : « dans toute autre convention, les parties ne s'engagent que pour quelque objet déterminé ; au lieu que dans le *Contrat social*, l'aliénation étant totale et sans réserve, il ne reste aux particuliers aucun droit quelconque, et personne n'a absolument rien à réclamer. Si l'engagement des associés est inviolable, il en résulte, nécessairement, qu'il est *perpétuel.* » Très habilement il oppose ensuite, à Rousseau, Grotius (que Rousseau va invoquer dans une lettre ultérieure) et ce « sage Locke » que Rousseau a si souvent cité. Si un homme, dit Locke, dans son *Gouvernement civil*, a donné son consentement pour être d'une société, « il est *perpétuellement* obligé d'en être, il doit y être constamment soumis toute sa vie. » Enfin, et c'était tout indiqué, après le pompeux éloge de Socrate dans l'*Emile*, Eymar rappelle à l'amateur de prosopopées qu'était Rousseau, la fameuse prosopopée des *Lois :* « Si je sors d'ici (de prison), dit Socrate à Criton, sans le consentement de la République, ne ferai-je pas tort à quelques citoyens et même à ceux qui ne le méritent pas ? Supposons, qu'étant sur le point de m'évader, la République et les Lois se présentent à moi et me disent : parle, Socrate, que te proposes-tu de faire ? ne songes-tu pas que par ton évasion tu prépares la ruine de l'Etat autant qu'il est en toi ? ne *t'es-tu pas engagé envers nous à souscrire à tous les jugements que rendrait la République ?* » Voilà qui est incontestablement plus beau que ce qu'on a appelé « l'éloquent adieu de Jean-Jacques à sa cité » (Vallette, 265). Tout ce passage d'Eymar se trouve dans « Question de Droit politique. Rousseau pouvait-il renoncer à sa patrie ? » (Voir Musset-Pathay ; *Œuvres inédites de Rousseau*, II, 228.)

Que va faire maintenant de la lettre d'abdication le Petit Conseil ? Très prudemment il se contente de l'enregistrer, non sans doute sans avoir souhaité bon voyage au déserteur : il était enfin délivré du grand « citoyen » qui faisait payer si cher à sa patrie la gloire de lui avoir donné le jour. — C'est le moment où ce citoyen va révolutionner Genève : comme s'il fallait que tout fût paradoxal dans la vie de cet homme, c'est du jour où il proclame que Genève ne lui est plus rien, que les Genevois vont se coaliser pour défendre contre leur gouvernement les droits de celui qui ne veut plus être leur concitoyen. C'est bien lui d'ailleurs qui, d'une main adroite et ferme, a sonné « le tocsin de la sédition » : on baptisa de ce nom sa lettre du 26 mai à Marc Chappuis, lettre qui devait faire date dans l'histoire de Genève. Il y a, dans cette lettre, deux choses que Rousseau a fort habilement liées l'une à l'autre, mais que nous distinguerons, parce qu'elles sont de très inégale importance : il y a d'abord une justification de l'acte grave qu'il vient de commettre, je veux parler de son « abdication ». Il en conçoit, malgré l'assurance qu'il affecte, beaucoup moins de fierté, depuis qu'il se voit désapprouvé par ses amis. Son principal argument, pour se justifier, est celui-ci : « tout pacte, dont l'une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre ». Mais à supposer, ce qui est plus que contestable, qu'il y ait eu un tel pacte entre le citoyen et l'État, l'État n'a pas du tout « enfreint les conditions de ce pacte », parce qu'il a, conformément aux lois, condamné un citoyen qu'il a jugé coupable. Si le citoyen condamné prétend qu'il l'a été à tort — ce qui est assez la prétention de tout condamné —, qu'il essaie, s'il peut, de se faire réhabiliter, à la bonne heure ! Mais il n'a pas le droit de dire, ce serait trop commode, qu'il ne se considère plus comme citoyen de l'État, ce qui mènerait droit à l'anarchie. Et d'ailleurs qui donc a condamné l'auteur de l'*Émile* ? c'est le Petit Conseil ; mais le Petit Conseil n'est pas Genève et le gouvernement n'est pas la patrie. Si Rousseau confond l'un et l'autre (et c'est le second point, le plus important à ses yeux, de sa lettre à Chappuis), c'est qu'il veut rendre les citoyens solidaires, et partant, responsables, des

actes du Petit Conseil : « Quand le gouvernement parle et que les citoyens se taisent, apprenez que la patrie a parlé. » Que devaient donc faire les citoyens ? Le voici : car c'est bien un peu, ce me semble, pour le leur suggérer, que Rousseau avait rédigé sa lettre au Syndic. « Si j'étais assez sot, écrit-il à Chappuis, pour vouloir persuader au reste de l'Europe que les Genevois ont désapprouvé la procédure de leurs magistrats, ne s'y moquerait-on pas de moi ? Ne savons-nous pas, me dirait-on, que *la bourgeoisie a droit de faire des représentations* dans toutes les occasions où elle croit les lois lésées et où elle improuve la conduite des magistrats ? Qu'a-t-elle fait ici depuis près d'un an que vous avez attendu ? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, l'on pourrait vous croire sur les sentiments que vous leur prêtez. Cette démarche était facile, légitime ; elle ne troublait point l'ordre public : pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite ? » Ce n'était là, paraît-il, dans l'esprit de Rousseau, qu'un simple reproche sans intention provocatrice : mais reprocher aux gens d'avoir manqué de courage et de s'être tus, n'est-ce pas les engager à s'enhardir et à parler ?

Trois semaines après cette lettre, qui avait couru dans toutes les mains, quarante bourgeois-citoyens, De Luc en tête, se présentaient chez le premier syndic et lui apportaient une *Représentation* : et voilà la guerre allumée ! « Dans la tempête adorez l'écho », disait Pythagore, c'est-à-dire dans les discordes civiles allez vivre aux champs, et c'est bien ce que faisait l'ermite de Motiers ; seulement il avait oublié cet autre proverbe, qui est aussi de Pythagore : « N'attisez pas le feu avec l'épée », c'est-à-dire, n'irritez pas les esprits échauffés de vos concitoyens. Musset-Pathay dit, avec son habituelle candeur (et on a répété après lui), que « Rousseau fut *totalement* étranger aux troubles de Genève ; car non seulement il n'y prit aucune part, mais, après avoir exhorté ses amis à la paix..., il abdiqua le titre de citoyen de Genève *pour* ôter tout prétexte de le défendre à ceux qui en avaient ou qui en auraient le projet. » Et Musset-Pathay a publié, dans son édition de Rousseau, la lettre à Marc Chappuis ! Disons donc simplement que c'est *à la suite* de la lettre à Chappuis que

des troubles vont éclater à Genève ; et ces troubles vont fournir à Rousseau l'occasion d'ajouter à ses écrits un nouveau chef-d'œuvre, que nous allons étudier : les *Lettres de la Montagne* (1).

(1) La bibliothèque de Genève possède une curieuse brochure anonyme (elle est de Marc Chappuis), intitulée : « Réponse à une brochure (celle-ci insignifiante) qui a paru dans le mois de septembre 1774 », Genève 1774 : on y lit, d'une part, les réflexions posthumes qu'inspire à Chappuis l'abdication de Rousseau, d'autre part sa réponse (jusque là inédite) à la fameuse lettre que lui avait écrite Rousseau le 26 mai. Voici les réflexions de Chappuis : « J'ai été affligé de la manière dont on a procédé envers Rousseau (lors de la condamnation d'*Emile*) et, à cet égard, il était parfaitement justifié dans mon esprit. Il n'en a pas été de même à l'égard de son abdication : son amour-propre offensé ne lui a pas permis de sentir tout ce qu'il devait à sa patrie. » Et, dans sa réponse à Rousseau, Chappuis s'était exprimé ainsi : « On a brûlé vos ouvrages, il est vrai, mais votre personne n'a point été flétrie. Si vous vous étiez rendu en ville, que serait-il arrivé ? Rien certainement que d'être renvoyé devant la Vénérable Compagnie, conformément à l'article 88 de nos ordonnances ecclésiastiques, qu'on n'aurait pas enfreint..... Ce que vous dites que vous avez attendu pendant dix mois que personne ait réclamé en votre faveur souffre exception ; plusieurs l'ont fait, votre présence aurait fait le reste. »

CHAPITRE IX

LES LETTRES DE LA MONTAGNE

Voltaire déclarait que « les *Lettres de la Montagne* sont d'un mortel ennui pour quiconque n'est pas au fait des discussions de Genève, et qu'elles sont d'ailleurs mal écrites (1). » J'espère montrer que ces Lettres sont admirablement écrites ; et que, de plus, elles sont extrêmement intéressantes, si l'on veut bien prendre la peine, qui n'est pas grande, d'étudier les événements qui les expliquent : ce sont ces événements que je vais d'abord résumer de mon mieux.

Les bourgeois de Genève, dans les Représentations qu'ils apportaient solennellement le 18 juin 1763 au premier syndic, disaient en substance : le jugement du Conseil contre Rousseau est *injuste*, puisque Rousseau, loin d'attaquer le gouvernement de Genève, ne cesse de l'exalter dans son livre ; *irrégulier*, puisque le livre, n'ayant pas été imprimé à Genève, échappait au pouvoir du Conseil ; *illégal* enfin, parce que l'auteur n'avait été ni entendu, ni cité. Et l'on demandait, en conséquence, que le magnifique Conseil, par amour de la justice, « redressât » les torts qu'il avait eus. A ces Représentations, le Conseil fit une réponse qui naturellement ne donnait pas satisfaction aux réclamants, le Conseil ne voulant pas se déjuger, mais qui, par cela même qu'elle discutait les griefs énoncés, ouvrait la porte à des Représentations nouvelles ; et le débat va ainsi s'aigrir et

Bibliographie : Jacob Vernes : *Lettres sur le christianisme de M. Jean-Jacques Rousseau* (juillet 1763). — Tronchin : *Lettres écrites de la Campagne* (septembre-octobre 1763). — Rousseau : *Lettres écrites de la Montagne* (décembre 1764). — Eug. Ritter : Jean-Jacques Rousseau et Jacob Vernet : *Etrennes genevoises*, 1881. — Henri Fazy : *Les Constitutions de la république de Genève*, 1890.

(1) « Notes sur une lettre de M. de V. à M. Hume par M. L. »

se prolonger jusqu'au mois d'octobre, date à laquelle paraîtront les *Lettres de la Campagne*, lesquelles provoqueront la réplique de Rousseau : les *Lettres de la Montagne.* Je n'ai pas à raconter dans tous ses détails, après les historiens genevois, la lutte politique qui va mettre aux prises le gouvernement et les citoyens, ces détails intéressant l'historien de Genève bien plus que le biographe de Rousseau. Mais j'aurai à dégager deux choses dans ces troubles politiques : d'une part, les faits qui nous permettront de juger l'attitude de Rousseau dans les débats ; et, d'autre part, ce qu'il est nécessaire de savoir du gouvernement de Genève pour bien comprendre les *Lettres de la Montagne.*

Rousseau fut flatté, et plus alarmé encore, des démarches de la bourgeoisie en sa faveur. Personne n'étant, *par tempérament*, moins révolutionnaire que cet homme, dont les écrits paraîtront un jour légitimer tant de révolutions, il écrivit le 7 juillet au chef des mécontents, à De Luc : « vos Représentations m'ont été honorables » ; mais il ajoutait : « j'aurais voulu qu'elles n'eussent point été faites et je désire encore qu'elles n'aient aucune suite. » Et, pour ôter tout prétexte à des réclamations ultérieures, il écrivait, non seulement à De Luc, mais à Moultou et à son cousin, Théodore Rousseau, qu'il faisait le serment de ne pas accepter la restitution de sa bourgeoisie et de ne rentrer jamais à Genève. « Après s'être tu quand il fallait parler, disait-il à Gauffecourt, on parle quand il faut se taire et tout ce qu'on peut dire n'est plus bon à rien. » Il faut qu'on sache bien que les Représentations ont été faites « à son insu », ce qui est vrai ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'elles ont été provoquées par sa retentissante lettre à Chappuis. Il tient par dessus tout à ce que « le repos de l'État ne soit pas troublé par les griefs d'un particulier », et c'est très sincèrement qu'il écrit à De Luc : « Je vous conjure, mon vertueux ami, par votre amour pour la patrie et pour la paix, de laisser tomber cette affaire. » Seulement il a une singulière façon de prêcher l'apaisement à un agitateur tel que De Luc : « la réponse du Conseil, quoique tournée avec toute l'adresse imaginable, prête le flanc de tant

de côtés et *vous donne de si grandes prises* qu'il n'y a point d'homme un peu au fait qui ne juge que vous vous taisez pour avoir trop à dire. » Mais c'est dire soi-même à un combattant : hâtez-vous de désarmer parce que vous êtes sûr de la victoire. Nous ne dirons donc pas, avec le Résident de France à Genève, Montpéroux, écrivant à son ministre, que « la conduite de Rousseau est équivoque » ; mais nous dirons qu'elle est inconsistante et, dans tous les cas, déconcertante pour ses plus déterminés partisans.

Il se retire donc sous sa tente et il y restera plus d'un an silencieux ; mais quand il en sortira, ce sera comme Achille, la vengeance à la main, je veux dire ses foudroyantes *Lettres de la Montagne.* En attendant, les Représentants multiplient leurs Représentations, auxquelles le Petit Conseil oppose ses réponses, dont je ne mentionnerai qu'une seule, celle du 31 août : le Conseil, définissant le fameux droit de Représentation, *nie* qu'il faille convoquer le Conseil général pour éclaicir la loi, quand le Conseil n'a aucun doute sur son interprétation ; et ceux qui, avec le Petit Conseil, *niaient* la même chose, furent appelés les *Négatifs,* lesquels s'opposèrent dès lors aux *Représentants.* Voilà donc Genève divisée en deux partis ennemis et irréconciliables, si bien qu'il n'aurait fallu rien de moins, selon Voltaire, que « la gaîté de M. André, laquelle faisait des miracles, pour faire souper ensemble un Corse et un Gênois, un Représentant de Genève et un Négatif. » (*L'homme aux quarante écus.*) Ce même Voltaire, dans une lettre à d'Argental (du 12 février 1766), précisera très bien le fond du débat : « le droit négatif, étant *illimité,* paraît insoutenable ; il n'y aurait plus de République, le Petit Conseil serait revêtu d'un pouvoir despotique. Mais aussi il serait également dangereux que le peuple eût le droit de faire convoquer le Conseil général *selon ses caprices.* » On voit la gravité du conflit : c'est, comme le dit Rod, la question même du partage de la souveraineté qui se trouve posée.

La lutte se poursuit, de plus en plus ardente de part et d'autre, avec des alternatives de revers et de succès, jusqu'à ce que, le 27 septembre 1763, une brochure intitulée *Lettres écrites de la*

Campagne vint, sembla-t-il, assurer le triomphe du Petit Conseil. « Par cet ouvrage dit (Rousseau dans ses *Confessions*), écrit avec un art infini, le parti représentant fut réduit au silence ; » il parut même « écrasé. » L'ouvrage, composé d'abord de trois, puis de cinq Lettres, était d'un homme d'esprit, très habile jurisconsulte, le Procureur général Tronchin. Les *Lettres de la Montagne* seront la réplique de Rousseau à Tronchin. Mais avant de mettre aux prises les deux adversaires, il faut, pour la clarté du débat, qu'on me permette de faire connaître très sommairement ce qu'étaient à cette époque et le gouvernement et la société de Genève.

Chose piquante, c'est un évêque, le prince-évêque de Genève, Adémar Fabri, qui, par la confirmation solennelle d'anciennes franchises, en 1387, donna à la future cité huguenote la charte de ses libertés communales. Rousseau, dans de curieux fragments sur l'histoire de Genève (publiés par Sandoz, Neuchâtel, 1861), s'exprime ainsi : « Le prince, qui devait au peuple sa puissance, paya sa dette avec usure : il fonda la liberté. » Sur « ce roc des franchises de 1387 », c'est ainsi qu'un auteur genevois appelle la charte de Fabri, Genève édifia peu à peu, au cours de l'histoire, un gouvernement fort original, qui eût abouti peut-être à la démocratie pure, si Calvin l'eût permis. D'abord Calvin promulgue les sévères et minutieuses Ordonnances ecclésiastiques, et crée ce redoutable Consistoire auquel il confère un pouvoir disciplinaire des plus étendus ; « chargé de surveiller la vie privée et de réprimer les moindres écarts, le Consistoire porte son œil scrutateur dans l'intérieur de toutes les familles (1). » Puis, si Calvin ne rédige pas, du moins il inspire les Edits de 1543, dont nous ne pouvons donner le détail ici, mais dont nous pouvons dire qu'ils n'avaient rien de démocratique, puisqu'ils ne laissaient au Conseil général, jadis souverain, « que l'ombre de ses anciennes attributions (2). » En effet, par une de leurs dispositions, ces Edits permettaient au

(1) Henri Fazy : « *Les Constitutions de la République de Genève* » Genève, 1890, p. 47.
(2) *Ibid*, p. 51.

gouvernement d'arrêter au passage toute proposition qui lui déplaisait, ce qui était « museler le Conseil général », composé de tous les bourgeois et citoyens. On a dit, à propos de Calvin, que ce sont « les restrictions religieuses qui ont amené à Genève les restrictions politiques. »

Les Libertins (ainsi appelait-on les partisans des vieilles franchises municipales), se révoltèrent à la fois contre le despotisme politique et le rigorisme religieux de Calvin, mais ils furent écrasés, et l'un d'eux, Berthelier, porta sa tête sur l'échafaud. L'aristocratie genevoise qui, nous le verrons, détenait le pouvoir, fit appel, pour avoir raison des troubles populaires, aux Etats de Berne et de Zurich et à la Cour de France : l'*Acte de médiation*, de 1738, imposé par ces trois Etats, mit fin à ces troubles, et la paix régnait à Genève depuis plus de vingt ans, lorsque cette paix fut gravement compromise par la malencontreuse condamnation de l'*Emile*. C'est, on l'a vu, le Petit Conseil, qui condamna l'*Emile :* mais qu'était-ce donc que le Petit Conseil ?

Composé de vingt-cinq membres, le *Petit Conseil* a la haute police et l'administration des Affaires. Avec les quatre *syndics*, choisis dans son sein, et le *Conseil des Deux-Cents*, qui fait au Petit Conseil les propositions qu'il juge utiles, voilà ce qui constitue le gouvernement proprement dit. Reste l'Assemblée des citoyens, ou *Conseil général*, qui approuve ou rejette les propositions qui lui sont soumises. Le Conseil général est souverain, c'est entendu, et tous les Édits ont proclamé la souveraineté du peuple ; Genève jouit donc d'un gouvernement démocratique ? Oui, en principe ; mais, en fait, ce gouvernement est devenu peu à peu une oligarchie et voici comment : d'une part « toutes les matières » qui sont portées au Conseil général ne peuvent y être proposées que par les Syndics, par le Petit Conseil et par le Conseil des Deux-Cents, ou Grand Conseil. Or, Petit et Grand Conseil, se recrutent mutuellement et les quatre Syndics sont pris au sein du Petit Conseil. Il en résultait que « la souveraineté populaire n'était plus qu'un vain mot (1). » Le

(1) Fazy, *ibid.*, 104.

Conseil général n'était que très rarement convoqué, tandis que l'aristocratie s'était emparée du Grand et du Petit Conseil, auxquels appartenait le pouvoir exécutif. Les fonctions publiques étaient donc concentrées dans les mains de quelques familles notables, sept ou huit tout au plus, qui avaient fini par « considérer le gouvernement de Genève comme leur fief et leur patrimoine (1). » On voit que d'Alembert se trompait beaucoup quand, dans son fameux article *Genève*, de l'Encyclopédie, il écrivait : « le gouvernement de Genève a tous les avantages et aucun des inconvénients de la démocratie. »

Il est intéressant maintenant de voir comment était composé, et, puisqu'on parle sans cesse, dans les Édits, de la souveraineté du peuple, ce qu'était au juste ce peuple souverain ; et cela nous amènera à jeter un coup d'œil sur l'état social de Genève à l'époque de la condamnation de l'*Emile*. La population de la cité calviniste est alors de 20.000 âmes ; or, le peuple souverain ne compte que 1.300 têtes : tout n'est donc pas peuple à Genève. C'est qu'au fond rien n'est plus hiérarchisé que cette originale démocratie. Il y a, de bas en haut de l'échelle sociale, quatre catégories de gens à Genève : l'*habitant* n'a que la permission d'habiter Genève ; son fils monte d'un échelon, il devient *natif*; mais, pour devenir *bourgeois*, il faut qu'il soit propriétaire ; le fils du bourgeois est enfin érigé à l'éminente dignité de *citoyen*. Or, bourgeois et citoyens, voilà les *privilégiés* qui composent le Conseil général et sont, comme on dit, « membres du souverain ». Ils forment bel et bien une aristocratie, et c'est à cette aristocratie qu'appartient Rousseau, puisqu'il est fils du *bourgeois* Isaac Rousseau. Mais il y a, pour ainsi dire, une aristocratie dans cette aristocratie, et nous voici enfin au sommet de l'échelle avec la *haute bourgeoisie*, maîtresse, on l'a vu, du gouvernement, et trônant dans la *ville haute*, tandis que les Rousseau se trouvaient, avec leurs pareils, relégués dans les *rues basses*.

Ces considérations nous permettent de préciser, en même temps que le rang social de Rousseau, le sens de certaines par-

(1) Fazy, *ibid.*, 60.

ties de ses œuvres. Par exemple, il s'étonne, dans une lettre à Moultou (30 mai 1762), que le *Contrat social* n'ait pas été bien reçu à Genève, puisqu'il y « préfère hautement l'aristocratie à tout autre gouvernement.» Il y dit, en effet, que, des trois formes d'aristocratie : naturelle, élective et héréditaire, « l'aristocratie élective est le meilleur des gouvernements », et c'est bien là, *en principe*, le gouvernement de Genève ; seulement, il ajoute que « l'aristocratie héréditaire en est le pire », et c'était, *dans la réalité*, le gouvernement de Genève, celui que définissait en ces termes le *Contrat social* : « la puissance transmise, avec les biens, des pères aux enfants, rendant les familles patriciennes et le gouvernement héréditaire » ; en sorte que, si les membres du Petit Conseil condamnèrent le *Contrat social*, c'est sans doute parce que l'auteur avait condamné lui-même leur gouvernement, à la fois aristocratique et héréditaire, comme étant le pire de tous. Il n'en reste pas moins que Rousseau, nous l'avons montré ailleurs, préconise hautement une forme de l'aristocratie, ce qui ne saurait surprendre de la part d'un *citoyen*, c'est-à-dire, à Genève, d'un aristocrate. Car le vrai peuple, à Genève, ce sont les *habitants* et les *natifs* auxquels il faut ajouter *les paysans*, puisque, sur les 20.000 âmes que compte la ville, il n'y a, on l'a vu, que 1.300 citoyens ou bourgeois. Natifs, habitants et paysans n'ont aucun droit politique, et nulle part, pas plus dans ses *Lettres de la Montagne* que dans son *Contrat social*, Rousseau ne s'intéresse à eux. C'était cependant le cas, quand il parle de Genève, de se rappeler ce qu'il venait d'écrire dans l'*Émile* : « c'est le peuple qui compose le genre humain. Ce qui n'est pas peuple est si peu de chose (1.300 ici sur 20.000), que ce n'est pas la peine de le compter. L'homme est le même dans tous les états ; si cela est, les états les plus nombreux méritent le plus de respect. » Quand il écrivait ce passage d'*Émile*, Rousseau pensait, pour ainsi dire, en homme et pour l'humanité ; l'on sait que toute l'éducation d'Émile a pour but d'en faire « un homme » ; mais quand il écrivait les passages, que j'ai cités ailleurs, du *Contrat social* et des *Lettres de la Montagne*, il pensait en citoyen de Genève.

Ainsi, à l'époque où nous sommes, il n'y a pas seulement, à Genève, deux partis politiques, Représentants et Négatifs : il y a encore trois ou quatre classes sociales très tranchées. Enfin le luxe, qui s'est introduit peu à peu, au commencement du siècle, dans la haute bourgeoisie, n'a fait qu'accroître, en haut, la morgue et, en bas, la jalousie. Voilà donc une ville profondément divisée et troublée et sa ruine paraît certaine : elle le serait, si l'union des âmes n'était pas plus forte encore que la rivalité des partis et des vanités mondaines ; or, le lien qui unit les âmes, et raffermit la cité, c'est la religion, qui se confond ici avec le patriotisme. Le cœur, chez tous, est genevois, dans la mesure même où il est protestant ; et nul peuple n'est plus attaché à la fois à sa religion et à sa cité. Calvin, en liant indissolublement le civisme à la foi, a fait des Genevois un peuple de fermes croyants et d'ardents patriotes. A l'époque où nous sommes, Genève a quatorze pasteurs, tous estimés et vénérés ; les temples se remplissent de fidèles tous les dimanches, et il y a deux cultes publics, sans parler des « exercices de piété ». Le jour du Seigneur, les boutiques sont closes, les portes de la ville fermées ; durant le service religieux, des chaînes sont tendues autour des temples ; et, encore que la foi ne soit plus aussi ardente, ni peut-être l'assiduité au culte aussi grande qu'au temps de Calvin, personne ne réclame, ni contre ces mesures de police, ni contre les admonestations du Consistoire, ni même contre la longueur des sermons et des prières. Or, l'église, à laquelle ce peuple est si fortement attaché, c'est l'église nationale, qui maintient jalousement les croyances traditionnelles contre la témérité des novateurs : et quel novateur, quoiqu'il s'en défende, que ce *Vicaire savoyard !* On comprend que l'*Émile* ait dû troubler bien des consciences à Genève ; c'est un peu pour les rassurer que Rousseau, d'ailleurs sincèrement religieux, encore qu'à sa manière, a si hautement affirmé sa foi protestante dans sa *Lettre à Beaumont.*

Dans tous les cas, voilà le public spécial pour lequel ont été écrites les *Lettres de la Montagne.* C'est cette Genève du dix-huitième siècle qui revit tout entière, avec ses mœurs, sa religion

et ses lois, dans la polémique qui va s'ouvrir entre Tronchin et Rousseau. Nous pouvons maintenant les mettre aux prises; peut-être, après ce rapide exposé, s'intéressera-t-on davantage aux Lettres des deux adversaires. Quand ils racontent le conflit, les historiens analysent d'abord les *Lettres de la Campagne,* puis les *Lettres de la Montagne,* ce qui est conforme à l'ordre des temps, mais ce qui ralentit leur récit et les oblige à répéter, quand ils en viennent à Rousseau, les arguments de Tronchin qu'il réfute. Je mêlerai donc les deux ouvrages, et je donnerai tour à tour la parole aux deux adversaires, de telle façon que nous assistions, pour ainsi dire, à la bataille; seulement, comme la brochure de Tronchin ne nous intéresse, en somme, que par rapport à la réplique de Rousseau, c'est dans l'ordre suivi par Rousseau que je présenterai les principaux arguments des deux adversaires, parce que, dans l'habile réponse de Rousseau, l'ordre même choisi par lui est une habileté de plus que je dois faire valoir.

Avant d'entrer en matière, et sachant que précisément sa matière n'est pas ou ne paraît pas « importante au public », puisqu'il ne s'agit que d'une petite ville et d'un simple particulier, Rousseau proclame pourtant que si ses sujets sont petits, ses objets sont grands : ils le deviennent, en effet, sous sa plume, car c'est un de ses plus incontestables talents d'élever les questions qu'il traite et d'en étendre singulièrement la portée. Or ici, à propos d'une petite ville et de ses petites querelles, on traitera de la religion, de la liberté, de la justice ; voilà, certes, qui doit intéresser tout honnête homme aux *Lettres de la Montagne.*

A qui va-t-il adresser ses Lettres ? Sera-ce à Moultou, à De Luc, ou à tout autre de ses amis ? il s'en garde bien : il a remarqué, comme tous ceux qui les ont lues, qu'un des grands mérites des *Lettres de la Campagne,* c'est leur modération ; or il est, lui, Rousseau, un passionné et, de plus, la cause qu'il défend est la sienne : deux motifs de se défier de lui-même. Il imagine alors que le destinataire de ses Lettres n'a pris aucune part aux Représentations en sa faveur ; c'est donc un modéré, et voilà

Rousseau contraint de se modérer lui-même, s'il veut se faire écouter. Mais le pourra-t-il ? et le lecteur, car c'est à lui qu'en véritable écrivain il pense sans cesse, le lecteur le croira-t-il capable de s'effacer dans une querelle dont il est, en somme, le sujet principal ? Eh bien ! voici qui écartera toute défiance : il commencera par parler de lui, par étaler tous ses griefs, et, quand il aura soulagé son cœur, alors l'équité lui sera facile (qui en douterait ?) pour parler des graves questions qui divisent les Genevois.

Les cinq premières Lettres (il y en a neuf), sont pour nous les plus intéressantes, et en voici l'ingénieuse ordonnance. Dans les trois premières, Rousseau démontre qu'il n'est pas coupable, car il sent bien que c'est là ce dont il faut avant tout que le lecteur soit et reste convaincu. Puis, dans les quatrième et cinquième Lettres, il va *se supposer* coupable et rechercher quelle était, dans ce cas, la procédure qu'on devait suivre : ce n'est pas celle qu'on a suivie. Mais alors, cette procédure, qui aurait été injuste contre Rousseau coupable, apparaît odieuse contre Rousseau innocent ! Le plan est adroit et l'exécution en est supérieure.

Que lui reproche-t-on ? d'avoir écrit « des livres impies, scandaleux, téméraires, pleins de blasphèmes et de calomnies contre la religion. » Tronchin ne dit pas précisément cela, du moins sous cette forme redondante : c'est le Conseil qui s'exprime ainsi, dans ses réponses aux Représentants ; mais ces réponses étant dirigées contre Rousseau, Rousseau a bien le droit d'en renforcer la prose de Tronchin pour mieux faire éclater l'acharnement de ses ennemis. Et il part en guerre : Je pourrais me contenter de dire à « ceux qui jugent publiquement de mon christianisme qu'ils montrent seulement l'espèce du leur ; et qu'en conséquence, la seule chose qu'ils ont prouvée, c'est qu'eux et moi, nous n'avons pas *la même religion.* » Quelle est donc ma religion, à moi ? Qu'on lise la Profession du Vicaire savoyard, et, comme c'est au fruit qu'il faut juger l'arbre, qu'on suppose cette profession adoptée en un coin du monde : qu'y voyons-nous ? des hommes qui n'ont que deux articles de foi : la raison

et l'Evangile, la première de ces deux choses ne servant qu'à établir solidement la seconde. Mes accusateurs embrouillent toutes les propositions : les distinguer, c'est leur répondre ; car, « comme ils disputent contre l'évidence, *quand la question est bien posée, ils sont réfutés.* » C'est en ce dernier point qu'excelle Rousseau, et en cela aussi qu'il peut servir de modèle aux orateurs ; dans une discussion qui s'égare, savoir ramener des faits et des arguments, vagues ou contradictoires, à une question qui est si clairement et si habilement formulée qu'elle paraît, *même aux adversaires,* être la vraie et la seule question. Par exemple, dans la religion, il y a deux choses, qu'on a tort de confondre : les dogmes et la morale. Nos chrétiens selon *le Vicaire savoyard* les distinguent soigneusement : ils laissent aux théologiens la discussion des dogmes et de tout ce qui passe leur raison dans l'Evangile : ils n'y prennent que ce qui est clair pour tous, la pratique des devoirs. Quant aux disputeurs, qui se font volontiers persécuteurs, ils leur disent, en un très beau langage, car Rousseau excelle, si je puis m'exprimer ainsi, à personnifier et à *faire parler* ses arguments : « Nous pouvons nous tromper dans nos idées, mais vous aussi, vous pouvez vous tromper dans les vôtres. Pourquoi ne le pourriez-vous pas, étant hommes? Vous pouvez avoir autant de bonne foi que nous, mais vous n'en sauriez avoir davantage ; vous pouvez être plus éclairés, mais vous n'êtes pas infaillibles. Qui sera donc juge entre les deux partis ? Sera-ce vous ? cela n'est pas juste. Bien moins sera-ce nous, qui nous défions si fort de nous-mêmes. Laissons donc cette décision au juge commun qui nous entend ; et, puisque nous sommes d'accord sur les règles de nos devoirs réciproques, supportez-nous sur le reste, comme nous vous supportons. » (P. I. L. I.)

Il y a des erreurs dans mes livres? Naturellement, puisque je suis homme. Ces erreurs sont pernicieuses à la société? pour les trouver telles, on les détache de tout ce qui les explique, et on les aggrave les unes par les autres : mais il n'y a pas de livre au monde qui résistât à pareille inquisition ! pour le prouver, Rousseau, avec une heureuse audace, va droit au livre par

excellence : la Bible ; et il suppose ses adversaires faisant de la Bible, comme ils ont fait de l'*Émile*, des extraits tendancieux : « Nous vous déférons, diraient-ils, un livre téméraire, impie, dont la morale est « d'enrichir le riche en dépouillant le pauvre, d'apprendre aux enfants à renier leur mère et leurs frères... » ; il dit très exactement, en note, d'où sont extraits tous les passages de l'Evangile qu'il cite, et, en manière de conclusion, — ses conclusions sont, quand il veut, accablantes, — il résume les procédés de ses adversaires d'un mot qui s'applique, sans même qu'il ait besoin de le dire, à l'analyse partiale qu'on a faite de la *Profession de foi du Vicaire savoyard :* « Voilà donc ce qu'on donnerait au public sous le nom *de profession de foi évangélique !* »

Il s'est appliqué à prouver, dans cette première Lettre, qu'il était *bon chrétien* ; mais est-il aussi *bon protestant ?* c'est la question qu'il aborde dans sa deuxième Lettre, qui est la plus éloquente et la plus hardie de son livre. Il proclame hautement dès les premières lignes, ce qui est fort à sa place ici, et ce qui doit même dominer un tel débat, que « les magistrats n'ont aucune autorité sur les âmes ; pourvu qu'on soit fidèle aux lois de la société dans ce monde, ce n'est point à eux de se mêler de ce qu'on deviendra dans l'autre, où ils n'ont aucune inspection.» Mais tout cela n'est peut-être bon qu'en théorie, car Tronchin lui-même a reconnu que « personne ne peut être recherché pour ses idées sur la religion » ; seulement « des écrits contre la religion » sont tout autre chose, particulièrement à Genève, parce qu'à Genève il y a une religion d'État, et que, dès lors, qui l'attaque est puni, non comme hérétique, mais comme mauvais citoyen ; j'ai, en effet, montré plus haut à quel point ces deux choses, la religion et le civisme, étaient confondues à Genève. Rousseau a-t-il donc, c'est là le point, attaqué la religion de l'État ? pour le savoir, il ne serait pas mal de préciser (on se gardait bien de le faire, nous verrons pourquoi), ce qu'est, à cette heure, à Genève cette religion de l'État. C'est, disait-on, la sainte Réformation évangélique. Mais, insiste Rousseau, « qu'est-ce *aujourd'hui* à Genève que la sainte Réformation évangélique ?

le sauriez-vous, Monsieur, par hasard ? en ce cas, je vous en félicite ; quant à moi, je l'ignore. » Eh bien ! pour le savoir, il n'y a qu'à le demander à ceux-là même qui ont fondé la Réforme.

Quand les Réformateurs se détachèrent de l'église romaine, c'est parce qu'ils comprenaient la Bible autrement que l'église d'alors. Mais « de quelle autorité, leur demandait-on, vous séparez-vous de la doctrine reçue ? — de notre autorité. » Voilà donc l'*esprit particulier* établi pour unique interprète de l'Écriture et voilà, du même coup, l'autorité de l'église, de toute église, rejetée. Un Réformé ne connaît plus que deux choses : la Bible d'abord, puis sa raison, seule interprète de la Bible ; et Rousseau conclut avec la même lucidité et, qu'on me passe le mot, avec la même crânerie : « qu'on me prouve qu'en matière de foi, je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais catholique. » C'est proclamer, bien longtemps à l'avance, ce qu'on doit appeler un jour le Protestantisme libéral, lequel s'opposera à l'Orthodoxie protestante. Rousseau avait dit plus haut de cette société qu'il supposait vivre selon les préceptes de son Vicaire savoyard : « il n'y aurait d'impies que les méchants, et de fidèles que les gens de bien » ; ce qui est réduire la religion à la morale ; et, de fait, il ramène la Réforme à la morale évangélique, sauf, nous le verrons, à préciser celle-ci.

Est-ce bien là toute la Réforme ? C'en est, en tous cas, le principe même et comme la raison d'être ; car, ainsi que l'a bien vu Rousseau : « Quelle autorité interprétative auraient pu se réserver les Réformateurs après avoir rejeté celle du corps de l'Église ? » Pourtant l'histoire de la Réforme nous montre les Réformateurs autoritaires et même persécuteurs ; eh bien ? ils étaient d'autant plus coupables qu'ils étaient plus inconséquents : « leur dure orthodoxie était elle-même une hérésie ; c'était bien là l'esprit des Réformateurs, mais ce n'était pas celui de la Réformation. » Mais alors, les ministres genevois, qui condamnent et excommunient Rousseau, seraient eux-mêmes de mauvais protestants ? Sans nul doute, et Rousseau juge le moment venu de leur payer avec usure les sermons et remon-

trances dont ils l'ont, depuis plus d'un an, honoré et assommé. De quel droit, en effet, lui font-ils la leçon et, ce qui est plus fort, au nom de quelle doctrine, puisqu'ils « ne savent pas ce qu'ils croient. » Voilà certes la suprême injure à faire à des prédicateurs : était-elle méritée (1) ?

« Au commencement du dix-huitième siècle, dit très bien Sainte-Beuve, rendant compte du livre de Sayous sur « Le dix-huitième siècle à l'étranger », un notable changement s'opéra dans l'atmosphère théologique de Genève ; il y eut une détente ; cette heureuse modification, qui tempérait la rigidité, fut en grande partie due à un ministre et prédicateur, Turretini, lequel avait beaucoup voyagé..., et, après bien des comparaisons de curieux, était revenu dans sa patrie, mitigé, modéré et tolérant. » Nous savons, par les historiens genevois, que Turretini exerça, sur la théologie protestante de la première moitié du dix-huitième siècle, une influence considérable : sans repousser la Révélation ni les mystères, Turretini faisait passer la morale avant les dogmes ; et Rousseau enfant avait pu entendre ce prédicateur célèbre qui avait posé en principe qu'on ne doit pas porter en chaire les questions controversées (2). Or, Turretini avait eu des disciples qui étaient précisément des ministres contemporains de Rousseau. Ceux-ci donc, laissant volontiers dans l'ombre les antiques dogmes du calvinisme, ne prêchaient plus guère que les vertus chrétiennes et, au premier rang, la charité. Faisaient-ils bien ou mal, c'était affaire à leur conscience ; mais, précisément à leur point de vue, voici, je crois, deux importantes considérations : une religion qui s'enferme dans la morale, ou s'y adonne exclusivement, n'est ordinairement pas une religion bien vivace ; la morale est commune à toutes les religions ; or, une religion ne s'affirme et ne vit qu'en s'opposant, par son *credo*, à toute autre, surtout

(1) On peut consulter sur cette question ; Sayous ; *Le dix-huitième siècle à l'étranger*, I, 64. — Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, XV, 130. — Vallette : *Rousseau genevois*, 16. — Maurice Masson, *op. cit.*, 2me partie.

(2) On peut voir, dans les *Annales J.-J. Rousseau*, III, 197, une comparaison intéressante de M. Ritter, entre le Premier Discours de Rousseau et un *Discours académique*, de Turretini, que Rousseau a peut-être connu.

quand sa première raison d'être, comme ici, et son point de départ, a été de *protester* contre la religion dominante : aussi la foi religieuse était-elle peut-être alors moins fervente qu'elle n'avait été au temps de Calvin. En second lieu, et c'est particulièrement ceci qui nous intéresse : à force de passer sous silence les dogmes, on s'en détache et on les néglige ; or, de les négliger à les nier, il n'y a qu'un pas : c'est ce pas que venait de franchir Rousseau. Aussitôt grand émoi chez les pasteurs : ils s'aperçoivent qu'ils sont sur une pente dangereuse au bas de laquelle les attend... le *Vicaire savoyard.* Alors, pour se sauver de l'abîme du déisme, ils s'attachent et, qu'on me passe le mot, se cramponnent à ces dogmes, qu'ils n'avaient sans doute cessé de vénérer, mais auxquels ils ne touchaient guère. Leur intérêt maintenant, et l'intérêt du culte, est de rompre au plus tôt tout pacte avec ce pur déiste, qui veut se faire passer pour un de leurs fidèles, car il communie ! Mais sa Profession de foi est une hérésie, et le meilleur moyen de le démontrer, c'est de prendre *le contre-pied* de ses assertions, c'est-à-dire d'affirmer surtout les dogmes qu'il a jugés faux ou inutiles au salut. C'est du moins ainsi que je me représente les choses ; et c'est ainsi, je crois, qu'il faut comprendre ce passage de Rousseau, injurieux assurément, mais qui contient peut-être une part de vérité : « Ils sont adroits, ces Messieurs (les pasteurs) ; ils établissent la méthode de discussion la plus nouvelle et la plus commode pour des persécuteurs. Ils laissent avec art tous les principes de la doctrine incertains et vagues. Mais un auteur a-t-il le malheur de leur déplaire, ils vont furetant dans ses livres quelles peuvent être ses opinions. Quand ils croient les avoir bien constatées, ils prennent *les contraires* de ces mêmes opinions et en font autant d'articles de foi : ensuite, ils crient à l'impie, au blasphème, parce que l'auteur n'a pas d'avance admis dans ses livres les prétendus articles de foi qu'ils ont bâtis *après coup* pour le tourmenter » (*Lettres de la Montagne*, I, 2).

Sainte-Beuve dit très justement des savants genevois de ce temps que leur science est sans doute émancipée et philo-

sophée, mais « avec beaucoup de circonspection, de réserve, de contrainte. » Les ministres sont naturellement plus circonspects encore que les savants, et c'est d'eux surtout qu'on peut dire qu'ils opposent à la discussion ouverte « une limite qui est le Symbole légal et la Révélation » ; limite, en effet, et même sous-entendue, bien plus que principe hautement reconnu et proclamé. Cette timidité certes est fort compréhensible en ce milieu du siècle, où la philosophie est décidément triomphante ; mais, si les ministres sont hésitants, quand il s'agit de formuler nettement leur propre *credo*, pourquoi alors sont-ils si pointilleux et si arrogants quand ils se mettent à éplucher, et se permettent de condamner, la croyance d'autrui ? C'est que, si l'humilité est une vertu chrétienne, la modestie n'est peut-être pas une vertu théologale. Voici, en effet, quelques semaines seulement avant l'apparition des *Lettres de la Campagne*, un pasteur, Jacob Vernes, qui, très ami du beau style, s'était appliqué à signaler « le poison » caché dans l'*Émile* et à dénoncer Rousseau comme un ennemi déguisé du christianisme. L'ouvrage de Vernes (1) valut à son auteur les remerciements du Petit Conseil, les félicitations du Consistoire... et la place d'honneur dans ce terrible passage où Rousseau, déchirant tous les voiles, met brutalement à nu les hésitations et les contradictions des ministres : « ils chicanent sur l'orthodoxie d'un laïc, et ils laissent la leur dans une scandaleuse incertitude. On leur demande si Jésus-Christ est Dieu : ils n'osent répondre ; on leur demande quels mystères ils admettent : ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils et quels seront les articles fondamentaux, différents des miens, sur lesquels ils veulent qu'on se décide, si ceux-là n'y sont pas compris? » Et voici spécialement pour M. Vernes et pour ses approbateurs : « Cependant quelqu'un d'entre eux, compilant force plaisanteries scolastiques, aussi bénignes quélégantes, pour juger mon christianisme, ne craint pas d'abjurer le sien. Tout charmés du savoir de leur confrère, et surtout de sa logique, ils avouent son docte ouvrage et l'en

(1) « Lettres sur le christianisme de M. J.-J. Rousseau. » Juillet 1763.

remercient par une députation. Ce sont, en vérité, de singulières gens que Messieurs vos ministres ! on ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait même pas ce qu'ils font semblant de croire ; leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres. Ils sont comme les jésuites qui, dit-on, forçaient tout le monde à signer la Constitution, sans vouloir la signer eux-mêmes. Au lieu de s'expliquer sur la doctrine qu'on leur impute, ils pensent donner le change aux autres églises en cherchant querelle à leur propre défenseur ; ils veulent prouver par leur ingratitude qu'ils n'avaient pas besoin de mes soins (dans la *Lettre à d'Alembert*) et croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs. » (P. I. L. 2.)

M. Eugène Ritter, citant ce passage des *Lettres de la Montagne*, proteste hautement contre la terrible invective de Rousseau : « c'est très injustement, dit-il, que Rousseau a accusé le clergé genevois du dix-huitième siècle d'avoir dissimulé sa pensée »... et M. Ritter cite les noms de Vernet, Vernes, etc. « Ces théologiens, amis de la Raison et fidèles à la Révélation,... n'avaient point de secret : ils n'avaient que de la réserve. *Ils passaient sous silence, sans les nier ouvertement, les dogmes auxquels ils n'adhéraient pas* (1). » — Oui bien et, quand on les pressait sur ces dogmes, ils se dérobaient : c'est ce que leur reprochait, avec raison, je crois, Alceste — Rousseau. S'ils se taisaient, dans leurs sermons, sur les dogmes auxquels ils n'adhéraient pas, la plupart de leurs paroissiens y adhéraient, et n'est-ce pas pour ne pas scandaliser leur foi naïve qu'ils n'en parlaient pas ? Leur « silence » donc, s'il était respectueux de la foi d'autrui, n'était pas cette pleine franchise que doit avoir, ce me semble, le prédicateur devant Dieu *et devant les hommes*.

La conclusion où tendait ce discours de Jean-Jacques s'offre alors d'elle-même : « de tout ceci, je conclus qu'il n'est pas aisé de dire en quoi consiste *aujourd'hui* à Genève la sainte Réformation. » Comment dès lors prouvera-t-on que Rousseau a attaqué cet insaisissable fantôme ? Il a pensé librement, donc en

(1) *Etrennes genevoises*, 1881 : J.-J. Rousseau et Jacob Vernet.

Protestant, sur les matières de la religion. Quant aux dogmes vraiment distinctifs de la Réforme : savoir l'autorité de la raison en matière de foi, la libre interprétation des Ecritures, ce sont ceux-là même qu'il a soutenus dans son livre. « Mais ce livre (qu'on nous permette de citer encore ce court passage, où Rousseau parle un langage si ferme et si sensé à la fois), ce livre contient des objections, des difficultés, des doutes. Et pourquoi non, je vous prie ? où est le crime à un protestant de proposer des doutes sur ce qu'il trouve douteux... ; de quel droit prétendez-vous soumettre ma raison à la vôtre et me donner votre autorité pour loi, comme si vous prétendiez à l'infaillibilité du pape ? *N'est-il pas plaisant qu'il faille raisonner en catholique pour m'accuser d'attaquer les protestants ?* » Voilà un de ces « mots de la fin » qui sont le triomphe de Jean-Jacques et de sa dialectique : adroit polémiste, il se défend en attaquant l'ennemi, multiplie ses arguments avec son étonnante fécondité, distribue, chemin faisant, de droite et de gauche, ses coups de boutoir ; mais il réserve presque toujours pour la fin, comme ici, la formule heureuse et victorieuse qui reprend et condense la masse entière de l'argumentation pour en frapper brusquement l'adversaire, en le ridiculisant par-dessus le marché.

Dans sa troisième Lettre, il aborde la question brûlante des miracles. Sans le suivre dans toute sa discussion, qui est neuve pour l'époque autant que pressante, je relève ces deux curieux arguments. Pour établir qu'il ne croyait pas à la Révélation, on raisonnait ainsi : Dieu se révèle aux hommes par ses envoyés, et ceux-ci ont, pour preuve de leur mission, les miracles ; or Rousseau, rejetant les miracles, récuse par là même les envoyés de Dieu, c'est-à-dire la Révélation. — Voilà, réplique Rousseau, un raisonnement très bon pour un catholique, mais ruineux pour un protestant. Quand les Réformateurs (et, suivant le procédé qui lui est familier, il va les mettre en scène et leur donner la parole), élevèrent leur voix contre l'Église, ils se considéraient sans nul doute comme envoyés de Dieu ; mais où étaient les preuves de leur mission, c'est-à-dire leurs miracles ? A cette question, ils auraient répondu que leurs miracles étaient leurs

arguments invincibles ; et « quand l'Église romaine leur demandait : qui vous a donné cette belle commission de venir troubler la paix de l'Église ? — *Notre conscience*, répondaient-ils simplement. » Et Rousseau de conclure : « établir la nécessité des miracles en preuve de la mission des envoyés de Dieu, qui prêchent une religion nouvelle, c'est renverser la Réformation de fond en comble : c'est donc faire, pour me combattre, ce qu'on m'accuse faussement d'avoir fait. »

Ce qu'il dit contre les miracles, c'est ce que disaient de son temps les philosophes : contraires à la raison et aux lois de la nature, les miracles sont de singulières preuves de la vérité d'une religion. Lazare ressuscité? « voilà un spectacle dont je ne voudrais pour rien au monde être le témoin : au lieu de me rendre crédule, j'aurais peur qu'il me rendit fou. » Au reste, ceux qui sont amateurs de miracles, n'ont qu'à aller voir les foires de Paris : Brioché a de quoi les combler. — Ce sont là de faux miracles, dira-t-on, de simples *prestiges*. — Soit, mais alors, voici mon dilemme : si vous niez les prestiges, vous ne pouvez prouver les miracles, parce que les uns et les autres sont fondés sur la même autorité : le témoignage. Si vous admettez, au contraire, les prestiges avec les miracles, vous n'avez pas de règle sûre pour distinguer les uns des autres : ainsi, les miracles ne prouvent rien. — Mais ils ont pour garant la Révélation ; — à laquelle ils servent de preuve? Vous voilà acculés au cercle vicieux. Ainsi, si tantôt Rousseau plaisantait sur les miracles, comme auraient pu le faire Voltaire et les Encyclopédistes, maintenant il se sépare d'eux par le sérieux de ses arguments et le ton soutenu de sa discussion.

Voici, par exemple, sur cette même question des miracles, *et parce qu'il l'envisage sérieusement*, une idée juste et neuve qu'a trouvée Rousseau et qui n'est pas venue à l'esprit de Voltaire. On sait que, pour Voltaire, ceux qui prétendent faire des miracles sont des imposteurs, et ceux qui les attestent, des menteurs. Qu'on écoute raisonner Rousseau : « les spectateurs des choses merveilleuses sont *naturellement* portés à les décrire avec exagération. Là-dessus on peut *de très bonne foi* s'abuser soi-même en

abusant les autres ; pour peu qu'un fait soit au-dessus de nos lumières, nous le supposons au-dessus de la raison, et l'esprit voit enfin du prodige *où le cœur* nous fait désirer fortement d'en voir. » Ce raisonnement va bien plus loin, il est de plus grande conséquence que les plaisanteries bien connues de Voltaire sur les récits bibliques ; car railler ou insulter ceux qui croient aux miracles, ce n'est pas du tout expliquer *pourquoi* ils y croient ; et, supposé que cette croyance soit une superstition, le plus sûr moyen alors de guérir le superstitieux, ce n'est pas de se moquer de lui, mais de lui montrer, si on le peut, que, ce qu'il croit faussement, il était très naturel qu'il le crût : il sait désormais pour quelle raison il le doit mettre en doute. C'est pour cela que, de tout temps, l'Église s'est mieux accommodée des rieurs que des raisonneurs ; le Petit Conseil de Genève en jugeait ainsi, car aux Représentants qui lui reprochaient son indulgence à l'égard de Voltaire, il répliquait ceci : « Les livres, où l'on ne fait que tourner en ridicule la religion, ne sont pas, à beaucoup près, aussi punissables que ceux où, sans détour, on l'attaque par le raisonnement. »

A quoi, il est vrai, les Représentants auraient pu répondre : les livres de Voltaire, s'ils le sont moins que ceux de Rousseau, sont tout de même, et d'après vous, « punissables ». Pourquoi donc ne les punissez-vous pas ? Il faut citer ici la phrase où Tronchin tâche d'expliquer l'indulgence du Conseil à l'égard de l'auteur de *Candide* : « *En conscience*, y a-t-il parité entre des livres où l'on trouve quelques traits épars et indiscrets (!) contre la religion, et des livres où, sans détour, sans ménagement, on l'attaque dans ses dogmes et sa morale ? » — « *En conscience !* s'écrie Rousseau. Il ne siérait pas à un impie tel que moi d'oser parler de conscience, surtout vis-à-vis de ces bons chrétiens ; ainsi, je me tais... C'est pourtant une singulière conscience, que celle qui fait dire à des magistrats : nous souffrons volontiers qu'on blasphème, mais nous ne souffrons pas qu'on raisonne. »

Jusqu'ici Rousseau a réfuté les imputations injustes qui l'ont fait condamner. Maintenant (dans sa quatrième Lettre), il va se supposer coupable : « Le délit supposé réel, il reste à chercher

quelle est *sa nature* et *quelle procédure* est prescrite par les lois. » Le délit, c'est d'avoir violé son serment de bourgeois. Qu'est-ce à dire ? Écoutons Tronchin : « Le serment des bourgeois leur impose l'obligation de ne faire ni souffrir aucunes pratiques ni machinations contre la Réformation évangélique. Il semble que c'est *un peu* pratiquer et machiner contre elle que de chercher à prouver que le pur Evangile est absurde en lui-même... Le Conseil était donc obligé de jeter un regard sur celui que tant de présomptions si véhémentes accusaient de cette entreprise. » C'est Rousseau qui, en citant Tronchin, a souligné l'expression malheureuse *un peu,* et voici, en quatre mots, le merveilleux parti qu'il en tire : « Voyez d'abord que ces Messieurs sont agréables. Il leur semble entrevoir de loin *un peu* de pratique et de machination : sur ce petit semblant éloigné d'une petite manœuvre, *ils jettent un regard* sur celui qu'ils en présument l'auteur : et ce regard est une prise de corps ! » Il est vrai que, si on l'a décrété, c'est, paraît-il, par pure bonté d'âme, et il cite encore ce mot ineffable de Tronchin qui, énumérant les trois partis que pouvait prendre le Conseil à l'égard de Rousseau : l'ajourner, ou l'assigner pour être ouï, ou le décréter, affirmait, sans rire, que ce dernier parti « était incomparablement le plus doux » ; et Rousseau de répartir : « ainsi plaisantait, selon Brantôme, l'exécuteur de l'infortuné don Carlos, infant d'Espagne. Comme le prince criait et se débattait : « paix, Monseigneur, lui disait-il en l'étranglant, tout ce qu'on en fait, c'est pour votre bien. » Je ne fais ces citations, d'ailleurs intéressantes par elles-mêmes, que pour mettre en tout son jour le mérite vraiment singulier de ces *Lettres de la Montagne* et ce qui les distingue des autres œuvres de Rousseau. Son style, on le sait, est trop souvent tendu et il semble parfois qu'il n'ait qu'un ton : le sérieux et même le grave, celui qui convient au grand prédicateur laïque du dix-huitième siècle. Ici il se détend et se déride et, plutôt que de s'indigner, il raille, il s'égaye aux dépens de l'adversaire ; parfois, on vient de le voir, il se contente d'opposer, aux accusations dont il est l'objet, une citation plaisante qui met les rieurs de son côté. Et, à propos même des

citations de Rousseau, il y a lieu de remarquer que sa mémoire le sert toujours à souhait. Il a lu, sans doute, et nous y avons insisté ailleurs, plus qu'on n'a dit ; pourtant, quelqu'ardeur qu'il ait mise à s'instruire, il n'a pas eu, ayant commencé très tard, le temps de beaucoup lire ; et c'est donc pour nous un motif de plus d'admirer l'étonnant à propos de la plupart de ses citations.

Un dernier mot sur ce fameux serment des bourgeois qu'on l'accusait d'avoir violé. Ce serment ne comportait pas seulement l'article cité tantôt par Tronchin ; il y en avait un autre, par lequel les bourgeois juraient « de *vivre* selon la Réformation du Saint Evangile. » Rousseau commente ainsi : « Vivre selon la réformation, c'est *professer* la réformation. » N'était-ce vraiment que cela ? et de *vivre* avec sa servante, cela passait-il donc à Genève pour très canonique ? Mais le vigilant Consistoire ne savait pas — ou faisait semblant de ne pas savoir ; faisons comme lui et voyons la seconde partie de l'argumentation de Rousseau.

Il est donc supposé coupable : quelle doit être sa punition ? Donnons ici la parole au Procureur général : « Ces deux livres (l'*Émile* et le *Contrat*) paraissent sous le nom d'un citoyen de Genève. L'Europe en témoigne son scandale. Le premier Parlement d'un royaume voisin poursuit *Émile* et son auteur. Que fera le gouvernement de Genève ? » — « Il ne fera rien, réplique vivement Rousseau ; il ne doit rien faire....., à moins de renverser tout ordre judiciaire. C'était *précisément* parce que j'étais décrété à Paris que je ne pouvais l'être à Genève. Le délit d'un criminel a certainement un lieu et un lieu unique ; il ne peut pas plus être coupable à la fois du même délit en deux États qu'il ne peut être en deux lieux en même temps ; et s'il veut purger les deux décrets, comment voulez-vous qu'il se partage ? » En effet, Rousseau ne pouvait être en prison à la fois à Paris et à Genève.

Tronchin, au reste, pose très nettement la vraie question : « la politique et la philosophie peuvent soutenir la liberté de tout écrire ; mais nos lois l'ont réprouvée. Notre Constitution,

dans le cas de dispute, attribue aux Conseils le droit de décider sur le dogme. » — Vous dites bien : « aux Conseils ; mais qui dit Conseils, au pluriel, ne dit pas Petit Conseil. Et voyez, plaisante Rousseau, comme, avec une lettre de plus ou de moins, on pourrait changer la constitution d'un État. Dans l'espèce, ce qu'il faut savoir d'abord, c'est s'il y a délit contre la religion, c'est-à-dire contre le dogme ; or, de tout ce qui regarde le dogme, le Consistoire est le seul juge. C'est donc le Consistoire qui aurait dû examiner mes erreurs, et me déférer, s'il me jugeait coupable, au Conseil, lequel aurait décidé de ma punition. Mais une contradiction bien plaisante dans mon affaire, c'est que je suis décrété pour mes erreurs (par le Conseil), et que je ne suis pas excommunié (par le Consistoire). Le Conseil me poursuit comme apostat et le Consistoire me laisse au rang des fidèles ! » — Peut-on critiquer plus gaîment, et plus heureusement, une interversion de pouvoirs qui aboutit à faire, des magistrats, des inquisiteurs plus sévères sur le dogme que des pasteurs, voire des pasteurs de Genève ?

Les Représentants avaient obstinément demandé au Conseil pourquoi il n'avait pas suivi, à l'égard de Rousseau, la procédure, plus douce, dont il avait usé jadis contre un certain Morelli. Tronchin répond aux Représentants par la distinction suivante : Morelli avait écrit contre la discipline, M. Rousseau attaque la religion, il est donc plus punissable que Morelli. Il semble bien, et la réponse de Tronchin dut paraître décisive aux Représentants, jusqu'au jour où ils lurent cette réplique en quatre lignes : « Ce discours (de Tronchin) me paraîtrait tout au plus passable dans la bouche d'un capucin ; mais il me choquerait fort sous la plume d'un magistrat. Attaquer la religion est sans contredit un plus grand *péché devant Dieu* que d'attaquer la discipline. Il n'en est pas de même devant les tribunaux humains qui sont établis pour punir les crimes, non les péchés, et qui ne sont pas les vengeurs de Dieu, mais des lois. »

Mais enfin l'auteur d'*Émile* a-t-il vraiment attaqué la religion? il me semble, tout au contraire, qu'on pourrait dire que seul il a su la défendre à ce moment critique du siècle où les uns, les

Encyclopédistes, s'entendaient si bien à l'ébranler, et où les autres, ses défenseurs naturels, ne trouvaient, pour la soutenir, que des ais vermoulus, c'est-à-dire, des arguments surannés et caducs. Cette considération, Rousseau la présente avec force dans le passage suivant qu'il faut citer parce que, d'une part, il peint assez fidèlement l'état des esprits au milieu du dix-huitième siècle, et que, d'autre part, il exprime avec précision ce que prétendait faire Rousseau quand il écrivait la Profession de foi du Vicaire savoyard : « Considérez l'état religieux de l'Europe au moment où je publiai mon livre et vous verrez qu'il était plus que probable qu'il serait partout accueilli. La religion, décréditée en tout lieu par la philosophie, avait perdu son ascendant jusque sur le peuple. Les gens d'église, obstinés à l'étayer par son côté faible, avaient laissé miner tout le reste ; et l'édifice, portant à faux, était prêt à s'écrouler. Les controverses avaient cessé, parce qu'elles n'intéressaient plus personne... Pour ôter les mauvaises branches, on avait abattu l'arbre ; pour le replanter, il fallait n'y laisser que le tronc. » En conservant ainsi cela seul qui, selon lui, était « l'essence de toute religion », il rêvait « d'établir *à la fois* la liberté philosophique et la piété religieuse » ; rêve ambitieux, sans doute, et même chimérique, car il devançait les temps, mais rêve aussi d'une âme sincèrement religieuse, comme le proclameront, un siècle plus tard, les disciples, et ils seront légion, du Vicaire savoyard. J'aurai, d'ailleurs, à rechercher, dans un autre chapitre, comment s'est formée peu à peu, après maintes variations et conversions, cette religion personnelle de Rousseau. Je ne voulais que montrer ici comment il a repoussé les attaques dont le Vicaire savoyard était l'objet de la part des magistrats et des ministres de Genève, et j'ai ainsi épuisé la première partie de son livre, du moins dans ce qu'elle offre pour nous d'intéressant ; j'ai omis à dessein, dans cette première partie, des passages curieux, mais qui ont trouvé leur place ailleurs, par exemple, une brève analyse du *Contrat social.*

Dans cette première partie, Roussau n'a parlé que de lui et de son injuste condamnation. Mais, s'il a été condamné, c'est

contrairement aux lois, c'est parce que le Petit Conseil s'arroge un pouvoir qu'il n'a pas : il est donc conduit à examiner ce qu'est à cette heure le gouvernement de Genève, et l'on voit comment la seconde partie se rattache à la première. Je ne le suivrai pas dans son examen détaillé des lois et ordonnances, examen qui serait ici fastidieux, mais qui intéressait au plus haut point les lecteurs genevois ; car, pour ceux-ci, la question était de savoir, non pas tant si Rousseau avait été condamné injustement, mais s'il avait été jugé légalement, selon les édits et les règlements inscrits dans une Constitution à laquelle ils étaient profondément attachés. Ce loyalisme du Genevois, on le retrouve chez Rousseau lui-même qui, partout où il séjourne, se préoccupe très fort d'observer les lois du pays. Il pousse même si loin ce souci de la légalité que, dans sa cinquième Lettre, il en fait un des trois articles essentiels de toute bonne religion : servir Dieu, aimer son prochain *et obéir aux lois*.

Ce qu'il s'efforce d'établir, dans cette seconde Partie, c'est que les pouvoirs que s'attribuent les syndics, le Petit et le Grand Conseil, en un mot, le gouvernement proprement dit, sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Voilà, certes, des sujets bien arides et bien mesquins : ils ne le sont pas sous la plume de Rousseau qui a le don de transformer tout ce qu'il touche. Et qu'on ne croie pas que ce don-là soit simplement chez lui le don de bien dire. Dans la discussion à laquelle il se livre ici, ce n'est pas le charme seul de son style qui relève les menus faits dont il parle : s'il nous intéresse aux discussions de « la parvulissime république », comme l'appelait Voltaire, c'est parce qu'il sait merveilleusement voir et mettre en lumière ce qu'il y a, pour tout grand esprit, d'humain et d'éternel dans les affaires locales d'une petite cité et dans les querelles éphémères d'une poignée de bourgeois contre une dizaine de patriciens. Ce n'est plus, en effet, du Petit Conseil seul et de ses petites menées qu'il va être question, mais de la lutte, vieille comme le monde, de l'aristocratie et du peuple, et encore du conflit, qu'on rencontre en tout pays, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Ici, le législatif, c'est le Conseil général ou l'Assemblée des bourgeois: qu'est-il exactement, et que peut-il à cette heure? En principe tout, et à peu près rien en pratique, par suite des empiètements du Petit Conseil, c'est-à-dire, de l'aristocratie. Qu'on lise ce résumé impressionnant de la situation des deux partis. Rousseau s'adresse aux bourgeois, membres du Conseil général ou, comme on disait, du Souverain : « Vous ne reconnaissez de lois que celles que vous faites ; vous élisez les chefs qui vous gouvernent (les syndics) ; vous décidez de la paix et de la guerre ; vos magistrats eux-mêmes vous traitent de magnifiques, très honorés et souverains Seigneurs : voilà votre liberté ; voici votre servitude. Le corps (Petit Conseil) chargé de l'exécution des lois, en est l'interprète et l'arbitre suprême (dans le fameux droit de Représentation) ; il les fait parler comme il lui plaît ; il peut les faire taire. Les chefs que vous élisez ont, indépendamment de votre choix, des pouvoirs qu'ils ne tiennent pas de vous. Limités dans vos élections à un petit nombre d'hommes (les quatre syndics étaient pris dans le Petit Conseil), vous faites avec un grand appareil un choix de peu d'importance. Les procédures qu'on doit suivre en vous jugeant sont prescrites (par exemple, entendre l'auteur d'un livre avant de le condamner) ; mais quand le Conseil veut ne pas les suivre, personne ne peut l'y contraindre ni l'obliger (malgré les Représentations) à réparer les irrégularités qu'il commet. » Puis, il peint, en un saisissant tableau, les empiètements de l'exécutif : « parcourez les annales de votre démocratie, depuis le temps où vos syndics, simples procureurs établis par la communauté pour vaquer à telle où telle affaire, lui rendaient compte de leur commission le chapeau bas, et rentraient à l'instant dans l'ordre des particuliers, jusqu'à celui où ces mêmes syndics, dédaignant leurs droits de chefs et de juges qu'ils tiennent de leur élection, leur préfèrent le pouvoir arbitraire d'un corps (le Petit Conseil), dont la communauté n'élit point les membres et qui s'établit au-dessus d'elle contre les lois. »

Le Conseil des Deux-Cents, qui jugeait les procès en second ressort, était élu par le Petit Conseil, dans la dépendance duquel

il devait donc rester ; et Rousseau de s'écrier : « l'appel, du Petit Conseil au Deux-Cents, est un véritable jeu d'enfant ; c'est une farce en politique, s'il en fut jamais. » Car, au fond, qu'est-ce donc que le Conseil des Deux-Cents ? « C'est le Petit Conseil qui reparaît sous un autre nom. » Et, venant enfin à la question actuelle qui divise la cité en deux partis, Représentants et Négatifs : « la loi a-t-elle été transgressée ? les citoyens et bourgeois disent qu'elle l'a été ; les magistrats le nient. Or voyez, je vous prie, si l'on peut rien concevoir de moins raisonnable que le *droit négatif* qu'ils s'attribuent. On leur dit : vous avez transgressé la loi ; ils répondent : nous ne l'avons pas transgressée, et, devenus ainsi juges suprêmes dans leur propre cause, les voilà justifiés par leur seule affirmation. »

Et maintenant où tend tout ceci ? qu'espère Rousseau et que veut-il suggérer aux citoyens par cette critique, partiale peut-être (nous n'avons pas à en décider), en tous cas, aussi éloquente que passionnée, de leur gouvernement ? est-ce une levée de boucliers qu'il veut provoquer ? car, en fin de compte, il y a deux questions dont l'une dépend de la solution qu'on donne à l'autre. Que vaut le gouvernement de Genève ? Voilà la première question. Nous venons d'entendre la réponse on ne peut plus claire de Rousseau. Mais si ce gouvernement est ce qu'il dit, tyrannique et contraire aux lois, que faut-il faire alors pour l'amender ? voilà la seconde question. Sur ce dernier point, Rousseau n'est plus catégorique ; il cesse même d'être éloquent, parce qu'il a peur : peur de quelque soulèvement populaire ou, tout simplement, de quelque démarche intempestive de ses partisans. Mais alors, puisqu'il est à ce point soucieux de la paix publique, pourquoi les Lettres de la Montagne sont-elles si violentes et, comme l'écrivait avec vérité Charles Bonnet, si « incendiaires » ? Pour deux raisons, je crois, dont l'une est relative à l'*homme*, et l'autre à l'*auteur*.

L'*homme* avait été profondément blessé de se voir condamné et si durement, par ces magistrats de Genève dont il avait jadis fait un si pompeux éloge dans son *Discours sur l'inégalité*. Il avait été froissé, de même, des mesquines chicanes de ces

ministres, dont il avait généreusement pris la défense dans sa *Lettre à d'Alembert*. Il avait cru enfin que les citoyens à Genève élèveraient la voix pour protester contre l'injure faite à un des leurs, et très longtemps les citoyens s'étaient tus ; et maintenant encore la grande majorité s'inclinait prudemment devant la chose jugée. Tous ces affronts et toutes ces trahisons l'avaient ulcéré, lui qui, pour un ami qu'il perdait, justement à propos des *Lettres de la Montagne*, écrivait tout ému : « l'idée d'un seul ennemi, quoique injuste, me fait sécher de douleur. » Et tout naturellement sa douleur et sa rancune avaient parlé dans son œuvre, on a vu avec quelle amère éloquence.

Faut-il, à l'exemple de certains historiens, lui en faire un crime? On l'avait déjà, et dès leur apparition, blâmé d'avoir écrit ces Lettres, où l'on ne voyait qu'une misérable vengeance ; c'est ce que disait, par exemple, le savant naturaliste Bonnet à son correspondant Allamand, recteur de l'Université de Leyde ; mais Allamand lui répliquait : « Quant à ce que vous me dites que cet homme est bien vindicatif, permettez-moi de vous demander si la vengeance est au-dessus de l'affront qu'il a reçu » ; et, énumérant les persécutions dont Rousseau avait été l'objet, il ajoutait : « est-ce là peu de chose à votre avis ?. » Certains, même parmi les partisans de Rousseau, regrettaient naïvement que sa personne parût un peu trop dans les *Lettres de la Montagne*, comme si ce n'était pas précisément l'accent personnel qui avait donné à ces Lettres l'intérêt et la vie qu'elles ont encore de nos jours. A ces critiques de Genevois difficultueux, Rousseau répondait qu'il aurait bien voulu aussi que le *moi* parût moins dans ses Lettres, mais que « sans le moi, ces Lettres n'auraient pas existé. Quand on fit expirer le malheureux Calas sur la roue, il lui était difficile d'oublier qu'il était là. » Comparaison, il est vrai, plus amusante que juste, car le Petit Conseil n'était pas le Parlement de Toulouse, et l'auteur d'*Émile* n'avait été ni roué ni rompu. Mais il avait vu un outrage à sa personne dans la condamnation de son livre — flétrir le livre, c'était, selon lui, flétrir l'auteur, — et on l'avait décrété après l'avoir diffamé ! Qu'il

eût tort peut-être de se croire « déshonoré » par l'arrêt du Conseil, c'est ce qui importe peu : ce qui importe bien davantage, c'est l'opinion qu'il a du Conseil, parce que cette opinion, il la soumet, que dis-je? il l'impose, par le prestige de son talent, à ses lecteurs genevois. Or, il a beau s'en défendre, elle lui est, en partie tout au moins, dictée à lui-même par son ressentiment ; c'est surtout parce que l'auteur d'*Émile* a été décrété que la la République est en péril et que les membres du Petit Conseil sont « des tyrans et des despotes », ce qui est au moins une très forte hyperbole.

Mais ceci, cette hyperbole même, nous amène à montrer dans le livre, après l'empreinte de l'homme même, la marque de l'*auteur*, et j'entends surtout par là les particularités et même les singularités de son talent et de son style. Quand on dit d'un orateur que son éloquence est entraînante, je crois qu'il faut entendre que son éloquence l'entraîne lui-même autant que ses auditeurs ; et il est naturel dès lors que, sans qu'il s'en doute, sa parole dépasse sa pensée. Le cas de Rousseau orateur est un peu plus compliqué. Ces phrases, qui brûlent le papier, ces apostrophes véhémentes et ces foudroyantes répliques, il en a probablement jeté la première ébauche dans le feu de la composition ; car, en un sens, il est vrai de dire qu'il n'écrit bien que quand il a la fièvre. Seulement ce qu'il écrit ainsi, d'un premier jet, une fois l'inspiration éteinte, ce qui veut dire le plus souvent la colère calmée, il le revoit à loisir, le retouche et même le refait sans cesse (il n'y a qu'à voir ses brouillons, parfois illisibles à force de ratures), jusqu'à ce qu'il ait enfin trouvé le mot et la phrase qui diront tout ce qu'il veut dire. Or ce que, de propos délibéré, *il veut* exprimer, ce n'est pas la vérité toute unie et toute simple, qui serait pourtant la vérité vraie; mais c'est, tantôt la demi-vérité contenue dans tout *paradoxe*, et tantôt la demi-fausseté contenue dans toute *exagération*, comme il a fait ici dans son tableau, poussé au noir, des empiètements de l'aristocratie. S'il cultive le paradoxe, ce n'est nullement parce qu'il a l'esprit faux ; et s'il donne dans l'exagération, ce n'est pas qu'il s'abuse lui-même. Par le paradoxe il veut, nous le savons de

reste, étonner le lecteur; mais le paradoxe, reconnaissons-le, est rare dans les *Lettres de la Montagne.* Ne prenons donc que ce qui y est abondamment, et ce que j'appellerai ses exagérations *préméditées :* c'est là une des formes, et la plus essentielle peut-être, de son talent. Bien qu'il ait assez de finesse pour saisir les nuances, il les dédaigne ; car il sait mieux s'imposer que s'insinuer. Très capable de toucher juste, s'il voulait s'en contenter, il préfère, parce qu'incontestablement il y réussit mieux, frapper fort. En face d'un adversaire, il ne lui suffit pas d'avoir raison contre lui, il faut qu'il l'écrase : « Si je les touche, dira-t-il des ministres, comptez qu'ils sont morts. » De même, en présence d'une idée à exprimer, il la pousse à l'extrême, — n'est-ce pas les idées extrêmes qui se prêtent le mieux à cette forme simpliste qui saisit la majorité des lecteurs ? et n'est-ce pas elles aussi qui s'enchâssent le mieux dans ces phrases brèves, énergiques et, pour ainsi dire, armées en guerre, qui sont comme le suprême assaut livré à l'ennemi et par lesquelles justement Rousseau termine, avec une triomphante brusquerie, ses longues et savantes périodes ?

Ainsi son genre de talent l'avait fait, pour ainsi dire, exagérateur et amateur né des partis extrêmes : or sa nature était profondément pacifique; « que ne puis-je, oublié du genre humain, jouir du repos que j'idolâtre, de cette paix si chère à mon cœur ! » (à d'Ivernois, 17 janvier 1765). C'est de cette antinomie, entre les exigences de *son talent* et le fond de *son caractère* qu'est résultée la contradiction singulière que voici, dans les *Lettres de la Montagne*, entre sa polémique et sa conclusion : sa polémique est ardente et va droit aux extrêmes ; sa conclusion est timide et embarrassée (1). Sans doute il dit aux Genevois : « réunissez-vous ! » — mais il ne dit pas pour quoi faire. Il ajoute d'ailleurs : « soumettez-vous de bonne grâce ; car votre état, étant le pire, ne saurait changer qu'en mieux. » Etait-ce donc la peine de tant leur monter la tête contre les vingt-cinq « despotes »

(1) C'est ce qui faisait dire au *Mercure Suisse*, publié à Neuchâtel : « On (Rousseau dans sa conclusion) ne veut point donner de conseils et on en donne. On feint d'exhorter à la paix et on fomente la discorde. » (janvier 1765).

du Petit Conseil ? « et que dis-je vingt-cinq ? treize suffisent, d'après vos Edits, pour un jugement criminel. Donc sept ou huit, d'accord dans ce nombre, vont être pour vous autant de décemvirs. Encore les décemvirs furent-ils élus par le peuple ; au lieu qu'aucun de ces juges n'est de votre choix : *et l'on appelle cela être libres !* » Voilà le coup de clairon : mais, c'est, hélas ! pour sonner la retraite ! Il me semble donc que ces *Lettres de la Montagne* nous aident à comprendre ce fait étrange : c'est l'homme le plus ennemi qui soit de toute agitation qui a écrit les livres les mieux faits pour bouleverser le monde.

Au moment même où il écrit les *Lettres de la Montagne*, il voudrait bien quitter Motiers ; mais l'idée de déménager lui fait peur ; « toute espèce de soin m'effraye » ; et il écrit des livres qui le font chasser de lieu en lieu. De même Voltaire ne pouvait retenir une plaisanterie, dût-il la payer de la Bastille ou de l'exil. Seulement, tandis que Voltaire s'était ménagé un fastueux exil à Ferney, le pauvre Jean-Jacques, s'il quitte Motiers, ne sait où aller ; et il songe avec effroi, non seulement aux ennuis, mais aux frais d'un déplacement : « le transport de mes guenilles et de mes livres, par ces montagnes, est pénible et coûteux. » Tous ces tracas, il se les est attirés par sa plume, mais c'est pour cela qu'il faut l'en plaindre, parce que, malgré toutes nos critiques, son génie méritait une autre récompense. C'est bien lui, en définitive, qui a raison contre le Parlement de Paris et le Conseil de Genève : l'*Émile*, avec tous ses défauts, était un beau livre qu'il était stupide de condamner et de brûler ; et les *Lettres de la Montagne* purent être interdites à la fois à Genève et à Paris ; elles trouvèrent un peu partout en Europe, et c'était justice, des admirateurs. Je voudrais, aujourd'hui qu'on les néglige un peu, que cette insuffisante étude leur donnât des lecteurs, et je terminerai donc le présent chapitre par ce souhait de Rousseau dans ses *Confessions* : « Je désire ardemment que quelqu'un de mes lecteurs veuille relire en entier les *Lettres écrites de la Montagne.* »

CHAPITRE X

ROUSSEAU ET MONTMOLLIN. LA TRAGI-COMÉDIE DE MOTIERS

Quel fut le succès des *Lettres de la Montagne?* L'ouvrage trouva non seulement des lecteurs, mais des admirateurs passionnés, à la fois en Suisse et hors de Suisse, à Paris, en Hollande, et jusqu'en Pologne, où les *Lettres* furent, si l'on en croit un habitant de Varsovie, « goûtées à un tel point, qu'il n'est pas possible de l'exprimer (1). » Pour que tout le monde les lût, il ne leur manquait que d'avoir quelque part les honneurs de la «brûlure»; c'est le service que leur rendirent successivement : à La Haye d'abord, la cour de Hollande, qui, le 21 janvier 1765, sur les conclusions du procureur général, les fit « lacérer et brûler sur l'échafaud, par les mains du bourreau, comme scandaleuses et blasphématoires » ; puis, à Paris, le Parlement qui, le 19 mars suivant, les fit jeter dans le même bûcher que le *Dictionnaire philosophique*, de Voltaire. En même temps, Sartine en défendait l'introduction en France, bien que Rousseau eût pris la précaution, comme il l'avait écrit à Rey au moment de l'impression,

Bibliographie : Rousseau : *Confessions*, II, 12, *Correspondance*. — *Lettre à M***, relative à M. J.-J. Rousseau, à Goa*, aux dépens du Saint-Office, 1765. — *Réfutation de la lettre à M***, relative à M. Rousseau*, par M. le Professeur de Montmollin, 1765. — *Seconde lettre relative à M. J.-J. Rousseau, adressée à mylord, comte de Wemyss.* « Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Eglise. » (Lutrin, I, 186), 1765, suivi de : *Pièces justificatives*, des *Remarques qui m'ont été fournies*, et d'une : *Troisième lettre relative à M. J.-J. Rousseau.* — Dr Guillaume : *J.-J. Rousseau à Motiers* (Musée neuchâtelois, 1865). — Berthoud : *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, 1881 ; *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, 1884. — Jansen : *Documents sur J.-J. Rousseau* (1762-1765), recueillis dans les Archives de Berlin (Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, XXII, 1885). — H. Tournier : *J.-J. Rousseau à Motiers-Travers*, brochure 1912.

Si j'ai cru devoir raconter en détail les démêlés de Rousseau avec Montmollin, c'est parce que, dans ses deux ouvrages, devenus classiques en la matière (*Rousseau au Val de Travers, Rousseau et le pasteur de Montmollin*), M. Berthoud, sur certains points importants, est incomplet, et qu'il y a lieu, je crois, d'apprécier la conduite de Rousseau et de Montmollin autrement qu'il n'a fait.

(1) Ed. Rod : *L'affaire Rousseau*, p. 267.

de ne pas y prononcer « un seul mot contre les catholiques. Il n'y a rien dans l'ouvrage qui doive déplaire en France, et il y a beaucoup de choses qu'on y doit lire avec plaisir. » Pour faire front, et, si possible, pour faire honte à ses persécuteurs calvinistes, il espérait se prévaloir de l'approbation des catholiques français ; mais son espoir avait été cruellement déçu, et il marquait son dépit par ces mots à Malesherbes : « France, France, vous dédaignez trop dans votre gloire les hommes qui vous aiment et qui savent écrire. » (11 novembre 1764).

Il aimait sans doute la France (il la regrettait surtout) ; mais c'était tout au fond de son cœur : dans ses écrits, il ne lui avait guère dit, et à la société française, que d'éloquentes injures. Aussi Montpéroux, le Résident de France à Genève, à qui il avait adressé son livre, en lui faisant remarquer qu'il y avait « rendu aux Français, malgré ses malheurs, toute la justice qui leur était due », lui répliquait-il fort sèchement : « Dans tous vos livres, vous avez traité très mal les Français qui vous comblèrent de bontés ; je cherche dans le dernier où vous leur rendez justice (1) ». Le gouvernement français réprouvait donc son livre ; ce qui n'empêchait pas son livre, tout au contraire, d'être recherché des lecteurs français. Pour l'introduire, en dépit des prohibitions et des brûlements, Duchesne en faisait cacher des exemplaires « dans les carrosses des seigneurs de la cour » (Bosscha, Lettre à Rey, 242) : stratagème délicieux, dont on avait dû se servir pour l'entrée des autres livres prohibés, l'*Émile* et le *Contrat* : ainsi, dans cet étonnant dix-huitième siècle, c'étaient les défenseurs naturels du trône et de l'autel qui voituraient dans Paris les bréviaires de la religion naturelle et de la démocratie !

(1) Voici, en « cherchant » bien, les passages auxquels pensait peut-être Rousseau, dans ses lettres à Rey et à Montpéroux : « Les catholiques pourront aisément réfuter ces Lettres, parce que je n'ai point affaire aux catholiques » (P. I. L. III). Plus loin parlant de « ses ennemis » : « Plutôt à Dieu que je n'en eusse pas plus à Genève qu'en France et qu'ils n'y fussent pas plus implacables ! » (L. V.) et : « dans toute l'Europe quelqu'un s'est-il avisé de flétrir l'ouvrage ? (le *Contrat social*). Non pas même l'État où il a été imprimé, pas même en France, où les magistrats sont là dessus si sévères. Y a-t-on défendu le livre ? Rien de semblable... » (L. VI).

Mais les Genevois, pour lesquels Rousseau avait écrit, comment accueillirent-ils les *Lettres de la Montagne* ? Au premier moment, ils furent tout simplement abasourdis, et, chose amusante, les amis de Rousseau ne furent pas les moins ahuris. Si, en effet, grâce à ces lettres, ses ennemis, magistrats et ministres, mordaient la poussière, ses amis, Représentants et bourgeois, étaient, eux, consternés d'une si soudaine et si furieuse attaque contre des magistrats que, malgré leurs griefs, ils n'avaient pas cessé d'estimer, et contre des ministres qu'ils avaient toujours vénérés. Ce vengeur qui, du haut de sa Montagne, foudroyait le Petit Conseil, avait rempli d'effroi, plus encore que d'admiration, ces bons bourgeois qui ne savaient pas leurs magistrats si coupables : c'est ainsi, je crois, qu'il faut comprendre ce curieux passage d'un opuscule que Rousseau publia vers cette époque (« la Déclaration relative à M. Vernes »), et dans lequel il peint l'attitude des deux partis devant les *Lettres de la Montagne :* « à la première apparition du livre, tout le monde gardait le silence. Le Conseil n'avait pas encore délibéré sur ce qu'il y avait à faire; tous ses clients (les Négatifs) se taisaient à son imitation. La bourgeoisie elle-même, qui ne voulait pas se commettre, attendait, pour avouer ou désavouer l'ouvrage, qu'elle eût vu comment le prendraient les magistrats. Il n'y avait pas d'exemple à Genève que personne eût osé dire ainsi la vérité sans détour. Un des partis était confondu, l'autre effrayé. » Le premier moment de stupeur passé, les bourgeois lancèrent à leur tour le 1er janvier 1765 leur « Réponse aux Lettres de la Campagne », lourd factum de gens ergoteurs et pointilleux, qui parut un chef-d'œuvre et qui, dit-on, « fit plus de peine au Conseil » que les Lettres de Rousseau : il était plus à sa portée ou, plus justement, il avait, bien mieux que le livre de Rousseau, l'estampille genevoise.

L'effet ne s'en fit pas attendre : le 6 janvier avait lieu l'élection, par les bourgeois, des quatre syndics pris dans le sein du Petit Conseil. Ils furent élus, mais avec une majorité si dérisoire que le Petit Conseil proclama solennellement qu'il était prêt à démissionner, « si les citoyens ne venaient pas

déclarer qu'ils le regardaient comme une assemblée de bons et fidèles magistrats. » A cette assemblée de boudeurs la bourgeoisie, conciliante, vint protester « de son respect et de sa gratitude » ; mais, défiante en même temps, elle fit une nouvelle Représentation, où elle rappelait avec complaisance sa filandreuse Réponse aux *Lettres de la Campagne* et oubliait de mentionner une autre réponse à ces mêmes Lettres, qui était pourtant en train de faire le tour de l'Europe. On comprend dès lors que Rousseau ait écrit avec amertume dans les *Confessions :* « Les Représentants, au lieu de faire trophée des *Lettres de la Montagne*, qu'ils voilèrent pour s'en faire un bouclier, eurent la lâcheté de ne rendre ni honneur ni justice à cet écrit, fait pour leur défense et à leur sollicitation, ni de le citer, ni de le nommer, quoiqu'ils en tirassent tacitement tous les arguments. »

Quant au Petit Conseil, n'osant pas brûler l'ouvrage de Rousseau, il lança le 12 février contre l'auteur de « cette monstrueuse production » une tonitruante Déclaration, où il était dit : « Les coups qu'une main habituée à ne rien respecter a tenté de porter à la religion,..... les indignes couleurs sous lesquelles elle n'a pas craint de représenter ses ministres, n'ont pas épuisé leur patience vraiment chrétienne. » Et les bourgeois, remarque Rousseau, « ne firent aucune plainte contre cette odieuse Déclaration. » Aussi se dégoûte-t-il de plus en plus de ce qu'il appelle « les rabâcheries genevoises » ; et le 24 février 1765, rompant définitivement toute correspondance avec le turbulent chef des Représentants, De Luc, il lui déclare, et ce sera bien son dernier mot : « Je ne veux plus entendre parler de Genève ni de ce qui s'y passe. » Il avait d'ailleurs préalablement, on l'a vu, prêché aux mécontents, la paix et la résignation, mais c'était, suivant sa coutume, après avoir soufflé la tempête. Et, sans doute, il avait, à la fin de son livre, conseillé « l'union » et il se plaira souvent à le rappeler : mais c'était l'union contre le gouvernement. Il savait très bien, est-il besoin de le dire ? toute la portée de son livre : par exemple, s'il avait très fortement insisté auprès

de Rey, son imprimeur, pour que l'ouvrage parût avant la Noël, c'était parce que l'élection des syndics devait avoir lieu le 6 janvier ; et c'était bien aussi à son livre qu'il fallait attribuer le demi-échec du Conseil dans cette élection. A propos des nouvelles Représentations faites au Conseil, il écrit à ses amis : « Vous êtes trop gens de bien pour pousser les choses à l'extrême et pour ne pas préférer la paix à la liberté. » Recommandation sincère sans doute, mais aussi singulière qu'inattendue après les *Lettres de la Montagne*. Et quand éclateront des troubles plus graves, qui doivent provoquer une nouvelle médiation de la France, Rousseau gémira sur cet incendie que des étrangers seuls pourront éteindre ; mais est-il bien fondé à regretter d'en être « la cause innocente », lui, l'auteur de ces *Lettres de la Montagne*, si justement qualifiées « d'incendiaires » par Charles Bonnet, et lui qui, en offrant son livre à Montpéroux, lui avait écrit ces graves et prophétiques paroles : ce livre « peut devenir une des pièces d'un procès au jugement duquel vous présiderez peut-être. » Mais maintenant, après le froid accueil fait à son livre, il se déclare étranger au « procès », et prie les Représentants de séparer sa cause de la leur : « ils me prirent au mot, dit-il dans les *Confessions*, et je ne me suis plus mêlé de leurs affaires que pour les exhorter sans cesse à la paix. » Faisons donc comme lui, et ne nous mêlons plus des affaires genevoises, puisque Rousseau n'y est plus intéressé ; et, après avoir essayé de définir le double rôle, un peu contradictoire, qu'il y a joué, d'éloquent boute-feu d'abord, puis de conciliateur et d'ami passionné de la paix, transportons-nous à Motiers, où va l'atteindre cruellement le contre-coup des *Lettres de la Montagne*.

Le pasteur de Motiers, M. de Montmollin, avait fait le meilleur accueil à Rousseau ; et quand celui-ci, par une lettre très méditée, lui avait exprimé son intention de s'approcher de la sainte Table, il l'avait admis sans difficulté à communier (1).

(1) Cette lettre de Rousseau à Montmollin, qui est du 12 août (non du 24 comme le porte la *Correspondance générale*) 1762, et que raillera si souvent Voltaire, débutait ainsi : « Le respect que je vous porte, et mon devoir comme votre paroissien m'obligent, avant d'approcher de la sainte Table, de

Un ministre du saint Évangile administrant la cène au célèbre auteur de l'*Émile*, c'était là peut-être un édifiant spectacle pour les humbles paroissiens de Motiers ; mais ce fut, à la fois, un grave sujet d'étonnement pour les amis de Rousseau, et de scandale pour les confrères de Montmollin. Rousseau d'abord : que faut-il penser de son acte pieux ? Qu'il fût, comme il l'affirme dans les *Confessions*, ému et même « attendri » jusqu'aux larmes, en allant communier, c'est ce que nous pouvons croire, nous qui connaissons sa sensibilité. Mais si son émotion était sincère, sa foi l'était-elle au même degré ? Il a, dans l'*Émile*, nié les miracles, et douté tout au moins de la Révélation ; et le *Contrat social* nous a appris que « le chritianisme ne prêchant que servitude et dépendance, les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves. » Cette religion a donc beau être « sainte et sublime », elle ne saurait convenir, semble-t-il, à celui qui fait sonner si haut son titre de « citoyen de Genève ». Mais alors quel diable le pousse — si ce n'est pas le Dieu des chrétiens, — à se faire administrer la sainte Cène ? C'est ce que lui demanda bravement Mme de Boufflers, interprète, en cela, des amis français de Rousseau, que la lettre à Montmollin avait surpris et attristés : « J'avais fermé ma lettre dans l'intention de ne point vous parler d'une *Lettre à un ministre*, qu'on dit de vous ; mais mon amitié ne souffre point de réserve et je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai été affligée que, dans la circonstance où vous êtes, vous donniez cette prise à vos ennemis. J'ai lu cette lettre, et je vous avoue que je ne l'approuve point du tout. Quand un ange serait venu du ciel pour vous dessiller les yeux, le bien même de la religion, dont il vous aurait découvert la vérité, demandait que *vous attendissiez d'autres circonstances* pour la

vous faire, de mes sentiments en matière de foi, une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits (l'*Émile*), sur un réquisitoire calomnieux dont on n'aperçoit pas les principes détestables. » Et plus loin : « Il est fâcheux que les ministres de l'Évangile se fassent en cela les vengeurs de l'église romaine dont les dogmes intolérants et sanguinaires sont seuls (?) attaqués dans mon livre... Je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte (la religion réformée) et je le serai jusqu'à mon dernier soupir. »

professer. Au nom de votre réputation, attendez, pour écrire davantage, que votre situation soit meilleure et votre âme plus tranquille (1). » La réponse de Rousseau (30 octobre 1762) à cette lettre, si sensée et si franche, va nous révéler, en même temps que son embarras, le fond de sa pensée. D'abord, il a couru de sa lettre, paraît-il, « beaucoup de copies falsifiées par les Voltairiens ». Il se peut donc, n'est-ce pas ? que Mme de Boufflers ait eu en mains une de ces mauvaises copies. Mais, en somme, que lui reproche-t-on ? de professer un culte « où rien ne choque la raison ? » Pourquoi donc, « ayant professé sa religion chez des catholiques, sans que personne lui en fît un crime, s'avise-t-on tout d'un coup de lui en faire un, fort étrange, de ce qu'il *ne la quitte pas* en pays protestant ? » — Ce n'est pas de cela, est-il besoin de le dire ? qu'on s'était étonné à Paris. — Il vient enfin à ce qui est l'essentiel dans la lettre de Mme de Boufflers : « Vous ajoutez, Madame, qu'il fallait que j'attendisse d'*autres circonstances* pour professer ma religion. » En effet, il ne fallait pas, pour faire cette profession publique, choisir le moment où elle ne pouvait paraître qu'intéressée : l'auteur d'*Émile* recevant avec dévotion, au milieu des fidèles assemblés, le pain et le vin consacrés, voilà qui semblait fait *tout exprès* pour rassurer et réjouir ses partisans, les pieux bourgeois de Genève, qu'avait alarmés cet inquiétant Vicaire savoyard. « La bourgeoisie est charmée de la lettre à Montmollin », écrit le dévoué Moultou ; et Rousseau à Mme de Boufflers : « des foules de Genevois sont accourus à Motiers, m'embrassant avec des larmes de joie, et appelant hautement M. de Montmollin, leur bienfaiteur et leur père. » Remplir de joie le cœur de ses amis, et, par conséquent, vexer ses ennemis, prédicants et Voltairiens, voilà qui vaut bien une communion, et il semble vraiment que Voltaire lui-même n'ait pas trouvé mieux avec ses fameuses pâques et sa provision d'eau bénite pour n'être pas brûlé. Qu'on propage donc cette excellente lettre à Montmollin ! Rousseau au pasteur Vernet : « Je crois devoir vous prévenir que, sur une lettre que j'ai écrite à

(1) Streckeisen-Moultou : « *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* », II, 50.

M. de Montmollin, et dont je vous enverrai copie, si vous le souhaitez au cas qu'elle ne vous parvienne pas d'ailleurs, il a non seulement consenti, mais désiré (?) que j'approchasse de la sainte Table, comme je l'ai fait avec la plus grande consolation dimanche dernier. » On voit qui divulgue la lettre : naturellement celui qui a intérêt à la répandre ; ce qui n'empêche pas ce dernier de dire à Mme de Boufflers : « M. de Montmollin fit courir ma lettre. » Et cette lettre a eu son plein effet. « Elle a fait à Genève, ajoute Rousseau, un effet qui a mis les Voltairiens au désespoir » ; (ne le présentaient-ils pas comme « un déserteur de sa religion » !), et enfin, comme il l'espérait, « bien des ministres sont mécontents. Voilà, pour ainsi dire, *la Profession de foi du Vicaire savoyard,* approuvée en tous ses points (ce qui était au moins exagéré), par un de leurs confrères : ils ne peuvent digérer cela. » Et, dès lors, que veut Mme de Boufflers ? qu'il abandonne M. de Montmollin à la censure de ses confrères ? « que je le laisse dans les lacs où il s'est mis pour l'amour de moi ? non, non, Madame, on me traitera d'*hypocrite* tant qu'on voudra ; mais je ne serai ni un perfide, ni un lâche. » Mme de Boufflers aurait pu lui répondre que, ce qu'on pouvait lui reprocher, ce n'était pas de « laisser dans les lacs » le pauvre Montmollin, mais bien de l'y avoir mis.

C'est nous qui avons souligné le mot *hypocrite.* Mme de Boufflers n'avait eu garde d'écrire ce gros mot : mais Rousseau l'avait lu, et n'avait pas eu tort de le lire, entre les lignes de la lettre de Mme de Boufflers : et cette accusation, encore que non formulée, d'hypocrisie, lui restera longtemps sur le cœur. C'est certainement pour la repousser qu'il écrira, dans sa *Lettre à Beaumont,* le long et éloquent paragraphe qui commence ainsi : « Pourquoi serais-je un hypocrite ? » Le fut-il en définitive dans sa lettre à Montmollin et dans l'acte de piété qui s'ensuivit ? Question bien délicate, car qui peut se vanter de lire dans l'âme de Rousseau, à ce moment de sa vie, dans cette âme si mobile et alors si troublée ? Reconnaissons tout d'abord que si nous n'avons pas pu, à propos de sa lettre à Montmollin et de sa communion, nous empêcher de songer aux fameuses pâques de Voltaire, il y a

pourtant une différence profonde entre les deux communiants. Rousseau est très sincèrement religieux ; il croit, et de toute son âme, en Dieu et à l'immortalité, tandis que Voltaire se contente de démontrer, de temps en temps, l'utilité de son divin horloger; et, pour ce qui est de l'immortalité, « il a connu un homme (il habitait peut-être Ferney) qui était fortement persuadé qu'après la mort d'une abeille, son bourdonnement ne subsistait plus. » (à Mme du Deffaud, 10 avril 1772). Ne comparons donc plus ici Rousseau à Voltaire; mais nous sommes bien obligés de le comparer aux paroissiens de M. de Montmollin puisque, par sa publique dévotion, il prétend être un des leurs. Proscrit et isolé, il éprouvait, dira-t-il plus tard, « une douceur extrême à pouvoir se dire : au moins, je suis parmi mes frères. » Il était donc de cœur avec ses frères ; mais était-il aussi avec eux de pensée et de conviction ? Il savait bien que non, et qu'il y avait, sinon un abîme, du moins un large fossé, entre la docile orthodoxie de Montmollin et de son troupeau, et la religion raisonnable et raisonneuse de l'auteur d'*Émile*. Pourtant son Vicaire savoyard, en dépit « du scepticisme involontaire où il est resté » à l'égard des dogmes, continue à dire la messe « avec vénération »; ainsi Jean-Jacques, qui a invoqué justement l'exemple de son Vicaire dans sa lettre à Mme de Boufflers, « ne voit pas pourquoi il ne communierait pas de même dans un culte où rien ne choque la raison », rien, si ce n'est la croyance aux miracles et à la Révélation, que l'auteur d'*Emile* a si vigoureusement combattue. Eh bien ! qu'importe encore, aurait pu dire Rousseau (et il va le dire précisément dans ses *Lettres de la Montagne*), est-ce qu'en repoussant, au nom de la raison, certains dogmes de l'orthodoxie calviniste, il ne restait pas, plus que ceux-là même qui le condamnaient, fidèle à l'esprit de la Réforme qui était la liberté d'examen? il est vrai, et il avait donc le droit de se dire protestant : seulement, il l'était, en fin de compte, *à sa manière*, qui n'était pas du tout celle de Montmollin et de son troupeau. En sorte que sa dévotion, si elle n'était pas « hypocrite » et mensongère, puisqu'elle partait du cœur, n'était pas non plus, vis-à-vis de ses coreligionnaires, d'une absolue loyauté, puisqu'il affectait,

par un acte public, d'être de la même paroisse, alors qu'il n'était pas tout à fait, par ses convictions intimes, de la même église, que les bonnes gens de Motiers : cette équivoque va lui susciter, ainsi qu'à son complaisant ministre, une foule de difficultés et de tribulations.

Mais M. de Montmollin, lui, pourquoi donc avait-il admis à la cène l'auteur de l'*Émile* avec un empressement qui avait profondément « surpris » Rousseau lui-même, lequel était loin de s'attendre à une aussi large tolérance de la part d'un prédicant : « m'étant mis en règle (par sa lettre à Montmollin), je restai tranquille, ne doutant pas que M. de Montmollin ne refusât de m'admettre, sans la discussion préalable dont je ne voulais point, et qu'ainsi tout fût fini sans qu'il y eût de ma faute : point du tout : au moment où je m'y attendais le moins, M. de Montmollin vint me déclarer, non seulement qu'il m'admettait à la communion, sans la clause que j'y avais mise (il n'est pas si précis dans sa lettre), mais, de plus, que lui et ses anciens se faisaient un grand honneur de m'admettre dans son troupeau. Je n'eus de mes jours pareille surprise. » (*Confessions,* II, 12).

M. de Montmollin va jouer un tel rôle — dont il se serait bien passé, -- dans les ardentes querelles que nous allons raconter, qu'il convient de le présenter d'abord au lecteur. D'une très ancienne et très notable famille, M. de Montmollin était pasteur à Motiers depuis vingt ans, estimé et aimé de son troupeau. Ce n'était pas une lumière de l'Église ; c'était un brave homme, un peu faible, ce qui n'est qu'un léger défaut ; un peu vaniteux, ce qui est plus grave, et ce qui fit son malheur. Sa vanité nous est attestée, ce me semble, par les deux petits faits que voici : il signait et se faisait appeler *M. le Professeur,* titre qu'il s'était fait délivrer par le Conseil de Ville de Neuchâtel, parce qu'il tenait un pensionnat de jeunes gens ; et il avait, de plus, entrepris de réfuter, lui chétif, rien de moins que l'*Émile* et le *Contrat social.*

Quand Rousseau, dès son arrivée à Motiers, se mit à suivre les offices, Montmollin ne douta pas qu'il ne vînt à l'église

pour les beaux yeux de son éloquence ; — il avait une assez haute idée de ses sermons, qu'il communiquait volontiers à ses confrères ; — et quand ce paroissien de marque, qu'il ne voyait pas sans orgueil les dimanches, au pied de sa chaire, lui écrivit sa fameuse lettre pour être admis à la cène, au lieu de s'étonner de ce beau zèle de communiant chez l'auteur d'ouvrages condamnés comme blasphématoires à la religion, et sans même lui demander s'il ne rétractait ou ne regrettait rien de ce qu'il avait écrit, il l'accueillit à la sainte table avec une précipitation qu'il devait amèrement regretter plus tard. L'excuse qu'il allèguera alors, et que sa ferveur, aussi bien que sa vanité, rendent très plausible, c'est qu'il s'imaginait que ce soudain désir de se mêler aux fidèles annonçait, chez son illustre paroissien, un heureux retour à l'orthodoxie : or, quelle gloire pour lui, Montmollin, s'il menait à bonne fin, comme il s'en croyait très capable, une aussi éclatante conversion ! Il s'était entretenu avec Rousseau, avait été charmé de la simplicité de ses manières, l'avait trouvé « bonhomme », c'est le mot qui revient sans cesse dans sa correspondance ; et nous savons, en effet, que Rousseau, qui était le moins auteur des hommes dans la vie privée, prenait plaisir à causer familièrement avec les bonnes gens du village ; de plus, et quoiqu'il ait peut-être eu tort d'en parler dans ses *Confessions*, il faisait volontiers l'aumône, et même le jour de sa communion « il s'était beaucoup élargi », suivant l'expression de Montmollin. Voilà, sans doute, à l'indulgence pastorale des titres sérieux, auxquels il n'est pas téméraire sans doute d'ajouter l'amitié du gouverneur et la protection de Frédéric, puisque M. de Montmollin s'honore d'être chapelain du roi : « Je suis, écrira-t-il au pasteur Sarasin, dans une position extrêmement délicate, à cause de la protection dont le Roi honore M. Rousseau, et de celle que mylord, notre gouverneur, lui accorde aussi, m'ayant été enjoint de ne pas l'inquiéter. »

Avons-nous le droit de dire encore, car c'est ce que Montmollin fera valoir pour sa défense, et ce qui a été très discuté, que Rousseau « avait promis » de ne plus reprendre la plume ?

Rousseau objectait qu'il ne l'avait promis qu'à lui-même ; et il est vrai qu'il avait, il le disait à tous, pris le parti de ne plus songer qu'à son repos. Lorsqu'il cèdera, néanmoins, à l'envie de réfuter le mandement de M. de Beaumont, puis les lettres de Tronchin, il enverra successivement ses deux nouveaux ouvrages à M. de Montmollin, et il les accompagnera d'un mot qui a bien un peu l'air d'une excuse et qui fait supposer qu'il avait bien dit quelque chose où M. de Montmollin avait pu voir l'engagement de ne plus écrire : la *Lettre à Beaumont* était, arguait Rousseau, « devenue nécessaire » ; pour les *Lettres de la Montagne,* s'il les a écrites, c'est qu'il « a été mis dans la nécessité d'expliquer ses sentiments. » Aurait-il parlé ainsi, s'il n'avait rien promis du tout à M. de Montmollin ? Disons donc simplement, sans lui en faire un crime, qu'il avait peut-être promis plus que ne peut tenir un auteur, surtout quand cet auteur sait d'avance le succès qui attend tous ses livres. Précisément, c'est le succès des *Lettres de la Montagne* qui va troubler la paix délicieuse dont il jouissait à Motiers.

Une Société s'était formée à Motiers pour publier une édition générale des œuvres de Rousseau ; Rousseau en voulait faire, disait-il, un chef-d'œuvre de typographie et, par l'intermédiaire de son factotum, Du Peyrou, il avait obtenu, pour ses droits d'auteur, une pension viagère de 1.600 livres de France et un présent de 1.000 écus une fois payés. L'entreprise marchait à souhait, lorsque brusquement éclata le scandale des *Lettres de la Montagne.* Allait-on ajouter, à l'édition projetée, les terribles Lettres ? La vénérable classe (entendez le corps des pasteurs de la principauté de Neuchâtel), non seulement s'y opposa, mais dénonça les Lettres, comme un ouvrage impie, au Conseil d'État de Motiers, et en profita pour demander qu'on cessât d'autoriser l'édition générale. Le Conseil d'État appuya, en les transmettant au Roi, les véhémentes critiques des pasteurs ; et Frédéric, pour avoir la paix, permit au Conseil de prendre, à l'égard des *Lettres de la Montagne,* « les arrangements qu'il croira devoir au bien public », tout en lui rappelant qu'on ne doit pas « inquiéter M. Rousseau dans l'asile qu'il s'est choisi. »

Rousseau fut très profondément peiné de voir sombrer une entreprise qui devait « lui assurer du pain » ; mais les *Lettres de la Montagne* allaient faire une autre victime.

Le pauvre M. de Montmollin commençait à comprendre le rôle que lui avait fait jouer Rousseau dans l'affaire de la communion. Il ne manquait du reste pas de gens, dans sa propre paroisse, pour venir charitablement lui dessiller les yeux : telle cette dame de Motiers qui, après sans doute une lecture des *Lettres de la Montagne*, s'était précipitée chez son pasteur pour lui tenir ce langage : « En vérité, Monsieur, de deux choses l'une : ou il faut que M. Rousseau ait perdu la tête, ou qu'il croie que vous l'avez perdue ». Il était bien évident maintenant pour M. de Montmollin que ce n'était pas Rousseau qui avait perdu la tête. En administrant la cène à l'homme qui avait écrit l'*Émile* et qui allait écrire les *Lettres de la Montagne*, M. de Montmollin avait involontairement prêté les mains à un scandale : c'est ce qu'essaya de lui faire comprendre, avec un pieux et impitoyable acharnement, un de ses confrères de Genève, porte-parole de la Compagnie, Jean Sarasin (1). Dès qu'avait circulé à Genève la lettre de Rousseau à Montmollin au sujet de la communion, le pasteur Sarasin, renouant d'anciennes relations avec Montmollin, et « l'informant de ce qui se disait à Genève à son occasion », lui rappelait l'*Émile* et le *Contrat social* et les attaques de Rousseau contre la religion chrétienne ; puis, il lui disait sans ambage ce que M. de Montmollin aurait peut-être pu se dire à lui-même : « il me paraît évident que l'auteur de ces livres, qui

(1) « On avait diversement apprécié, dans les églises de notre pays romand, la largeur inattendue du pasteur de Motiers : toute l'attitude de ses collègues de Genève témoignait qu'ils auraient suivi, à sa place, une autre conduite. Le livre de Vernes (*Lettres sur le christianisme de J.-J. R.*, 1763), fut leur manifeste : avec beaucoup de ménagements dans les termes, Rousseau y était à peu près excommunié. » (Eug. Ritter : *Étrennes genevoises*, 1881, p. 233).

A propos de la lettre de Sarasin à Montmollin, voici un mot (inédit) de Rousseau à Moultou : « M. de Montmollin a reçu d'un membre de la V. C. (vénérable Compagnie), une lettre pleine de reproches pour m'avoir admis à la Communion...

Ces gens-là ne seront pas contents qu'ils ne m'aient forcé de reprendre la plume, et je doute, si cela arrive, qu'ils aient les rieurs de leur côté. » (20 septembre 1762).

a manifesté si publiquement, sur la religion, des idées qui ne sont point équivoques, ne peut pas de bonne foi se dire chrétien, ni, comme tel, participer à la sainte Cène, où l'on est censé faire profession de regarder Jésus comme l'envoyé de Dieu et le Sauveur du monde. » Montmollin se défend de son mieux, alléguant les aumônes, la ferveur de Rousseau, et, comme l'autre le harcèle, il lui confie qu'il a avec Rousseau de fréquents entretiens, « par lesquels, dit-il, je cherche à lui faire goûter de plus en plus ce que vous et moi nous goûtons », et il ajoute, — est-ce simplicité, est-ce fatuité ? — « jusqu'ici, je suis content de sa docilité et je vous informerai en son temps du succès. »

Le succès, ce fut, hélas ! les *Lettres de la Montagne*, c'est-à-dire, un redoublement de scepticisme et d'ironie à l'égard des miracles. Montmollin en eut l'âme navrée : « Oui », répondit-il aux « gémissements » de son obsédant confrère, « je gémis, moi aussi, des *Lettres de la Montagne* ; mon cœur en est affligé et ulcéré, tant pour ce qui regarde le fond des choses que pour la manière indécente et téméraire avec laquelle l'auteur les expose. » Décidément (il s'en aperçoit un peu tard), Rousseau n'est qu'un « déiste et un demi-chrétien ». Mais quoi ! il lui témoigne beaucoup de respect, il assiste régulièrement au service divin, et « se montre toujours fort zélé pour notre culte ». Si je fais parler Montmollin, c'est parce que Rousseau et ses amis lui prêteront les plus noirs desseins, et qu'il me paraît au contraire établi par sa correspondance qu'il n'avait vraiment pas l'âme d'un « inquisiteur ». Livré à lui-même, il aurait continué à vivre en très bons termes avec un paroissien qui, par l'édition de ses œuvres, allait enrichir la paroisse, qui « se répandait en aumônes », il le répète et lui en sait gré, même après les *Lettres de la Montagne*, un paroissien enfin qui, dans sa *Lettre à Beaumont*, lui donnant une place à part et une place d'honneur parmi tous les pasteurs protestants, avait rendu publiquement hommage à sa tolérance et à « sa charité vraiment chrétienne. »

Mais la Vénérable Classe veillait : non contente d'avoir le 12 février dénoncé, comme on l'a vu, *les Lettres de la Montagne*

au Conseil d'État, elle se réunissait de nouveau à Neuchâtel le 12 mars et invitait Montmollin à venir expliquer son attitude à l'égard de son étrange paroissien. Montmollin, qui prévoyait cette convocation, s'était déjà rendu dès le 8 mars chez Rousseau et, dans son désir de tout concilier, les exigences de la Classe, la tranquillité de Rousseau, et la sienne, il avait demandé à Rousseau de ne pas communier aux prochaines fêtes de Pâques; mais Rousseau, intransigeant – il lui arrivait de se cabrer et de s'obstiner quand on le heurtait —, lui avait réparti « qu'il voulait être dedans ou dehors, en paix ou en guerre, brebis ou loup. » (Lettre à Meuron 9 mars 1765).

Pour sortir de la situation fausse où, par suite de sa communion, il s'était mis et se débattait, Rousseau n'avait qu'à faire ce qu'avaient fait jadis ces Réformateurs dont il venait, dans ses *Lettres de la Montagne*, de vanter la hardiesse et l'esprit d'indépendance et dont il s'était proclamé le fidèle disciple : les Réformateurs avaient prétendu qu'ils comprenaient mieux que l'Église catholique le véritable esprit du christianisme et, en conséquence, ils avaient rompu avec l'Église catholique et fondé une religion nouvelle. Rousseau, à son tour, prétend mieux comprendre que les pasteurs de Genève ou de Neuchâtel qui le persécutent le véritable esprit de la Réforme : qu'il rompe donc avec l'orthodoxie réformée et qu'il fonde la religion du Vicaire savoyard, une religion personnelle qui n'admet pas d'orthodoxie.

Sans doute c'était là la conclusion logique de la Profession du Vicaire savoyard ; mais Rousseau, craignant d'ajouter, pour ainsi dire, aux solitudes qu'il avait déjà faites autour de lui, une solitude nouvelle, et ne voulant pas perdre, après tant d'amis, ceux qu'il se plaisait maintenant à appeler « ses frères », restait encore attaché à « la religion de ses pères » ; il reculait devant une rupture éclatante et il retardait cette conclusion de son Vicaire, conclusion un peu trop brutale et douloureuse à son cœur.

En attendant, et pour marquer son bon vouloir, il offrit, si la Classe le laissait en paix, de prendre l'engagement de ne plus écrire sur la religion ; et, finalement, après de longs

pourparlers que je supprime, il envoya à Montmollin le 10 mars le dit engagement signé de sa main; et il attendit la décision de la Classe, prêt, écrivait-il à Meuron, « à jeter l'épée *ou* le fourreau dans la rivière. » L'Assemblée des pasteurs à Neuchâtel examina les 12 et 13 mars le christianisme de Rousseau, trouva que son engagement de ne plus écrire était une réparation insuffisante, car (le raisonnement était juste) « si le dernier livre de M. Rousseau n'avait rien qui blessât la religion, M. Rousseau n'était pas tenu de prendre des engagements de ne plus écrire. » M. de Montmollin ayant dit, en faveur de son paroissien, et pour sa propre défense, tout ce qu'il avait à dire, se retira, suivant l'usage, pour permettre à la Classe de délibérer; et celle-ci, après délibération, déclara à M. de Montmollin qu'« après la publication des *Lettres de la Montagne*, elle ne pouvait plus regarder M. Rousseau comme chrétien et membre de l'Église. » Alors le timide Montmollin demandant une « direction », c'est-à-dire qu'on lui dictât la conduite à tenir vis-à-vis de Rousseau, la Compagnie (il faut citer ici textuellement) : « estime que M. de Montmollin doit faire paraître au Consistoire M. Rousseau pour lui adresser les admonitions convenables et lui faire entendre qu'il ne peut le reconnaître digne de la communion des fidèles, tant qu'il ne manifesterait pas, à tous égards, les sentiments d'un vrai chrétien, en déclarant solennellement qu'il croit en *Jésus-Christ mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification* (souligné dans le texte) ; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, et, en général, contre la Révélation ; en consentant même que cette déclaration soit rendue publique pour l'édification de l'Église et pour la réparation du scandale qu'il lui a donné. » La Compagnie ne se contentait pas de peu.

Donc le dimanche 24 mars, qui précédait les fêtes de Pâques, le Consistoire de Motiers s'assembla pour « les accusations » : le pasteur demandait à chaque ancien si aucun scandale n'était venu à sa connaissance et ce qu'il y aurait à faire pour le réparer. A la pluralité des voix, il fut décidé que Rousseau serait

cité à comparaître le 29 en Consistoire, après la prédication. Prévenu par le diacre et le Doyen des anciens, Rousseau répondit qu'il comparaîtrait. Tout cela était donc, quoi qu'en aient dit plus tard Rousseau et ses amis, parfaitement régulier, et la preuve en est donnée par Rousseau lui-même qui ne fait aucune difficulté de comparaître devant le Consistoire pour se justifier. Que va-t-il dire ? Ah ! s'il avait su parler, s'il avait eu, suivant son expression, sa plume dans sa bouche ! C'est ici que se place le récit bien connu des *Confessions* (II, 12) dans lequel Montmollin nous est présenté comme « un tracassier, mettant l'astuce à la place du savoir, et capable de tendre cent pièges » au malheureux Rousseau qui n'a, pour parer les coups, ni la facilité de parole ni la présence d'esprit nécessaires : il prend alors le parti de rédiger un beau discours ; il l'apprend par cœur, et, naturellement, comme il lui est arrivé en d'autres circonstances, il n'en sait plus un mot au moment de le débiter. Il n'a plus qu'une ressource : il écrit une lettre explicative au Consistoire. Mais le Consistoire s'en contentera-t-il ? Montmollin, très embarrassé, rappelle aux Anciens « qu'il n'est pas d'usage, en Consistoire, de rien recevoir ni par écrit ni par procureur », et cela se conçoit ; car enfin écrire n'est pas comparaître ; et quand Rousseau, au début de sa lettre, annonce qu'il va répondre « comme il l'aurait pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient », il se moque un peu du Consistoire et de Montmollin, puisqu'il ne peut pas savoir tout ce que Montmollin se proposait de lui dire. Au reste, il ne répond à aucune question, même présupposée ; car le Consistoire, qui consent à ouvrir sa lettre, s'y voit refuser catégoriquement par lui le droit de l'interroger sûr sa foi. La lettre finissait sur une menace : « Je souhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore pour me forcer d'implorer celle du gouvernement. »

Après lecture de cette lettre, sur laquelle j'aurai à revenir, on va aux voix ; et c'est ici que nous allons saisir les dessous de l'affaire et pénétrer dans les coulisses d'une vraie comédie. Quatre membres du Consistoire prononcent contre Rousseau

l'interdiction de la cène : ce sont les deux anciens de Motiers, le diacre et Montmollin. Quatre voix sont pour Rousseau : celles des représentants de Boveresses, paroisse rattachée à Motiers. Montmollin alors déclare que sa voix de président est prépondérante et que l'interdiction est donc prononcée. Mais M. Martinet, châtelain de Motiers (1), qui assiste aux séances comme représentant du Roi et du Conseil d'État, s'élève contre les prétentions de Montmollin, et la séance est levée sans qu'on ait rien décidé. Les quatre Anciens, qui avaient voté contre leur pasteur, avaient vu, paraît-il, « à quelles fausses démarches on voulait les entraîner ; ils avaient craint *les suites* qu'elles pourraient avoir. » C'est Du Peyrou lui-même qui parle ici, trahissant le genre de pression exercée sur les défenseurs de Rousseau, dont le plus remuant était le colonel de Pury : « Ce fut lui, disent les *Confessions,* qui trouva moyen de faire bouquer Montmollin dans son Consistoire en retenant les Anciens dans leur devoir. » Ce fait d'armes du colonel reçut sa récompense : sur la recommandation de Rousseau, il fut fait Conseiller d'État (2).

Le Châtelain et Pury poussent alors leurs avantages, soutenus par mylord Maréchal qui, de Berlin, envoie l'assurance que « Sa Majesté trouve très mauvais qu'on s'acharne sur un homme honoré de sa protection... je le tiens de la bouche même du Roi. Vous pouvez le dire à qui vous voudrez. » On le dit surtout aux quatre Anciens qui ont soutenu Rousseau dans le Consistoire, et ceux-ci, soufflés, on devine par qui, adressent au Conseil d'État, qui ne demandait qu'à intervenir, une requête à l'effet d'être fixés sur les trois points suivants : « 1° Sont-ils obligés, étant donné surtout leurs faibles connaissances, de scruter *sur* la foi ;

(1) Le Châtelain était le premier magistrat du district, à la fois administrateur et chef de la justice.

(2) Berthoud écrit (*Rousseau au Val de Travers,* 274) : *Le bon Rousseau* ne se douta jamais du rôle que joua dans cette affaire le vieil antagonisme du temporel et du spirituel, du Conseil d'État et de la Compagnie des pasteurs. » Il convient d'objecter « au bon » M. Berthoud que Rousseau avait si peu la candeur qu'on lui prête que, bien au contraire, il n'a cessé, pour assurer son triomphe, d'opposer lui-même le pouvoir civil au pouvoir religieux et « les rescrits » du Roi aux prétentions de la Classe.

ne serait-ce pas empiéter sur *l'autorité souveraine* (c'est eux qui soulignent) ; 2° si un pasteur peut avoir deux voix dans un Consistoire ; 3° si M. le Diacre a le droit de siéger dans le Consistoire. » Ainsi s'expriment MM. les Anciens de Boveresses qui, par ce dernier article, se sont donné le plaisir de vexer M. le Diacre, qui s'était refusé « à faire les catéchismes qu'il doit à la chapelle de Boveresses » ; et M. le Diacre ayant, avec l'approbation de son pasteur, maintenu son refus, il faudra, pour mettre fin à ce débat, digne du *Lutrin*, que le Conseil d'État, par son arrêt du 18 juin, enjoigne au diacre récalcitrant de faire lesdits catéchismes à la chapelle de Boveresses.

Mais ne nous éloignons pas de Rousseau dont le rôle, en cette affaire, est, on en jugera, bien fait pour nous surprendre. En effet, il est cité à comparaître devant le Consistoire à cause des *Lettres de la Montagne ;* et, à la fois, il dénie au Consistoire le droit de l'interroger, et il fait décréter, tout au moins il applaudit au Conseil d'État, qui décrète que le Consistoire « n'a pas le droit de se faire rendre compte de la foi d'une personne » ; c'est-à-dire que Rousseau approuve hautement ici ce qu'il réprouve éloquemment dans les *Lettres de la Montagne*, où le plus grand reproche qu'il fait au Petit Conseil, c'est précisément de ne pas l'avoir fait comparaître devant le Consistoire. Et lorsque, dans les *Confessions*, il regrette de n'avoir pas su parler parce que, pour confondre « ce pauvre ministre et les prestolets de la Classe », il n'aurait eu qu'à commenter les premières *Lettres de la Montagne* , il oublie qu'au contraire Montmollin n'aurait eu, pour lui jouer un bon tour, qu'à lui citer, sans même les commenter, maints passages de ces Lettres, celui-ci, par exemple : « il n'est pas permis au Conseil d'intervertir l'ordre établi qui attribue *au Consistoire* la première connaissance en matières religieuses. » Et quels sont donc les droits du Consistoire ? Les Ordonnances ecclésiastiques de Genève les définissent ainsi : « S'il y a quelqu'un qui dogmatise contre la doctrine reçue, qu'il *soit appelé devant le Consistoire* pour conférer avec lui : s'il se range, qu'on le supporte sans scandale ni diffâme ; s'il est opiniâtre, qu'on l'admoneste par

quelques fois pour essayer de le réduire. Si on voit enfin qu'il soit besoin de plus grande sévérité, *qu'on lui interdise la sainte Cène*, et qu'on en avertisse le magistrat afin d'y pourvoir. » Or, c'est Rousseau lui-même qui cite cette Ordonnance dans ses *Lettres de la Montagne*, et qui l'approuve hautement parce que, dit-il, « la dernière et la plus grande peine est tirée de la nature du délit, comme cela devrait toujours être, en privant le coupable de la sainte Cène et de la communion de l'Église qu'il a offensée et qu'il veut continuer d'offenser. » Qu'on me permette encore cette citation curieuse : « toute procédure régulière sur cette matière doit commencer par l'examen du fait, savoir s'il est vrai que l'accusé soit coupable d'un délit contre la religion ; et, par la loi, *cet examen appartient au seul Consistoire.* » (*Lettres de la Montagne*, I, 5). Il trouvait très plaisante alors la contradiction qu'il exprimait ainsi : « Le Conseil me poursuit comme apostat et le Consistoire me laisse au rang des fidèles. Dans cette affaire, je suis décrété pour mes erreurs et je ne suis pas excommunié. » Eh bien ! Montmollin et la Classe des ministres veulent justement l'excommunier pour ses erreurs ; mais ils n'en ont pas le droit, proclame Rousseau, et il invoque contre eux : quoi donc ? « l'autorité du Conseil d'État », sans oublier « la protection du Roi. » N'insistons pas : on se défend comme on peut ; mais allons au fond des choses. Dans sa lettre au Consistoire, Rousseau dit ceci : « n'étant ni pasteur, ni professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi fidèle, à aucune interrogation ni inquisition sur la foi. » Sur ce point, qui est le principal, il me semble que les historiens, et Berthoud lui-même, ont trop vite donné raison à Rousseau. Il n'est pas chargé, il est vrai, de l'instruction publique, encore qu'il s'en charge bien lui-même, car s'il n'enseigne pas des élèves comme professeur, il ne laisse pas, comme auteur célèbre, d'enseigner le monde entier. Mais prenons-le, suivant son expression même, comme « simple fidèle ». Nous n'avons pas du tout ici, comme on l'a dit, un penseur qui réclame la liberté de publier sa pensée : nous avons un simple particulier qui prétend imposer à un pasteur l'obligation de

lui administrer la cène, alors que ce pasteur, d'accord maintenant avec tous ses confrères, le juge indigne de communier. Où est l'intolérance? elle est, ce me semble, du côté de Rousseau et de ses bouillants amis, qui menacent Montmollin de l'accuser de comploter contre l'État, s'il persiste dans son sentiment : « défendez-vous vigoureusement, écrit-on à Rousseau, bourrez votre ministre et la Classe. » Qui lui sonne ainsi ce boute-selle? le colonel Chaillet, lequel est aussi conseiller d'État; je remarque que Rousseau a, dans son camp, deux colonels (Chaillet et Pury), un capitaine, le châtelain Martinet, le procureur-général Meuron, bref toute l'autorité civile et militaire, sans parler du gouverneur et de Sa Majesté prussienne. Aussi allons-nous assister, non seulement à la défaite, il pouvait s'y attendre, mais encore, et ceci est de trop, au martyre de Montmollin (1).

Quand Rousseau avait, en 1754, demandé à être réintégré dans l'église réformée, on l'avait dispensé de paraître devant le Consistoire; mais c'était une faveur tout à fait exceptionnelle: car *douze ans plus tard* (1768) — et l'on va voir pourquoi je cite cet exemple très curieux des mœurs du temps —, un certain Matringe, orfèvre, qui avait quitté Genève pour aller en France,

(1) Il me semble vraiment, quoi qu'en aient dit Rousseau et ses amis, qu'en citant Rousseau devant le Consistoire, Montmollin n'excédait nullement ses pouvoirs. Berthoud a tort de donner ici, comme faisant loi, un décret du Conseil d'État inspiré par le désir de donner raison à Rousseau. Les constitutions ecclésiastiques de Neuchâtel disent que le clergé et le Consistoire « ont inspection sur la foi, comme sur les mœurs, quand il en résulte du scandale. » Or, il avait paru scandaleux à tous les pasteurs que Rousseau fût encore admis à communier; il n'y avait donc qu'à l'excommunier, je veux dire simplement : à l'exclure de la communion.

Le colonel Chaillet, dans une lettre à mylord Maréchal (mai 1765), citée par Jansen (p. 150), invoque contre la Classe, pour qu'elle ne change pas un Consistoire simplement admonitif en un tribunal d'inquisition, « l'article 9 des *généraux* qui garantit à tous les sujets *la liberté spirituelle.* » Ce mot, assez vague, se trouve, en effet, dans l'article, qui est ainsi conçu : « Enfin qu'à l'avenir le Souverain, d'abord qu'il aura été reconnu et investi de la souveraineté, prête le serment accoutumé..., à quoi il ajoutera une promesse et assurance générale qu'il confirme en tant que besoin les lois et constitutions fondamentales de l'État en général, y compris les articles ci-dessus et tous les droits en franchises et *libertés spirituelles* et temporelles, *bonnes et anciennes coutumes écrites de chacun des corps et communautés* qui composent cet

où il avait embrassé le catholicisme (c'était exactement le cas de Rousseau), ayant reconnu sa faute, était venu « bien humblement supplier le Conseil de lui permettre de se présenter au Vénérable Consistoire pour y abjurer ses erreurs ; l'avis a été de prononcer au sieur Matringe que, par son changement de religion, il est déchu de sa bourgeoisie, qu'il demandera pardon de sa faute à Dieu et à la Seigneurie genoux en terre et ira trois jours en prison, après quoi il devra se présenter au Vénérable Consistoire (1). » On voit par là l'indulgence extrême dont on avait usé envers Rousseau en 1754 : c'est qu'il était l'auteur, déjà célèbre, du *Discours sur les Lettres* et du *Devin du village*. C'est pour un motif tout semblable que Montmollin avait fait le bon accueil que l'on sait à son glorieux paroissien. Or voici qu'après avoir été vertement blâmé par ses confrères pour avoir laissé communier Rousseau, il se voit maintenant traqué de tous côtés parce qu'il veut l'excommunier. Les libelles pleuvent sur lui (je les groupe ici, bien que quelques-uns soient postérieurs au départ de Rousseau) : c'est un anonyme qui écrit la « Lettre à M. *** relative à M. J.-J. Rousseau, imprimée à Goa aux dépens du saint Office. » Montmollin se défend de son mieux par « dix lettres à M. N. N. à Genève » et défie l'anonyme de se nommer, « les calomniateurs étant lâches. » Pour montrer qu'il

État. » (*Articles généraux* accordés par le Roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel en 1707). On remarquera que ce mot « libertés spirituelles », de l'article IX, est limité et précisé par ce qui suit : « Anciennes coutumes écrites des corps et communautés » : or, les coutumes du corps pastoral et de la communauté de Motiers, c'étaient les anciennes *ordonnances ecclésiastiques*, qui donnaient raison aux pasteurs.

Un an plus tard, la Compagnie des pasteurs, justifiant, dans un curieux Mémoire au Roi, sa conduite à l'égard de Rousseau, disait que beaucoup d'étrangers, qui n'étaient pas de leur religion, vivaient fort heureux et paisibles à Motiers : « M. Rousseau pouvait y vivre tranquillement sur le même pied, si, par *une de ces inconséquences familières* à ce génie extraordinaire, il n'avait pas voulu absolument demeurer dans la communion extérieure de nos églises, lors même qu'il publiait par toute la terre, dans ses écrits, qu'il n'était pas en effet dans la communion d'une même foi avec nous. Par là, il nous mettait dans la nécessité, ou d'agir à son égard comme nous avons fait, ou d'être nous-mêmes en scandale au public, en rendant suspecte, soit la pureté de notre foi, soit la sincérité de notre zèle. » (Jansen, *Documents sur J.-J. Rousseau*, 193.)

(1) Protocoles des Conseils : *Etrennes genevoises*. 4me série, 1880, p. 91.

ne l'est pas, l'anonyme publie une « seconde lettre relative à M. J.-J. Rousseau adressée à Mylord, comte de Wemyss » et signe *Du Peyrou.* Naturellement Montmollin y est un peu plus maltraité que dans la première Lettre ; et voici venir les « Remarques qui m'ont été fournies », où l'on apprend que Montmollin a dit en plein Consistoire que Rousseau était l'Antéchrist (ce qui, assure Montmollin, est une pure « sottise »); et, continue le libelle, « comme il (Montmollin) tenait dans cet instant une rasade de vin d'absinthe, saisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antéchrist, il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. » C'est, paraît-il, un colonel (Pury), qui avait trouvé cette plaisanterie de corps de garde. Le factum ne manque pas d'ailleurs d'une certaine verve grossière, car voici le coup de massue de la fin : « quelqu'un a dit que des aïeux illustres étaient une lumière qui, toujours suspendue sur la tête de leurs descendants, éclairait leurs vertus et leurs vices. Je suis surpris que M. le Pasteur de Motiers ne soit pas tenté, quelquefois, de souffler cette bougie. » Pauvre M. de Montmollin !

Au milieu de ces échauffourées, que faisait Rousseau ? il fonçait à son tour sur Montmollin et lançait contre lui sa grande lettre à Du Peyrou du 8 août 1765. Dans ses dix lettres, en réponse au premier pamphlet de Du Peyrou, M. de Montmollin n'avait pas eu un seul mot blessant pour Rousseau : « Si on lui a mis dans l'esprit, disait-il, que je lui voulais du mal, l'on me fait bien tort; je n'ai rien de personnel contre M. Rousseau ; » voilà le ton. S'il critique les erreurs de Rousseau, il loue hautement « sa douceur, son affabilité, ses aumônes. » Ecoutons le commentaire de Rousseau : « M. de Montmollin a fait au public sa relation en homme d'église et, trempant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue (!), il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi, Monsieur, je vous ferai la mienne du ton simple dont *les gens d'honneur* se parlent entr'eux. » Et ce mot cruel a été précédé d'un portrait peu flatté de Montmollin, lequel a « un extérieur défavorable, un air sombre, un regard sinistre » ; il était affecté de strabisme, mais (à en juger par un dessin à la plume que M. Tournier a mis en tête de sa brochure :

« *J.-J. Rousseau à Motiers-Travers* » (1912) il a plutôt une physionomie aimable et douce. Apparences trompeuses ! « malgré le ton béat qu'il affecte, dit Rousseau, il me poursuit avec un acharnement qui tient de la rage. » Aussi les amis de Rousseau l'appellent-ils « le loup de Motiers » ; et l'excentrique Mylord Maréchal invente, pour le flétrir, un mot qu'il trouve plaisant : *le Sacrogorgon* ! C'est Mylord qui, de Potsdam et sous le couvert du Roi, est le plus ferme soutien du bataillon rousseauiste : il écrit au ministre de Prusse, Finkenstein, contre Montmollin, et il obtient du ministre des « rescrits » qui décernent l'approbation du gouvernement prussien aux partisans de Rousseau, et tout particulièrement aux quatre braves Anciens qu'il s'agit d'encourager dans leur refus d'excommunication. Ceux-ci l'emportent enfin et, par une délibération du Consistoire, prise à la pluralité des voix aux fêtes de la Pentecôte, Rousseau est jugé digne de communier.

Voilà donc Montmollin battu et humilié dans son Consistoire ; il ne demande plus qu'une chose, et on peut, je crois, l'en croire sur parole : qu'on ne lui parle plus de M. Rousseau ! « Je suis si charmé que son affaire soit finie, qu'il me semble que je suis déchargé d'un pesant fardeau. » Hélas ! il n'est pas au bout de ses peines. Le Châtelain l'accuse maintenant d'avoir parlé contre Rousseau « aussi bien dans son sermon que dans son catéchisme » ; et il le tance, à ce propos, dans une lettre menaçante, à laquelle Montmollin fait une réponse que Berthoud trouve « très aigre » et qui me semble très naturelle et très digne : « Monsieur, il est assurément bien fâcheux pour moi que tout ce que je puis dire ou faire soit mal interprété. Je vous avoue que je suis à ignorer encore ce qui aura pu vous faire peine dans mon sermon et mon catéchisme de dimanche. Je n'ai rien dit que je n'aie dit en vingt occasions, il y a vingt ans. Si chacun de mes sermons doit passer par la censure, autant vaut-il que je me taise désormais. » Les amis de Rousseau, qui réclamaient justement pour lui le droit d'écrire selon ses convictions, voudraient-ils donc ôter à Montmollin le droit de parler selon sa conscience ? Il termine sa lettre en faisant valoir « sa qualité

d'homme libre et de citoyen. Je vous abandonne ma lettre Monsieur, vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. » Et le Châtelain de transmettre au Conseil d'État cette lettre, en lui faisant remarquer qu'elle est « parsemée de réflexions indécentes. » Notons en passant, pour ce qui va suivre, la partialité du Châtelain. Comme Montmollin, excédé, avait songé à quitter Motiers, le Châtelain lui exprime « son étonnement extrême de ce qu'il se propose de faire un sermon dans lequel il prendra congé de son troupeau », un tel sermon pouvant provoquer des troubles. Mais quels troubles ? puisque, le Châtelain l'affirme lui-même, « l'affaire de M. Rousseau est terminée. » Elle est terminée au Consistoire ; mais au village, elle ne fait que commencer. Ce sont ces « troubles » qu'il me reste à conter brièvement, et surtout à *expliquer*, car ils vont aboutir à la fameuse « lapidation de Motiers. »

Si Rousseau avait été bien accueilli par la population de Motiers, qui était fière à la fois d'héberger un homme célèbre, et de le voir, lui qu'on venait visiter de si loin, s'entretenir familièrement avec les gens du peuple et se mêler le dimanche, comme un simple paroissien, au troupeau des fidèles, peu à peu cet accueil empressé des premiers jours s'était refroidi grâce, je crois, à de menus incidents qui devenaient vite des événements dans un petit village. Ainsi, les arquebusiers de Motiers ayant nommé Rousseau membre de leur Société de tir, Rousseau, pour répondre à leur politesse, leur avait offert des plats d'étain : le présent n'avait pas été du goût de tout le monde, et Rousseau de prendre la mouche et d'exiger, dans une lettre un peu vive, qu'on effaçât son nom des registres de la Société. On avait réussi à l'amadouer, mais il avait fâché les arquebusiers de Motiers ! Il indisposa la population tout entière en acceptant la bourgeoisie, ou, comme on disait alors, le titre de communier de Couvet, petit village voisin, et naturellement rival, de Motiers. Du Peyrou à ce propos écrivait à Rousseau : « On dit que ceux de Motiers enragent de n'avoir pas eu cette idée et ils ont raison d'enrager. » Malheureusement, ce n'est pas seulement contre les gens de Couvet qu'enrageaient les gens de Motiers : ils en

voulaient certainement à Rousseau d'avoir accepté — et sa réception avait eu lieu en grande cérémonie — le titre et les droits de membre d'une commune qui n'était pas la commune de Motiers. Et voilà que Rousseau se brouillait maintenant avec Montmollin et que les amis de Rousseau entassaient contre Montmollin les pamphlets injurieux : naturellement, la plupart des paroissiens de Motiers prirent parti pour leur pasteur. M. de Montmollin était, je l'ai dit, très estimé dans le pays ; et, de plus, M[me] de Montmollin était une femme de tête qui, dans certains pourparlers orageux entre son mari et Du Peyrou, avait insisté pour que son mari refusât la rétractation de ses Lettres, que Du Peyrou espérait lui arracher en le menaçant d'un nouveau libelle. Et, dès lors, les amies de M[me] de Montmollin firent cause commune avec les dames de Motiers qui n'avaient pas pardonné à Rousseau d'avoir écrit que « les femmes n'ont point d'âme ». On ne disait pas (et pour cause), où Rousseau avait écrit cette impertinence, mais pour la plupart la chose n'en était pas moins certaine, si bien qu'une amie de Rousseau, Marianne Guyenet, croit devoir l'assurer « qu'elle n'a pas la ridicule idée que nos commères de village se sont faite de votre manière de penser des femmes. » Et ce qui prouve que ces « commères » font nombre, c'est que M[lle] Guyenet ajoute : « Je vous supplie de ne montrer ce billet à personne. » (mars 1765, inédit). Du Peyrou, dans son premier pamphlet, écrit que l'on prêtait à M. Rousseau des propos « propres à renouveler le spectacle du sort de Servet et de celui d'Orphée. » Et il précise dans une note : « les amis de M. Rousseau bénissent l'inclémence de la saison qui, le retenant chez lui, le soustrait aux fourches dont veulent s'armer les Bacchantes modernes pour lui prouver qu'elles ont une âme. » Ainsi, s'il eût fait beau, et que Rousseau fût sorti de chez lui, il courait le risque d'être enfourché, avant d'être « lapidé ! »

Les femmes donc, et c'est grave, se déclarent contre Rousseau : ce n'est pas Thérèse qui les ramènera à lui. Au surplus, qu'est-elle pour Rousseau et que fait-elle dans sa maison ? bon pour M[lle] de Bondeli, qui habite Berne, d'écrire que « la gouvernante

de Rousseau est une personne qui a des connaissances ; c'est la fille d'un homme de lettres indigent qui en mourant la mit sous sa protection. » A Motiers, on est moins crédule, parce qu'à Motiers on a causé avec Thérèse ; on a pu voir (les gens de Motiers ont quelqu'instruction), ce qu'étaient « les connaissances » de Thérèse, et que ce qu'elle savait le mieux, c'était bavarder un peu à tort et à travers comme semble l'indiquer ce passage d'une lettre, inédite et curieuse, de Du Peyrou. Les documents authentiques sur Thérèse sont si rares que nous citons en entier ce passage : « Mlle Le Vasseur, qui vous est sincèrement attachée, doit se défier quelquefois de son zèle qui, par excès, peut devenir amer. Qu'elle évite, autant que possible, des liaisons avec des femmes, dont les suites sont toujours des dits et des redits qui troublent plus la paix intérieure que toutes les persécutions. Entre nous, je suis fâché que l'on dise qu'à son passage à Brot elle ait parlé peu convenablement du Châtelain Martinet. » (28 août 1765). Pour que Du Peyrou ait parlé si librement de Thérèse, alors qu'il savait quels égards Rousseau voulait qu'on eût pour sa « gouvernante », il faut bien que Thérèse ait eu la langue un peu longue à Motiers. Mais elle avait trouvé à qui parler, si nous en croyons Rousseau qui dit, à propos des femmes de Motiers : « leurs langues empoisonnées distillent plus de venin que tous les serpents d'Afrique. » Elles se demandaient sans doute quel besoin avait eu Rousseau de se donner une gouvernante et, pour être édifiées, elles pouvaient se passer des révélations que vint leur apporter sur ce point, fin décembre 1764, le *Sentiment des citoyens*, qui déchirait tous les voiles et dont nous parlerons plus loin en détail. Dans une lettre à Du Peyrou (15 février 1765), Rousseau dit l'effet produit à Motiers, particulièrement sur les femmes, par le *Sentiment des citoyens*, qu'il attribue faussement à Vernes (on sait qu'il était de Voltaire) : « depuis hier, j'ai la preuve de ce que je soupçonnais depuis quelques jours, que l'écrit de Vernes trouvait ici parmi les femmes autant d'applaudissements qu'il a causé d'indignation à Genève et à Paris, et que trois ans d'une conduite irréprochable sous leurs yeux mêmes ne pouvaient garantir

la pauvre mademoiselle Le Vasseur de l'effet d'un libelle venu d'un pays où ni vous ni moi ni elle n'avons vécu. » Mais, deux ans déjà avant l'apparition du *Sentiment des citoyens*, nous savons sur qui ces « serpents » distillaient leur venin : « sitôt que j'ai bien connu le naturel des gens du lieu, je n'ai pas voulu qu'elle (Thérèse) les vît et cette retraite, jointe au projet d'aller habiter la montagne, leur a fait supposer aussi charitablement que sensément que j'avais des raisons pour la cacher. Leurs regards curieux, leurs brutales doubles ententes et leurs sottes chuchoteries, m'ont bientôt fait deviner de quoi il s'agissait. » (à Mme Boy de La Tour, 14 août 1763, édit. Rothschild) (1).

Le dimanche 1er septembre 1765, M. de Montmollin prêcha sur le texte suivant tiré des Proverbes : « Le sacrifice des méchants est en abomination à l'Eternel, mais la requête des hommes droits lui est agréable. » On vit dans ce sermon des attaques contre Rousseau : y étaient-elles vraiment, ou bien les auditeurs, préoccupés de la querelle qui agitait le village, avaient-ils prêté à Montmollin des allusions auxquelles il ne songeait peut-être pas, mais qui naissaient, comme d'elles-mêmes, de l'état des esprits ? nous n'en pouvons juger, n'ayant pas le texte du sermon, mais seulement l'appréciation qui en fut faite pour le roi

(1) Notons, en outre, que le *Mercure Suisse*, qui se publie à Neuchâtel, fait à Rousseau une guerre acharnée. Il critique âprement son « roman philosophique » (l'*Émile*), estime que « son élocution n'est pas parfaite (sic), ses tours de phrases étant presqu'aussi extraordinaires que ses pensées. » (janvier 1763). Quand Rousseau abdique son titre de citoyen de Genève, le *Mercure* imprime une pièce de vers qui commence ainsi :

> Par les torts, vrais ou faux, que nous fait la patrie,
> Notre gloire, Rousseau, ne peut être flétrie.

Au reste « ce phénomène surprenant (c'est de Rousseau qu'il s'agit), ne voit pas les vérités les plus évidentes ; voilà sa partie faible. » (octobre 1763).

Et voilà aussi qui explique, ce me semble, cette phrase méprisante de Rousseau dans ses *Lettres de la Montagne* (I, 2) : « Comment rassembler tous leurs libelles (ceux de mes contradicteurs protestants) ? comment les lire ? Qui peut aller trier tous ces lambeaux, toutes ces guenilles, chez les fripiers de Genève ou dans *le fumier du Mercure de Neuchâtel ?* » A quoi le *Mercure* s'empresse de répliquer, en style de gadouard : « Ces indécences, qui puent le fumier de la *Montagne*, d'où M. Rousseau écrit, révoltent jusqu'aux rustres et manants qui n'ont de relation qu'avec leurs animaux. » (janvier 1765).

par le Conseil d'État d'après « le rapport des sieurs Martinet, Châtelain du Val de Travers, de Sandol-Roy et d'Ivernois, tous trois Conseillers d'État, » donc tous trois sujets à caution, puisque le Conseil d'État s'était à mainte reprise prononcé contre Montmollin, en faveur de Rousseau. Et, pour le dire en passant, cette protection du Conseil d'Etat et du roi lui-même, si elle avait valu à Rousseau certaines recrues, avait dû aussi indisposer contre lui tous ceux, et ils étaient nombreux, qui souhaitaient affranchir Motiers de l'humiliante souveraineté du Roi de Prusse. « La classe des pasteurs de Neuchâtel, écrivait dès le 11 avril 1761, mylord Maréchal, médite une défection contre la Prusse ; il faudrait briser l'arrogance du clergé. » De même l'amitié du gouverneur n'était sans doute pas auprès de tous une bonne recommandation ; car mylord Maréchal était un original fieffé qui avait plus d'une fois offensé les uns par ses manières brusques et sa taciturnité, et scandalisé les autres par ses railleries contre les dévots et les « sacrogorgons. » De plus, si Rousseau avait avec lui sa servante maîtresse, Mylord logeait au château du Colombier « Mlle Emet Ulla, fille turque, qu'il avait élevée depuis son enfance », ainsi s'exprimait-il dans une lettre au roi (1).

Pour en revenir au sermon de Montmollin, le soir du jour où il fut prononcé — conséquence du sermon ou simple coïncidence —, des pierres furent lancées contre la maison de Jean-Jacques, qui logeait en ce moment Mme de Verdelin et sa fille. Le lendemain un banc fut arraché devant la porte de la maison ; le mardi Rousseau, « allant à Chaux, fut insulté, traité de *faux prophète* et même menacé d'être fusillé. » Ainsi s'exprime un rapport du Châtelain du 5 septembre (2); on le peut rapprocher

(1) Nous avons, sur cette impopularité du gouverneur, le propre témoignage de Rousseau : « Les Neuchâtelois. qui n'aiment que la pretintaille et le clinquant, qui ne se connaissent point en véritable étoffe, voyant un homme froid et sans façon, prirent sa simplicité pour de la hauteur,... se cabrèrent contre ses soins bienfaisants » ; puis, rappelant certaines querelles théologiques fort âpres sur l'éternité des peines qui avaient partagé les gens du pays en deux camps ennemis, Rousseau ajoute : « Mylord, s'étant opposé aux usurpations des ministres, vit se soulever contre lui tout le pays ; quand j'y arrivai, ce stupide murmure n'était pas éteint encore » (*Confessions*, II, 12).

(2) Jansen : « *Documents sur J.-J. R.* », 154.

des *Confessions*, où Rousseau se dit poursuivi dans la campagne comme un loup-garou. « Plusieurs fois, en passant devant les maisons, j'entendais dire à ceux qui les habitaient : apportez-moi *un fusil*, que je lui tire dessus. Je n'en allais pas plus vite, ils n'en étaient que plus furieux. » Le rapport du Châtelain, sur deux points, précise et rectifie ainsi : « le témoin Nicolet dépose dans l'enquête : j'ai entendu crier : « faux prophète », mais sans savoir qui ; le soir Chambot m'a dit que c'était lui qu'on avait nommé ainsi, parce qu'il avait prophétisé mauvais temps et qu'il faisait beau le soir. » Ainsi, ce n'est pas Rousseau qu'on aurait apostrophé, mais Chambot ! Sur la menace de mort, la déposition des témoins, s'ils ne se moquent pas du Châtelain, est encore plus drôle : ce n'est pas Rousseau, qu'on parlait de *fusiller* ; c'était « un gros chien gris-blanc qui venait du côté de Motiers, et un des faucheurs disait : si l'on avait *un fusil*, on pourrait tirer sur le chien *passant*. » Rousseau avait-il cru que *ce passant*, c'était lui ? Ces détails amusants je ne les donne ici que parce qu'ils nous sont une indication que, sans nier complètement « la lapidation », il ne faut peut-être pas la prendre tout à fait au tragique, comme firent et le Châtelain dans son Rapport, et Rousseau dans ses *Confessions*. Que ce fût une pure comédie montée de toutes pièces par Thérèse pour pousser Rousseau à déguerpir d'un endroit où elle s'ennuyait à mort, c'est ce qu'on a prétendu, mais ce que démentent les dépositions des témoins oculaires. Mais faut-il, pour cela, prendre à la lettre l'émouvant récit que Rousseau nous fait, dans ses *Confessions*, de ce qu'il appelle d'un bien grand mot : « la catastrophe ? »

On connaît ce récit : à minuit (en réalité à 11 heures du soir), Rousseau entend un grand bruit dans la galerie qui régnait sur le derrière de la maison : une grêle de cailloux, lancés contre la fenêtre qui donnait sur cette galerie, s'abattit sur celle-ci avec un tel fracas, que son chien, qui couchait dans la galerie, et qui commençait à aboyer, se tut de frayeur : « *Je me lève au bruit*, dit Rousseau ; j'allais sortir de ma chambre pour passer dans la cuisine, quand un caillou, lancé d'une main

vigoureuse, traversa la cuisine après en avoir cassé la fenêtre, *vint ouvrir la porte de ma chambre*, et tomber au pied de mon lit; de sorte que, si je m'étais pressé d'une seconde, j'avais le caillou dans l'estomac. *Je saute dans la cuisine :* je trouve Thérèse qui s'était aussi levée et qui, toute tremblante, accourait à moi. »
A ce célèbre passage des *Confessions*, nous pouvons apporter quelques légères et amusantes corrections que nous devons à la déposition d'un précieux témoin, lequel n'est autre que Rousseau lui-même. Nous avons sa déposition, non sans doute rédigée par lui, mais signée de sa main (1) : « Hier vendredi, 6 septembre, je me couchai à 8 h. 1/4. Au bout d'une heure ou deux de tranquillité, j'entendis mon chien aboyer, crier sur la galerie, et faire de grands efforts pour entrer dans la cuisine; jugeant que c'était l'incommodité du froid qui l'inquiétait, *je ne me levai point* pour lui ouvrir, aimant mieux, *pour ma santé,* le laisser dehors à cause des alarmes précédentes. Le bruit continuant sur la galerie, je l'attribuai encore au mouvement du chien, jusqu'à ce que j'entendis le bruit d'une fenêtre cassée avec beaucoup de violence et le fracas d'une pierre assez grosse tombant sur le plancher. Je me suis levé *aussi vite qu'il m'a été possible, j'appelle* ma gouvernante, qui ne dormait pas, mais que l'effroi *retenait dans sa chambre.* » — Récit des *Confessions* : « *heureusement* la servante *d'un vieux bonhomme* qui logeait au-dessous de moi, *se leva au bruit* et courut appeler M. le Châtelain, dont nous étions porte à porte. » Le témoin Rousseau dépose ainsi : « *Je frappe sur le plancher ;* la servante *du capitaine Guyenet,* qui loge au-dessous de moi, monte avec de la chandelle; nous cherchons où est le dégât, mais sans oser ni sortir, ni ouvrir porte ou fenêtre, de peur d'être attendus et assommés. » — Les *Confessions* disent : « Le Châtelain saute de son lit, prend sa robe de chambre à la hâte et vient à l'instant avec la garde qui, à cause de la foire, faisait la ronde cette nuit-là

(1) Toutes ces curieuses dépositions nous ont été données par Jansen dans ses précieux « Documents sur J.-J. Rousseau recueillis dans les archives de Berlin », 1885. Cet opuscule de Jansen est *postérieur* aux deux ouvrages de Berthoud, déjà cités.

et se trouva tout à portée. Le Châtelain vit le dégât avec un tel effroi *qu'il en pâlit ;* et, à la vue des cailloux dont la galerie était pleine, il s'écria : Mon Dieu ! mais c'est une carrière ! » La déposition de Rousseau est un peu différente : « Nous trouvons (la servante du voisin, Thérèse et moi) qu'un panneau de la fenêtre de la cuisine était cassé, les verres épars dans la cuisine et jusque dans ma chambre, *dont la porte était restée ouverte* (comparer les *Confessions* plus haut), et à l'entrée de la même chambre, à deux pas de mon lit, nous trouvons la pierre qui a été vue de M. le Châtelain... La garde étant venue, *on* sortit pour examiner la galerie, dans laquelle on trouva *plusieurs* cailloux qui avaient fait *quelques désordres.* » Écoutons un autre témoin, Thérèse, pour ce petit détail qu'elle raconte autrement que Rousseau : « la dite pierre est tombée dans la chambre du dit sieur Rousseau. Alors ce dernier a appelé la déposante (il ne s'est plus même levé), ceci disant : « levez-vous, nous sommes ici assassinés » ; sur quoi la dite déposante s'est levée toute effrayée, demandant, depuis la fenêtre de M. Rousseau, qui répond aux appartements de M. le Châtelain : « au secours ! » qu'on voulait les assassiner. Et à l'instant même arrivèrent les gardes de foire et, *un moment après,* est aussi arrivé M. le Châtelain. » Ici le brave Châtelain, qui est aussi capitaine du Val de Travers, arrive derrière les gardes. Dans son rapport du 12 octobre (1), qui est assez succinct, sur la lapidation, le Châtelain dit que : « éveillé par les cris qu'il entendit dans la rue, il courut sur le champ chez M. Rousseau » ; il vit qu'une pierre, de la pesanteur d'environ trois à quatre livres, était *proche de la chambre* de M. Rousseau et que « la galerie attenante à la maison en était remplie, de manière à faire frémir » — ce dernier trait s'accorde assez avec le texte des *Confessions.* Il se peut, du reste, que dans son effroi, le Châtelain ait, comme Rousseau, vu la pierre de la chambre plus grosse et les cailloux plus nombreux qu'ils n'étaient réellement. Voici, en tous cas (il faut être complet, pour être impartial), ce que dit, dans son

(1) Berthoud : « J.-J. Rousseau au Val de Travers », p. 369.

Rapport au Roi, de la part du Conseil d'État, le 19 décembre, d'Ivernois, ancien procureur général, qui avait été « témoin oculaire des événements de Motiers »: « je m'avançai (le lendemain avec Rousseau) dans une galerie de bois, où je vis *quelques* pierres angulaires qu'on me dit y avoir été jetées, mais qui n'y avaient pas fait le moindre mal, ainsi qu'on peut encore le voir à la muraille, qui est saine et entière ; ce qui me persuada que l'épouvante avait pu grossir les objets, c'est que je vis qu'il y avait dans la rue, au pied de l'avant-mur, un tas de cinq chars de cailloux, avec lesquels on aurait pu, si l'on en avait eu le dessein, bombarder la maison et toutes celles du voisinage. J'ai vu aussi le banc devant la maison, consistant en une simple planche, qu'un enfant peut enlever avec facilité ; je n'ai pas vu, d'ailleurs, aucun autre dommage (1). »

Sans doute le Roi ayant exprimé son mécontentement de ces persécutions, d'Ivernois, dans son rapport, a intérêt à atténuer les choses. Mais, tout compte fait, il me semble résulter, de

(1) A propos du banc, il faut lire ce que disent les *Confessions :* « Ce fut durant son séjour (de Mme de Verdelin), que je commençai d'être attaqué de nuit dans ma propre habitation. Sa femme de chambre trouva ma fenêtre couverte, au matin, des pierres qu'on y avait jetées la nuit. Un banc *très massif*, qui était dans la rue, à côté de ma porte, et fortement attaché, fut détaché, enlevé et posé debout contre la porte ; de sorte que, si l'on ne s'en fût aperçu, le premier qui, pour sortir, aurait ouvert la porte d'entrée, devait naturellement *être assommé.* » On voit les exagérations ; elles vont être, pour ainsi dire, certifiées par la réflexion suivante : « Mme de Verdelin n'ignorait rien de ce qui se passait ; car, outre ce qu'elle voyait elle-même, son domestique, homme de confiance, y accostait tout le monde. Cependant elle ne parut faire attention à rien de ce qui m'arrivait, ne me parla ni de Montmollin, ni de personne. » Il est évident, je crois, que si Mme de Verdelin, amie très dévouée de Rousseau, ne lui dit rien, c'est qu'il n'y a rien, ou bien peu de chose. Tissot, le célèbre médecin de Lausanne, avait vu Rousseau à Motiers, quand il était venu soigner Mme d'Ivernois (Isabelle). Il annote ainsi une lettre du 1er avril 1765 : « en répondant à la précédente, je lui avais témoigné que je craignais, d'après ce que j'avais vu à Motiers, qu'il ne se laissât trop affecter par des *circonstances très peu importantes*, et que cet état de *l'outrance morale* n'augmentât l'impression des douleurs physiques. » (*Annales J.-J. Rousseau*, VII, 30). — Enfin voici Du Peyrou lui-même qui, dans une lettre (inédite) du 26 février 1765, lui écrit : « Je suis navré de vous voir trop sensible à des propos de commère et de caillette... Motiers n'est-il pas l'entrepôt de toutes les bêtises qui se distribuent dans le pays ? » Et comme Rousseau veut quitter Motiers : « n'ayez donc pour eux, lui dit Du Peyrou, que mépris et pitié. »

toutes les confrontations que j'ai faites, qu'on avait voulu surtout faire peur à Rousseau et à Thérèse : en quoi d'ailleurs l'on réussit à souhait ; car, cinq jours plus tard, Rousseau, réfugié à l'île de Saint-Pierre, voyait dans Montmollin « un chef de brigands » qui, avec « une bande de coupe-jarrets, avait voulu le faire assassiner » (à Rey, 12 septembre 1765).

La plaisanterie des gens de Motiers était brutale, sauvage même, mais assez conforme aux rudes mœurs du temps et même, paraît-il, aux usages du pays. A cette époque il existait encore (dit Guillaume, dans le *Musée neuchâtelois*, 1865), des confréries de garçons qui étaient une cause perpétuelle de désordres, et qui se faisaient une espèce de devoir de jouer de mauvais tours à ceux qui avaient encouru leur disgrâce, « comme de tirer à poudre sur les passants attardés, de *démonter* les chariots du paysan, et d'aller les *remonter* sur le faîte d'un toit. » Ainsi avait-on *démonté* le banc de Rousseau pour le transporter (selon le Châtelain) « dans une possession voisine. » Le 6 septembre était jour de foire : au milieu de la nuit, quelques garnements passant, après boire, devant la maison de Rousseau, s'excitent à lui jouer un bon tour ; des chariots de cailloux sont devant sa porte, ils y puisent à pleines mains, et cailloux de voler contre la maison de l'Arménien : et c'est ainsi qu'ils « lapidèrent », non Rousseau, ils n'avaient pas d'intentions homicides, mais simplement ses portes et fenêtres. Telle fut, je crois, ce qu'on pourrait appeler la tragi-comédie de Motiers.

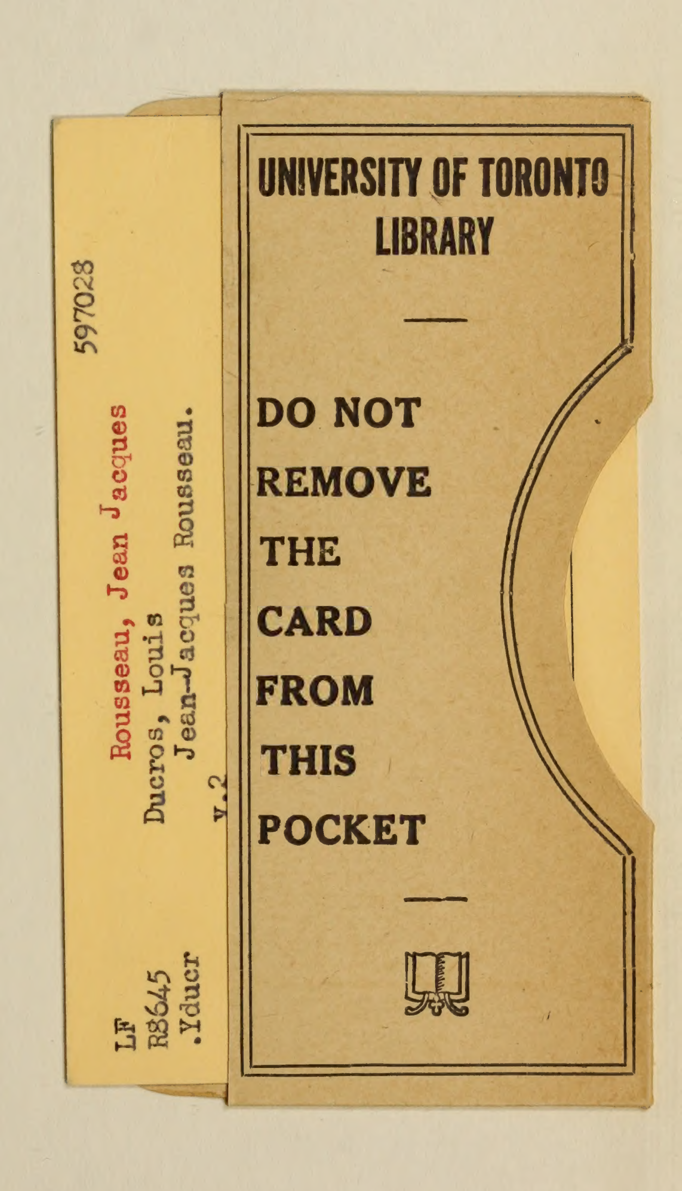
Elle eut le lendemain un épisode burlesque : sur une fontaine se balançait un polichinelle tenant à la main un billet qui disait qu'on devait chercher des vers dans sa gibecière ; ces vers, d'ailleurs idiots, et qui venaient sans doute de l'une des mains qui avaient bombardé la veille les fenêtres de Rousseau, ont pourtant ceci d'intéressant qu'ils nous révèlent ; d'une part, ce que l'on reprochait à Rousseau : la pasquinade l'appelle « l'impie » et, d'autre part, qu'on en voulait *surtout* à Thérèse « pour le scandale qu'elle a causé (1). » Le Châtelain y était

(1) Comparer ce que dit Sarasin à Montmollin (12 février 1766) « On dit que c'était moins contre Rousseau que contre sa gouvernante que le peuple était indisposé ; elle ne s'est jamais fait aimer de personne, loin de là. »

nommé « le vieux babouin », et averti de « prendre garde à lui ». Devant cette menace le dit Châtelain, après avoir mis Thérèse en sûreté au prieuré de Motiers, battit prudemment en retraite, et se terra à Couvet. Quant à Rousseau, enchanté au fond, n'oublions pas d'en faire la remarque, de fuir un séjour qu'il songeait depuis longtemps à quitter pour un autre qui aurait du moins le charme de la nouveauté, il partit précipitamment pour l'île de Saint-Pierre, qu'il avait visitée l'été précédent et vers laquelle allaient depuis tous ses rêves d'incorrigible nomade. « M. Rousseau, avait dit Montmollin dans sa réplique à Du Peyrou, est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé et abandonné plus d'une fois cette résolution pour les mécontentements les plus légers. » Et, de fait, Rousseau, le 26 janvier, exprimait à mylord Maréchal son désir de trouver un meilleur asile ; *mais* le 15 mars, enhardi par la protection de Mylord et du Roi, il assurait Du Peyrou qu'il ne partirait pas ; *mais* le 18, il avait, disait-il à Rey, un nouvel asile, car il était « résolu à ne pas rester à Motiers ; enfin le 6 avril il écrivait à Mylord : « Je persiste à m'éloigner d'ici » ; *mais* il ne partait toujours pas. On peut dire que les polissons de Motiers aidèrent cet irrésolu à prendre un parti : en un sens donc ils lui rendirent service en brusquant son déménagement de Motiers. — Dans un troisième et dernier volume, qui est sous presse, nous le suivrons, de l'île de Saint-Pierre, où il va se rendre, jusqu'à Ermenonville, où il doit mourir.

TABLE DES MATIÈRES

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore*, BARLATIER, rue Venture, 17-19.


UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
597028
Rousseau, Jean Jacques
Ducros, Louis
Jean-Jacques Rousseau.
v.2
LF
R8645
.Yducr